



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

---

## RAPPORT D'INFORMATION

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

sur le **BREXIT** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

---

## SOMMAIRE

Pages

|  |           |
|--|-----------|
| <b>AVANT-PROPOS .....</b>  | <b>9</b>  |
| <b>COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS SUR LE BREXIT POUR L'ANNÉE 2021 .....</b>  | <b>11</b> |
| I. – 21 JANVIER 2021 (COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE) : AUDITION DE M. JEAN-BAPTISTE DJEBBARI, MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES TRANSPORTS, SUR LES CONSÉQUENCES DU BREXIT POUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS ( <a href="https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-dvp/l15cion-dvp2021028_compte-rendu#">https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-dvp/l15cion-dvp2021028_compte-rendu#</a> ) .....  | 11        |
| II. – 27 JANVIER 2021 : (COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION) : AUDITION DE MME FRÉDÉRIQUE VIDAL, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, SUR LA SITUATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES CONSÉQUENCES DU BREXIT POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE ( <a href="https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-cedu/l15cion-cedu2021027_compte-rendu#">https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-cedu/l15cion-cedu2021027_compte-rendu#</a> ) ..... | 28        |
| III. – 27 JANVIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES) : AUDITION DE SON EXC. EDWARD LLEWELLYN, AMBASSADEUR DU ROYAUME UNI EN FRANCE ( <a href="https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/l15duel20210172_compte-rendu#">https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/l15duel20210172_compte-rendu#</a> ) .....   | 33        |
| IV. – 2 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES, COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE) : AUDITION DE M. MICHEL BARNIER, CHEF DE LA NÉGOCIATION AVEC LE ROYAUME-UNI ( <a href="https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/l15duel20210173_compte-rendu#">https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/l15duel20210173_compte-rendu#</a> ) .....   | 44        |
| V. – 3 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES) : AUDITION DE MME ANNICK GIRARDIN, MINISTRE DE LA MER, SUR L'IMPACT DU BREXIT SUR LA PÊCHE ( <a href="https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-eco/l15cion-eco2021043_compte-rendu#">https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-eco/l15cion-eco2021043_compte-rendu#</a> ) .....   | 66        |

- VI. – 10 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES) :  
TABLE RONDE SUR LA NOUVELLE RELATION ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UNION EUROPÉENNE AVEC MME CATHERINE MATHIEU, ÉCONOMISTE À L'OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES CONJONCTURES ÉCONOMIQUES (OFCE), SPÉCIALISTE DU ROYAUME-UNI ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, M. DUNCAN FAIRGRIEVE, PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE ET SENIOR RESEARCH FELLOW EN DROIT COMPARÉ, ET MME PAULINE SCHNAPPER, PROFESSEURE DE CIVILISATION BRITANNIQUE CONTEMPORAINE À L'UNIVERSITÉ DE PARIS IV ([http://videos.assemblee-nationale.fr/video.10327307\\_60241a379d9b7.commission-des-affaires-europeennes--table-ronde-sur-la-nouvelle-relation-entre-le-royaume-uni-et-l-10-fevrier-2021](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.10327307_60241a379d9b7.commission-des-affaires-europeennes--table-ronde-sur-la-nouvelle-relation-entre-le-royaume-uni-et-l-10-fevrier-2021)) ..... 84
- VII. – 10 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE) : AUDITION DE M. OLIVIER DUSSOPT, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS, SUR LES CONSÉQUENCES DU BREXIT ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_fin/15cion\\_fin2021055\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_fin/15cion_fin2021055_compte-rendu#)) ..... 84
- VIII. – 11 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE) : AUDITION DE M. ÉRIC DUPOND-MORETTI, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, SUR LES CONSÉQUENCES, POUR LA FRANCE, DE L'ACCORD CONCLU LE 24 DÉCEMBRE 2020 ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION JUDICIAIRE ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_lois/15cion\\_lois2021057\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_lois/15cion_lois2021057_compte-rendu#)) ..... 104
- IX. – 16 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES, COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES), AUDITION, OUVERTE À LA PRESSE, DE M. CLÉMENT BEAUNE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES, SUR L'ACCORD DE COMMERCE ET DE COOPÉRATION CONCLU ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/15duel20210177\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/15duel20210177_compte-rendu#)) 110
- X. – 18 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE) : AUDITION DE M. GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, SUR LES CONSÉQUENCES, POUR LA FRANCE, DE L'ACCORD CONCLU LE 24 DÉCEMBRE 2020 ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_lois/15cion\\_lois2021062\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_lois/15cion_lois2021062_compte-rendu#)) ..... 140
- XI. – 18 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION) : AUDITION DE MME ROSELYNE BACHELOT, MINISTRE DE LA CULTURE ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-cedu/15cion-cedu2021033\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-cedu/15cion-cedu2021033_compte-rendu#)) ..... 146

**ANNEXES : LIENS VERS LES COMPTES RENDUS DES  
DIFFÉRENTES RÉUNIONS ORGANISÉES DEPUIS LE DÉBUT DE  
LA LÉGISLATURE (*PAR COMMISSION*)..... 159**

**ANNEXE N° 1 : COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA  
COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES..... 159**

**ANNEXE N° 2 : COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA  
COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ..... 161**

**ANNEXE N° 3 : COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA  
COMMISSION DE LA DÉFENSE ..... 162**



## **AVANT-PROPOS**

### **Avant-propos de Monsieur Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale**

—

### **Travaux de l'Assemblée nationale sur l'accord relatif à la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni**

Plus de quatre ans après le référendum sur le Brexit, l'Union européenne et le Royaume-Uni sont parvenus, le 24 décembre 2020, à un accord sur leur relation future, entré provisoirement en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cet accord est l'aboutissement d'un travail considérable, mené notamment par Michel Barnier, négociateur en chef de l'UE pour la relation future avec le Royaume-Uni, et ses équipes de la Commission européenne.

Toute séparation est une perte. Pourtant, ces négociations sont riches d'enseignements, d'abord par l'unité constante dont les 27 États membres ont témoigné, malgré les risques de division. Maintenir une Europe unie constituait un véritable défi tant les enjeux et intérêts nationaux étaient nombreux : bases militaires britanniques à Chypre, Gibraltar aux portes de l'Espagne, la pêche pour les huit États côtiers, la frontière irlandaise. Patiemment construite dans le dialogue, cette unité s'est forgée dans la prise de conscience que l'Europe doit faire bloc face aux défis immenses qui l'attendent. Il est clair que cet acquis de l'unité a ensuite été précieux pour envisager à 27 les réponses à apporter à la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons.

Ensuite, cette négociation a été la plus transparente possible. La Commission européenne, a su informer, dans les conditions difficiles liées à la pandémie, les gouvernements, le Parlement européen, les parlements nationaux et les groupes de citoyens, dans un exercice de transparence qui fera date. À l'avenir, nous devons nous efforcer de maintenir ce niveau d'exigence dans les prochaines discussions internationales auxquelles l'Union participera. C'est ce qu'attendent les citoyens, les entreprises et les parlements.

Cette négociation exceptionnelle a permis d'aboutir à un accord de commerce et de coopération d'une ampleur et d'une ambition considérables, allant du climat à la coopération sanitaire, en passant par la sécurité intérieure, la pêche ou encore l'espace. Cet accord crucial pour notre avenir est une base solide pour assurer une continuité des relations entre notre Union et le Royaume-Uni.

Nous avons évité la rupture brutale, qui aurait été catastrophique pour les citoyens et les entreprises des deux côtés de la Manche. L'accord garantit notamment une libre circulation des biens, sans quotas ni tarifs, et une circulation

des personnes la plus fluide possible. Surtout, l'accord offre des règles de concurrence qui doivent éviter d'avoir à notre porte un partenaire aux pratiques considérées comme déloyales. Il doit nous permettre de conserver des liens étroits, sur un pied d'égalité, avec nos partenaires britanniques.

Cet accord permet ainsi de mettre en place un subtil équilibre entre une indispensable coopération entre les deux parties et la nécessaire rupture avec l'appartenance à l'Union européenne.

L'Assemblée nationale s'est engagée, depuis le résultat du référendum de 2016, dans l'analyse et le contrôle de l'action du gouvernement et des institutions européennes en ce qui concerne le Brexit. Après avoir identifié les principales lignes de négociation dans un rapport dès le mois de février 2017, notre Assemblée a mis en place de nombreux groupes de travail pour suivre les différents pans de la négociation. Des rapports sectoriels sont également venus éclairer le débat, notamment sur la question de la pêche. Enfin, l'Assemblée a également voté dès janvier 2019 la loi habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le Brexit touche tous les secteurs tant notre lien avec le Royaume-Uni est étroit et ancien. C'est pourquoi l'ensemble des commissions de l'Assemblée nationale se sont saisies de ce sujet pour en explorer tous les aspects depuis l'annonce d'un accord en décembre dernier.

De nombreuses conclusions peuvent être tirées de ces travaux qui sont ici restitués. La première est sans doute que le Brexit n'est pas la fin de l'histoire entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. La coopération doit s'accroître sur de nombreux domaines que l'accord ne couvre pas, en particulier la politique étrangère, la sécurité extérieure et la coopération en matière de défense ou encore l'asile et l'immigration. Par ailleurs, l'accord crée plusieurs instances de dialogue sur des thèmes cruciaux où l'Union devra poursuivre sa concertation avec le Royaume-Uni, tout en maintenant son unité et une vision de long terme.

Cette publication doit également permettre d'éclairer le débat sur le Brexit, en donnant des clés supplémentaires à tous les citoyens pour mieux comprendre cette question complexe et mieux anticiper ses conséquences éventuelles. Surtout, elle doit nous faire prendre conscience, une fois de plus, du caractère inédit de la construction européenne afin de regarder lucidement notre avenir à 27.

## COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS SUR LE BREXIT POUR L'ANNÉE 2021

- I. – 21 JANVIER 2021 (COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE) : AUDITION DE M. JEAN-BAPTISTE DJEBBARI, MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES TRANSPORTS, SUR LES CONSÉQUENCES DU BREXIT POUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-dvp/15cion-dvp2021028\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-dvp/15cion-dvp2021028_compte-rendu#))

**Mme la présidente Laurence Maillart-Méhaignerie.** Mes chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports, afin de l'auditionner sur les conséquences du *Brexit* pour le secteur des transports.

Monsieur le ministre, nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation. Pour rappel, celle-ci fait suite à la décision de la Conférence des présidents d'organiser, au sein de chaque commission permanente de l'Assemblée nationale, une série d'auditions sur les conséquences de la sortie – désormais actée – du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Les transports figurent évidemment au premier rang des secteurs susceptibles d'être impactés. Le *Brexit* se traduit très concrètement par de nouvelles formalités, pour les citoyens et les entreprises, potentiellement sources de ralentissements, de surcoûts, et de blocages dans les hypothèses les plus pessimistes.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous préciser les conséquences de la mise en œuvre de ces nouvelles procédures – notamment douanières – impliquées par le *Brexit* pour les divers modes de transport, qu'ils soient routier, aérien, ferroviaire ou maritime, qu'ils concernent les personnes ou les marchandises ? Un ralentissement est-il d'ores et déjà observé ? Des difficultés ont-elles été constatées ?

Pourriez-vous également nous présenter les mesures adoptées par l'État français pour lever ces éventuelles difficultés, fluidifier autant que possible les flux et éviter que le *Brexit* ne se traduise par un immense casse-tête pratique et administratif ? Les professionnels des transports vous ont-ils, à ce stade, alerté sur certains points ? Leurs activités risquent-elles de pâtir de la nouvelle situation ? Quelles sont les prévisions à plus long terme concernant les transports entre le Royaume-Uni et la France ?

**M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports.** Bonjour à tous. En préambule, j'adresse mes meilleurs vœux à tous ceux avec qui je n'ai pas encore eu l'occasion d'échanger en direct.

Je tâcherai de concentrer sur mon propos sur le *Brexit*. La tâche est quelque peu ardue en cette période, dans la mesure où la crise sanitaire a modifié la donne, avec notamment la fermeture des frontières entre le Royaume-Uni et la France, du moins avec des restrictions aux frontières dans le courant du mois de décembre. Évidemment, ces événements ont parfois troublé la compréhension de la situation ou le débat public.

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes préparés à l'accord du *Brexit*. *In fine*, tel qu'il se présente aujourd'hui, l'accord signé entre l'Union européenne et le Royaume-Uni est un accord équilibré s'agissant des transports. Il s'agit d'un véritable soulagement, dans la mesure où les secteurs – notamment le secteur routier, mais ce n'est pas le seul – étaient très inquiets de la conjonction des événements, de la crise, des difficultés et des potentielles conséquences, sur leur activité, d'un *Brexit* non coordonné ou d'un accord par trop déséquilibré. Cet accord équilibré permet de garantir que la connectivité est assurée. Je pense notamment à la connectivité aérienne, ferroviaire et maritime, sujets sur lesquels je reviendrai certainement suite à vos questions pour vous apporter de plus amples détails. Comme vous avez pu le constater, exception faite des restrictions liées à la crise sanitaire, l'Eurostar fonctionne, les liaisons maritimes également et le trafic de marchandises – malgré un certain nombre de restrictions – fonctionne de manière relativement fluide, nonobstant ce que nous avons pu vivre, à la fin du mois de décembre, des deux côtés de la Manche.

Plusieurs changements sont toutefois prévus, en particulier pour les passagers et les transporteurs. Je me permets de les citer, car leur importance est non négligeable. D'abord, de nombreuses procédures – notamment douanières – ont été numérisées, simplifiées et accompagnées par l'État. Ce travail a d'ailleurs débuté il y a un peu plus d'un an, à l'époque sous l'égide de M. Gérald Darmanin, en très fort lien avec nos collègues de Bercy et les élus locaux. Je pense notamment au travail réalisé par les régions pour la mise en place des centres de contrôle vétérinaire et phytosanitaire. Tout ce travail s'est déroulé en bonne intelligence et en responsabilité pour permettre la mise en place de ces procédures.

Concernant ensuite le transport de passagers, une période de latence est mise en œuvre jusqu'au mois d'octobre 2021, date à laquelle la présentation d'un passeport deviendra obligatoire pour se rendre au Royaume-Uni. Des contrôles à la frontière, qui ont déjà débuté, seront également mis en œuvre. Les visas pour les séjours de plus de six mois vont devenir obligatoires. Les animaux de compagnie – beaucoup s'interrogeaient sur le sujet – doivent être identifiés par une puce électronique. Enfin, les transporteurs devront remplir un certain nombre de formalités douanières dématérialisées, conformément au concept des frontières intelligentes ou « *smart borders* ». Concrètement, les transporteurs pré-déclarent leur cargaison en ligne sur le site de la douane, tandis que des zones d'information sont installées en amont de la zone de contrôle afin de fluidifier les différents passages.

D'autres sujets font toujours l'objet de négociations. Je pense notamment à des sujets techniques comme la cinquième liberté de l'air ou le brevet des marins. S'agissant du tunnel sous la Manche, nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer la continuité de l'exploitation et pour que chacun reconnaisse les certificats de sécurité des exploitants et des conducteurs. Ces mesures sont prises pour neuf mois. Nous avons aussi un accord qui nécessitera certainement d'être revu – le protocole additionnel au traité – de manière à définir la gestion unifiée du tunnel. Ces sujets nous occuperont encore quelques mois, vraisemblablement jusqu'à la conclusion d'un avenant au protocole du traité de Cantorbéry.

Comme vous le souligniez, madame la présidente, cette configuration du *Brexit* présente à la fois de nouveaux risques et de nouvelles opportunités. Nous sommes très attentifs à pallier les risques à court terme et tâchons d'accompagner les opportunités à moyen terme.

Les risques à court terme concernent notamment les risques d'embolie du transport routier et les risques affectant la chaîne logistique. Nous avons déjà quelque peu approché, sans réellement les vivre, ces risques de déstructuration de la chaîne logistique. Finalement, les crises nous ont aussi aidés à nous préparer au *Brexit* en tant que tel. Nous demeurons vigilants, mais en l'état, les chaînes logistiques, les formalités douanières et la fluidité du transport – notamment du transport de marchandises – sont correctement assurées. Cela renvoie à nos relations avec le secteur routier et à tout ce que nous sommes en train de mettre en œuvre à ses côtés pour accompagner ces très grandes transitions. Il est évident que la transition écologique et la très forte concurrence qui s'est exercée ces dernières années ont fortement impacté, parfois déstructuré, le secteur du transport routier de marchandises. L'État pose et porte donc un accompagnement assez global pour soutenir ce secteur.

S'agissant de l'Eurostar, nous distinguons d'abord un sujet conjoncturel ayant trait à la baisse significative du trafic en lien avec les restrictions liées à la Covid-19, qui pose la question du modèle économique de l'Eurostar. En lien avec les Britanniques, nous travaillons sur des mécanismes d'aide proportionnés au prorata de l'implication de chacun dans Eurostar, de manière à pérenniser, au plan financier, le modèle économique d'Eurostar, tout en garantissant, autant que faire se peut, le bon fonctionnement opérationnel du dispositif. Le trafic demeure aujourd'hui relativement faible, mais le dispositif fonctionne correctement.

Au niveau des ports, l'actualité est particulièrement riche. Avec le Premier ministre, nous nous rendrons demain au Havre pour le Comité interministériel de la mer (CIMer), qui sera l'occasion d'engager des avancées considérables sur le dossier HAROPA, que vous connaissez tous. Je le cite parce que le sujet portuaire est lié au *Brexit*, mais aussi et surtout à la politique que nous menons pour les ports et pour l'axe maritime, fluvial et portuaire, comme nous en avons déjà longuement discuté. Bien sûr, ce sujet d'attractivité portuaire est aussi fortement lié à notre capacité à davantage interfacer le portuaire au mode ferroviaire, et notamment au

fret ferroviaire. Ces sujets sont éminemment d'actualité, sans être tout à fait liés au *Brexit*.

Nous avons également initié des réflexions de moyen terme sous l'angle des opportunités, qui sont davantage liées au *Brexit*. Certains d'entre vous m'ont déjà interrogé sur les sujets de *duty free* ou de ports francs, et j'y reviendrai sans doute plus en détail au gré des questions. D'abord, nous examinons ce qu'il est possible d'entreprendre à droit constant, notamment pour le cas du tunnel à Calais. Évidemment, nous examinons la position d'équilibre entre une politique d'attractivité et les risques d'évasion ou d'assèchement des ressources fiscales en France et en Europe. Il s'agit naturellement d'un sujet d'importance. Je pense ici à ceux plaidant en faveur de zones franches sur un certain nombre de pôles intermodaux partout en France, et non plus seulement à ses frontières physiques. De surcroît, nous sommes évidemment très attentifs aux annonces d'outre-Manche sur les ports francs. Nous aurons ainsi à cœur de réfléchir aux zones économiques portuaires spéciales, qui feront demain l'objet d'un certain nombre de discussions au Havre avec les acteurs concernés par la vallée de la Seine.

En synthèse, face au *Brexit* et à cette nouvelle situation, le Gouvernement assoit sa politique sur trois piliers : maintien de la connectivité ; accompagnement des secteurs à court terme ; accompagnement des opportunités à moyen terme.

**M. Damien Pichereau.** En préambule, je tiens à vous remercier, Monsieur le ministre, pour votre efficacité et votre réactivité concernant la résolution rapide de la situation de crise dans les transports liée au *Brexit* que nous avons connue en fin d'année 2020. En effet, nous nous souvenons encore trop bien des milliers de routiers bloqués aux portes de l'Europe à la veille des fêtes de fin d'année.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le *Brexit* a définitivement été acté et négocié, non sans douleur. Néanmoins, l'histoire si particulière entre le Royaume-Uni et l'Europe n'est pas tout à fait close. Je parlerai ici de la situation inédite que connaît la compagnie Eurostar, que vous avez déjà évoquée. Disons-le sans équivoque : la situation est grave. Depuis mars 2020, Eurostar a vu son trafic chuter de 85 %, n'assure plus qu'un aller-retour par jour entre Londres et Paris et ses rares trajets sont vides à près de 80 %. La compagnie transmanche a d'ailleurs alerté, le 18 janvier, sur un risque de cessation de paiement à la fin du premier semestre 2021. Selon son directeur général, M. Jacques Damas, l'entreprise a perdu 82 % de son chiffre d'affaires en 2020.

Il est donc urgent d'agir pour éviter la disparition de cette liaison rapide, et ce à de nombreux égards. D'abord, d'un point de vue économique et social, la perte d'Eurostar emporterait des conséquences dramatiques sur l'emploi et les entreprises sous-traitantes locales. Au plan écologique, un report modal de ce mode de transport décarboné vers l'avion serait inévitable, entraînant alors une hausse des émissions de gaz à effet de serre, alors même que nous ambitionnons, *via* le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, de réduire celles-ci.

Le Gouvernement s'est engagé, par la voix du ministre de l'économie, des finances et de la relance, M. Bruno Lemaire, à soutenir la compagnie ferroviaire. De son côté, le Royaume-Uni semble envisager d'accorder des prêts à la compagnie. Ainsi, au regard de l'importance stratégique de cette liaison européenne, pouvez-vous nous en dire davantage quant au soutien de la France en faveur du maintien de l'Eurostar ?

Une autre interrogation concerne le *duty free* au terminal de la liaison fixe transmanche, sujet que vous avez d'ailleurs évoqué. À cet égard, j'ai présenté un rapport en commission des affaires européennes, avec M. Pierre-Henri Dumont, dans lequel nous alertons le Gouvernement sur de possibles distorsions de concurrence entre la France et le Royaume-Uni, mais aussi entre les différents modes de transport sur notre territoire. En effet, les liaisons en ferry disposent d'ores et déjà de cette possibilité, de cet avantage concurrentiel finalement, tandis que les boutiques *duty free* fleurissent déjà au terminal anglais du tunnel. Dans ces conditions, il paraît nécessaire de travailler à une nouvelle interprétation du droit européen afin d'harmoniser le régime fiscal applicable notamment aux zones sous douane des liaisons ferroviaires internationales directes. Je souhaiterais donc connaître votre position sur le sujet. Vous paraît-il pertinent de permettre à la liaison fixe transmanche d'ouvrir des comptoirs de vente hors taxe dans les mêmes conditions que ses concurrents portuaires ?

**M. Jean-Marie Sermier.** Monsieur le ministre, merci d'être avec nous ce matin. La société High Speed, concessionnaire de la liaison à grande vitesse entre la gare de Londres Saint Pancras et le tunnel sous la Manche, est aujourd'hui très inquiète. La ligne, qui permet d'assurer les liaisons internationales à grande vitesse entre Londres, Paris, Bruxelles et au-delà, constitue un maillon stratégique dans la continuité territoriale entre le Royaume-Uni et le continent européen. Par conséquent, elle représente un enjeu clé pour les échanges économiques à l'échelle de notre continent.

Déjà touchée par le *Brexit* et par les réductions de trafic liées à l'épidémie de Covid-19, la liaison ferroviaire transmanche subit de plein fouet les nouvelles restrictions de voyage drastiques liées à l'émergence d'un variant au Royaume-Uni. Depuis mars 2020, Eurostar a vu son trafic chuter de 85 % et n'assure plus qu'un aller-retour par jour entre Londres et Paris. La liaison constitue ainsi un sujet majeur de préoccupation pour les opérateurs, pour les usagers d'Eurostar et pour le gestionnaire de l'infrastructure. Le président-directeur général de SNCF Voyageurs s'est d'ailleurs publiquement inquiété, le week-end dernier, de l'avenir d'Eurostar, qu'il qualifie de « société sous perfusion ».

Le Gouvernement a très clairement placé sa relance sous le prisme d'une relance « verte ». Néanmoins, si des aides ont été massivement apportées à Air France, nous nous inquiétons d'une possible inéquité entre l'aviation et le ferroviaire. Pouvez-vous nous expliquer cette situation ?

Pouvez-vous également nous donner des garanties quant à la fluidité des contrôles aux frontières dans le contexte post-*Brexit*, afin de permettre la poursuite des mouvements ? Le Gouvernement est-il mobilisé sur les risques et les coûts de la double réglementation dans le contexte post-*Brexit* que connaîtront les entreprises ferroviaires comme Eurostar ?

Enfin, alors que le Royaume-Uni ne participe plus au système européen de coopération pour intégrer et élargir l'exploitation de la liaison transmanche, le Gouvernement est-il mobilisé pour poursuivre le développement de cette liaison au bénéfice des villes françaises qui pourront directement en profiter ? À titre d'exemple, en 2019, plus de 700 000 voyageurs ont effectué un trajet par avion entre Lyon et Londres.

**M. Jimmy Pahun.** Monsieur le ministre, je souhaiterais évoquer avec vous la situation du transport maritime transmanche. Comme vous le savez, il est principalement assuré par la société Brittany Ferries. En 2020, ses navires ont accueilli à leur bord quatre fois moins de passagers qu'en 2019. Comme nos collègues montagnards, que nous évoquions avant votre arrivée, la compagnie subit la double peine du *Brexit* et du virus. Cette situation désastreuse est bien évidemment provoquée par les différentes mesures adoptées tant par la France que le Royaume-Uni pour lutter contre l'épidémie.

L'État a consacré 16 000 euros par Breton et Bretonne dans le cadre du plan de relance, entre les aides aux entreprises et les autres dispositifs. Ce chiffre m'a véritablement impressionné. L'État et les régions Bretagne et Normandie se sont mobilisés pour soutenir financièrement Brittany Ferries et lui proposer un accompagnement spécifique. Malheureusement, l'apparition du variant anglais et le reconfinement outre-Manche ne sont pas de nature à rassurer quant à l'avenir immédiat du transport maritime transmanche.

Je crois que le contexte nous impose une vigilance renouvelée pour éviter que ce désastre ne lui soit fatal. Les acteurs maritimes plaident en faveur d'un plan de soutien spécifique à leur activité pour compenser les pertes des compagnies assurant ces liaisons maritimes, mais également en faveur de mesures d'urgence, sans attendre les conclusions du « Fontenoy du maritime » lancé par la ministre de la Mer, peut-être demain au CIMer du Havre.

Plus généralement, le maritime est-il autant soutenu que l'aérien ou le ferroviaire ? J'ai en tête le projet de loi issu de la Convention citoyenne pour le climat, qui aborde le ferroviaire, le transport routier, l'aérien, mais qui demeure muet sur le transport maritime. Ce n'est pas le sujet qui nous occupe aujourd'hui, mais je tenais à partager mes interrogations.

**Mme Maina Sage.** Monsieur le ministre, je vous adresse également mes meilleurs vœux. Bien qu'en route vers l'aéroport, je tenais absolument à pouvoir vous interpeller sur deux sujets urgents.

S'agissant du *Brexit*, j'attire votre attention sur le fait que la sortie du Royaume-Uni s'accompagne de la sortie de douze pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Ces territoires, qui bénéficient aujourd'hui d'un soutien européen, seront demain lésés par cette sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ils bénéficient aussi de soutiens *via* le Fonds européen de développement et d'un régime douanier sans restrictions quantitatives et sans exigences de réciprocité. La sortie de ces territoires risque donc de freiner les échanges avec les îles voisines européennes, que l'on soit dans le bassin caribéen ou le bassin pacifique. Désormais, la France, avec les trois territoires d'outre-mer de la Polynésie, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, sera la dernière représentante de l'Europe au sein de ces territoires. Il est indispensable que nous puissions poursuivre ces efforts de soutien à ces territoires, souvent très isolés, qui ont régulièrement besoin d'aide logistique et technique. Pourriez-vous donc m'indiquer si des négociations sont en cours pour éviter ces risques d'enclavement pour leurs habitants ?

Par ailleurs, je souhaitais également vous interpellier sur la situation d'Eurostar, mais il me semble que mes collègues m'ont devancée. Je partage leurs inquiétudes. Comment pouvons-nous envisager l'aide à apporter à l'entreprise dans ce contexte de *Brexit* ?

Enfin, j'évoquerai un sujet quelque peu éloigné de la question du *Brexit*, mais qui demeure particulièrement prégnant et inquiétant pour la Polynésie. La compagnie aérienne Corsair vient de bénéficier de soutiens également massifs de l'État. Nous réitérons notre demande particulière pour que vous assuriez un suivi attentif de nos compagnies aériennes régionales, qui sont tout autant qu'Air France d'intérêt stratégique pour nos territoires. Vous nous aviez promis, il y a plusieurs mois, un tour de table sur ce sujet. Qu'en est-il ? J'ai récemment échangé avec la direction d'Air Tahiti Nui, qui m'informait que les négociations n'étaient toujours pas ouvertes. Je vous remercie donc pour votre bienveillance à ce sujet.

**M. Guy Bricout.** Je dispose certainement des mêmes sources que certains de mes collègues, mais je pense que la répétition favorise la compréhension, comme je l'ai déjà souligné.

Mon intervention porte sur la liaison à grande vitesse avec Londres Saint Pancras via le tunnel sous la Manche. Cette ligne permet d'assurer les liaisons interrégionales à grande vitesse entre Londres, Paris, Bruxelles et au-delà. À ce titre, elle constitue un maillon stratégique dans la continuité territoriale entre le Royaume-Uni et le continent européen. En tant qu'élu des Hauts-de-France, cette liaison nous importe beaucoup.

Déjà touchée par le *Brexit* et par les réductions de trafic liées à l'épidémie de Covid-19, cette liaison ferroviaire subit de plein fouet les nouvelles restrictions de voyage drastiques liées à l'émergence du variant au Royaume-Uni. Depuis mars 2020, Eurostar a vu son trafic chuter de 85 % et n'assure plus qu'un aller-retour par jour. M. Christophe Fanichet, président-directeur général de SNCF Voyageurs,

s'est publiquement inquiété, le week-end dernier, de l'avenir d'Eurostar, société sous perfusion.

Cette situation est problématique à de nombreux égards, tant du point de vue de l'équilibre économique de la liaison que des impacts qui pourraient être durablement générés en termes d'évolution des usages, avec un risque majeur de changement des habitudes des voyageurs. Sur le plan écologique, un report modal de ce mode décarboné vers l'avion n'est pas à exclure. Au plan économique, l'attractivité de la France s'en trouve fragilisée, qu'il s'agisse des voyageurs de tourisme, des résidents français outre-Manche – quelque 300 000 Français vivent et travaillent à Londres – ou des échanges économiques. De fait, dans le cadre du plan de relance, mais également dans le contexte particulier de la négociation du *Brexit*, nous nous interrogeons sur les perspectives pour cette liaison majeure.

**M. Gabriel Serville.** Mme Maina Sage ayant déjà présenté les conséquences du *Brexit* pour nos territoires d'outre-mer, je souhaiterais particulièrement insister sur la question de notre desserte aérienne.

Cela fait exactement un mois qu'a été annoncé le plan de reprise de la compagnie aérienne Corsair International, qui fait actuellement l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Un consortium regroupant une quinzaine d'investisseurs privés et publics d'outre-mer – dont les collectivités de Guadeloupe, de Martinique et peut-être de la Guyane – s'est ainsi engagé à redresser la compagnie, accompagné par des aides de l'État pour un montant global de 300 millions d'euros, pour en faire un outil au service du désenclavement territorial et surtout économique de nos territoires.

Cette nouvelle a été très favorablement accueillie, autant par les passagers, qui souffrent, pour ce qui est de la Guyane, du duopole Air France/Air Caraïbes, que par les importateurs, qui font face à l'explosion des tarifs du fret, au départ et à destination de la France hexagonale. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la compagnie Air Caraïbes a parallèlement entamé, en octobre, un rapprochement avec la compagnie CMA-CGM, qui jouit pour sa part d'un monopole sur le fret maritime, aussi bien sur les Antilles que sur la Guyane, même s'il est vrai que cette relation semble déjà avoir du plomb dans l'aile.

Cependant, des inquiétudes s'élèvent déjà quant à la possibilité, pour Corsair, de desservir la Guyane au départ de Paris. En effet, si la compagnie a annoncé son intention de revenir sur cette desserte, comme sur celle de Mayotte, il semblerait que son parcours soit semé d'embûches. Aussi, j'aurais souhaité connaître votre avis sur ce dossier, non seulement en tant qu'actionnaire de la nouvelle société Corsair, mais surtout en tant qu'autorité gestionnaire des droits de trafic entre Paris et Cayenne.

**M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports.** Merci à tous pour ces questions. Je m'efforcerai de regrouper les réponses, sachant qu'un certain nombre de questions portent sur l'Eurostar et la liaison transmanche.

Sur ce thème, je rappellerai d'abord que le financement du ferroviaire a bien été priorisé dans le cadre de l'action du Gouvernement depuis 2017, dans les dimensions que vous connaissez, pour en avoir débattu et voté à l'Assemblée nationale. Je rappelle également que nous avons très fortement soutenu le secteur ferroviaire dans le temps récent. En effet, sur les 11 milliards d'euros consacrés au plan de relance dédié aux transports, plus de 5 milliards d'euros sont alloués au ferroviaire, tandis que 4,1 milliards d'euros ont été alloués à la recapitalisation de la SNCF, notamment pour maintenir la trajectoire que vous avez votée dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) afin de permettre des investissements de SNCF Réseau sur l'ensemble du réseau en France. L'État a donc été présent et sera évidemment présent aux côtés d'Eurostar, dans les modalités que j'ai pu décrire précédemment, à proportion de son implication, en lien avec les autorités britanniques. Nous échangeons d'ailleurs depuis plusieurs semaines sur ce sujet avec mon homologue britannique, M. Grant Shapps. Vous avez rappelé, à juste titre, le maillon stratégique qui nous relie, par le biais de l'Eurostar, à nos voisins britanniques. C'est évidemment sous cet angle stratégique que nous abordons ce sujet éminemment politique. Lorsque le temps sera venu, nous poserons le principe et les modalités de soutien, qui passeront très certainement par la SNCF. Je le répète donc de manière aussi explicite que possible : l'État sera présent aux côtés d'Eurostar de manière à maintenir cette liaison stratégique entre nos deux pays.

Concernant la liaison transmanche, et pour répondre à l'interpellation de M. Damien Pichereau, nous avons eu à mettre en œuvre l'ensemble des modalités d'accompagnement du transport routier, qu'il passe par la voie maritime ou par le tunnel. Ces derniers temps, nous avons su nous mobiliser fortement pour conserver une fluidité satisfaisante.

Pour ce qui est du *duty free*, la société Getlink – ex-Eurotunnel – a saisi le gouvernement français en vue d'ouvrir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un comptoir de vente hors taxe au terminal français du tunnel sous la Manche. Cela nécessite une lecture en interprétation – certains y ont fait référence – des directives européennes. Le ministère des transports soutient cette initiative et est plutôt convaincu que la lecture en interprétation nous permettra d'aboutir sur le sujet.

Les liaisons entre le Royaume-Uni et les Alpes – je le dis quelque peu caricaturalement – évoquées par M. Jean-Marie Sermier renvoient non seulement au sujet du *Brexit*, mais surtout au sujet des différentes restrictions de circulation entre les pays, en lien avec la crise de la Covid-19, et donc au sujet de la déstructuration du modèle économique. Cette situation n'a évidemment pas vocation à être pérenne, mais la desserte des Alpes, tant pour les Français que pour les Britanniques, est aujourd'hui très largement entravée par les mesures sanitaires, qui sont adoptées à juste raison.

Dans le domaine maritime, je distinguerai une problématique générale et un sujet spécifique à Brittany Ferries, qui a été développé par M. Jimmy Pahun. Tous les acteurs se sont fortement mobilisés auprès de Brittany Ferries, comme l'illustrent les chiffres suivants : un prêt garanti par l'État (PGE) de 117 millions

d'euros ; une avance de 15 millions d'euros de la part des régions Bretagne et Normandie, sur l'enveloppe globale de 65 millions d'euros qui doit être engagée ; 8 millions d'euros accordés par l'État pour couvrir les cotisations sociales de l'année 2021. À ces chiffres s'ajoute un accompagnement plus structurel pour renforcer le modèle économique de Brittany Ferries, notamment autour de l'accompagnement du projet d'autoroute ferroviaire entre Cherbourg et Mouguerre/Bayonne porté par l'entreprise, qui renforcera à la fois l'intermodalité et la capacité de résilience économique de cette société.

Je n'oublie pas le soutien au secteur maritime au sens large. Au-delà des crédits de la LOM, que vous connaissez bien, le plan de relance est assez évocateur à cet endroit, puisque nous mobilisons, pour le maritime, le fluvial et le portuaire, 400 millions d'euros sur deux ans. Cet appui vise à accélérer les travaux de rénovation, notamment des canaux et des voies navigables du mode fluvial, à hauteur de 175 millions d'euros, mais aussi à financer, par exemple, des investissements stratégiques dans les ports, à hauteur de 200 millions d'euros. Comme vous le savez, ces investissements sont liés à la transition écologique, au report modal, à la sécurité et au renouvellement des flottes, soit autant d'investissements porteurs de création de valeur, tant sur le plan local que sur le plan national.

En réponse aux questions de Mme Maina Sage et M. Gabriel Serville, je réitérerai ce que j'ai précédemment indiqué, quitte à l'explicitier davantage. Je tiendrai également l'engagement que j'avais pris devant vous, madame la députée, de réunir les acteurs ultramarins. De la même manière que nous portons attention aux préoccupations et que nous agissons en faveur des acteurs de la métropole, nous avons évidemment agi – au regard des situations, qui sont toutes des cas d'espèce – pour l'ensemble des acteurs ultramarins des transports. Vous évoquez le cas des compagnies aériennes, et notamment de Corsair. En lien avec les services de Bercy, et notamment avec le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), nous nous sommes mis en capacité d'apporter les aides de manière à préserver une saine concurrence. Vous citiez justement la concurrence ultramarine, notamment à l'égard des Antilles. Je le redis donc devant vous : vous pouvez compter sur notre engagement pour préserver une juste concurrence. D'ailleurs, je ne doute pas que vous saurez faire une lecture experte des actualités en cours. En tout état de cause, l'État continuera d'accompagner les acteurs ultramarins, dans les ports, pour la juste continuité des activités aériennes, au gré de l'évolution de cette crise. Je crois que nous serons en capacité d'en sortir en ayant maintenu la structure et la connectivité et en ayant préservé une juste concurrence pour nos territoires d'outre-mer.

Il me semble, madame la présidente, avoir couvert l'ensemble des interpellations des orateurs, puisque j'ai relié la question de M. Guy Bricout au propos liminaire de M. Damien Pichereau.

**Mme la présidente Laurence Maillart-Méhaignerie.** Merci pour vos réponses. Après l'intervention des orateurs de groupes, nous passons aux questions des députés.

**M. Jean-Marc Zulesi.** Ma première question portait sur le sujet du ferroviaire, mais le ministre s'est déjà très clairement exprimé sur le sujet.

Sur un autre thème, pourriez-vous nous apporter des informations complémentaires concernant le fonctionnement des ports à l'aune du *Brexit* ?

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** Comme vous l'avez indiqué, la sortie officielle du Royaume-Uni de l'Union européenne est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les difficultés liées au transport de voyageurs n'apparaissent pas encore au grand jour. Or nos voisins britanniques étaient nombreux à venir profiter du château et de la forêt de Fontainebleau, du château de Nemours, des abords du Loing et de tous les sites touristiques du sud de la Seine-et-Marne – et français bien sûr. En ce sens, votre ministère a-t-il réalisé des projections sur la baisse de fréquentation dans le tourisme ?

Si c'est le cas, êtes-vous également en lien avec le secrétaire d'État chargé du tourisme, M. Jean-Baptiste Lemoyne, pour soutenir nos hôtels et restaurants déjà bien impactés par la crise ?

Enfin, concernant le transport de marchandises, pouvez-vous préciser concrètement comment votre ministère accompagnera nos transporteurs vis-à-vis de ce casse-tête administratif qui se profile ?

**M. Bruno Millienne.** Je reviendrai sur ce qui fonctionne un peu mieux dans le transport routier de voyageurs et de passagers. Je me suis laissé dire que cette question du *Brexit* avait été anticipée de longue date, et que les transporteurs routiers – qu'ils exportent ou qu'ils importent – avaient travaillé d'arrache-pied avec les différents gouvernements – qu'ils soient britannique ou français – pour simplifier au maximum l'impact du *Brexit* sur les transports. Pourriez-vous donc nous en dire plus sur les mesures de simplification, à la fois pour les voyageurs et pour les marchandises ?

Ma seconde question tient, de manière plus globale, à la pandémie de Covid-19. Nous avons vu que la Grande-Bretagne avait fermé ses frontières. De plus, les frontières sont fermées pour tous les ressortissants de pays situés hors de l'Union européenne. Qu'en est-il des frontières pour les ressortissants des États membres ? Se dirige-t-on également vers une fermeture, sachant que l'Allemagne le demande ?

**Mme Sophie Auconie.** Monsieur le ministre, je vous souhaite d'abord le meilleur pour l'année 2021 et beaucoup de courage pour les prochaines semaines.

Je tiens à vous sensibiliser sur un sujet particulier. L'administration est particulièrement tatillonne, et les services de l'État ont parfois tendance à se montrer

contraignants, à sanctionner et à rejeter des dossiers, sans accompagner ou inciter. À titre d'exemple, deux communes envisageaient d'instaurer une voie de mobilité « douce » entre leurs deux territoires, très largement encouragées par les mesures de votre ministère. *In fine*, le dossier a été abandonné du fait de sa complexité, de la difficulté à entrer dans les cases et d'une gestion très tatillonne et relativement peu souple de la part des services. Pouvons-nous donc améliorer cette relation entre les élus, les citoyens et la fonction publique ?

**M. Paul-André Colombani.** Comme nous l'avons souligné, le *Brexit* emporte un profond bouleversement pour les acteurs du secteur des transports, tout particulièrement pour les 4,5 millions de camions qui transitent chaque année par la Manche. Néanmoins, grâce à un accord signé *in extremis* entre Londres et Bruxelles, nous avons évité le pire. Pourriez-vous préciser l'état d'avancement du projet de frontières intelligentes, que la France prépare depuis trois ans ? Où en est-on de ce processus entièrement digitalisé, qui a mobilisé l'embauche de 270 douaniers ? Est-il fonctionnel ? Les chauffeurs sont-ils familiers avec ce dispositif ?

**M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports.** M. Jean-Marc Zulesi m'a interrogé sur notre stratégie pour les ports. Je dois dire que les acteurs des places portuaires se sont particulièrement mobilisés durant les différentes crises, que ce soit par rapport à la crise sociale ou par rapport à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales auxquelles nous sommes confrontés depuis plusieurs mois. Pour les ports, l'enjeu principal consiste à la fois à préserver l'activité et à se trouver en capacité de reconquérir des places de marché. C'est l'objectif que soutient l'État aux côtés des élus, des collectivités locales et des acteurs de place concernés. Cela nécessitera d'engager des investissements « en dur » – je parlais précédemment des investissements stratégiques – pour renforcer l'outil portuaire, mais aussi de penser à un accompagnement plus global. Vous connaissez parfaitement ces sujets, qui sont notamment au cœur du projet HAROPA. En effet, l'objectif d'HAROPA consiste d'abord à devenir un très grand port européen et mondial, mais également à se montrer exemplaire en termes de transition écologique, d'incorporer beaucoup plus de projets autour de l'hydrogène, de recréer de la valeur locale, sans naïveté vis-à-vis des politiques d'attractivité que ne manqueront pas de développer nos amis britanniques. C'est cette équation à trois ou quatre dimensions que nous nous efforçons de résoudre au travers des investissements structurels que vous avez votés au titre de la LOM, au travers du soutien conjoncturel sur lequel nous nous sommes collectivement engagés dans le cadre du plan de relance, mais également au travers de la stratégie nationale portuaire qui, demain, visera à « doper » positivement l'économie des places portuaires, en lien avec la revitalisation ou la vitalisation des territoires.

Pour répondre à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt, je vous confirme que nous sommes en relation très étroite avec M. Jean-Baptiste Lemoyne. Nous l'avons notamment été lors du rapatriement des Français qui, au début de la crise de la Covid-19, se trouvaient éparpillés aux quatre coins du globe. Aujourd'hui, nous continuons à travailler de manière très étroite, dans la mesure où les baisses d'activité et les difficultés des différents secteurs sont naturellement corrélées les

unes aux autres. Il est évident que le transport de marchandises et de passagers est le support de nombreuses activités économiques. Nous nous efforçons donc, de tout temps, de mettre en place le bon niveau de trafic et le bon niveau d'accompagnement des différents secteurs, de manière à amortir aujourd'hui les effets de la crise et à nous mettre en capacité de rebondir fortement demain.

S'agissant du transport de marchandises, je reviendrai dans quelques instants sur la question du transport de marchandises par le mode routier. Dans le domaine du fret au sens large, qu'il soit ferroviaire, routier ou maritime, nous pouvons constater que les secteurs ont plutôt bien résisté, grâce à l'engagement des personnels de première ligne, comme nous avons désormais l'habitude de les désigner dans le langage courant. Ils ont tenu durant l'ensemble des crises – parfois hétérogènes – que nous avons traversées. Je profite donc de cette audition pour leur adresser à nouveau toute ma considération et leur assurer que l'État se tient évidemment à leurs côtés pour la suite.

M. Bruno Millienne m'interrogeait ensuite sur l'équilibre de l'accord et la fluidité des procédures que nous avons mises en œuvre. Comme je le soulignais dans mon propos liminaire, cet accord est équilibré, dans le sens où il permet de préserver nos acquis européens, y compris sur le volet social. Pour l'explicitier avec un exemple concret, nous avons permis des opérations bilatérales de transport routier et de transit sans limites, qui sont prises en compte dans le paquet dédié aux mobilités. Sur les sujets sensibles comme les opérations de cabotage, nous permettons deux opérations, avec l'engagement réciproque d'une capacité à encadrer deux opérations de cabotage sur le territoire britannique dans les sept jours, suivant une opération bilatérale. De la même manière, le transport routier de voyageurs est couvert par l'accord Interbus. Les services de cabotage – je sais que ce sujet vous préoccupe – ne sont quant à eux pas autorisés, sauf en Irlande.

Pour ce qui est des frontières intelligentes, je rappellerai d'abord que nous avons dématérialisé un très grand nombre de procédures. Concrètement, les transporteurs pré-déclarent leur cargaison en ligne sur le site [douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr). Des zones d'information sont également placées – je l'indiquais en propos liminaire – en amont des zones de contrôle. Plus généralement, toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site [brexit.gouv.fr](http://brexit.gouv.fr). Pour assurer, au-delà de la dématérialisation, l'accompagnement au sol, nous avons garanti la disponibilité des infrastructures en matière de contrôles phytosanitaires et de contrôles vétérinaires. Les services de la douane et d'autres services ont par ailleurs déployé 1 100 agents supplémentaires sur le terrain, majoritairement des douaniers, des garde-frontières et des vétérinaires. De surcroît, nous poursuivrons la facilitation de ces procédures vétérinaires de manière à maintenir un trafic aussi fluide qu'aujourd'hui.

À ce titre, après quelques semaines de recul, nous pouvons constater que le trafic est fluide et que nous sommes en capacité de faire passer près de 1 000 camions par jour par le tunnel. La semaine dernière, environ 19 600 poids lourds ont circulé entre Calais et Douvres, soit près de 2 800 poids lourds par jour.

De même, nous comptons en moyenne 1 250 poids lourds circulant quotidiennement entre Dunkerque et Douvres, soit 8 800 sur la semaine passée. En l'état, tous ces dispositifs nous permettent d'assurer un trafic fluide.

Enfin, je remercie Mme Sophie Auconie pour son message de sensibilisation qui porte sur l'amélioration de la relation entre les élus, les citoyens et les services de l'État. Cette interpellation renvoie, très largement, à des questions interministérielles. Un certain nombre de mesures – d'information, de pré-déclaration – sont en cours, et j'aurai évidemment plaisir à échanger avec vous pour recueillir vos propositions sur ces sujets, qui sont tout à fait clés. Dans des périodes de troubles ou de crise, il est évident que la légitimité de l'action ne peut exister sans l'adhésion des populations, sans coordination étroite entre l'État et les élus. C'est bien le concours auquel le ministère des transports s'efforce de prendre sa juste part.

**Mme Sophie Panonacle.** L'accord conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni met fin à de longs mois d'incertitude pour les acteurs du transport maritime. Je tiens d'ailleurs à saluer leur grande adaptabilité et la forte résilience dont ils ont fait preuve. Cet accord consacre un chapitre entier aux services internationaux de transport maritime et à d'autres aspects susceptibles d'impacter les services de transport. Si nos armateurs en sont globalement satisfaits, plusieurs points de vigilance demeurent. Il est par exemple regrettable que le cabotage, que vous avez évoqué, ne soit pas couvert par cet accord. Il s'agit pourtant d'un aspect vital pour les opérateurs transmanche et les navires de service opérant dans les eaux britanniques. D'autre part, la mise en œuvre d'un système de suivi de l'évolution et de la fluidité des trafics permettrait de mieux appréhender les conséquences déjà lourdes du *Brexit* sur le transport maritime. Suite à cet accord, pouvez-vous nous éclairer sur les prochaines étapes et les propositions identifiées par le Gouvernement pour faire face aux conséquences du *Brexit* sur le transport maritime ? Bien évidemment, nous serons très attentifs aux annonces du Premier ministre attendues demain au Havre dans le cadre du CIMer.

**M. Martial Saddier.** Comme vous le savez, la France est une grande destination touristique, la première destination touristique au monde. Le Royaume-Uni prend une part importante dans ce succès. En effet, les Britanniques sont très friands de nos territoires métropolitains et d'outre-mer, que ce soit sous forme de séjours locatifs ou par la propriété de nombreuses résidences secondaires. Je suppose qu'une étude d'impact a déjà été réalisée, puisque sans transports, nous ne serions pas la première destination touristique au monde. Quelles sont donc les premières orientations et que pouvez-vous nous dire sur l'impact – actuel et post-Covid-19 – du *Brexit* sur la destination touristique France ?

**M. Jacques Krabal.** Je vous prie de m'excuser, mais ma question ne portera pas sur le *Brexit*. Je salue toutefois tout l'engagement mis en œuvre pour sortir de cette crise d'une manière relativement positive, comme cela vient d'être rappelé.

Mon intervention concerne l'entreprise Vossloh Cogifer basée dans la commune de Fère-en-Tardenois, dont le maire vous a d'ailleurs contacté par écrit. Il s'agit d'une entreprise qui tient son marché avec la SNCF. Or celle-ci a diminué ses commandes en matière d'aiguillages, ce qui met en péril l'entreprise. Pourriez-vous donc peser sur la SNCF pour qu'elle puisse honorer un minimum d'engagements, eu égard au plan de relance et à l'important soutien qui lui est apporté par les pouvoirs publics ?

**Mme la présidente Laurence Maillart-Méhaignerie.** Je suppose que le ministre répondra par écrit à cette question s'il ne peut y répondre maintenant, étant entendu que nos débats du jour sont consacrés au *Brexit*. Je m'abstiendrai toutefois de m'exprimer à sa place.

**Mme Nathalie Porte.** La région Normandie est le territoire national le plus impacté par les conséquences du *Brexit*. À cet égard, je vous interrogerai sur deux points.

D'abord, les collectivités normandes et les ports qu'elles font fonctionner se sentent abandonnés par l'État, qui refuse de voir les investissements rendus nécessaires par la remise en place d'une frontière et des contrôles douaniers qui y sont liés. L'État n'aura participé à aucun financement sur ces investissements, ce qui constitue une déception et surtout une injustice. En outre, certains sujets ne sont pas traités, à l'instar du déménagement de l'administration et des fonctionnaires de l'État. Je pense ici aux centres des phares et balises à Cherbourg et à Ouistreham. Plusieurs millions d'euros de l'État sont en jeu, et les gestionnaires de ces ports restent sans retour de la part de l'État.

J'aborderai également le devenir d'une entreprise emblématique des liaisons transmanche, à savoir Brittany Ferries, que nous avons déjà évoquée. L'entreprise connaît, coup sur coup, l'impact de la Covid-19 et l'impact du *Brexit*. Pas un euro du plan de relance de l'État ne bénéficierait à Brittany Ferries, alors qu'il y aurait pourtant matière à l'aider en matière d'investissements, notamment sur les thématiques de la transition énergétique. En tant que Normands, nous avons l'impression que l'État a fait le pari que le *Brexit* n'advierait pas, que rien n'a été anticipé et que l'État n'est pas au rendez-vous le jour d'après.

**M. Michel Delpon.** Mon sujet porte sur les transports aériens *low cost* régionaux européens et notamment britanniques en France, en particulier dans mon département de la Dordogne, première destination après Paris. Nous dénombrons 40 000 Britanniques en Nouvelle-Aquitaine et 10 000 Britanniques en Dordogne-Périgord, dont par exemple 10 % de la population de la ville d'Eymet. Aujourd'hui, c'est la double peine : *Brexit* et Covid-19. L'aéroport de Bergerac est totalement arrêté, en grande difficulté et proche de la faillite. L'économie régionale est également très touchée, puisque les restaurants et les magasins de bricolage fonctionnaient avec les Britanniques. Que peut-on espérer sur le trafic aérien régional à venir ?

Faut-il attendre les avions propres pour 2030, autrement dit pas avant dix ans ?

**M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports.**

Mme Sophie Panonacle soulignait la résilience du secteur maritime, et je ne peux évidemment que partager cet avis. Elle m'interrogeait également sur la position du Gouvernement sur les différents sujets en cours de discussion. J'ai souligné que le droit de cabotage n'était pas autorisé pour les navires britanniques et qu'il n'existait aucune reconnaissance mutuelle des brevets de marins, ce qui devra faire l'objet d'un accord bilatéral complémentaire. L'action du Gouvernement est donc double. À court terme, la France pourra continuer à délivrer des visas de reconnaissance aux marins britanniques souhaitant naviguer sous pavillon français. À moyen terme, la Commission européenne pourrait adopter un acte reconnaissant aux États membres le droit de signer des accords mutuels avec le Royaume-Uni. Ce sont bien sur ces deux pieds que nous naviguons – si je puis dire – actuellement.

M. Martial Saddier m'interrogeait sur les impacts cumulés du *Brexit* et de la Covid-19 sur les liaisons entre le Royaume-Uni et la desserte des Alpes. Il est très difficile, à ce stade, de dégager une vision pour l'exercice 2021. Comme vous le savez et le vivez, nous sommes à la croisée des chemins, avec des activités économiques très largement impactées par les crises successives et des niveaux de trafic très faibles en raison des restrictions actuellement en vigueur. Aujourd'hui, les modèles d'affaires prévoient des décrues de fréquentation de 10 à 15 % sur 2021. Ces estimations devront naturellement être actualisées au gré des différentes restrictions. Nous en rediscuterons au printemps, notamment avec les acteurs du secteur ferroviaire, pour tenter d'ajuster au mieux les différents soutiens, comme ce fut le cas lors des précédentes séquences. Vous savez que nous avons négocié un fonds de réserve au niveau européen, dont la France bénéficie à hauteur de 400 millions d'euros, ce qui permet d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur, y compris pour redynamiser efficacement, en sortie de crise, les liaisons et les activités des différents secteurs.

Je confirme par ailleurs que j'adresserai une réponse écrite à M. Jacques Krabal pour répondre à sa question. Il est évident que les engagements pris par SNCF Réseau seront tenus, mais je le préciserai par écrit de manière beaucoup plus détaillée.

Je ne partage pas l'appréciation de Mme Nathalie Porte concernant le soutien de l'État. À cet égard, je rappellerai à nouveau les différents chiffres précédemment exposés. Si l'on isole le volet du plan de relance dédié aux transports, et notamment le soutien aux secteurs portuaire, maritime et fluvial, qui intéressent particulièrement la région de Normandie, nous parvenons à un total de 400 millions d'euros sur deux ans, ce qui est tout à fait conséquent. Il s'agit d'ailleurs de crédits que nous nous efforcerons d'exécuter, conformément à notre ambition. Pour rebondir sur le sujet de Brittany Ferries, je répète que cette société a bénéficié de différents canaux d'aide de l'État, avec notamment un PGE de 117 millions d'euros et la couverture des charges salariales. Nous avons d'ailleurs agi en lien avec les

régions que vous avez citées, et notamment la région Normandie, afin de viabiliser à court terme l'activité de Brittany Ferries et lui permettre de se développer, notamment par le biais du projet d'autoroute ferroviaire.

Pour conclure sur la question de M. Michel Delpon, je préciserai le cadre d'exécution du *Brexit*. Le cabotage aérien n'est pas autorisé pour les compagnies britanniques en France, au titre des services réguliers. Nous aurons en revanche la possibilité de délivrer des agréments pour les vols charters, notamment dans la région de Nouvelle-Aquitaine, qui abrite de nombreux aéroports et un certain nombre d'activités de charters au départ et à l'arrivée du territoire. Concernant la question corolaire relative à la transition énergétique du secteur aérien, je rappellerai schématiquement que nous agissons à court terme sur la filière des biocarburants et sur l'hybridation des moteurs, parmi d'autres capacités à décarboner rapidement le secteur, pour les opérations en vol comme pour les opérations au sol. À moyen terme, au-delà de la date de 2030 citée par M. Michel Delpon, nous agissons beaucoup plus structurellement sur le saut technologique vers des avions réellement bas carbone, notamment par une technologie qui lui est chère, à savoir l'hydrogène.

Voici donc résumé, en quelques mots, le plan que nous avons élaboré pour le secteur aérien et, plus globalement, pour l'accompagnement post-*Brexit* et post-crise sanitaire des différents secteurs des transports.

**Mme la présidente Laurence Maillart-Méhaignerie.** Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

**II. – 27 JANVIER 2021 : (COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION) : AUDITION DE MME FRÉDÉRIQUE VIDAL, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, SUR LA SITUATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES CONSÉQUENCES DU BREXIT POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-cedu/115cion-cedu2021027\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-cedu/115cion-cedu2021027_compte-rendu#))**

**M. le président Bruno Studer. (...)**

J'ai souhaité, en réponse à la demande du président de l'Assemblée nationale formulée en conférence des présidents, que cette audition soit aussi l'occasion d'aborder les conséquences du Brexit sur l'enseignement supérieur et la recherche. Je pense bien entendu au programme Erasmus+ : chaque année, plusieurs milliers de jeunes se rendaient au Royaume-Uni dans ce cadre ; un pan important de la mobilité étudiante va ainsi s'en trouver affecté. Comment analysez-vous les conséquences de cette décision de Boris Johnson, qui contredit d'ailleurs ses premiers engagements ?

En matière de recherche, la coopération scientifique entre la France et le Royaume-Uni est dense et riche de longues années de partenariat, comme celui entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'université d'Oxford. De nombreux chercheurs et laboratoires publics et privés sont concernés, dans tous les domaines. Avez-vous mesuré les effets du Brexit sur les projets en cours mis en œuvre par les équipes des deux pays ? Quelles solutions sont à l'étude pour les atténuer ? Quelles sont les perspectives pour nos laboratoires nationaux ?

**Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. (...)**

Je terminerai en évoquant un sujet qui nous tient à cœur à tous. L'Union européenne a dû surmonter avec le Brexit l'une des crises politiques les plus graves qu'elle ait connues depuis sa création. Un accord signé le 24 décembre dernier et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier fixe les modalités de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Son incidence n'est pas la même pour l'Europe de l'enseignement supérieur et pour l'Europe de la recherche.

Ainsi, le Royaume-Uni a fait le choix de poursuivre sa participation aux grands programmes de recherche européens, comme Euratom, Copernicus ou Horizon Europe. L'accord fixe les modalités de la participation financière du Royaume-Uni au programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI) et de son accès aux subventions dans le cadre du Conseil européen de l'innovation (CEI). Au-delà de ces dispositions financières, l'incidence du Brexit sur la vie des chercheurs devrait être limitée. Les chercheurs français désireux d'effectuer une mobilité outre-Manche pourront le faire, mais ils seront soumis au système de points qui régit désormais la politique migratoire du Royaume-Uni.

Les conséquences sont tout autres dans l'enseignement supérieur, le Royaume-Uni ayant fait le choix de sortir d'Erasmus+ et de créer son propre programme de mobilité internationale, le programme Alan Turing. Cette décision qui met fin à plus de trente ans de coopération a profondément ébranlé la communauté universitaire française. Le Royaume-Uni était, jusqu'ici, la deuxième destination des Français en mobilité Erasmus. Si des solutions vont être trouvées pour permettre aux actuels bénéficiaires du programme d'aller au bout de leur séjour, en revanche, il est probable que les frais d'inscription, sans commune mesure avec ceux pratiqués en France, découragent à l'avenir nombre d'étudiants de traverser la Manche.

Cependant, l'heure n'est plus à la déploration, mais bien à l'adaptation. C'est pourquoi la Conférence des présidents d'université a d'ores et déjà prévu de se concerter avec ses homologues européens et britannique pour envisager une autre manière de soutenir la mobilité des étudiants entre le continent et le Royaume-Uni. La définition de cette stratégie est essentielle, à la fois pour ne pas restreindre l'horizon de la jeunesse et pour ne pas fragiliser les universités européennes, dont certaines ont un partenaire britannique. Dans le même temps, nos établissements doivent se mobiliser pour offrir une solution de remplacement convaincante aux étudiants et aux chercheurs qui faisaient, jusqu'à présent, le choix du Royaume-Uni. Grâce aux politiques de site qui ont permis à chaque université d'exprimer tout son potentiel, des leviers pourront être activés pour attirer dans nos établissements et dans nos laboratoires tous les talents européens en quête d'ailleurs.

(...)

**Mme Josette Manin.** En ce qui concerne la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, je rappellerai au nom du groupe Socialistes et apparentés qu'en 2018, le Royaume-Uni était la deuxième destination des Français en Erasmus+, attirant plus de 31 000 étudiants et stagiaires ; trois ans plus tard, qu'en est-il ? Jusqu'au 31 décembre 2020, les étudiants pouvaient prolonger leur séjour d'études pour suivre leur cursus sans modification des frais d'inscription et valider un cours dans une université britannique en conservant les acquis du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS). Mais la Grande-Bretagne ne participe plus au programme Erasmus, et vous avez rappelé les difficultés de nos étudiants à rester au Royaume-Uni, sachant que les seuls frais d'inscription seront désormais d'environ 9 000 euros par an.

Une aide alimentaire, sur le modèle du ticket U à 1 euro, pourrait-elle être apportée aux étudiants français installés à l'étranger, en supplément des aides à la mobilité ? Le ministère réalise-t-il un suivi de la santé de ces étudiants ?

Malgré l'entrée en vigueur du programme Horizon Europe 2021-2027 et ses financements substantiels, les personnels du monde scientifique sont dans une incertitude totale concernant le ticket d'entrée et leur libre circulation après le 30 juin 2021. Pouvez-vous nous apporter des éléments complémentaires à ce sujet ?

(...)

**Mme Sophie Mette.** (...)

Le Brexit fait planer une grande incertitude. Six pays sont membres du programme Erasmus sans l'être de l'Union. Quelles sont les chances de voir l'Irlande du Nord, l'Écosse et le Pays de Galles maintenir ce programme ?

(...)

**M. Pierre-Yves Bournazel.** (...)

Je reprendrai à mon compte les questions posées au sujet du programme Erasmus. Par ailleurs, qu'en est-il de la prolongation du programme de recherche commun Hubert Curien Alliance et de l'éventuelle collaboration bilatérale France-Royaume-Uni en matière de recherche ?

(...)

**M. Grégory Labille.** Depuis 1987, le programme Erasmus permet aux étudiants européens d'effectuer une partie de leur scolarité à l'étranger. Le Royaume-Uni accueille chaque année dans le cadre de ce programme près de 4 500 étudiants français, ce qui en fait le deuxième pays d'accueil des Français derrière l'Espagne. Le 28 décembre dernier, Boris Johnson a déclaré que le Royaume-Uni quittait Erasmus pour fonder son propre programme d'échange mondial, Alan Turing. Nicola Sturgeon a déploré cette décision qui va, selon elle, à l'encontre du choix de l'Écosse, tandis que l'Irlande du Nord indiquait qu'elle resterait dans Erasmus. Désormais, partir étudier en Angleterre coûtera environ deux fois plus cher qu'actuellement aux étudiants français. Comment prendrez-vous en compte cet important changement ?

(...)

**Mme Frédérique Vidal, ministre.** (...)

J'en reviens au Brexit. Le Royaume-Uni était la deuxième destination des étudiants français en mobilité Erasmus – au nombre d'environ 8 000 par an –, derrière l'Espagne et devant l'Allemagne. Heureusement, des accords équilibrés ont été signés entre établissements : comme les étudiants anglais qui viennent paient leurs frais de scolarité en Angleterre et les étudiants français qui partent les acquittent en France, les échanges se font sans participation financière supplémentaire. Nous allons essayer de maintenir ce système.

Le Royaume-Uni exige le prix du visa, soit environ 400 euros. Il faudra discuter des frais de scolarité. Si nos étudiants paient les mêmes que les étudiants britanniques, cela leur reviendra beaucoup plus cher qu'en France, mais s'ils se voient appliquer ceux des étudiants non britanniques, ce sera terrible. Ce point peut toutefois faire l'objet d'accords intergouvernementaux : nous en avons avec le

Québec, où les étudiants français paient comme les Québécois et non pas comme les étudiants venant d'autres pays.

Surtout, le Royaume-Uni va exiger un revenu minimum de 28 500 euros par an au titre de la subsistance. Or nous ne pourrions pas attribuer un tel revenu aux 8 000 étudiants qui veulent chaque année aller étudier en Angleterre. Les négociations vont débiter, car nous ne voulions rien décider de manière bilatérale sur tel ou tel sujet particulier avant un accord global. Tous les ministres européens vont demander au ministre chargé des universités au Royaume-Uni des conditions spéciales pour les visas d'étudiants. Nous n'en resterons pas là : ne paniquez pas les étudiants. Mais c'est une difficulté. Le Royaume-Uni est l'un des pays avec lequel nous avons déjà le plus de mal à instaurer des cotuelles de thèse, car celles-ci supposent que l'étudiant paie la moitié des droits d'inscription.

Il est exact que l'Irlande du Nord, l'Écosse et le Pays de Galles veulent rester dans Erasmus+. Tous les ministres européens insistent pour qu'il en soit ainsi afin que ces destinations restent accessibles à nos étudiants.

Le programme Hubert Curien est un programme d'échange scientifique piloté par le ministère des affaires étrangères avec le soutien du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et cofinancé par l'Europe. Le Royaume-Uni en bénéficiait ; nous devons détailler ce qui risque d'être modifié.

Nous avons créé des universités européennes dont quatre ont à la fois un participant français et un participant britannique. Le financement européen est attribué au consortium proportionnellement au nombre d'universités ; le Royaume-Uni étant sorti d'Erasmus+, il le sera au prorata du nombre d'universités déduction faite de l'éventuelle université britannique. Le volet portant sur les droits d'inscription et la mobilité des étudiants peut être maintenu.

Quant à la mobilité des chercheurs, ni les programmes en cours ni les futurs ne posent de problème. Le Royaume-Uni se trouve désormais à cet égard dans la même position que la Suisse ou la Suède, qui mettent au pot du financement des programmes de recherche et récupèrent ce qu'elles ont investi au travers de partenariats. Jusqu'à présent, le Royaume-Uni récupérait beaucoup plus que ce qu'il investissait. C'est une difficulté pour les chercheurs britanniques, cela en sera une aussi pour les bourses ERC (Conseil européen de la recherche) – nous examinerons ces sujets un par un. Les chercheurs britanniques risquent de perdre davantage que les chercheurs des pays européens qui collaborent avec eux. Le monde de la recherche étant par définition solidaire, ces derniers vont chercher à garder leurs collègues anglais dans leurs programmes même s'ils ne sont plus éligibles. S'agissant des ERC, le Royaume-Uni pourra participer, des experts britanniques pourront évaluer les dossiers, mais ils ne voteront pas lors de l'attribution des bourses. Des éléments seront définis au cas par cas. D'ici quelques semaines ou quelques mois, je pourrai faire un bilan plus complet.

(...)

*(Présidence de Mme Cathy Racon-Bouzon, vice-présidente)*

(...)

**Mme Valérie Gomez-Bassac. (...)**

Madame la ministre, si les collaborations engagées en matière de recherche doivent se poursuivre pour un temps malgré la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, quelles sont les perspectives de coopération bilatérale entre nos deux pays ? Par ailleurs, la crise sanitaire démontre chaque jour l'importance d'une réponse européenne coordonnée, que ce soit pour la vaccination ou pour la relance économique. Dans quelle mesure le Brexit fournit-il l'occasion de renforcer ou d'accélérer les programmes de coopération à l'échelle européenne ? De ce point de vue, le projet d'universités européennes en matière de recherche et de formation me semble être une réponse d'avenir.

(...)

**Mme Frédérique Vidal, ministre. (...)**

En matière de recherche, le Brexit a surtout eu des conséquences sur le programme Horizon Europe. L'accord signé ouvre la voie à la participation des chercheurs britanniques. Le Royaume-Uni s'est engagé à financer entre 10 et 20 milliards d'euros pour la durée du programme. Il faut ensuite rédiger le protocole. Il y aura des détails à régler, mais l'on peut toujours déposer des projets soutenus par des Britanniques, ou par des non-Britanniques et incluant des chercheurs britanniques. Excepté à la marge, pour les chercheurs qui voudront aller s'installer au Royaume-Uni et qui devront pour cela apporter la preuve d'un revenu minimum, il devrait y avoir, je le répète, beaucoup moins de changements pour la recherche que pour l'enseignement supérieur.

(...)

III. – 27 JANVIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES) :  
AUDITION DE SON EXC. EDWARD LLEWELLYN, AMBASSADEUR DU  
ROYAUME UNI EN FRANCE ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/15due/115due20210172\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/15due/115due20210172_compte-rendu#))

**Mme la Présidente Sabine Thillaye.** Nous avons l'honneur aujourd'hui de pouvoir auditionner Son Excellence Edward Llewellyn, ambassadeur du Royaume-Uni en France, que je veux remercier très sincèrement d'avoir accepté notre invitation. Je souhaite également féliciter notre collègue et ami M. Jean-Louis Bourlanges pour son élection à présidence de la commission des Affaires étrangères.

Comme vous le savez, au terme d'une négociation historique, l'Union et le Royaume-Uni sont parvenus à un accord crucial pour notre avenir. Celui-ci est en effet une base solide pour assurer une continuité des relations entre les deux parties. Nous avons évité la rupture brutale, qui aurait été catastrophique pour les citoyens et les entreprises des deux côtés de la Manche. L'accord garantit notamment une libre circulation des biens et une circulation des personnes la plus fluide possible. Surtout, l'accord offre des règles de concurrence qui doivent éviter d'avoir à notre porte un partenaire aux pratiques considérées comme déloyales.

L'accord du 24 décembre est d'abord marquant par la diversité et le nombre de sujets qu'il recouvre, allant du climat à la coopération sanitaire, en passant par la sécurité intérieure, la pêche ou encore l'espace. Toutefois, des éléments importants manquent, notamment la politique de sécurité et de défense, pour laquelle le Royaume-Uni est un allié ancien et indispensable pour l'Union européenne, ou encore la politique de l'asile et des migrations.

J'aurai donc deux questions à vous poser, M. l'Ambassadeur. D'abord, puisque des éléments importants continuent de manquer, est-ce que le Royaume-Uni est favorable à la poursuite des discussions autour de certains sujets, en particulier la défense et l'asile ?

Ensuite, il faut bien sûr s'attarder sur la pêche, sujet longtemps bloquant dans les discussions. Nos collègues Jean-Pierre Pont et Pierre-Henri Dumont avaient produit un rapport en juin dernier qui en résumait les grands enjeux. L'accord garantit une stabilité jusqu'en 2026, avec une baisse de 25 % des quotas européens. Au terme de cette période de 5 ans-et-demi, l'accord prévoit une négociation annuelle entre les deux parties sur les niveaux des totaux admissibles de capture (TAC), comme ce qui existe avec la Norvège. D'où ma question : est-ce qu'il ne vaudrait mieux pas, pour la stabilité de l'activité des pêcheurs des deux côtés de la Manche, disposer d'un accord qui nous permette d'anticiper plus que sur une seule année ?

**Son Exc. Edward Llewellyn, ambassadeur du Royaume-Uni en France.**  
Je souhaite d'abord rendre hommage à votre ancienne collègue, Mme Marielle de

Sarnez, je sais combien elle a contribué à la vie politique ici à l'Assemblée nationale. Je vous rejoins en félicitant M. Jean-Louis Bourlanges pour son élection.

Sur l'accord du 24 décembre, je veux saluer les négociateurs des deux côtés. Il faut vraiment mesurer leur travail : pendant onze mois, en pleine pandémie, ils ont réussi à négocier un accord entre l'Union Européenne et son plus grand voisin en termes économiques, le Royaume-Uni. C'est un accord sans tarif, sans quotas, qui concerne 700 milliards d'euros de commerce international. L'accord ne régit pas seulement le commerce mais s'applique également aux transports, à la sécurité, à l'aviation. C'est une bonne nouvelle pour l'avenir de notre relation.

L'accord comporte plusieurs volets. Le Royaume-Uni va participer à plusieurs programmes, comme le programme scientifique *Arise*, le programme *Copernicus* ou le programme de recherche et de formation Euratom.

Sur la pêche, il y a aussi un accord qui implique une période d'adaptation de cinq ans et demi pour les pêcheurs des deux côtés de la Manche. Cet accord a d'ailleurs été accueilli favorablement par la ministre chargée de la mer et le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

Concernant nos ressortissants, il y a là aussi un accord pour l'avenir de nos concitoyens des deux côtés de la Manche. Il y a, à ce jour, plus de 4,8 millions de demandes pour le *Settle status* et 4,4 millions ont déjà été accordées, incluant plus de 150 000 ressortissants français. Les Britanniques auront également, en France, besoin d'un titre de séjour : plus de 85 000 Britanniques ont déjà fait leur demande pour un titre de résidence.

Pour le commerce à la frontière, depuis vingt-sept jours, nos entreprises s'adaptent aux nouvelles procédures pour exporter en France. Le trafic à Calais est fluide depuis le premier janvier, mais il y a de nouvelles procédures auxquelles les entreprises doivent s'adapter, accompagnées par leurs Gouvernements des deux côtés de la Manche.

Le sujet de la sécurité intérieure est traité dans l'accord. C'est une bonne nouvelle. L'accord permet, par exemple, de partager les informations relatives à l'ADN, aux passagers, et de coopérer par l'intermédiaire d'Eurojust et d'Europol. Cependant, une large partie de notre coopération dans le domaine de la sécurité a lieu au niveau bilatéral entre nos pays. Nos deux pays ont été malheureusement frappés fortement par le terrorisme ces dernières années et je sais que nos services travaillent main dans la main pour protéger nos citoyens.

Pour l'avenir, je voudrais insister sur deux points. Le premier concerne la faculté pour le Royaume-Uni à continuer à être un pays engagé, ouvert et ambitieux au niveau international. Nous présidons depuis le 1<sup>er</sup> janvier le G7 et nous souhaitons poursuivre le travail entrepris par la France lors de sa présidence en 2019, avec une grande continuité entre les deux. Nous serons particulièrement actifs sur les sujets du climat, de la santé, ou bien encore, sur la formation et

l'éducation des jeunes filles dans le monde. Sur ces questions-là, nous sommes très alignés. Concernant la pandémie, le Royaume-Uni est massivement engagé dans le COVAX pour faciliter l'accès au vaccin pour les pays les plus pauvres du monde. Il a contribué déjà à hauteur de 550 millions de livres pour faciliter l'accès au vaccin pour les pays les plus pauvres du monde parce que nous pensons que nous pouvons vaincre le virus seulement si nous agissons ensemble.

En dernier lieu, le climat est un sujet extrêmement important dans lequel le Royaume-Uni démontre une ambition élevée. Pour répondre aux inquiétudes de certains selon lesquels le Royaume-Uni va baisser ses normes environnementales, je leur conseille d'observer l'action du Royaume-Uni dans ce domaine ces dernières années. Nous étions le premier pays, il y a deux ans, à légiférer en Europe pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Nous avons également annoncé il y a plusieurs mois un plan qui implique une baisse de 68 % des émissions de charbon d'ici 2030 et l'interdiction de la voiture à essence. Nous allons aussi présider la COP26 à Glasgow en novembre. Même dans les moments les plus compliqués des négociations, le Président de la République française et le Premier ministre britannique ont poursuivi leur action pour le climat au cours du *Climate Ambition Summit* à la mi-décembre et, il y a deux semaines, lors du *One Planet Summit* avec le Prince de Galles. Le Royaume-Uni et la France sont main dans la main pour protéger notre planète.

**Mme la Présidente Sabine Thillaye.** Je vous remercie pour votre introduction. Vous avez raison de souligner que la crise n'a pas aidé à conclure les négociations. Il est toujours préférable de se voir en présentiel que par visioconférence. En outre, la complexité des négociations était due au caractère inédit de la sortie d'un État de l'Union européenne. Cette situation nécessite la construction d'un nouveau socle de confiance. Pour illustrer cela, dans le cadre des réunions interparlementaires de la COSAC, beaucoup d'États membres ont fait part de leur inquiétude quant à la suite de la relation avec le Royaume-Uni. Va-t-il tenir ses engagements ? Je crois que les auditions et les rencontres vont permettre de rassurer et jouer un rôle crucial pour les relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

**M. Alexandre Holroyd.** J'aimerais d'abord vous poser deux questions sur des sujets qui peuvent être sensibles. Le premier sujet concerne une décision qui a suscité l'incompréhension sur tous les bancs de cette assemblée : le refus d'accorder à l'ambassadeur de l'Union européenne à Londres le statut de mission diplomatique. Le Royaume-Uni deviendra le seul pays parmi 143 pays à refuser à l'ambassadeur ce statut. Il me semble que seuls les États-Unis, sous l'administration Trump, ont également procédé à ce refus. J'aimerais donc savoir si vous pouvez nous aider à comprendre cette décision.

Le second sujet est issu de la presse britannique. En effet, cette dernière se fait l'écho d'une décision du gouvernement britannique visant à réintégrer les citoyens européens à un système d'incitation financière au retour dans le pays

d'origine. C'est un système qui s'appelle le *Voluntary Returns Scheme* et qui n'avait pas forcément vocation à l'origine à s'appliquer à des citoyens européens. Je voudrais comprendre s'il s'agit là d'un avant-goût de ce qui se passera pour les citoyens européens qui n'arriveraient pas à faire leurs démarches de *Settled Status* à temps pour fin juin et qui se retrouveraient de l'autre côté avec un statut en suspens malgré potentiellement des années au Royaume-Uni.

Deux questions ensuite sur le fond de l'accord. Sur le sujet de la sécurité, vous avez dit qu'il y aurait une coordination avec Europol et Eurojust, et notamment plusieurs échanges de données. Pouvez-vous nous décrire quelle va être la différence entre ce que l'accord décrit comme une coopération avec Europol et Eurojust et la situation actuelle ? Quelles seront les conséquences de cette potentielle différence sur la sécurité de nos concitoyens aussi bien au Royaume-Uni qu'en France ? Existe-t-il une différence de fond dans la façon dont nous allons échanger qui serait susceptible d'avoir un impact sur nos concitoyens ?

Enfin, je souhaiterais évoquer le sujet de la protection des données privées. Si je comprends bien, l'accord a été repoussé. Nous prolongeons de six mois le statut actuel et nous nous donnons donc six mois pour observer la politique qui sera mise en place du côté du Royaume-Uni. Ensuite, nous négocierons une équivalence ou une coordination pour s'assurer que les données continueront de naviguer par-delà la Manche sans problème. Avez-vous des éléments à nous présenter sur le nouveau régime de protection des données privées envisagé par le Royaume-Uni ? Est-il équivalent au régime européen ? Quel est son objectif ? Quelles vont être les étapes pour arriver à un accord de reconnaissance mutuelle des régimes de protection des données privées ?

**M. Pierre-Henri Dumont.** Tout d'abord, je souhaitais exprimer un regret, celui du retrait du Royaume-Uni du programme Erasmus. Je considère que c'est un recul pour tous les étudiants, qu'ils soient européens ou britanniques.

En second lieu, étant député du Calaisis, je dois vous dire que les premières semaines post-accord nous ont montré qu'il y avait des frictions et que ces frictions étaient majoritairement du côté britannique et en particulier auprès d'entreprises qui n'arrivaient pas à faire les démarches administratives. Certaines cargaisons arrivent avec plusieurs jours de retard, avec des transporteurs qui doivent attendre des heures et des heures pour avoir des autorisations auprès des services du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA). Comment peut-on expliquer ces retards du côté britannique alors que nous sommes en présence de flux qui ne sont que partiels ? Nous sommes actuellement à environ 60 % des flux en raison de la période du mois de janvier mais aussi de la pandémie.

Le troisième point que je souhaitais évoquer concerne la déclaration conjointe qui a été adossée à l'accord. La question de la réunification familiale et notamment des mineurs isolés soulève des interrogations. Dans l'accord, il était indiqué que le Royaume-Uni allait engager très rapidement des négociations bilatérales avec les États concernés afin d'établir les modalités concernant l'asile

pour les mineurs non accompagnés et les migrants irréguliers. La question se pose en particulier au sujet de la réunification familiale qui ne peut plus exister du fait de la sortie de « Dublin III » du Royaume-Uni, à laquelle s'ajoute la déclaration faite par Chris Philp, Secrétaire d'État britannique à l'immigration, à la Chambre des communes, qui a expliqué que le Royaume-Uni n'offrirait plus de route légale pour les mineurs non accompagnés qui souhaiteraient rejoindre le sol anglais.

Conformément à la déclaration conjointe, où en êtes-vous dans vos discussions bilatérales avec la France et quelles échéances vous donnez-vous ?

Enfin, nous trouvons anormal que ce soit le port de Calais qui doive payer pour les contrôles sur les personnes et en particulier sur les migrants présents au port. Ceci représente un coût de 8 millions d'euros au port de Calais, et nous voudrions savoir si le Royaume-Uni est prêt à prendre en charge ces dépenses, qui sont en fait directement liées au *Brexit* et à la politique migratoire britannique.

**M. André Chassaigne.** Les pêcheurs français des côtes de la Manche essuient une tempête économique considérable. Pour l'année 2020, la perte de chiffres d'affaires est évaluée jusqu'à 40 % pour certaines entreprises de pêche des Hauts-de-France, de Normandie et de Bretagne.

La première cause de ces chiffres est l'épidémie de Covid-19 dont nos voisins britanniques ne sont bien évidemment pas responsables. Nous mesurons même chaque jour le très lourd tribut payé à cette pandémie par votre pays et je tiens à souligner notre empathie à l'égard du Royaume-Uni. La deuxième cause tient à une baisse des captures consécutive notamment à la pression exercée par la pêche industrielle néerlandaise, qui après la mer du Nord fait porter son effort de pêche en Manche-Est. À cela se sont ajoutées les anticipations du *Brexit* puis son entrée en vigueur.

Malgré une négociation sur la pêche dont le résultat a été plutôt bien accueilli de notre côté, un point essentiel tarde à se régler dans les faits. Il s'agit de l'accès de nos navires aux eaux territoriales britanniques. Dans cette zone très poissonneuse relativement abritée des vents violents, certains de nos navires réalisent plus de 50 % de leur capture. Ainsi, au-delà de l'accord qui a été signé, quand nos pêcheurs pourront-ils opérer dans les eaux territoriales britanniques sans risque juridique ?

**Mme Marguerite Deprez-Audebert.** Éluë d'une ville jumelée avec Hastings, vous comprenez que je sois soucieuse de la préservation de nos liens d'amitié. La question de la pêche a été un point de négociation particulièrement sensible. En dépit de la divergence de nos positions initiales, nous avons chacun réussi à faire des concessions et à atteindre un point de consensus satisfaisant. Nous espérons que le Royaume-Uni restera ouvert à une renégociation juste et coopérative avec l'Union européenne à la fin du délai de cinq ans et demi prévu dans les accords.

Il reste cependant des failles thématiques en ce qui concerne notamment les indications géographiques, l'agriculture biologique, les contrôles phytosanitaires, la crainte de réglementation des pesticides et la sûreté alimentaire mais aussi le règlement général de protection des données (RGPD).

En outre, nous avons été très contrariés quand, le 26 décembre dernier, le Premier ministre britannique a évoqué sa volonté de sortir du programme Erasmus. Chaque année, 35 000 étudiants étaient accueillis dans votre pays et 17 000 Britanniques avaient l'opportunité d'étudier dans un autre pays européen. Nous regrettons bien évidemment cette décision puisqu'au-delà des séjours d'échange, l'accès aux études outre-Manche sera désormais plus coûteux pour les jeunes Européens.

Boris Johnson a également annoncé vouloir provisionner 100 millions de livres pour financer le départ de 35 000 étudiants chaque année au sein d'un programme appelé « Alan Turing ». Hormis les Nord-Irlandais qui seront pris en charge par la République d'Irlande, j'aimerais savoir quels étudiants seront concernés et quelles parts de financements seront désormais consacrées à l'envoi d'étudiants britanniques en France et dans les autres pays de l'Union.

**Mme Chantal Jourdan.** Si l'accord de retrait a pris en compte la situation des Britanniques résidant régulièrement en France – depuis plus ou moins de cinq années à la date du 31 décembre dernier – en leur octroyant une carte de séjour valable cinq ou dix ans, des milliers de vos compatriotes sont en difficulté car ils ne séjournent qu'une partie de l'année sur le sol français. Ces Britanniques disposant de résidences secondaires en France doivent maintenant demander un permis de séjour ou un visa long séjour ou pour séjourner entre 90 et 180 jours par an.

Des citoyens britanniques m'ont contactée à ce sujet, et souhaiteraient voir la situation évoluer. Ils proposent notamment la mise en place d'un régime de déplacement sans obligation de visa, d'une durée de 180 jours dont bénéficieraient les citoyens britanniques propriétaires dans notre pays. Bien entendu, il faudrait que cette proposition s'inscrive dans une logique de réciprocité mais il me semble que cette initiative se doit d'être discutée. Je souhaiterais connaître la position du Royaume-Uni sur ces sujets.

**Son Exc. Edward Llewellyn, ambassadeur du Royaume-Uni en France.** Sur les questions portant sur la défense, la sécurité et la politique étrangère, le Royaume-Uni reste bien évidemment prêt à coopérer avec l'Union européenne et avec nos partenaires. Notre coopération en matière de défense s'articule autour de l'OTAN et du lien transatlantique, nous maintenons ce point de vue aujourd'hui en dehors de l'Union européenne tout comme lorsque nous en étions membres : le Royaume-Uni va rester un pays pleinement engagé au cœur de l'OTAN. Les premiers contacts entre la nouvelle administration américaine et l'OTAN ont souligné l'importance de ces liens transatlantiques qui pour nous restent fondamentaux.

En ce qui concerne la France et le Royaume-Uni, puissances militaires majeures en l'Europe, disposant toutes deux de la force nucléaire, notre coopération est encadrée par les accords de *Lancaster House*. Pour répondre à la question du niveau de confiance que peut avoir la France envers le Royaume-Uni, je voudrais évoquer ce que nous faisons à vos côtés dans le Sahel. Il y a notamment trois hélicoptères de la Royal Air Force qui amènent les militaires Français sur la zone de combat dans cette zone. Il s'agit seulement d'un exemple, mais il montre comment mon pays va continuer à contribuer à notre sécurité et à vous soutenir quand vous luttez pour la sécurité de votre continent, tout comme vous allez nous soutenir quand nous faisons la même chose.

À cet égard, nous pensons que la coordination entre nos deux pays fonctionne et nous allons continuer à la renforcer car il s'agit d'un point crucial dans nos relations. Ce sont des sujets qui ont toujours lié nos pays : vous connaissez la contribution du Royaume-Uni au rétablissement de la liberté et de la sécurité sur ce continent pendant les deux guerres mondiales ; tout comme je me souviens très bien de la visite de Mme Marielle de Sarnez aux côtés du Président de la République et du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères à mon ambassade pour exprimer votre solidarité avec le Royaume-Uni frappé par l'attentat de Manchester.

Nous continuerons aussi à travailler ensemble en matière de politique étrangère, par exemple au sein de l'OTAN où le Royaume-Uni a défendu l'accord sur l'Iran avec la France et l'Allemagne ces quatre dernières années. Hier soir, plusieurs minutes après la confirmation de la nomination d'Antony Blinken au poste de secrétaire d'État américain, nous étions à vos côtés avec les Américains et nos partenaires du G7 pour déposer une déclaration au sujet de M. Navalny en Russie. Tout cela montre que cette coopération continue et va continuer.

En ce qui concerne la pêche, vous avez évoqué les négociations qui vont avoir lieu chaque année après la fin de la période d'adaptation de cinq années et demie. Il est en effet très important qu'une fois passée cette période d'adaptation, nous ayons une négociation chaque année. Il s'agit d'une procédure normale pour un pays côtier indépendant. Je suppose qu'au sein de l'Union européenne vous avez également ce précédent avec d'autres pays comme la Norvège. Cette certitude que donne l'accord est évidemment une très bonne nouvelle, et je pense que cela a également été salué par le Ministre français.

Concernant les questions qui ont été posées par M. Holroyd, par exemple sur la délégation de l'Union européenne à Londres, je tiens à souligner que le Royaume-Uni a bien évidemment accordé tous les privilèges et immunités qui lui seront nécessaires pour accomplir ses fonctions, et les discussions à ce sujet sont en cours.

En ce qui concerne les ressortissants français, comme les ressortissants des autres États-membres, ils sont protégés par l'accord de retrait dès lors qu'ils étaient au Royaume-Uni avant le 31 décembre 2020, comme le sont d'ailleurs les ressortissants britanniques dans l'Union européenne.

Le Royaume-Uni n'est plus membre d'Europol et d'Eurojust, mais la coopération policière et judiciaire va se poursuivre, notamment par l'intermédiaire d'Interpol. D'ailleurs, je rappelle qu'avant 2015, mon pays n'était pas membre d'Europol et pourtant, la coopération avec les États-membres fonctionnait bien.

Concernant Erasmus, le Royaume-Uni a décidé de créer un nouveau programme qui aidera les étudiants britanniques à étudier en Europe mais aussi dans le monde. C'est un programme global doté de 100 millions de Livres qui bénéficiera à 35 000 étudiants, lesquels ne seront pas forcément les plus favorisés, comme c'était le cas avant. Le programme devrait être opérationnel à la rentrée 2021.

Il est vrai qu'il y a des frictions à la frontière franco-britannique. Les entreprises doivent en effet s'habituer à de nouvelles procédures, ce qui prend du temps et occasionne des retards. Toutefois, ces retards sont également dus à l'exigence de la France que les routiers soient testés pour le Covid-19 avant leur départ pour le continent. Cette exigence sanitaire, qui n'était pas prévue initialement, s'est ajoutée aux formalités douanières.

S'agissant de l'asile et de l'immigration, nous poursuivons nos discussions bilatérales avec la France. C'est un défi auquel nos deux pays sont confrontés et la coopération va se poursuivre afin d'adapter nos procédures et nos actions aux nouvelles pratiques des passeurs.

Enfin, le gouvernement britannique a longuement discuté avec la Commission européenne de la zone des 6-12 miles et ils se sont accordés sur la méthodologie pour l'octroi des certificats aux pêcheurs européens. Je ne peux pas vous dire quand ils seront concrètement octroyés mais le gouvernement le fera dès que possible.

**M. Jean-Pierre Pont.** S'agissant de la pêche, il est certain que les discussions vont se poursuivre pendant cinq ans pour l'après-2026 mais il y a des problèmes plus immédiats. Sur la zone des 6-12 miles, alors que c'est la côte qui, traditionnellement, en constitue le point de départ. Le Royaume-Uni a fait le choix de prendre la ligne de base, ce qui étend la zone à 20 miles. Un autre problème est celui de l'accès à la zone économique exclusive. Le Royaume-Uni prend en compte l'antériorité des bateaux sur la période 2012-2016 mais si l'un de ces bateaux a été remplacé par un bateau neuf, celui-ci n'y a plus accès. De même pour les fileyeurs qui se sont diversifiés dans les crustacés depuis 2017. Enfin, il y a le problème de l'étroitesse du détroit qui a pour conséquence que les pêcheurs se retrouvent très rapidement dans les eaux britanniques, auxquelles ils devraient avoir accès ne serait-ce que pour se mettre à l'abri en cas de tempête.

**M. Michel Herbillon.** J'ai pour ma part trois questions : comment s'organise la campagne de vaccination contre le covid-19 dans les grandes villes britanniques ? Quelle est votre analyse de la volonté d'indépendance de l'Écosse et des possibilités d'organisation d'un référendum compte tenu de l'opposition de

Boris Johnson ? Enfin, quel avenir voyez-vous à l'Eurostar compte tenu de la situation très difficile dans laquelle se trouve la société qui l'exploite ?

**M. Thierry Michels.** Cette année 2021 marque le début d'une nouvelle relation entre l'Union et le Royaume-Uni. Je ne doute pas que le Royaume-Uni reste un voisin et un ami. Je vous exprime mon soutien face à la crise sanitaire. Cette pandémie nous a fait comprendre la nécessité d'une réponse européenne coordonnée. Si le Royaume-Uni est le premier État occidental à avoir autorisé un vaccin contre la covid-19, c'est aussi grâce aux dispositions du droit européen durant la période de transition. A l'heure où de nombreux citoyens de l'Union européenne souhaitent se voir construire une Europe de la santé, comment voyez-vous la suite pour l'avenir en termes de coopération sanitaire ?

**Mme Liliana Tanguy.** Je voudrais également revenir sur la pêche dont la filière est impactée par le *Brexit*, même si nous avons trouvé un accord satisfaisant. Comment vont être négociés les quotas de stocks partagés, à l'issue de la période de cinq ans ? Les pêcheurs sont inquiets car ils ont besoin d'avoir une visibilité à moyen terme. En cas de manquements de la part du Royaume-Uni, l'Union européenne peut adopter des mesures de rétorsion sous la forme par exemple de droits de douane sur les produits de la pêche britanniques.

Par ailleurs, le Royaume-Uni refuse de reconnaître la qualité d'ambassadeur au représentant de l'Union à Londres. Il semblerait que ce soit le seul État au monde dans ce cas. Je suis donc très étonnée, quel est votre avis là-dessus ?

**M. Didier Quentin.** Quel est l'état de l'opinion publique devant les chiffres dramatiques de l'épidémie au Royaume-Uni ?

Pouvez-vous également nous faire un point sur les relations entre Londres et Edimbourg ? Je rejoins également l'étonnement exprimé par mes collègues sur la question de la représentation de l'Union auprès du Royaume-Uni.

**M. Jacques Marilossian.** Boris Johnson a dévoilé en novembre 2020 les grandes lignes de la stratégie de défense du Royaume-Uni : il parle du « *biggest defense spending boost since Cold War* ». Comment renforcer la coopération franco-britannique en matière de défense, prévue par le traité de Lancaster House, qui pourrait d'ailleurs être révisé ?

**Son Exc. Edward Llewellyn, ambassadeur du Royaume-Uni en France.** Merci pour ces messages de soutien et de solidarité face à la crise sanitaire.

En ce qui concerne la pêche, la première question qui m'a été posée était très technique. Je pourrais sans doute mieux vous répondre par écrit. Le Royaume-Uni et l'Union se sont accordés sur la méthodologie pour mettre en œuvre les dispositions du traité relatives à la pêche. Nous avons eu la nouvelle hier soir de la mise en place d'un système transitoire qui a été saluée par la ministre de la mer.

Notre campagne de vaccination est en effet d'ampleur inédite. Elle a commencé le 8 décembre 2020. Nous avons vacciné 7 064 387 personnes (administration d'une première dose). Nous vaccinons environ 250 personnes par minute. Nous avons vacciné environ 80 % de la population âgée de plus de 80 ans. Nous avons comme objectif de vacciner les quatre catégories de personnes les plus vulnérables, soit environ 15 millions de personnes, d'ici la mi-février. Pour y parvenir nous avons plus de mille médecins généralistes, plus de 200 centres hospitaliers, et 6 centres « géants » de vaccination. Nous avons aussi mobilisé des lieux qui n'étaient pas destinés à cela, comme la cathédrale de Salisbury, qui s'est transformée en centre de vaccination. L'opération est commandée par un militaire.

Concernant l'Écosse, la position du Gouvernement britannique est claire : un référendum s'est tenu il y plus de 6 ans et il a donné un résultat clair en faveur du maintien de l'Écosse au sein du Royaume-Uni. Par exemple, le développement du vaccin à Oxford et la campagne de vaccination engagée, nous démontrent que le Royaume-Uni est plus puissant lorsque les quatre nations sont unies et coopèrent.

La coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ainsi que la coopération internationale pour la vaccination sont importantes pour nous car elles peuvent nous aider à affronter cette crise. La coopération internationale pour le vaccin, les masques et les autres moyens de protection doit être au cœur de nos efforts. C'est pourquoi, le Royaume-Uni l'a inscrit à l'ordre du jour du G7. Il faut que les pays les plus pauvres aient accès au vaccin, pour mettre fin à cette pandémie.

Pour ce qui est de la délégation de la Commission européenne à Londres, le Royaume-Uni lui a fourni tous les éléments nécessaires pour qu'elle puisse travailler de manière optimale.

Concernant la pêche, tout est dans l'accord. Pour nous, c'est une bonne nouvelle que l'accord ait été trouvé. La Manche a toujours été une zone de pêche paisible, comme l'a souligné la Ministre française de la Mer en décembre, et ce sera toujours le cas à l'avenir.

L'opinion publique au Royaume-Uni réagit de la même manière qu'en France. Les citoyens veulent renouer avec une vie « normale » et en même temps les sondages montrent qu'ils comprennent le sens des mesures prises par le Gouvernement, même si elles sont strictes. Elles sont nécessaires pour préserver la santé publique et freiner la propagation du virus ainsi que des nouveaux variants.

Concernant la défense, le Premier Ministre annonce une augmentation importante de notre budget, la plus importante depuis la guerre froide. Elle tient compte de la situation de notre continent. Nous allons investir dans le développement de nos capacités militaires mais surtout sur leur modernisation. Nous modernisons par exemple notre commandement pour le secteur spatial. De même, nous développons une nouvelle organisation pour lutter contre les attaques liées à la cyber sécurité.

Par ailleurs, nous allons renforcer nos capacités maritimes. Nous avons toujours été un pays maritime et la *Royal Navy* a toujours joué un rôle fondamental pour garantir notre sécurité. Nous pensons qu'il est important de garantir la liberté de navigation au niveau mondial. Nous avons maintenant de nouveaux porte-avions. Notre porte-avion *Queen Elizabeth* sera déployé pour la première fois cet été, il traversera la Méditerranée avant de rejoindre l'océan Indien. Je pense que ce sera l'occasion d'une coopération avec la France. Nous allons également acquérir et construire treize nouvelles frégates pour la *Royal Navy* ce qui est une augmentation conséquente de notre flotte.

Enfin pour ce qui est d'Eurostar, nous avons conscience que le flux de passagers est réduit et que la situation économique de l'entreprise est difficile. Notre Gouvernement a des contacts réguliers avec Eurostar à ce sujet.

**Mme la Présidente Sabine Thillaye.** C'est vrai que nous ne pourrions juger les apports de cet accord que dans quelques années. Il reste encore des détails à négocier. Je pense qu'il y a une volonté partagée d'aboutir à un résultat satisfaisant. Celui-ci sera nécessairement moins satisfaisant que le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne mais nous comprenons qu'une décision a été prise sur ce point. À présent, il est nécessaire d'aboutir au meilleur résultat possible car le Royaume-Uni reste un État européen.

Monsieur l'Ambassadeur, nous vous remercions pour votre disponibilité à répondre à nos questions.

**IV. – 2 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES, COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE) : AUDITION DE M. MICHEL BARNIER, CHEF DE LA NÉGOCIATION AVEC LE ROYAUME-UNI** ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/15due20210173\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/15due20210173_compte-rendu#))

**M. Roland Lescure, Président de la commission des affaires économiques.** Nous auditionnons aujourd'hui M. Michel Barnier, qui a été le chef de la *task force* chargée de la finalisation des négociations liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), et aux relations futures entre les deux parties. Cette audition est conduite conjointement avec la commission des finances et la commission des affaires européennes.

Nous avons déjà eu le plaisir d'accueillir M. Barnier, avec la commission des affaires étrangères, en 2017, peu après le lancement des négociations formelles concernant le retrait britannique.

M. Barnier, au nom de tous les parlementaires présents, je tenais à vous remercier pour vos efforts sans relâche durant cette longue négociation. Ils ont abouti à la mise en place d'un accord au 1<sup>er</sup> janvier. L'unité européenne aura été exemplaire jusqu'au bout de cette période, notamment grâce à vous, malgré des sujets particulièrement compliqués, comme ceux de la frontière irlandaise ou de la pêche.

L'audition de ce jour satisfait à la volonté de la Conférence des présidents du mardi 12 janvier dernier, qui a décidé « *l'organisation par les commissions, dans les prochaines semaines, et dans leurs domaines de compétences respectives, d'auditions sur le Brexit, afin que des comptes rendus de ces auditions puissent donner lieu à une publication commune, qui sera mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. De plus, lors de la séance des questions au Gouvernement du mardi 16 février 2021, les neuf premières questions seront consacrées à l'Europe. Et un débat consacré à l'Europe aura lieu lors de la semaine de contrôle, début mars* ».

Cette audition répond aussi à notre souhait, plus ancien encore, de faire un point sur le *Brexit*, les négociations achevées et restant à conduire, ainsi que les relations futures. Nous entendrons demain Mme Annick Girardin, ministre de la mer, sur ses conséquences pour le secteur de la pêche.

Enfin, cette réunion fait exception à notre règle de visioconférence intégrale. Nous profitons de la présence de M. Barnier à Paris pour le recevoir. Je veillerai néanmoins à la stricte application des précautions sanitaires. Les groupes ont été prévenus de ces contraintes. Leurs orateurs se verront, si nécessaire, donner la priorité en termes de présence physique.

**M. Éric Woerth, Président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** La négociation du *Brexit*,

conduite par M. Barnier, s'est heureusement conclue juste avant Noël par un accord. Je salue votre ténacité extraordinaire. L'équation était complexe. Il convenait de respecter le vote des Britanniques, tout en transformant cette triste nouvelle pour l'Europe en une occasion de rebondir pour ses autres membres. Cette fin de négociation prépare une relation stable entre le Royaume-Uni, la France, l'Union européenne et ses autres États membres. Tout se joue maintenant. L'Union européenne se trouve à la « croisée des chemins ».

Dans l'immédiat, le *Brexit* suscite des frictions aux frontières. Il complique les transports et rallonge les délais d'acheminement. Nous espérons que les formalités douanières s'optimiseront, et qu'elles ne seront pas trop coûteuses pour nos entreprises importatrices ou exportatrices avec le Royaume-Uni.

L'enjeu aujourd'hui consiste à établir une coopération durable entre l'Europe et la Grande-Bretagne. Elles se séparent, mais restent liées. Nos longues années de vie commune ne s'effacent pas si facilement. Les conditions de la concurrence et la réciprocité devront toutefois être au centre de notre nouvelle relation. En effet, les risques de *dumping* social ou environnemental sont majeurs. La composition de l'organe arbitral, qui trancherait sur l'éventuel rétablissement de quotas ou de droits de douane en cas de non-respect des standards sociaux ou environnementaux européens, devra être clarifiée. L'histoire révèlera si cet accord fera germer à long terme une relation solide ou une rivalité.

Au plan du marché financier, plusieurs questions se posent. L'Union européenne a accordé des équivalences pour certaines opérations, par exemple en ce qui concerne les chambres de compensation. Tel n'est cependant pas le cas concernant le marché des échanges de dérivés. M. Barnier nous dira si la négociation d'un cadre de coopération réglementaire relatif aux services financiers est prévue, et quel scénario l'Union privilégie.

Si peu d'équivalences sont accordées aux Britanniques, pensez-vous que les activités de services financiers aujourd'hui situées au Royaume-Uni se reporteraient vers l'Union européenne ? À l'inverse, quelles seraient les conséquences si l'ensemble des équivalences était accordé ?

Existe-t-il un risque que le Royaume-Uni adopte une réglementation prudentielle moins exigeante que les directives européennes ? Quelles seraient les conséquences d'une telle décision sur le secteur financier français ?

Nous nous demandons également qui paiera quoi. Quelle sera la contribution britannique à l'Europe pour les prochaines années ? Parallèlement aux négociations du *Brexit*, d'autres concernent le budget, et plus particulièrement les ressources propres. Nous nous interrogeons ainsi sur la persistance des rabais.

**Mme Sabine Thillaye, Présidente de la commission des affaires européennes.** M. Barnier, je joins mes félicitations à celles de mes collègues présidents. Vous en recevez de manière unanime, de tous les parlements nationaux de l'Union.

Nombre d'interrogations demeurent, en dépit des informations communiquées. Des inquiétudes persistent, concernant les risques de dumping social, économique ou environnemental qu'une Grande-Bretagne aux portes de l'Europe pourrait susciter. L'accord prévoit des garde-fous si les divergences deviennent excessives, mais nous nous demandons quand et comment celles-ci seront évaluées en pratique.

Il existe également un problème de calendrier de ratification par le Parlement européen. Les États membres suggèrent d'étendre la période de mise en œuvre provisoire de l'accord au-delà du 28 février. La Commission européenne doit toutefois porter cette requête devant le Conseil de partenariat Union européenne Grande-Bretagne. Pensez-vous que celui-ci donnera son accord ?

Enfin, nous devons créer une nouvelle relation de confiance avec le Royaume-Uni. Je m'interroge dans ce contexte sur son refus d'accorder à l'ambassadeur de l'Union européenne à Londres le même statut que celui des diplomates nationaux, une décision qualifiée de geste inamicale par le Haut représentant, M. Josep Borrell.

**M. Michel Barnier, conseiller spécial de la Présidente de la Commission européenne.** Je suis toujours heureux de revenir à l'Assemblée. Pour y avoir siégé par le passé, je sais l'importance et la qualité des travaux de ses commissions.

Je vous remercie de l'appréciation que vous me témoignez. Ces négociations étaient néanmoins le fruit d'un travail collectif. J'ai dirigé durant quatre ans et demi une équipe exceptionnelle de soixante-dix personnes de dix-huit nationalités différentes, représentant les expertises de toutes les directions générales. En novembre et décembre 2020, les négociations étaient continues, incluant les six week-ends, avec des débriefings nocturnes regroupant la task force, les experts, et les membres du Conseil.

L'unité que vous saluiez plus tôt est née de la prise de conscience suscitée par le vote du *Brexit*, en juin 2016. Désigné comme négociateur en octobre, j'ai durant trois mois rencontré chaque chef d'État ou de gouvernement, visitant 27 capitales. Le *Brexit*, suivi de l'élection de M. Trump, dans un contexte de menaces géopolitiques et terroristes accrues, ainsi que de changement climatique, a généré un sentiment de gravité, et par conséquent de responsabilité concernant le destin du projet européen. Aussi, les deux institutions ont nommé un seul négociateur, avec la confiance du Parlement européen.

J'ai cultivé cette unité vitale, en adoptant une transparence totale, inhabituelle dans le cadre de négociations. Le conseil des 27 *Brexit delegates* des États membres s'est réuni une ou deux fois par semaine durant quatre ans et demi, permettant d'informer systématiquement chacun de manière équitable.

De plus, j'ai visité trois à quatre fois chaque capitale. J'ai écouté les partenaires sociaux, les parlements, les gouvernements, afin de prendre en compte leurs préoccupations spécifiques, dont les 26 autres membres se sont

systématiquement montrés solidaires. Chypre s'inquiétait de ses deux bases militaires britanniques, et l'Espagne de Gibraltar. La Finlande s'interrogeait sur le transport aérien. Les huit pays côtiers se préoccupaient de la pêche dans les eaux territoriales britanniques. Quant à l'Irlande, j'y reviendrai ensuite.

Cette négociation aura été un long parcours, comprenant diverses étapes. Deux traités ont été négociés. Le premier concernait le divorce, dont je ne me félicite pas. Il sécurise les droits – sociaux et de résidence – des 4,5 millions de citoyens affectés, pour eux-mêmes et leur famille, pour la durée de leur vie. Il a été ratifié en novembre 2019, au terme de trois ans de travail. Il garantit en outre le financement par les Britanniques, malgré cette séparation, de toutes les décisions antérieures prises à 28. Aussi, ce qui reste à financer le sera.

Durant toute cette négociation, j'ai porté trois exigences : la paix en Irlande, la protection du marché intérieur, et la possibilité de quelques opérations avec la Grande-Bretagne pour l'avenir.

La paix en Irlande n'est pas un sujet technique ou financier, mais humain. Elle est très fragile. Nous sommes parvenus avec le Gouvernement de M. Boris Johnson à un compromis résolvant la quadrature du cercle. L'absence de frontière sur l'île est essentielle à la paix. Le contrôle de tout produit y entrant – dont les marchandises arrivant de Grande-Bretagne via l'Irlande du Nord – pour s'assurer du respect du code douanier européen garantira la sécurité du marché unique. Enfin, la coopération économique entre le nord et le sud sera assurée. Une vache transportée d'Angleterre à Belfast doit y être contrôlée, car elle y franchit la frontière extérieure du marché unique. Il s'agit de protéger les consommateurs, les budgets et les entreprises contre la contrefaçon.

La première négociation a servi de fondation. Les Britanniques ont toutefois suscité des craintes l'an dernier, lorsqu'ils ont tenté de remettre en cause ce traité sur la question irlandaise, une provocation délibérée qui risquait de susciter une rupture de confiance. Ils sont finalement revenus à la raison, retirant leurs menaces.

Les solutions trouvées sont complexes, mais la situation de l'Irlande l'est également. Deux pays occupent une même île. L'un d'eux ayant quitté l'union douanière, nous avons été contraints d'imaginer des solutions originales, mais compliquées.

La seconde négociation a été engagée pour la durée de la transition, avec une date d'échéance au 31 décembre 2020. Nous aurions pu la prolonger, mais les Britanniques ne souhaitaient pas reporter davantage leur sortie du marché unique et de l'union douanière. L'alternative à un accord général incluant un accord de commerce était donc le *no deal*, qui n'aurait pas été sans conséquence.

Nous avons proposé aux Britanniques différents modèles de coopération. Le plus intégré correspond aux exemples norvégiens ou islandais : la Norvège ne souhaitait pas intégrer l'Union, mais elle appartient au marché unique. Nous disposons d'autres solutions avec des options de moins en moins intégrées. Il nous

fallait aussi tenir compte des lignes rouges britanniques : absence de Cour de Justice, absence de contribution au budget européen, absence de lien avec la politique commerciale commune. Ils ont, par ces exigences, fermé la porte aux différents modèles intégrés que nous proposons, ne laissant qu'une possibilité : celle d'un accord de libre-échange.

La nature de ce type d'accord dépend néanmoins des pays qu'ils concernent, et plus particulièrement de leur proximité géographique et des volumes échangés. L'Union européenne a négocié une soixantaine d'accords de libre-échange dans son histoire. La Grande-Bretagne se trouve cependant dans une situation unique. Elle a une frontière terrestre, en Irlande, avec le marché unique, tandis qu'elle est le partenaire possédant le plus fort volume d'échanges avec l'Union. Une coopération inédite devait donc être définie. Établir des règles équitables était fondamental.

De plus, nous avons négocié pour la première fois un accord de libre-échange dans un contexte de divergence réglementaire, le Royaume-Uni entendant recouvrer son autonomie dans ce domaine. Tous les autres accords s'inscrivaient au contraire dans un contexte de convergence des standards et des normes, afin de faciliter les échanges. Il convenait donc de s'assurer que la souveraineté réglementaire britannique ne transformait pas l'accord conclu en outil de dumping social, environnemental, fiscal ou économique.

Nous sommes parvenus à un accord plus ambitieux que les accords de libre-échange classiques, au terme de neuf mois seulement de négociation, une durée particulièrement courte, quatre à cinq ans étant généralement nécessaires avec d'autres pays.

Nous n'avions toutefois que peu de temps. Nous avons donc proposé dès le départ au Royaume-Uni un accord commercial éliminant tous les tarifs douaniers et tous les quotas. En contrepartie, l'Union européenne et ses membres ont naturellement exigé des règles équilibrées, évitant autant que possible tout *dumping*.

Le premier chapitre de cet accord concerne le commerce des biens et d'une partie des services. Il ne fixe aucun tarif douanier aux échanges entre l'Union européenne et la Grande-Bretagne, alors que l'Union représente 46 % des exportations de cette dernière, le flux inverse ne s'élevant qu'à 8 % des exportations européennes. Un cadre inédit de *level playing field*, de règles du jeu, a en contrepartie été fixé, afin qu'aucune des deux parties ne soit tentée de créer des distorsions de concurrence susceptibles de détruire des emplois chez son partenaire.

Ces distorsions peuvent provenir d'aides d'État. Or, le Royaume-Uni est sorti du système de contrôle correspondant de l'Union, sans pour l'instant préciser comment il s'organisera en interne dans ce domaine. Les divergences réglementaires peuvent également être à l'origine de distorsions. Nous sommes convenus de rester au moins au niveau atteint fin 2020 concernant les standards et les normes environnementaux et sociaux. Nous vérifierons l'absence de régression dans le temps, par le biais de dispositions nouvelles. Leur usage et leur efficacité

devront être évalués sans trop attendre. Ces dispositions permettent à l'une des parties de prendre des mesures compensatoires – dont le rétablissement de tarifs douaniers – si l'autre crée des distorsions de concurrence, par des aides d'État massives ou des divergences réglementaires.

La vigilance sera indispensable, les autorités britanniques ayant annoncé depuis trois semaines leur intention d'adopter des règles différentes concernant les pesticides, la durée hebdomadaire du travail, ou encore les services financiers. Si des divergences suscitent des difficultés, la Commission devra en être informée, par le secteur concerné, les parlements nationaux, ou encore le Parlement européen.

Le deuxième chapitre de l'accord porte sur la coopération économique et sociale, en matière de connectivité des transports routiers et aériens, ou encore d'énergie – interconnectivité électrique, énergie renouvelable... Il ouvre également un certain nombre de programmes européens à la Grande-Bretagne, en tant que pays tiers, dans de nouvelles conditions financières et juridiques, concernant la recherche universitaire ou encore certains programmes satellitaires. Les Britanniques ont en revanche refusé de se maintenir dans Erasmus, car ils entendent mettre en place un programme concurrent.

Ce deuxième chapitre traite enfin de la pêche, qui a reçu une attention conséquente jusqu'à la dernière minute. Le Royaume-Uni a – sans succès – cherché à faire de ce sujet, le seul où nous étions demandeurs, un levier de négociation. En effet, les pêcheries européennes réalisent 650 millions d'euros par an de chiffre d'affaires dans les eaux britanniques, contre 850 millions d'euros de chiffre d'affaires généré par les pêcheurs britanniques dans leurs eaux territoriales. La pêche dans les eaux européennes ne représente en revanche pour ces derniers que 150 millions d'euros.

Les positions de départ étaient les suivantes : les Britanniques souhaitent exploiter seuls leurs eaux territoriales ; nous réclamions le maintien du statu quo. Un compromis a donc été recherché.

J'ai tenu compte des seuils d'acceptabilité des huit principaux États européens côtiers concernés, qui les avaient signifiés à la Commission. Je rappelle que tout accord nécessitait l'unanimité des 27 États membres. Leur solidarité a toutefois représenté un atout.

Nous sommes parvenus à la disposition suivante : l'Europe rendra 25 % de ses capacités de pêche dans les eaux britanniques, sur une répartition des stocks comprenant cent espèces de poissons, dont certaines présentent davantage de valeur que d'autres. Au terme de cinq ans et demi, le Royaume-Uni retrouvera cependant sa souveraineté complète, et une capacité de discussion annuelle quant à l'accès à ses eaux territoriales.

La Grande-Bretagne pourra alors nous fermer tout ou partie de cet accès. Une telle configuration devra donc être préparée. L'accord prévoit des mesures de dissuasion, comme le rétablissement de tarifs douaniers non négligeables sur les

importations de différents poissons, dont le maquereau, voire la mise en œuvre de mesures « miroirs » – cinq ans et demi de transition puis une discussion annuelle – dans d’autres secteurs, en particulier l’énergie. Or, l’interconnectivité au marché électrique européen est essentielle pour le Royaume-Uni.

Le troisième chapitre porte sur la sécurité intérieure des citoyens. Les Britanniques s’engagent à respecter dans la durée les principes de la Convention européenne des droits de l’homme et la protection des données personnelles échangées. Une coopération opérationnelle sera construite concernant Europol, Eurojust, l’extradition, la lutte contre le blanchiment, l’échange de données ADN et le contrôle des passagers aériens.

Dans sa déclaration politique d’octobre 2019, M. Boris Johnson avait évoqué la politique étrangère, la défense, la sécurité extérieure et la coopération. Les Britanniques ont néanmoins refusé toute discussion sur ces sujets. Ce chapitre important n’a donc pas été négocié. Il reste ouvert pour l’avenir, si nos partenaires le souhaitent. Nous leur avons signifié encore récemment notre disponibilité, mais sans fébrilité.

Le dernier chapitre de l’accord détaille le système de gouvernance visant à résoudre les éventuels conflits. Les Britanniques ont fini par accepter un cadre global, au moins sur les questions économiques, l’Union européenne ayant refusé le système « suisse », qui divise cette question entre de multiples accords à l’autonomie propre. Le compromis inclut un système de règlement des conflits ainsi qu’une possible suspension croisée de différents aspects du partenariat en cas de non-respect des engagements de l’accord.

L’accord ne définit pas la coopération sur les services financiers, excepté en matière réglementaire. Sur ce sujet, une discussion est en cours, comme nous en conduisons avec le Japon ou les États-Unis. Elle ne concerne toutefois pas les équivalences. Nous n’anticiperons pas la décision unilatérale que la Commission et l’Union peuvent prendre concernant l’attribution de ces équivalences. Nous conservons cette capacité, afin d’en faire éventuellement usage au mieux de nos intérêts.

Nous n’oublions pas la récente crise financière de 2008, dont nous subissons toujours les conséquences, que la covid a d’ailleurs aggravées. Préserver la stabilité de l’euro et de l’Union européenne est primordial. Nous avons donc des exigences certaines en matière de supervision et de régulation. Des chambres de compensation, qui n’existent pas encore côté continental, ont obtenu une équivalence. Quelques autres équivalences pourront être accordées, mais au service de nos intérêts et de la préservation de la stabilité financière de la zone euro.

L’accord a été conclu le 24 décembre à 18 heures. Son processus d’approbation par le Parlement européen est en cours. Dans l’attente, les États membres ont approuvé son application provisoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Parlement ne statuera probablement pas d’ici fin février. En effet, les 27 États

exigent de disposer d'une traduction authentifiée du texte dans les 24 langues officielles de l'Union. Ces traductions ne sauraient être produites avant le 28 février. Aussi, le dispositif d'application provisoire devra être prolongé de quelques semaines, le temps que l'authentification des 24 traductions de 1 400 pages soit achevée.

Je resterai à la disposition de la Commission, bien que ma mission soit terminée, pour accompagner ce processus jusqu'à son terme.

**M. Laurent Saint-Martin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.** Cet exposé très complet a répondu à une partie de mes questions.

Pourriez-vous détailler l'ensemble des flux budgétaires actuels et à venir, ainsi que les modalités selon lesquelles le Royaume-Uni continuera de financer certaines politiques ?

Pourriez-vous préciser le principe de non-régression du niveau de protection de l'environnement et des engagements climatiques, et ses mécanismes de protection ?

Comment le conseil de partenariat résoudra-t-il les litiges ?

S'agissant des services financiers, parviendrons-nous à protéger nos intérêts au regard de la problématique des chambres de compensation, alors que le protocole d'accord devra être signé d'ici fin mars 2021 ?

**M. Alexandre Holroyd.** Je tenais d'abord à féliciter M. Barnier et ses équipes. Vous avez cultivé l'unité des 27 au cours de ce marathon, qui était complexe à la fois politiquement et techniquement. Les 300 000 citoyens français vivant au Royaume-Uni vous remercient d'avoir sécurisé leurs droits dans le cadre de l'accord de retrait.

Je m'interroge sur le calendrier relatif à la protection des données privées. Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le régime européen s'appliquera. Ensuite, un accord sera nécessaire pour encadrer ces échanges d'informations, indispensables à nos relations économiques.

Par ailleurs, l'accord prévoit différents mécanismes de gouvernance. Vendredi dernier, la Commission a fait usage de l'article 16, qui restreint les exportations de l'Irlande du Sud vers l'Irlande du Nord, avant de reculer. Que s'est-il produit pour que l'accord soit ainsi remis en cause, quatre semaines seulement après sa conclusion ?

Quelle est la procédure pour prendre ces décisions délicates ? Le Premier ministre irlandais n'y aurait pas été associé, alors qu'il est le premier concerné.

Tirons-nous de cet épisode des leçons quant à l'usage de ces clauses par la Commission à l'avenir ?

**M. Didier Quentin.** M. Barnier, le groupe LR salue le succès de votre équipe, votre engagement européen de longue date et votre art remarquable de la négociation dans ce contexte difficile. Nous nous réjouissons des avancées destinées à prévenir le dumping social et fiscal. Il conviendra toutefois de rester vigilant. La Présidente de la Commission européenne vous a d'ailleurs nommé récemment conseiller spécial pour négocier les accords *post-Brexit*.

Quelles sont à terme les clauses de revoyure, notamment sur la question des quotas, des antériorités de droits de pêche, ou encore concernant les tensions commerciales liées au vaccin AstraZeneca ? Elles pourraient poser de grandes difficultés.

Par ailleurs, les tensions montent entre Édimbourg et Londres. La Première ministre écossaise réclame l'organisation d'un nouveau référendum sur l'indépendance de l'Écosse, dont les pêcheurs auraient déjà perdu 30 à 40 % de chiffre d'affaires en raison des contrôles douaniers.

Vous l'évoquiez, Londres a refusé d'inclure dans cet accord les questions de sécurité et de défense. Pourriez-vous nous éclairer davantage sur ce point ?

La Grande-Bretagne était membre jusqu'à présent de la coopération structurée permanente. Quelles seraient les éventuelles conséquences de son retrait sur le fonds européen de défense, qui vise à conforter l'autonomie stratégique de l'Union européenne ?

Enfin, le général de Gaulle avait systématiquement rejeté la candidature britannique à la Communauté économique européenne, que Georges Pompidou avait finalement acceptée. Quelle est votre analyse de ces 50 années d'appartenance du Royaume-Uni à notre union ?

**Mme Marguerite Deprez-Audebert.** Je vous félicite à mon tour d'avoir, au terme de quatre ans et demi d'efforts, paré au spectre du *no deal*. Ce divorce s'annonce cependant riche en rebondissements. Déjà, une guerre des vaccins se dessine, fort mal à propos. La Commission, dans un nécessaire esprit d'apaisement, a renoncé à inclure l'Irlande du Nord dans le mécanisme de contrôle d'exportation des vaccins, mais leur production, et par extension le domaine sanitaire, semblent devenir un moyen de pression géopolitique. Lors de son audition, l'ambassadeur britannique, M. Edward Llewellyn, avait pourtant témoigné de la bonne volonté de l'outre-Manche. Sur ce dossier, et de manière plus générale, maintiendrons-nous une relation harmonieuse avec notre voisin, ou devons-nous rester sceptiques ? Vous avez en partie répondu, en appelant plus tôt à la vigilance.

Par ailleurs, le populaire programme Erasmus contribue à faire aimer l'Europe. Le groupe MoDem-Démocrates apparentés y est particulièrement attaché. M. Johnson, après avoir assuré que ce programme ne serait pas affecté par le *Brexit*, a malheureusement fait volte-face, créant un programme Alan Turing concurrent. Quel sera l'avenir d'Erasmus sans le Royaume-Uni et les 17 000 étudiants britanniques qui s'y inscrivaient auparavant ? Continueront-ils d'étudier en

Europe ? Erasmus fera-t-il les frais du *Brexit*, ou en profiterons-nous au contraire pour mieux faire découvrir la diversité de nos langues ?

**M. Antoine Herth.** Le groupe Agir ensemble, comme tous ceux qui aiment l'Europe, vous remercie, M. Barnier.

Dans le domaine de l'agriculture, qu'advient-il des accords passés, et notamment des concessions tarifaires ou des quotas d'importation à droits nuls, qui avaient été concédés à des pays tiers ? Par exemple, la Grande-Bretagne représente 300 000 tonnes de l'ensemble des concessions passées sur la volaille. Les emporte-t-elle ? Ce volume représente un tiers de la production nationale. Il est donc susceptible de déstabiliser le marché européen.

Concernant l'énergie, l'accord prévoit des renégociations à compter de 2026. Le *Brexit* impactera-t-il alors l'équilibre d'EDF, opérateur électrique majeur, qui possède actuellement un accord pour construire une centrale nucléaire à Hinkley Point ?

Enfin, les frontières terrestres de la Grande-Bretagne avec l'Europe (Gibraltar, bases militaires de Chypre) présentent des enjeux migratoires, mais aussi géopolitiques. Des tensions ont récemment émergé entre la Turquie et la Grèce concernant des champs gaziers au large de Chypre. Comment appréhendez-vous ces deux problématiques ?

**Mme Valérie Rabault.** Le groupe Socialistes et apparentés salue l'endurance, la maîtrise et la volonté nécessaires à la conclusion de cette négociation complexe.

Tout ce qui a été décidé à 28 sera, selon votre propos liminaire, payé à 28. Je m'interroge donc sur les flux financiers à venir. Un tableau synthétique serait apprécié.

N'ayant pas lu les 1 400 pages du traité, j'aurais souhaité savoir qui a gagné ou perdu sur les différents sujets. Tel n'est généralement pas l'esprit d'un traité, mais il s'agit ici d'un divorce. Vous avez obtenu des compromis très satisfaisants, notamment l'absence de taxe lors de transferts de pièces pour assemblage. Pour autant, un tableau synthétique des enjeux serait très instructif.

Par ailleurs, les services financiers n'ont pas encore été négociés. Ce prochain enjeu sera-t-il selon vous l'occasion d'enfin fonder une Europe dans ce domaine ? Compenser l'euro à Londres est un paradoxe que plusieurs d'entre nous regrettent. L'Europe décidera-t-elle que 20 ans après sa mise en circulation, il serait temps que l'euro joue un vrai rôle sur la scène mondiale ?

**M. Michel Zumkeller.** Le groupe UDI et Indépendants partage l'idéal européen, et vous félicite de sa défense dans le cadre de cet accord. L'accord évite les droits de douane et les quotas. Néanmoins, sa configuration imposera des délais, ainsi que de nouvelles règles à respecter pour les entreprises exportatrices. L'Union

européenne prévoit-elle de les accompagner ? Si les négociations se poursuivent, le système pourrait encore être amélioré.

Évidemment, nous nous réjouissons de l'accord sur l'Irlande. Il s'avère toutefois complexe. La Grande-Bretagne pourrait en outre s'en servir de cheval de Troie. Comment l'Union peut-elle prévenir ces dérives ? Enfin, quel est l'état des ajustements qui restent en suspens, pour que l'accord conclu prenne toute sa réalité ?

**Mme Sylvia Pinel.** Dans le cadre de l'Union européenne, nous avons pendant des années travaillé à nous rapprocher les uns des autres. Avec le *Brexit*, il nous a fallu au contraire dénouer nos innombrables liens avec le Royaume-Uni, une tâche difficile et complexe que M. Barnier a su mener.

La filière aéronautique, notamment Airbus, est intégrée des deux côtés de la Manche. Comment garantir que les sous-traitants britanniques ne se tourneront pas vers Boeing ? Qu'en sera-t-il des certifications et normes de production ?

Les formalités douanières permettant l'entrée de produits agricoles au Royaume-Uni et dans l'Union européenne généreront une hausse de 5 % des prix. Quelles seront les filières les plus impactées par les replis des importations ?

**M. Sébastien Jumel.** En tant qu'ancien maire de Dieppe et député d'une circonscription maritime, je suis très attaché au lien transmanche. Le *Brexit* constitue une véritable fracture, dont personne ne sortira gagnant. Cependant, lorsque l'Europe libérale se construit sans les peuples, ils l'abandonnent.

Ma grand-mère aurait qualifié l'accord conclu de « moins pire que si c'était mieux ». Le compromis sur la pêche, que nous devons à votre opiniâtreté, évite le *no deal*. Il offre aux ports inquiets une respiration. La baisse immédiate de 25 % des droits de pêche ne sera toutefois pas anodine. Elle pourrait provoquer des reports d'efforts de pêche susceptibles de pénaliser la pêcherie française. Un plan d'accompagnement a été annoncé au niveau national, mais qu'en sera-t-il à l'échelle européenne ?

Enfin, la clause de revoyure – à l'horizon 2026 – porte exclusivement sur la pêche. Les contreparties qui ont pesé sur la négociation de l'accord disparaîtront à ce moment-là. Quels sont les leviers assurant l'application de l'accord dès à présent ? De quels leviers l'Europe disposera-t-elle en 2026 pour préserver durablement les intérêts de la pêche ?

Empêcher les bateaux-usines, notamment néerlandais, de piller nos mers est une impérieuse nécessité. L'Europe et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) doivent se concentrer sur la préservation de la pêche artisanale.

**M. Michel Barnier.** Je transmettrai vos appréciations à mes équipes de négociation. Mmes Sabine Weyand et Stéphanie Riso durant la première phase, puis

Clara Martinez et Paulina Dejmek, ont notamment fourni un travail exceptionnel. Avec leur assistance, j'ai en bon savoyard « taché moyen de faire pour le mieux ».

Les Britanniques paieront tout ce à quoi ils se sont engagés lorsqu'ils étaient membres de l'Union, y compris au titre des programmes mis en œuvre au cours de la programmation 2014-2020 et les restes à payer ou à liquider sur les fonds structurels. Les Britanniques demeurent aussi responsables dans le cadre de certaines garanties d'emprunts souscrits à 28, concernant des programmes en Ukraine ou en Turquie notamment. L'accord sur ce point est impeccable. Je n'ai aucun doute que le Royaume-Uni honorera sa signature.

Les autres échanges financiers dépendront de la participation britannique à des programmes européens en tant que pays tiers.

Leurs laboratoires et universités étaient très dynamiques au sein des programmes de recherches européens, mais ils en tiraient un avantage supérieur au coût de leur participation. Désormais, leurs bénéfices et le coût de leur participation seront strictement équilibrés, mais leur implication se poursuivra, au même titre que celle de la Norvège ou de la Suisse

La période de sept ans des prochains programmes s'ouvre en 2021. Le Royaume-Uni doit encore définir de quelle manière il souhaite y participer, mais nous pourrons en rendre compte à l'Assemblée nationale.

S'agissant de la non-régression des standards et normes découlant du droit de l'Union, en particulier en matière environnementale, elle concerne Natura 2000, mais aussi les normes sur le bruit ou encore la pollution de l'air. De même en termes de transparence fiscale ou de droits sociaux, ces principes sont détaillés dans l'accord. Une évaluation est prévue tous les quatre ans, car des divergences pourront apparaître au fil du temps. Des aides d'État massives peuvent impacter rapidement la concurrence dans les secteurs qui en sont la cible. La politique européenne de concurrence nous en prémunit aujourd'hui. À l'avenir, les parlements et gouvernements nationaux devront se montrer vigilants, et demander des explications s'ils détectent de telles distorsions.

Quant au protocole sur la réglementation financière, il n'anticipera pas l'attribution des équivalences. Celle relative aux chambres de compensation a été accordée l'année dernière, faute de posséder une telle chambre de compensation sur le continent.

Comme Mme Rabault le soulignait, avec ou sans *Brexit*, je pense que l'Europe doit prendre ses responsabilités, comme elle l'a fait avec le programme d'emprunts mutualisés de 750 milliards d'euros pour faire face à la covid.

Une volonté économique et politique est cependant indispensable, pour que les banques européennes créent les infrastructures financières qui nous manquent aujourd'hui. Il conviendrait notamment que la zone euro se dote de dispositifs de compensation.

Les Britanniques ont perdu mécaniquement le passeport financier attaché au marché unique. Des équivalences leur seront accordées, en nombre mesuré, pour garantir nos intérêts et la stabilité financière de l'Union. Ce processus autonome ne sera ainsi pas négociable.

Concernant la protection des données, évoquée par M. Holroyd, elle fait l'objet d'un second processus autonome. À partir de juillet, nous vérifierons le respect des droits fondamentaux des citoyens avant d'attribuer un certain nombre d'équivalences, d'*adequacy decisions*, en matière de données. Leur préparation est en cours.

Quant aux événements de vendredi dernier, j'indiquerai sobrement que nous avons pris beaucoup de décisions dans l'urgence et face à la gravité de la situation. Des erreurs peuvent avoir été commises. Celle de vendredi a été corrigée le soir même, sans autre conséquence que politique. Nous répétons aux Irlandais que nous nous attacherons à préserver l'absence de frontière, indispensable à la fragile paix de l'île.

Je n'aurai en revanche aucun commentaire concernant l'Écosse. Je peux discourir passionnément de la France ou de l'Europe. J'ai été un élu du peuple toute ma carrière, plutôt qu'un technocrate. Néanmoins, ces dernières années, je me suis soigneusement gardé de faire preuve de passion dans cette négociation. Je préfère éviter de donner prise aux tabloïds ou aux polémiques. Je ne me mêle pas des débats internes au Royaume-Uni, même si je les suis attentivement. Il appartiendra à son peuple de trancher la question de l'Écosse.

En tant qu'ancien ministre des affaires étrangères, je ne comprends pas pourquoi la Grande-Bretagne refuse de négocier sur le chapitre des relations extérieures. Elle a sans doute des raisons idéologiques. L'Europe est selon elle une zone de libre-échange, alors que nous pensons qu'elle doit revêtir une dimension politique, qui se traduit par des efforts dans les domaines de la défense ou de la sécurité extérieure.

Une coopération dans ce domaine sera dans notre intérêt commun. Le Royaume-Uni reste un grand État, membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Il participait activement aux politiques européennes de sanction. Nous aurons peut-être même intérêt à ce que la Grande-Bretagne prenne part à certaines opérations extérieures de l'Union. De plus, certains pays tiers contribuent, sous certaines conditions, au fonds européen de défense. Un cadre sera alors nécessaire. Pour la première fois en 2021, le budget européen financera des efforts de recherche en matière stratégique et de défense. Nous aurons également besoin d'échanger en matière de renseignement. Nous laissons ainsi la porte ouverte, sans fébrilité, à une négociation avec le Royaume-Uni en matière de sécurité extérieure.

J'ai pris des notes tout au long de cette négociation. Je les publierai au printemps prochain, si les détails vous intéressent. Le *Brexit* est un accord perdant-perdant, un affaiblissement, un divorce. L'Europe est amputée d'un membre

puissant et actif, qui se retrouvera seul dans la compétition mondiale, où il aura moins de poids face à la Chine ou aux États-Unis. Les Britanniques ne partageaient cependant pas mon analyse.

Sur la question des vaccins, je recommande que nous préservions un esprit de coopération. Au-delà du *Brexit*, d'autres défis graves nous menacent : pandémies, terrorisme, changement climatique. Nous avons donc des raisons de collaborer, même sans appartenir à l'Union. De même pour Erasmus, notre porte restera ouverte. Il serait logique de faire participer un pays tiers comme le Royaume-Uni à ce programme, qui constitue l'une des plus belles réussites de l'Union européenne. Je souhaite toutefois bonne chance au programme concurrent que souhaite créer le Royaume-Uni, comme il en a absolument le droit.

S'agissant des accords commerciaux, notamment concernant les productions agricoles, décider comment retrancher la part des Britanniques a fait l'objet de longues réflexions. Nous sommes parvenus – je crois – à des solutions équilibrées. Une note écrite vous détaillera ce sujet pour chaque accord. Le Royaume-Uni quitte, en abandonnant l'Union, 600 accords internationaux, qu'il devra renégocier de son côté avec tous ces partenaires.

Sur l'énergie, une clause miroir existe. Si elle joue correctement son rôle de dissuasion, l'interconnexion électrique devrait demeurer. À l'échéance d'un délai expirant dans cinq ans et demi, nous rediscuterons tous les ans de ce sujet, qui est essentiel pour la Grande-Bretagne, parce qu'il lui permet d'accéder aux échanges sur un marché de 450 millions de consommateurs. J'ai proposé cette clause miroir, car le gain des Britanniques sur le marché électrique est équivalent à celui des pêcheries européennes dans les eaux territoriales britanniques. L'accès au marché électrique et aux eaux doit être réciproque, dans le cadre d'un accord équilibré.

Concernant Chypre, nous devons organiser la protection du marché intérieur, alors que deux zones relevant de la souveraineté britannique se trouvent sur l'île. L'organisation de ces contrôles n'a cependant aucun lien avec la Turquie. Quant à Gibraltar, elle fait l'objet d'une négociation parallèle, à la demande des Espagnols comme des Britanniques. Elle pourrait, dans ce cadre, être intégrée à Schengen.

Peu de flux financiers seront encadrés par l'accord, excepté la participation britannique à certains programmes. La perte du passeport financier est une conséquence mécanique du *Brexit*, tout comme l'absence de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, ou des certifications de production. Notre position n'est pas punitive. Simplement, quitter le marché commun, son écosystème de normes et de droits, de supervision et de juridiction, a des conséquences. La Grande-Bretagne ne saurait conserver tous les avantages en s'affranchissant de toutes les contraintes. À l'heure actuelle, les entreprises britanniques découvrent l'existence de nombreuses barrières non tarifaires, qui freineront leurs échanges, en conséquence de leur départ du marché unique.

Le fonds d'ajustement européen s'élève à 5 milliards d'euros : il est destiné à accompagner les secteurs ou les régions affectés par les conséquences du *Brexit* pour les prochaines années. 4 milliards sont déjà partagés entre les États les plus impactés. L'accord limite les conséquences, mais il ne les élimine pas complètement, notamment pour la pêche. Plusieurs centaines de millions d'euros seront ainsi mobilisables pour accompagner les parties affectées en France, sous la responsabilité des autorités nationales.

S'agissant des ajustements que M. Michel Zumkeller évoquait, les négociations sont terminées, après quatre longues années et demie de discussions : l'accord n'est pas une base de travail pour poursuivre. La Grande-Bretagne éprouve des difficultés qu'elle n'avait pas anticipées. Cependant, nous appliquerons l'accord. Il sera évalué. Nous envisagerons d'éventuels changements, mais ils devront être réciproques. Seul le chapitre de la défense et des relations extérieures reste encore ouvert à la négociation, ainsi que certains points d'application de l'accord, par exemple le cadre de coopération réglementaire en matière de services financiers.

L'accord crée un conseil de partenariat, où siègeront trois personnalités publiques indépendantes, que nous choisirons ensemble. Comme pour l'accord de retrait, elles régleront les éventuels conflits entre les parties. L'accord lui-même ne sera néanmoins pas ajusté.

Par ailleurs, la question des règles d'origine est fondamentale. Lorsque nous exportons une voiture européenne, en Corée par exemple, une certaine proportion de pièces doit provenir du marché intérieur, ce qui pourra poser problème du fait de la sortie des fabricants britanniques, qui se verront imposer cette barrière non tarifaire. Toutefois, cette règle est impérative et fondamentale pour protéger nos emplois. La Grande-Bretagne ne saurait devenir un hub d'assemblage, et exporter en Europe sans tarif ni quota des produits assemblés à partir de pièces qui y seraient normalement soumises.

Enfin, la clause de revoyure, dans cinq ans et demi, devra être préparée. L'accord sur la pêche est raisonnable, mais il était difficile, tant nos positions initiales étaient opposées. Ce compromis nous conduit à rendre 25 % de ce que nous pêchons aujourd'hui. Dans cinq ans et demi, la Grande-Bretagne risque de vouloir fermer telle ou telle zone aux pêcheries européennes. Il conviendra d'évaluer et de discuter chaque année. Si la raison ne prévaut pas, nous activerons nos outils de réciprocité.

**Mme Typhanie Degois.** Quelles seront les conséquences du *Brexit* sur le tourisme ? Les Britanniques sont de fidèles visiteurs de la France. La Savoie en reçoit 500 000 chaque année. Le *Brexit* compliquera-t-il la circulation des touristes britanniques, à l'heure où nous avons cruellement besoin de relancer notre économie ? De plus, quelle sera la place du tourisme dans l'accord conclu ? Les formalités nécessaires pour accéder à l'Union européenne ne détourneront-elles pas

les Britanniques vers d'autres destinations, comme les États-Unis, pour les sports d'hiver notamment ?

**Mme Constance Le Grip.** La commission des affaires culturelles et de l'éducation, dont je suis membre, se préoccupe de la mobilité étudiante et des échanges universitaires. Vous avez déjà abordé Erasmus sur ce point.

Nous nous inquiétons également de la culture, qui implique la libre circulation des idées, des personnes et des œuvres. Nous craignons ainsi un appauvrissement des échanges culturels, de part et d'autre de la Manche. Le Royaume-Uni maintiendra-t-il sa participation au programme Europe créative, en tant que pays tiers ? Qu'en est-il par ailleurs de la propriété intellectuelle et des droits voisins ? La non-application des directives sur les droits d'auteur ou sur les services de médias audiovisuels (SMA) par la Grande-Bretagne présentera un véritable danger.

**M. Jean-Luc Lagleize.** Je salue le travail de M. Barnier et toutes ses équipes durant quatre ans et demi. Je co-préside le groupe d'étude secteur aéronautique et spatial de l'Assemblée nationale. Dans ces deux domaines, les coopérations entre la France, le Royaume-Uni et l'Union européenne sont nombreuses. Nos chaînes de production sont très intégrées des deux côtés de la Manche. Airbus, en particulier, emploie 14 000 personnes sur 25 sites britanniques. La Grande-Bretagne devrait rester membre de l'Agence spatiale européenne. Néanmoins, elle a décidé de ne pas prendre part à la prochaine période de programmation financière et n'a pas encore confirmé sa participation au projet Galileo. J'aurais donc souhaité vous entendre concernant l'impact du *Brexit* sur la souveraineté et l'autonomie stratégique européenne dans les domaines aéronautique et spatial.

**M. Jean-Louis Bricout.** Les sujets économiques, de libre-échange de biens et de services, ont été assez largement évoqués. Comme ma collègue, je m'interroge sur la culture. Les artistes en tournées européennes ou mondiales devront réaliser des demandes de visa supplémentaires, avec des complaisances plus ou moins importantes selon les pays européens. Ces contraintes administratives pourraient-elles être assouplies au bénéfice des échanges culturels ?

Par ailleurs, en matière de transport maritime, beaucoup empruntent des chemins détournés. Quels seront les impacts du *Brexit*, en termes d'activité, dans les ports français, à la hausse ou à la baisse ?

**Mme Hélène Laporte, députée européenne.** Le *Brexit* était une expérience. J'espère que nous ne la renouvelerons pas. Cependant, toute relation contractuelle doit prévoir les modalités selon lesquelles il y est mis un terme. Sur ce point, les traités européens se sont avérés pour le moins insuffisants. En tant que négociateur, ne recommanderiez-vous pas de réécrire a minima l'article 50 ?

Concernant la concurrence fiscale, le Royaume-Uni jouit d'un réseau de dépendances qui lui sont liées juridiquement, comme Jersey, l'île de Man ou encore

des ports francs. L'accord prévoit une clause de bonne gouvernance fiscale et un principe de non-régression par rapport aux règles sur la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de l'OCDE. Dans ce domaine, quelles contraintes pèseront sur la Grande-Bretagne, une fois la période de transition terminée ?

**M. David Corceiro.** Quelles leçons devrions-nous, selon vous, tirer de la colère exprimée au Royaume-Uni envers l'Union européenne, pour éviter que ce scénario se répète dans d'autres États membres ?

Quelles sont vos ambitions pour l'Union européenne ?

**M. Jean-Pierre Vigier.** Le *Brexit* impactera l'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et la forêt. Le Royaume-Uni est le principal partenaire de l'Union européenne et le premier importateur net de produits agricoles et alimentaires. Alors qu'un accord de commerce et de coopération a été conclu le 24 décembre, il est vital que les conditions nécessaires à une concurrence loyale soient pleinement effectives dans l'agroalimentaire.

Cet accord a rassuré. Toutefois, le *Brexit* rallongera l'acheminement des marchandises, en raison des modalités douanières. Les entreprises devront s'enregistrer pour pouvoir réaliser des échanges commerciaux. De plus, des contrôles sanitaires et phytosanitaires s'exerceront.

Ces nouvelles formalités seront à peine perceptibles dans les prix à la consommation. Néanmoins, pouvez-vous nous assurer que ces coûts supplémentaires seront contenus ? Ne risquent-ils pas de fragiliser davantage une situation déjà compliquée ?

**M. Hervé Pellois.** Nos pêcheurs ont été très soulagés de la conclusion de l'accord. Ils espèrent que votre clause miroir jouera son rôle correctement.

Par ailleurs, vous nous avez montré un graphique en escalier descendant, illustrant les niveaux d'intégration qui étaient envisageables à l'ouverture des négociations. Avec l'accord conclu, où se situent les Britanniques dans cette représentation ?

**M. Fabrice Brun.** L'Europe et les États-Unis n'ont pas accompagné leurs laboratoires de la même manière dans le risque industriel associé au développement des vaccins. Nous avons malheureusement perdu la course, et ce dès le départ de cette aventure scientifique et technologique, lors du versement des crédits. Aujourd'hui, les Britanniques, qui avaient signé leur commande trois mois avant nous, vaccinent à très grande échelle. Un pays seul n'est-il donc pas plus agile parfois, sur ces questions logistiques, sans l'Union européenne, dont nous connaissons les hésitations et les lourdeurs ? La résurgence de la souveraineté dans le débat national soulève cette question, non pas de la France contre l'Europe mais avant l'Europe.

Par ailleurs, comment l'Union européenne aidera-t-elle ses exportateurs à maintenir leur position au Royaume-Uni, alors que les coûts augmenteront avec les contrôles et les formalités ? Il s'agit d'un enjeu important pour l'emploi et l'activité, la Grande-Bretagne représentant 10 milliards d'euros d'excédent dans notre solde commercial.

**M. Michel Lauzzana.** Je m'interroge pour ma part concernant la sécurité alimentaire. La qualité de l'alimentation de notre pays est une question sensible. Qu'en est-il de la convergence des normes sanitaires et phytosanitaires dans ce domaine ? Des mesures de redéfinition des critères pour l'importation seront-elles prises, s'agissant des pesticides, des OGM ou des néonicotinoïdes ?

Nous avons dû construire à nos frontières de nouvelles infrastructures, notamment pour la sécurité alimentaire. Sommes-nous prêts ?

Les douanes britanniques et européennes coopèrent-elles correctement ?

Enfin, des villes portuaires s'inquiètent d'un dumping, résultant de nouvelles liaisons vers d'autres ports. Quelles sont les mesures préventives dans ce domaine ?

**M. Patrick Loiseau.** De nombreux Anglais installés en France, parfois depuis plusieurs décennies, ont vécu le *Brexit* comme un séisme. Leur accès à leur résidence secondaire sur le continent sera entravé par les formalités frontalières. Ceux qui souhaitent s'y installer la retraite venue devront solliciter un visa de longue durée. En effet, le séjour exempt de visa est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, limité à 90 jours sur une période de six mois. Des évolutions de ces contraintes seront-elles possibles à l'avenir ?

**M. Vincent Rolland.** Les touristes britanniques étant très nombreux, la Savoie a développé une offre avec de la main-d'œuvre britannique pour accueillir ces clients. Sous quel régime ces travailleurs seront-ils employés demain ? Relèveront-ils des législations française ou britannique ? Les charges n'y sont pas les mêmes.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Je ne cherche pas à attiser la polémique. Cependant, je connais bien la problématique écossaise. N'avez-vous pas le sentiment que l'accord ratifié pourrait à terme fragiliser les relations entre l'Angleterre d'une part, et l'Écosse et l'Irlande d'autre part ?

**M. Michel Barnier.** Évidemment, le *Brexit* aura des conséquences au Royaume-Uni. Il bouscule des traditions et des habitudes, en particulier en Écosse, où la population avait exprimé son attachement au marché unique et à l'Union européenne. Je ne saurais néanmoins, en tant que négociateur européen, partager mon opinion sur ces débats internes à la Grande-Bretagne, que je respecte, excepté pour préciser que les Britanniques doivent assumer toutes les conséquences – humaines, sociales, juridiques, techniques, financières et économiques – du *Brexit*. Malheureusement, elles ont souvent été, dans tous les

domaines, mal expliquées et sous-estimées. Nous en avons toutefois traité une grande partie dans les accords.

Rien n'interdit pour autant, comme le suggérait M. Corceiro, de tirer des leçons de cet épisode. J'ai eu pour rôle de réduire les conséquences négatives du *Brexit*. Je recommande, cependant, en tant qu'homme politique, de s'interroger sur les raisons pour lesquelles 52 % des Britanniques ont voté contre l'Union.

Beaucoup des régions qui ont voté majoritairement en faveur du *Brexit* étaient animées d'une colère sociale que nous retrouvons dans d'autres régions européennes, notamment en France. L'Europe, trop ouverte, ne protégerait pas assez, entraînant une désindustrialisation. Elle affecterait le service public. Ces sentiments populaires – à distinguer du populisme – devront être écoutés et compris. Je recommande d'y répondre.

Nous avons commencé cet effort. La politique industrielle était quelques années auparavant un tabou. Elle est aujourd'hui évoquée ouvertement. Quand le Président de la République se propose de contrôler qui achète quoi chez nous, il s'agit d'une approche nouvelle. Nous investirons ensemble 750 milliards d'euros, en mutualisant pour la première fois des emprunts. Nous tirons ainsi des leçons, pour mettre en exergue la valeur ajoutée de l'Union européenne.

Beaucoup d'erreurs ont néanmoins été commises, en particulier l'excès de dérégulation qui, dans un grand vent libéral, a abouti à la crise financière. J'ai essayé, lorsque j'étais commissaire européen, de reconstruire une régulation financière. 41 lois ont été votées en ce sens durant mes cinq années de mandat, afin de remettre de l'éthique là où elle avait disparu, mais ce travail n'est pas terminé.

S'agissant du tourisme, je connais bien les conséquences du *Brexit*, au-delà de la pandémie actuelle. Les courts séjours de moins de trois mois ne subiront aucune conséquence du *Brexit*. Au-delà de trois mois, il appartient à chaque État d'attribuer ses visas.

Quant à la réglementation applicable en matière de droit du travail et de salaire aux sociétés britanniques de prestations de services – dont nous connaissons les conditions de travail –, elle sera celle du pays d'accueil. L'État concerné pourrait toutefois décider de conserver le système actuel et de leur attribuer les mêmes avantages que précédemment.

En matière culturelle, les échanges ne pourront pas se dérouler comme auparavant. Les Britanniques se sont montrés très peu volontaristes en matière de mobilité. Je le regrette. Nous leur avons proposé au départ d'être ambitieux, mais ils préfèrent appliquer leurs nouvelles règles d'immigration, très différentes de celles de la libre circulation. Les musiciens qui partent plusieurs semaines en tournée déplorent ces difficultés. Les Britanniques n'ont cependant pas souhaité conserver cette vision très large de l'Europe en matière de mobilité.

Par ailleurs, je vérifierai la situation du programme Europe créative. Tous les programmes ouverts à des pays tiers seront accessibles aux Britanniques, dans des conditions juridiques et financières, qui ne seront pas celles offertes aux membres de l'Union.

Enfin, je vous transmettrai une note relative aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle. L'accord de négociation se veut facilitateur dans ce domaine.

S'agissant de la coopération aéronautique, les règles d'origine s'appliquent, mais aucune barrière tarifaire ne concerne les échanges de pièces ; l'accord est équilibré et préserve globalement la situation actuelle.

Quant au transport maritime, il est un peu tôt pour mesurer les effets du *Brexit*. Des changements de liaison pourraient intervenir. Il conviendra d'observer la création de nouvelles lignes, notamment de fret, entre le continent et la République d'Irlande, qui souhaite être moins dépendante du Royaume-Uni en la matière.

Concernant l'article 50 du traité de Lisbonne, il était issu du traité instituant une Constitution pour l'Europe. Soutenu par M. Giscard d'Estaing, il visait à démontrer que l'Europe n'est pas une prison. Néanmoins, sortir du marché commun implique des conséquences, qui ne sauraient se reporter sur les autres membres. J'ai eu l'honneur de le mettre en œuvre le premier. Le processus a été long. Peut-être des ajustements seraient-ils souhaitables, mais ce dispositif me semble avoir fonctionné correctement dans le cas du Royaume-Uni.

En matière de concurrence, l'accord prévoit des dispositions dissuasives ou de compensation, pour en assurer la loyauté. Leur usage et leur efficacité devront être examinés. Des outils et des échéances sont prévus pour en évaluer l'application. Le *Brexit* s'accompagne cependant d'innombrables conséquences inévitables, que l'accord limite simplement.

S'agissant de son niveau d'intégration avec l'Union européenne, la Grande-Bretagne se trouve tout en bas de l'escalier. Un accord de libre-échange sur mesure a été négocié, dans un contexte unique de divergence réglementaire, alors que ce pays frontalier de l'Union affiche avec elle des volumes d'échanges particulièrement importants. Néanmoins, un escalier peut être monté ou descendu. Notre porte demeure ouverte.

**M. le Président Roland Lescure.** J'ai le sentiment que vous ne négociez pas cette remontée.

**M. Michel Barnier.** Je pourrai un jour révéler mon opinion personnelle concernant les événements actuels, mais personne n'est indispensable.

Quant aux vaccins, une réponse commune a été impulsée par la Présidente Ursula von der Leyen. Des laboratoires ont été soutenus par les États-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Europe, sans certitudes de délais ni même de résultat.

Décider à 27 pour la première fois était peut-être plus difficile que seul. Pour autant, je crois qu'il était positif d'avancer ensemble, pour que chaque membre soit traité équitablement.

Le temps en sera juge, mais je vous appelle à ne pas polémiquer avec le Royaume-Uni sur cette question. En tant qu'hommes et femmes politiques responsables, nous aurons déjà suffisamment de défis à relever dans le sillage de cette pandémie, que nul n'avait imaginée. J'espère que nous saurons préserver l'esprit de coopération européenne, en y incluant les Britanniques, même s'ils n'appartiennent plus à l'Union. La sécurité classique, sanitaire ou écologique, en sortira renforcée.

Le fonds d'ajustement permettra de compenser les effets négatifs du *Brexit* que chaque gouvernement évaluera pour ses différents secteurs.

Les risques de dumping devront être régulièrement évalués.

Concernant la sécurité alimentaire, tous les produits entrant sur le marché commun, qu'ils proviennent de Grande-Bretagne ou d'ailleurs, respectent les réglementations européennes, y compris sanitaires. Des contrôles sont réalisés, pour protéger les consommateurs européens, les budgets nationaux comme de l'Union, et détecter les contrefaçons.

Par ailleurs, les résidents britanniques – que nous sommes heureux d'accueillir – avaient acquis des droits jusqu'au 31 décembre 2020. Ceux-ci sont garantis par le premier accord ratifié en novembre 2019, pour eux-mêmes et leur famille, pour la durée de leur vie. Évidemment, la situation des Britanniques qui arriveront aujourd'hui, ou à l'inverse, de Français qui choisiraient de vivre au Royaume-Uni, ne sera pas la même.

**M. le Président Roland Lescure.** Je vous remercie encore pour vos efforts durant ces quatre dernières années et demie, ainsi que pour le temps plus bref que vous nous avez accordé aujourd'hui. Vous avez apporté des réponses précises à des questions complexes.

**M. Michel Barnier.** Je vérifierai le point relatif au programme culturel, et j'apporterai – notamment à M. Herth – des compléments écrits dans les prochains jours. Je vous remercie de votre accueil.

**Mme la Présidente Sabine Thillaye.** La situation n'est pas idéale, mais l'accord que vous avez conclu défend nos intérêts fondamentaux. Il fixe un cadre de coopération avec le Royaume-Uni, tout en préservant l'unité européenne.

Des leçons devront cependant être tirées de ce qui s'est produit. Il est nécessaire de répondre à la colère sociale. La conférence sur l'avenir de l'Europe – dont le lancement a été confirmé par les trois institutions européennes – sera l'occasion de se poser les bonnes questions : Que souhaitons-nous, voire que devons-nous accomplir ensemble, et comment ?

Les résultats de ces réflexions seront présentés au premier semestre 2022, durant la présidence française du Conseil.

Celle-ci aura trois maîtres mots : relance, puissance et appartenance.

V. – 3 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES) :  
AUDITION DE MME ANNICK GIRARDIN, MINISTRE DE LA MER, SUR  
L'IMPACT DU BREXIT SUR LA PÊCHE ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-eco/l15cion-eco2021043\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-eco/l15cion-eco2021043_compte-rendu#))

**M. le président Roland Lescure.** Cette réunion, alors que nous vous avons déjà entendue le 22 septembre 2020, Madame la ministre, s'inscrit cette fois dans le cycle d'auditions sur le Brexit voulu à la fois par les commissaires et par la Conférence des présidents du 12 janvier.

Le secteur de la pêche a été un sujet phare des négociations du Brexit. Il faisait figure de symbole pour ses défenseurs. L'accord commercial sur la pêche dans les eaux britanniques, conclu in extremis le 24 décembre 2020 entre Londres et Bruxelles, a apporté un certain soulagement face aux risques d'un « no deal ». Il prévoit que les pêcheurs de l'Union européenne conserveront jusqu'en 2026 un accès garanti aux zones situées dans les 6-12 milles marins au large des côtes britanniques. Les pêcheurs français devront progressivement diminuer leurs quotas de pêche dans les eaux britanniques, de 25 % à terme. Plusieurs mesures nationales d'accompagnement sont prévues.

De nombreuses interrogations demeurent sur l'application concrète de cet accord.

**Mme Annick Girardin, ministre de la mer.** Le 22 septembre, alors que mon ministère venait de recevoir sa feuille de route, je vous avais présenté nos grandes orientations et nous avons bien entendu évoqué le Brexit. Professionnels, services de l'État ou responsables politiques, nous étions remplis d'incertitudes et de craintes, d'ailleurs légitimement, et ce fut le cas jusqu'au 24 décembre, à huit heures du soir, où nous avons appris l'existence d'un accord.

Le volet « pêche » a occupé les débats, notamment durant les derniers jours de la négociation. Je tiens à souligner l'implication de plusieurs ministres, mais surtout la mobilisation totale dont a fait preuve le Président de la République : il avait déclaré que les pêcheurs ne paieraient pas la facture de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et il a fait en sorte jusqu'au bout, jusqu'à l'obtention de l'accord, qu'il en soit ainsi.

Depuis l'accord, je me suis souvent rendue sur le terrain, dans les Hauts-de-France, en Normandie, en Bretagne, dans les Landes... Nous avons toujours dit qu'une négociation impliquait forcément des évolutions : ce qui importe, maintenant, c'est l'application réelle de cet accord. Avec mon cabinet, avec la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), nous sommes en lien permanent avec les socioprofessionnels car il est essentiel d'expliquer et d'expliquer encore, y compris à ceux qui ne pensaient pas être touchés par les questions de quotas et de totaux admissibles de captures (TAC).

Je remercie les députés qui, eux aussi, ont été sur le terrain aux côtés des professionnels, dont ils nous ont fait part des angoisses et des interrogations. Nous

avons pu ainsi relayer auprès d’eux les bonnes nouvelles, mais aussi expliquer les mauvaises.

S’agissant de la pêche, je qualifierais cet accord de « compromis raisonnable ». Comme tel, il n’est donc pas parfait, mais les lignes rouges que nous avons posées n’ont pas été franchies : le quota de pêche dans les eaux du Royaume-Uni sera réduit de 25 % seulement, très loin de ce qu’avaient demandé les Britanniques, et nous pourrons continuer à pêcher dans leur zone économique exclusive (ZEE), dans leurs 6-12 milles et au large des îles anglo-normandes.

Ces trois zones sont organisées de manière différente.

Tout d’abord, la ZEE, autrement dit les 12-200 milles. Nous avons obtenu, et il faut s’en féliciter, les listes temporaires des navires qui peuvent aller y pêcher depuis le 31 décembre 2020. Des autorisations provisoires ont également été renouvelées pour quelques semaines. Quelques négociations sont encore en cours, mais globalement tout fonctionne. Une petite inquiétude : contrairement aux usages, le Royaume-Uni a posé dernièrement et unilatéralement des conditions techniques, sans nous en informer au préalable. Nous avons fait savoir à la Commission européenne que nous jugions cela inacceptable. Nous ne devons rien laisser passer aux débuts de cet accord, sans quoi le mauvais pli sera pris. Nous continuerons à faire preuve de fermeté.

Ensuite, les 6-12 milles. En l’état, nous disposons de 59 licences provisoires. D’autres requêtes font l’objet de demandes d’informations complémentaires, auxquelles nous répondons avec les socioprofessionnels. J’espère que tous ceux qui naviguaient dans cette zone pourront très vite le faire à nouveau.

Enfin, les îles anglo-normandes. L’idée était, au cours d’une période transitoire, de donner des permis à tous ceux qui prétendaient avoir pêché auparavant dans leurs eaux, et de contrôler cette antériorité petit à petit. Mais Jersey et Guernesey n’ont pas procédé de la même façon et la situation s’est bloquée. Nous sommes repartis à zéro administrativement : comme Guernesey, Jersey a accordé des autorisations provisoires, au nombre de 344. Il convient maintenant de déterminer celles qui seront maintenues – car, soyons francs, il n’y a jamais eu 344 bateaux à pêcher dans cette zone. Il faudra accepter ces ajustements : les « quotas de papier », comme on les appelait, ne pourront être conservés...

Les accès sont préservés tels qu’aujourd’hui jusqu’en 2026. Nous travaillons dès maintenant à leur maintien au-delà. En attendant, des clauses permettent d’éviter que le Royaume-Uni ne puisse revenir unilatéralement sur les décisions qui ont été prises, sauf à subir des mesures de rétorsion.

Dès lors que les quotas doivent diminuer de 25 % et que les contraintes sont plus prégnantes, le Premier ministre a souhaité à la mi-décembre qu’un plan très large d’accompagnement de l’ensemble de la filière – pêcheurs, mais aussi mareyage... – lui soit présenté. Il comporte des mesures immédiates – aides à la trésorerie –, complémentaires – indemnisation des arrêts temporaires,

compensation d'une partie des pertes de chiffres d'affaires – et aussi à moyen et long terme : elles concernent par exemple les plans de sortie de flotte, qui, s'ils ne sont pas désirés par la majorité des pêcheurs, peuvent être attendus par certains, l'activité partielle de longue durée, ou encore les aides à l'investissement et, très important, à la formation.

Ce plan, qui s'applique déjà, sans attendre la validation européenne, est souple et évolutif. Si certaines situations nous ont échappé, je vous remercie de nous les signaler car il est hors de question de laisser qui que ce soit sans solution.

S'agissant maintenant des ports et du transport maritime, le maître mot reste « anticipation ». Leur compétitivité réside dans la fluidité du passage aux frontières. Depuis 2019, les ports des Hauts-de-France, de Normandie et de Bretagne se sont préparés au retour d'une frontière et des contrôles. Sans doute la France est-elle le pays qui s'est le mieux préparé à affronter le Brexit, mais les difficultés sanitaires actuelles compliquent encore les choses.

Les reports de trafic, notamment depuis l'Irlande, en raison d'infrastructures encombrées, soulèvent quelques problèmes. À cela s'ajoute la mauvaise préparation du Royaume-Uni lui-même. Les opérateurs, quant à eux, privilégient les liaisons directes entre les ports des États membres, où les contrôles ne s'exercent pas, plutôt que de faire transiter leurs marchandises à travers le Royaume-Uni. La traversée du Calais est de plus en plus compliquée.

Des plans de gestion de crise ont été préparés afin de filtrer, de stocker les poids lourds et de réguler le trafic, notamment autoroutier, en cas de saturation des ports. Un travail est en cours pour fluidifier l'ensemble des formalités aux frontières. Il y a des difficultés – qui pensait qu'il n'y en aurait pas ? – mais nous sommes au rendez-vous. Ainsi la plateforme France SESAME permettra-t-elle de disposer, à compter de juin 2021, d'un point de contact unique, physique et numérique, douanier, vétérinaire et phytosanitaire. D'ici là, quelques petites tensions ne sont pas à exclure mais la situation devrait peu à peu rentrer dans l'ordre.

Je salue le travail quotidien des services de l'État et des acteurs économiques qui œuvrent pour que nos ports et nos transports maritimes puissent assurer leurs missions, indispensables mais difficiles. Nos chaînes logistiques d'approvisionnement ont excellemment travaillé et si tout se passe bien, c'est aussi grâce à la capacité d'anticipation dont elles ont su faire preuve, côté français et européen.

Enfin, le gouvernement britannique a lancé au mois de novembre dernier une procédure d'appel d'offres pour la création de ports francs. Face à cela, le Président de la République souhaite que nous puissions rapidement faire des propositions pour renforcer l'attractivité de nos zones industrialo-portuaires. À cette fin, nous reprendrons certaines propositions du rapport parlementaire de M. Kasbarian.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction.

**Mme Annaïg Le Meur.** Je ne peux que saluer les mesures d'accompagnement prévues et les fonds dégagés par le plan de relance, mais j'ai quelques questions.

Je sais que vous vous rendez souvent sur le terrain – j'ai d'ailleurs eu la chance de vous accueillir au Guilvinec avec ma collègue Liliana Tanguy. Je souhaiterais donc savoir quel est le moral des pêcheurs. Cet accord a mis fin à quatre ans d'incertitudes, pendant lesquels les investissements ont ralenti. Notre flotte est vieillissante. Où en est-on ? Et que se passera-t-il après 2026 ?

La réduction de 25 % des quotas de pêche pour l'Union européenne s'applique-t-elle à des espèces pêchées par les marins français ? M. Olivier Le Nézet, président du comité des pêches de Bretagne, évoque une diminution spécifique de 8 % à 10 % pour notre pays. Pouvez-vous confirmer ces chiffres ?

Le rendement maximal durable vise à la préservation et à la restauration des ressources. Si celles-ci augmentent, peut-on espérer qu'il n'y aura pas, à terme, de pertes en volume ?

Hier, lors de son audition, M. Michel Barnier a fait un parallèle entre nos besoins halieutiques et les besoins énergétiques britanniques. Ne doit-on pas craindre que ces derniers, à l'avenir, réduisent les zones de pêche pour les convertir en zones de production énergétique en déployant, par exemple, des éoliennes en mer ? Quelles garanties avons-nous ?

Enfin, le Brexit ouvrant de nouvelles pistes, n'est-ce pas une occasion pour la France – M. Jumel sera content ! – de proposer une stratégie nationale orientée vers la pêche artisanale côtière, de manière à réduire notre dépendance à l'endroit des Britanniques ?

**M. Jean-Luc Bourdeaux.** Le 24 décembre dernier, les Européens et le Royaume-Uni ont conclu un accord sur leurs futures relations commerciales, ce qui leur a permis d'éviter le choc du « no deal ». L'Union européenne offre ainsi à son ancien membre un accès inédit, sans droit de douane ni quota, à son immense marché de 450 millions d'habitants. De leur côté, les Britanniques reprennent le contrôle de leurs eaux.

Cet accord prévoit une période de transition de cinq ans et demi, jusqu'en 2026, à l'issue de laquelle les pêcheurs européens auront progressivement renoncé à 25 % de leurs prises, qui représentent chaque année 650 millions d'euros. Problème : nous ne savons pas exactement ce qui sera concerné et dans quelles proportions. Et, après 2026, le Royaume-Uni pourra décider chaque année s'il accepte ou non de recevoir des navires étrangers dans ses eaux territoriales.

Des zones d'incertitudes demeurent donc, comme vous venez de le dire, et des clarifications s'imposent. Pour ce qui est de l'accord de Granville par exemple, qui d'ailleurs ne devait pas poser problème à l'origine, que se passera-t-il après le 30 avril si certains bateaux ne sont plus autorisés à pêcher ?

Qu'est-il prévu s'agissant du renouvellement de la flotte ? Les pêcheurs sont inquiets et craignent de se retrouver avec un système similaire à celui qu'ont connu les « bouilleurs de cru ».

*Quid* des bateaux qui, en cas de mauvais temps, ont coutume de se mettre à l'abri dans la zone des 6-12 milles ? Pourront-ils encore tous le faire ?

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les réunions susceptibles d'être organisées ? Qui serait autour de la table ? Nos fédérations y seraient-elles conviées ?

En tout cas, pour avoir eu l'occasion de vous recevoir, Madame la ministre, je sais que vous ferez tout pour aider nos pêcheurs.

**M. Jimmy Pahun.** Permettez-moi tout d'abord, en notre nom à tous, de féliciter Clarisse Crémer, qui vient de couper la ligne d'arrivée du Vendée Globe.

« Un emploi en mer, c'est quatre emplois à terre », disait mon père. Parmi ces emplois, je souhaite évoquer ceux du secteur du mareyage. Acteur indispensable de la valorisation des produits de la mer, le mareyage comprend 490 entreprises, employant 11 200 salariés ; parmi elles, 95 % comptent moins de cinquante personnes. Elles sont détentrices d'un grand savoir-faire et exercent une responsabilité importante au niveau territorial. Vous connaissez leur rôle, Madame la ministre, et je tiens à saluer votre décision d'inclure le mareyage dans le plan de soutien post-Brexit à la filière pêche. Au-delà d'une reconnaissance du secteur et de ses enjeux, cette décision ancre la réponse de l'État au Brexit dans une approche de filière.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la France a pour voisin un État tiers à l'Union européenne. La concurrence à l'international se trouve ainsi renforcée, et il est essentiel que notre filière pêche reste compétitive sur un marché qui se reconfigure. Le Brexit a entraîné d'importantes difficultés dans les flux commerciaux avec le Royaume-Uni, à l'import comme à l'export. L'impact économique de la situation sur le mareyage français est important, avec l'apparition de surcoûts et d'importants retards dans les livraisons de marchandises, voire la destruction de certaines d'entre elles. Cela pose également la question du sort des bases avancées – je pense à celles de la Scapêche, qui livre son poisson à Lorient. Le secteur rencontre des difficultés à valoriser les captures à l'export.

Si la situation semble s'améliorer lentement, les entreprises de mareyage pointent la lourdeur des procédures douanières, peu adaptées à des PME travaillant avec des produits extra-frais, d'autant que d'autres pays voisins semblent s'en tirer mieux que nous, ce qui risque de faire perdre de parts de marché aux mareyeurs et pêcheurs français. *In fine*, l'enjeu est bien de maintenir sur notre territoire la création de valeur ajoutée issue de la transformation des produits de la pêche.

Face à ces difficultés, et au-delà des mesures de soutien économique, une action relevant de la transformation de l'État est-elle également possible ? Il paraît

souhaitable d'automatiser et de dématérialiser certaines procédures, notamment pour la certification des captures. On pourrait également éviter la saisie en double voire en triple des mêmes données par différents opérateurs à l'occasion des formalités sanitaires et douanières. La procédure France SESAME, que vous avez évoquée en préambule, répond en partie à ce problème.

**M. Serge Letchimy.** Madame la ministre, c'est toujours un plaisir de vous retrouver. Je ne parlerai pas beaucoup du Brexit et m'en excuse par avance. Je ne peux que saluer votre action en la matière, qui vise à permettre une sortie acceptable de la Grande-Bretagne tout en préservant l'équilibre de l'Union européenne.

Les outre-mer couvrent 12 millions de kilomètres carrés, faisant de la France la deuxième puissance maritime mondiale. Ils représentent 97 % de notre surface maritime, 80 % environ de celle de l'Europe. Or on n'en parle pas. On ne s'en occupe pas. On les ignore. À la rigueur, on les considère comme des éléments additionnels. J'y vois une absence de prise de conscience de la réalité, et peut-être surtout de l'ignorance. Il faut cesser de considérer ces territoires sous un angle esthétique – les traditionnels rivages plantés de cocotiers – et mettre en valeur la puissance maritime qu'ils représentent, afin de se l'approprier et d'en faire un vecteur d'émancipation et de développement économique.

Un débat fondamental est en cours concernant l'interprétation de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. C'est la définition juridique de la notion de plateau continental qui est en cause, à savoir la prise en compte des terres submergées prolongeant le continent. Or la plupart des pays d'outre-mer sont tenus à l'écart des discussions au sein de la commission des limites du plateau continental, au prétexte qu'ils font partie de la République. Le secret entourant ces discussions montre d'ailleurs qu'il y a là un enjeu stratégique au niveau mondial. Nous ne contestons pas l'appartenance de nos territoires à la République, mais nous devrions être informés de ce qui se passe. Si les territoires d'outre-mer sont très petits, ils disposent de surfaces maritimes exceptionnellement grandes. Comment voulez-vous que nous nous réappropriions ces espaces maritimes, que nous en fassions des espaces de progrès et de prospérité si nous sommes maintenus dans l'ignorance et si nos propres richesses sont aliénées ? Madame la ministre, je vous invite pour la énième fois à agir sur ce point, dont vous savez mieux que quiconque l'importance.

J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger également à propos des pêcheurs locaux. Une île qui n'a plus de pêcheurs est perdue, car cela signifie qu'elle a ignoré son patrimoine. S'agissant du Brexit, on a trouvé des solutions pour les pêcheurs parce qu'ils constituent un patrimoine à la fois économique, culturel et environnemental. Or la pêche traditionnelle existe outre-mer aussi bien qu'ailleurs. Je considère qu'il n'y a pas eu de réponse politique suffisamment forte, notamment pour faire face à la pollution au chlordécone.

**M. Antoine Herth.** Madame la ministre, je n'ai pas l'habitude de m'adresser à vous, et pour cause : je vis dans la commune française qui, selon

l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), est la plus éloignée des mers et des océans ! Toutefois, je tiens à dire à mes collègues qui sont en première ligne que je leur apporte tout mon soutien, ainsi qu'aux marins pêcheurs : toute la France est derrière eux dans cette période compliquée.

M. Michel Barnier nous a annoncé que le volume des prises dans les eaux territoriales britanniques serait réduit de 25 % en vertu des clauses de l'accord. J'entends dire que, pour certaines espèces, cela pourrait être moins : pourriez-vous nous apporter des précisions ? La pêche artisanale côtière a été évoquée comme solution alternative. D'autres zones de pêche, en dehors des eaux territoriales britanniques, pourraient-elles prendre le relais ?

Vous avez parlé d'un plan d'investissement. Est-ce une façon élégante de dire qu'il faudra restructurer une partie de la flotte pour réduire les capacités, ou le plan vise-t-il réellement à permettre aux pêcheurs de mieux se projeter dans l'avenir ?

M. Michel Barnier a dressé la liste de l'ensemble des États membres concernés par la question de la pêche après le Brexit : comment la coordination entre la France et ces pays s'organise-t-elle ? Vous avez évoqué les discussions bilatérales entre la France et le Royaume-Uni, mais j'imagine que vous avez également des discussions avec nos autres voisins concernés par le sujet.

Enfin, le trafic maritime dans la Manche est intense : le Brexit a-t-il un impact sur sa régulation ? Des discussions ont-elles eu lieu sur ce point ?

**M. Olivier Falorni.** Pour ma part, la quasi-totalité des communes de ma circonscription sont situées sur le littoral !

La pêche a été l'un des points durs des négociations autour du Brexit. L'accord trouvé sauve l'essentiel, mais trois points restent à régler.

Le 1<sup>er</sup> janvier, les pêcheurs des Hauts-de-France ne disposaient pas de licence pour pêcher dans la zone britannique des 6-12 milles nautiques. Cette difficulté a été levée par la Commission européenne, mais pour une partie seulement des armements. Quand le reste des licences sera-t-il délivré ?

Si l'accord garantit l'exploitation des eaux britanniques jusqu'en 2026, il va restreindre progressivement les captures effectuées par les navires européens. La perte finira par atteindre 25 % des quotas actuels. Cela affectera nécessairement les revenus des pêcheurs. Afin d'accompagner les professionnels de la pêche, vous avez annoncé des aides allant jusqu'à 30 000 euros par entreprise, en fonction de leur dépendance à l'égard des produits capturés dans les eaux britanniques. À partir de quand ces aides seront-elles disponibles ?

Enfin, le conseil des ministres européens de la pêche, qui détermine les quotas, se réunit annuellement. Les pêcheurs n'ont donc pas de visibilité sur plusieurs années en la matière. Seriez-vous favorable à l'instauration, au niveau

communautaire, d'une programmation pluriannuelle des totaux admissibles de captures ?

**M. Sébastien Jumel.** Madame la ministre, nous avons failli nous croiser il y a quelques jours sur les quais de Dieppe à l'occasion de l'inauguration d'un bateau-école construit par Manche Industrie Marine. Ce n'est que partie remise : je sais que vous êtes une femme de parole et que vous finirez bien par venir dans mon beau port de pêche.

Hier, M. Michel Barnier nous a confirmé le plan de soutien européen : 5 milliards d'euros seront affectés aux secteurs économiques et aux territoires. La Normandie est aux premières loges, et Dieppe est à la fenêtre : elle est située en face de Newhaven et possède un port transmanche. La France, si j'ai bien compris, disposera de plusieurs centaines de millions d'euros l'année prochaine et l'année suivante. Comment le plan va-t-il se décliner ? Quels secteurs et quels territoires seront-ils concernés et, au-delà des mesures conjoncturelles immédiates, quelles mesures structurelles envisagez-vous ?

Même si vous venez de nous présenter le plan et que nous en avons déjà pris connaissance dans la presse, un véritable débat au Parlement me paraît nécessaire, y compris pour consolider la légitimité et accroître le rayonnement du ministère de plein exercice que vous dirigez – dont Mme Annaïg Le Meur et moi-même avons réclamé la création dans le rapport d'information que notre commission avait consacré à la pêche.

La pêche a besoin de ce plan, autant que l'activité transmanche, laquelle est un véritable outil d'aménagement du territoire. À cet égard, les aides ne doivent oublier aucune des liaisons transmanche. La compagnie Bretagne-Angleterre-Irlande (BAI) en a bénéficié. La liaison transmanche entre Dieppe et Newhaven, quant à elle, reste dans l'attente d'un accompagnement structurant.

S'agissant des licences provisoires accordées par Jersey, il faudra clarifier les choses. Pour les pêcheurs des Hauts-de-France, les plus proches des eaux territoriales britanniques, le compte n'y est pas tout à fait : de quelles informations supplémentaires disposez-vous en ce qui concerne le nombre de licences ?

La République doit protéger une pêche à dimension humaine. Ce modèle, fait d'entreprises artisanales dont les emplois font vivre nos ports et nos criées, risque d'être laminé par les Néerlandais, pour ne citer qu'eux : ils pillent nos ports, spolient nos sociétés en s'appropriant les droits de pêche d'une manière capitalistique. Nous sommes à un tournant : avec le Brexit, l'espace rétrécit, ce qui accroît les efforts de pêche sur notre littoral. Dans ce contexte, nous donner la possibilité de débattre de ce modèle constituerait un signe fort. Cela permettrait de progresser dans la définition d'une pêche à dimension humaine, d'une pêche artisanale. J'en mesure la difficulté, mais nous avons su le faire s'agissant des exploitations agricoles. C'est d'ailleurs l'objet de la proposition de loi que j'ai

rédigée dans le prolongement du rapport que j'évoquais, qui avait été adopté à l'unanimité par notre commission.

**Mme Typhanie Degois.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 420 cadavres de cétacés ont été recensés sur les côtes françaises. La majorité d'entre eux présentait des traces évoquant des accidents de pêche. En juillet 2020, la Commission européenne a demandé expressément à la France d'appliquer les mesures requises par la directive concernant la conservation des habitats naturels et par la politique commune de la pêche afin de limiter les prises de dauphins et de marsouins par les navires de pêche. Dans une résolution européenne adoptée le 1<sup>er</sup> novembre dernier, l'Assemblée nationale a demandé de rendre obligatoire le *remote monitoring*, c'est-à-dire l'installation de caméras à l'arrière des bateaux de pêche pour vérifier quelles espèces sont remontées dans les filets. Le Gouvernement a pour ambition de faire de la préservation de la biodiversité une priorité. Quelles mesures comptez-vous prendre pour lutter efficacement contre les prises accessoires de mammifères marins ? Il y a urgence.

**M. Stéphane Travert.** Madame la ministre, je souhaite tout d'abord vous remercier pour votre action : grâce à vous, les pêcheurs normands, en particulier ceux de la baie de Granville, peuvent temporairement continuer à fréquenter les eaux des îles anglo-normandes. Cela permet de maintenir l'effort de pêche.

De nouvelles dispositions réglementaires concernant l'accueil de stagiaires des lycées professionnels sur les navires de pêche viennent d'être notifiées aux armateurs. Ces règles, qui s'ajoutent à d'autres, rendent la présence de jeunes de moins de 18 ans à bord de navires quasiment impossible. Cet ensemble de mesures relatives au travail de nuit, aux temps de repos obligatoire, aux plannings prévisionnels et aux durées d'embarquement sont en partie incompatibles avec le service en mer à bord d'un chalutier. A cela s'ajoute le fait que la responsabilité du propriétaire du navire est directement engagée, ce qui risque d'entraîner la judiciarisation du moindre accident. Un certain nombre d'armements ont donc décidé de mettre un terme à l'accueil de stagiaires.

Ces mesures sont d'autant plus difficiles à comprendre que les métiers de la pêche – en tout cas ceux qui s'exercent à bord des navires – sont déjà relativement délaissés. L'âge moyen des marins est de 41 ans, pour un âge de départ à la retraite fixé à 55 ans. Face à ce constat, nous avons fait de la formation des jeunes une priorité. De nouvelles dispositions pourraient-elles être prises pour faciliter l'apprentissage des jeunes de moins de 18 ans à bord des navires ?

**M. David Corceiro.** Hier, l'association Sea Shepherd a mené une action coup de poing devant l'Assemblée nationale pour dénoncer les captures accidentelles de cétacés par les professionnels de la pêche. L'an dernier, 10 200 animaux seraient morts de cette façon ; 1 200 se sont échoués sur nos côtes, notamment celles de la façade Atlantique, où le phénomène connaît une forte augmentation. En 2020, la France a été mise en demeure par la Commission européenne de protéger davantage les petits cétacés pris dans les filets de pêche, et,

il y a quelques jours, notre assemblée a adopté, en première lecture, la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale. Les pêcheurs sont-ils, comme l'affirme l'association Sea Shepherd, les responsables de la mort de ces animaux ? Quelle est la réponse du Gouvernement pour protéger les cétacés contre les engins de pêche ?

**Mme Sophie Beaudouin-Hubiere.** La manifestation organisée place du Palais-Bourbon par l'ONG Sea Shepherd a effectivement donné lieu à l'exhibition des cadavres de quatre dauphins, ce qui a particulièrement choqué certains d'entre nous. Rappelons que ces mammifères marins sont une espèce protégée. À ce titre, la détention et le transport de ces animaux, morts ou vifs, sont interdits par l'article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Au prétexte de dénoncer l'inaction de l'État en matière de protection des cétacés, cette ONG semble donc s'affranchir de la réglementation.

Il me semble particulièrement important d'établir l'origine de ces animaux ainsi que les conditions dans lesquelles cette ONG se les est procurés et les a transportés. Dans le contexte sanitaire actuel, la question du devenir de leurs cadavres et de leur élimination mérite également une attention particulière. Alors que nous légiférons pour conforter le respect des principes de la République, nous ne saurions accepter qu'une association défende une cause, quelle qu'elle soit, par n'importe quel moyen, au mépris des lois et règlements. Un tel acte ne peut rester impuni : Madame la ministre, envisagez-vous d'agir ?

Parmi les priorités de votre ministère, vous annoncez la création d'aires marines protégées dans toutes nos eaux métropolitaines et ultramarines. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes ?

**Mme Annick Girardin, ministre.** L'accord de pêche conclu avec le Royaume-Uni entraînera bien une perte de 25 % des prises sur cinq ans pour la France, dont 15 % dès la première année. Même si le reste de la réduction sera lissé sur cinq ans et que les captures diminueront petit à petit, le plan d'accompagnement doit démarrer très vite et monter en puissance quand cela sera nécessaire.

Outre cette diminution de 25 %, la Commission doit faire des propositions de baisse des quotas pour les espèces partagées avec le Royaume-Uni. Les négociations, qui ont commencé il y a trois ou quatre semaines, ne sont pas simples. Nous avons une position très ferme : avec plusieurs États membres, nous demandons à la Commission de faire preuve de la plus grande transparence car ce processus pourrait occasionner de nouvelles baisses, ou des hausses dans certains cas. La France a rejeté la proposition de la Commission sur presque tous les quotas car les pêcheurs ne doivent pas subir une triple peine : la covid-19, l'accord du Brexit et des quotas qui privilégieraient la protection de la ressource, au détriment de ce secteur économique. Nous avons tous pour objectif de bien gérer la ressource, mais il faut prendre garde de ne pas faire disparaître les marins pêcheurs eux-mêmes. Je suis la voix de tous les marins pêcheurs français et européens en la matière.

Concernant la cohabitation entre l'énergie et la pêche, nous faisons tout en France pour organiser le maintien de la pêche dans les parcs éoliens. Le ministère de la mer, ce ministère des usages et des usagers, est celui de la planification. Nous faisons donc en sorte que les parcs éoliens permettent des co-usages avec les pêcheurs. Certes, du côté du Royaume-Uni, l'ambition n'est pas au même niveau que la mienne, mais les pêcheurs sont très vigilants et négocient, pour les futures fermes, des droits semblables à ceux déjà obtenus. Il faut faire très attention à ce sujet, même si on n'est pas obligé de se faire peur, et montrer l'exemple, en prouvant que la cohabitation est possible dans les parcs marins d'éoliennes.

Nous nous sommes battus jusqu'au bout pour que le traité de la baie de Granville, qui organise la pêche dans les eaux de Jersey, intègre en l'état l'accord conclu avec le Royaume-Uni. Nous n'avons pas obtenu gain de cause, mais la France siègera dans le conseil de partenariat aux côtés de la Commission, tout comme Jersey y siègera aux côtés du Royaume-Uni. C'est localement que l'on trouve les solutions les meilleures. J'ai fait créer un groupe de travail, animé par la DPMA. Des réunions ont déjà eu lieu avec les professionnels, et nous pourrions y associer les élus, comme cela a été fait le 26 janvier dernier.

Nous réfléchissons déjà à l'après 2026. L'accord a posé des conditions pour éviter que le Royaume-Uni prenne des décisions unilatérales, et autorise la Commission à revenir sur ce qu'elle a acté si l'une des parties n'est pas à la hauteur de ses engagements. La protection est donc relativement forte. Le volet pêche de l'accord contient des dispositions sur l'après 2026, avec une réduction progressive des clés de répartition, ou la liste des stocks partagés avec les États côtiers – Royaume-Uni, Norvège... – et avec l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. C'est complexe parce que cela met en jeu plusieurs accords internationaux, dans lesquels le Royaume-Uni a toute sa place dès lors qu'il est sorti de l'Union européenne.

Nous avons des réunions régulières sur les taux admissibles de captures et les quotas. La réduction sera progressive : les 15 % de cette année représentent déjà 60 % de notre perte totale, et cela augmentera tous les ans jusqu'aux 25 % de 2025. La variation prévue peut s'expliquer par la différence des prix de référence : le Royaume-Uni parle en euros – ou livres – rapportés par les différentes espèces, et non en quotas, c'est-à-dire en volumes de pêche. C'est pour cela que nous en débattons à tous les niveaux, avec les pêcheurs ou entre nous, parce que cette donnée n'est pas évidente à calculer. Ce n'est pas vraiment dans notre culture, mais nous nous y plions.

S'agissant de l'accès aux eaux, l'interprétation la plus large possible a été demandée concernant la condition d'antériorité. La crainte est que, lorsqu'un bateau sera trop vieux pour se rendre sur place, l'autorisation soit perdue et que les capacités de pêche finissent par s'éteindre d'elles-mêmes. Après 2026, les négociations sur l'accès aux eaux se tiendront annuellement. Nous avons donc intérêt à bien affirmer notre position et notre manière de travailler d'ici là. Il ne faut pas s'interdire d'être innovant en la matière : nous devons peut-être faire évoluer

notre conception et notre pratique de l'antériorité. Il faut aussi accepter d'aller voir comment font les autres.

Concernant les mesures de dissuasion en cas de restriction d'accès à l'issue de la période de transition, un certain nombre de garanties ont été durement négociées – M. Michel Barnier n'a pas fait de cadeaux ! Nous avons obtenu des mesures compensatoires et des mesures de rétorsion et, dans le cas le plus extrême, chaque partie peut à tout moment rompre l'accord.

Le Brexit affecte toute la filière pêche. Les lourdeurs administratives existent, principalement du côté du Royaume-Uni. Nous faisons beaucoup d'efforts, par exemple avec la création d'un guichet unique, qui sera en place d'ici le mois de juin, mais d'un autre côté il n'est pas question de limiter des contrôles qui sont indispensables – il faut clairement montrer la différence qu'il y a à être dans l'Europe ou pas ! Les risques qui étaient encourus se sont réalisés, nous n'y pouvons pas grand-chose.

Il semble en effet que la Scapêche rencontre des difficultés pour réunir les documents permettant de débarquer en Écosse. Ses représentants m'ont expliqué qu'ils avaient besoin de fournir un document établi par les douaniers... mais qu'il n'y avait pas de douanier à leur point de départ. Dans ces cas-là, il faut faire preuve de bon sens : quand il n'y a pas de douanier, on peut faire établir une attestation pour le prouver. Il ne faut pas qu'un drame naisse à chaque étape difficile, il y en aura d'autres – on en découvre tous les jours ! Je serai aux côtés de tous les pêcheurs, artisans ou pêcheurs industriels, et du reste de la filière. Il est important de s'adapter, qu'il s'agisse du Brexit ou de la crise de la covid-19. Sur le terrain, les motifs d'énervements sont doubles : la douane écossaise d'un côté, et les tests imposés aux équipages de l'autre. Tout cela crée des tensions qui peuvent dégénérer très vite. C'est pourquoi il est important de systématiquement leur rappeler que nous sommes là pour les aider.

Tous les services déconcentrés, sur le terrain, sont à vos côtés. Le Président de la République et le Premier ministre ont prévu des ressources humaines supplémentaires : trente personnes sont présentes sur le terrain pour accompagner la filière pêche dans les différentes demandes d'aides ou pour faire remonter les problèmes. J'espère bien que cela est fait : je me rends dans certains ports mais je ne peux pas être présente partout en même temps. J'ai pris l'engagement de faire le maximum, mais j'ai aussi besoin de vous pour faire remonter les difficultés que je pourrais ne pas avoir vues ou entendues, et pour me dire d'ailleurs si les hommes et les femmes que j'ai envoyés sur le terrain sont bien là. Je veille toujours à ce que : les engagements pris soient tenus. Il ne faut d'ailleurs pas cloisonner : ces mêmes personnes doivent aussi expliciter les aides qui peuvent être apportées dans le cadre du plan de relance annoncé pour la pêche ou du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), en complément de celles prévues dans le cadre du Brexit ou liées à la covid-19. Tout cumulé, nous avons les moyens d'accompagner la restructuration de cette filière, alors allons-y !

Les territoires ultramarins sont une véritable chance pour notre pays, et d'autant plus avec l'extension du plateau continental ou d'ailleurs de différentes zones maritimes. La souveraineté de la France s'étend à la fois sur la bande côtière des 12 milles, sur la zone économique exclusive et sur le plateau continental. Grâce au droit de la mer, nous avons la possibilité d'étendre nos plateaux continentaux : en 2015, nous avons ainsi obtenu 578 000 kilomètres carrés supplémentaires grâce à la Martinique, à la Guyane, à la Nouvelle-Calédonie et aux îles Kerguelen. Nous avons également obtenu 150 000 kilomètres carrés sous-marins supplémentaires grâce aux Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), au large de La Réunion et de Saint-Paul, soit un quart de la taille de l'Hexagone. Si la France est la deuxième puissance maritime mondiale, c'est parce que, depuis 1976 et la convention de Montego Bay, elle possède 10,2 millions de kilomètres carrés de ZEE – ce que l'on appelle les colonnes d'eau.

Une puissance maritime, ce n'est pas seulement un domaine maritime : c'est aussi des bateaux, des hommes, de la pêche, du transport. Nous y travaillons, tant dans les relations maritimes que dans les grands projets que nous souhaitons développer – axe indo-Pacifique, axe Atlantique. Et c'est aussi des ressources, ce qui suppose des connaissances supplémentaires, car nous ne connaissons que 10 % de nos ressources maritimes. Celles-ci se trouvent, à 80 %, dans les territoires ultramarins et nous devons donc y travailler davantage, par exemple en implantant des bases scientifiques dans les territoires ultramarins.

Après avoir parlé de « droit de la mer », nous devons désormais parler de « devoir de la mer », autrement dit de la protection de nos mers et de nos océans. Si la France veut parler d'une voix forte, si elle veut développer des projets pour rappeler que l'océan est un bien commun, elle doit se montrer irréfutable, dans sa ZEE comme sur son plateau continental. Il faut d'ailleurs se féliciter de la décision législative que vous aviez prise en 2017 d'interdire tout nouveau permis de recherche d'hydrocarbures dans nos eaux et sur notre plateau continental. Ce sont des choses que je rappelle le plus souvent possible. La présence française dans l'ensemble des océans nous donne la capacité de porter haut et fort nos messages.

S'agissant de la pêche en Martinique, j'ai déjà apporté des éléments d'information, en réponse à une question de M. Letchimy, sur les exonérations de charges sociales patronales liées aux salariés. Je lui adresserai bientôt un complément d'information concernant les patrons pêcheurs. J'ai la volonté, comme l'a fait le ministre des outre-mer, M. Sébastien Lecornu, de réunir un comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises, pour apporter des réponses particulières à chacun. Le plan chlordécone 4 devra être à la hauteur des engagements du Président de la République sur la transformation de la filière agricole et de la filière pêche en Martinique et en Guadeloupe. Les crédits européens, dans le cadre du FEAMP, servent aussi à financer cette transformation. Nous effectuerons un travail complémentaire avec la Martinique, dans les jours qui viennent, pour éviter que les crédits FEAMP ne soient pas utilisés en totalité, alors qu'il y a véritablement des besoins.

Les sorties de flotte ne signifient pas la disparition totale de l'activité de pêche. Certains pêcheurs, notamment dans les Hauts-de-France, attendent ces possibilités de sortie de flotte, pour plusieurs raisons. Les coûts supplémentaires consécutifs au Brexit et à la crise de la covid-19 ne seront pas supportables pour certaines entreprises. Le dispositif de sortie de flotte est donc très important pour accompagner ceux qui souhaitent arrêter leur activité pour s'orienter vers d'autres métiers, ou parce qu'il est temps d'arrêter, parce qu'ils sont épuisés – c'est le métier le plus accidentogène en France. Il y aura des mesures d'accompagnement diverses et je souhaite que ces sorties de flotte soient plus avantageuses que celles existant dans le cadre du FEAMP. Cela ne doit toutefois pas entraîner la disparition de capacités de pêche. Ce ne sont pas des sorties de flotte classiques dans le cadre du FEAMP, mais des sorties spécifiques, liées au Brexit : voilà la position que nous devons défendre tous ensemble.

S'agissant de la possibilité de trouver de nouvelles zones de pêche, il est clair que la pêche est un secteur peu délocalisable. En revanche il faut mieux connaître notre ressource et valoriser différemment nos espèces. Je me rends compte, dans les négociations européennes, que nous avons une faible connaissance de nos ressources. Ainsi, dans les territoires ultramarins, il serait possible de rénover la flotte, voire d'acheter de nouveaux bateaux – cela a été autorisé par l'Europe – mais seulement en nous conformant à la règle européenne selon laquelle il faut démontrer que cela correspond à une ressource. Nous ne pouvons pas le démontrer ! Il faut investir davantage dans la recherche. Nous avons besoin de mieux connaître nos ressources pour mieux débattre de nos quotas.

Concernant le trafic dans la Manche, il n'y a pas de coordination entre les États membres et aucune nouvelle régulation n'est prévue. Je vous confirme, Monsieur le député Jumel, que je viendrai à Dieppe, ainsi qu'à Fécamp. Ce sont deux villes que je souhaite visiter, d'abord parce que la ministre de la mer se doit d'y aller, mais aussi parce que la Saint-Pierraise-et-Miquelonnaise n'a pas oublié que la grande pêche et les terre-neuvas leur étaient étroitement liés. Je viendrai le plus vite possible, et je ne manquerai pas d'organiser cette visite avec les députés concernés.

Vous m'avez interrogée sur la liaison Dieppe-Newhaven. La crise sanitaire, et les mesures de restriction de la circulation qui en ont découlé, ont entraîné une forte baisse du trafic maritime de voyageurs. Les compagnies ont été très secouées. Comme je l'ai annoncé dans l'hémicycle, nous avons décidé d'apporter un soutien fort au secteur grâce à diverses mesures, à commencer par l'application du *net wage* – soit une exonération de charges patronales. Ce dispositif, initialement prévu pour une durée d'un an, sera vraisemblablement prolongé. Plus généralement, dans le cadre du « Fontenoy du maritime », nous menons une réflexion sur le soutien au pavillon français. Il faut tenir compte des missions de service public qui peuvent être exercées et du cadre général de la concurrence internationale. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà échangé, j'espère que nous pourrons avancer ensemble.

La pêche est un secteur essentiellement artisanal – les embarcations de pêcheurs artisans représentent 80 % de la flotte. Cela a bien entendu une incidence sur l'aménagement du territoire et il ne fait pas de doute que la France ne serait pas la France sans ses ports et ses criées. Des débats existent sur le modèle économique, sur les ressources et sur les zones. Mais il faut savoir que tout le monde ne pêche pas au même endroit et n'est pas soumis aux mêmes quotas. Les quotas de la pêche industrielle, s'ils devaient être abandonnés, ne reviendraient pas pour autant à la pêche artisanale. Nous devons avoir un débat transparent sur ces questions, sans opposer forcément pêche industrielle et pêche artisanale. Vous savez que la pêche artisanale est pour moi une priorité, mais je considère que je suis tout à la fois la ministre des artisans pêcheurs et la ministre de la grande pêche.

Dès ma prise de fonctions, je me suis emparée de la question des captures accidentelles de cétacés. Je serai franche : j'ai très peu apprécié la démonstration à laquelle s'est livrée hier l'association Sea Shepherd France devant l'Assemblée nationale. Cette action est scandaleuse et ceux qui se laissent attendrir par ce type de comportement ont tort. J'ai demandé aux directeurs interrégionaux de la mer d'investiguer pour savoir où ces cadavres de dauphins avaient été récupérés et d'effectuer, si nécessaire, un signalement auprès du procureur de la République.

Considérant qu'il est normal qu'une ministre rencontre l'ensemble des acteurs de son domaine, j'avais annoncé jeudi, au Guilvinec et à Cap-Breton, que je rencontrerais les représentants de l'association en question – ils avaient déjà été reçus par mon cabinet. Ils ont eu tort de vouloir faire croire que c'est leur action qui me pousserait à les recevoir : cela ne se fera pas. Je n'ai pas l'habitude d'agir sous la pression de qui que ce soit.

Le dauphin est une espèce protégée. Nous partageons tous cet objectif de protection, y compris les pêcheurs. Au Guilvinec, certains m'ont dit combien ils avaient pu être marqués par une prise accidentelle. La crainte de se voir apposer l'image du pêcheur « tueur de dauphins » est telle qu'ils n'ont parfois pas osé en parler à leurs enfants ! Cela les touche profondément, il faut l'entendre.

La France n'était pas irréprochable en matière de contrôle et l'obligation de déclaration des captures accidentelles n'était pas respectée. J'ai annoncé que cela changerait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par ailleurs, depuis la mi-décembre, un bulletin d'information bimensuel est publié sur le site du ministère de la mer. Plus nous serons transparents et moins les pêcheurs seront accusés. Personne, ni moi, ni aucune ONG, ne peut dire combien de cétacés, sur les 10 000 échoués l'an dernier, ont été victimes d'une capture accidentelle, mais il est certain que ce n'est pas la totalité. Il faut donc cesser les procès infondés.

Nous allons équiper les bateaux de caméras – je remercie les pêcheurs qui se sont portés volontaires – pour détecter la présence éventuelle de cétacés dans les filets. Des bateaux patrouilleront pour contrôler la mise en œuvre, par les chalutiers, de leurs obligations. Parmi ces dernières figure l'usage de *pingers*, ces répulsifs acoustiques censés éloigner les dauphins, mais il semblerait que les signaux qu'ils

émettent aient aussi pour effet de perturber les cétacés, ce qui expliquerait une partie des échouages. Nous devons poursuivre les recherches dans ce domaine, et j'ai confiance dans les chercheurs, dans les pêcheurs et dans les ONG qui travaillent correctement pour le faire avec nous. Mon objectif est forcément double : préserver ces espèces protégées, mais aussi garantir l'équilibre socio-économique de la filière pêche. Le commissaire européen à la pêche a estimé que les propositions que lui avaient faites la France et l'Espagne à l'automne étaient insuffisamment ambitieuses mais il a reconnu le manque d'informations et de connaissances scientifiques solides dans ce domaine. Il a donc octroyé un délai supplémentaire aux deux pays.

J'ai pris un engagement : dans deux ans, au vu des éléments que nous aurons rassemblés, nous prendrons les décisions qui s'imposent et nous irons plus loin si c'est nécessaire. Pour autant, je ne remettrai pas en cause la totalité d'une filière. Il n'a pas été pleinement démontré que la mortalité des cétacés était due aux activités de pêche. Je viens d'appeler l'observatoire Pelagis, à la Rochelle, pour connaître les résultats des autopsies menées sur quatre cadavres de dauphins : personne n'est en mesure de se prononcer aujourd'hui sur les causes de leur mort. Nous ignorons aussi à combien s'élève le nombre total d'individus peuplant le golfe de Gascogne. Nous n'avons que des hypothèses, que nous devons valider les unes après les autres.

Vous le savez, je suis très attachée à la préservation des ressources : c'est mon engagement depuis toujours, sans doute parce que je viens d'un territoire, Saint-Pierre-et-Miquelon, que la surpêche a tué économiquement. C'est pour cela que, dans ma jeunesse, membre d'une ONG, je me suis rendue sur la banquise, au large des îles de la Madeleine, pour militer contre la chasse aux phoques : jamais je n'aurais imaginé que notre action allait détruire l'économie des Micmacs et la totalité des peuples inuit du nord du Québec ! Je partais livrer combat fière de mes grandes convictions – il m'en reste beaucoup ! – mais sans disposer de toutes les données. Jamais plus je n'agirai ainsi : aujourd'hui, le Saint-Laurent est envahi par une population de phoques bien trop importante. Qui me connaît sait que je parle des choses que j'ai vécues, et vous aurez compris mon émotion sur ces sujets. Il faut toujours être très prudent.

Monsieur Travert, vous avez raison : interdire à des jeunes d'embarquer pour observer la réalité du métier auquel ils se forment n'a pas de sens. L'ordonnance du 23 septembre 2020 contient des avancées importantes : elle permet de déroger à la durée maximale du travail, définit la notion de travail de nuit et simplifie les modalités de mise en œuvre de la convention de stage. Malgré cela, les difficultés persistent. Je reviens d'une visite dans un lycée maritime où le directeur, les enseignants et les élèves m'ont interpellée sur cette question ; les pêcheurs évoquent régulièrement le sujet. Le texte est récent et sa mise en application sur le terrain peut être décalée. N'hésitez pas à me tenir informée afin que nous puissions apporter les corrections nécessaires.

Les Britanniques, Monsieur Falorni, voulaient exclure initialement les navires européens de leur bande des 6-12 milles – ce qui, entre nous soit dit, pouvait

se comprendre. Mais nous avons résisté, faisant valoir les droits historiques et la proximité, parfois immédiate, de la bande côtière pour les pêcheurs français. Nous avons mené une négociation difficile : autant le Royaume-Uni avait tout intérêt à jouer avec la Commission sur la ZEE – avec 1 100 navires de leur côté et 1 700 navires côté européen – autant il lui était difficile d’accepter que les bateaux européens puissent pêcher dans les 6-12 milles britanniques, sans que la réciproque soit vraie. Ils ont perdu beaucoup et sont quelque peu énervés.

Pour le moment donc, seules 59 licences provisoires ont été délivrées. Les dossiers sont vérifiés avec minutie, il faut beaucoup d’énergie pour les constituer et apporter les éléments attestant de l’antériorité. Il est particulièrement difficile, pour les petits bateaux, de prouver qu’ils exerçaient dans cette zone durant les années référencées dans l’accord. Nous devons travailler sur ce point, afin que l’antériorité reconnue soit la plus importante possible. Quant aux espèces concernées, les tableaux en annexe à l’accord permettent d’évaluer à la fois la perte par espèce pélagique, par type de pêche et par zone – Hauts-de-France, Bretagne, Normandie.

Conformément aux engagements du Président de la République, la stratégie nationale pour les aires protégées vise un objectif de 30 % du territoire terrestre et maritime protégé, dont 10 % sous protection forte. Nous y parviendrons. Je le sais pour avoir été ministre sous la majorité précédente, on peut faire de belles annonces sans que les moyens soient au rendez-vous. Cette fois, Mmes Barbara Pompili, Béangère Abba et moi-même avons à cœur de réaliser notre ambition. Nous veillons à ce que les moyens soient à la hauteur : le budget consacré par l’État aux aires protégées est en progression, avec déjà 10 millions d’euros supplémentaires prévus par la loi de finances pour 2021.

La plupart de ces aires protégées se situant dans les territoires ultramarins et dans les Terres australes et antarctiques françaises, il nous est demandé d’y inclure des côtes de l’Hexagone. Cela nous ramène à ma préoccupation constante de concilier usage et usagers. Les aires marines protégées, y compris sous protection forte, doivent accepter une certaine activité – au moins la présence de viviers susceptibles de réalimenter les bassins voisins.

Parallèlement, le Premier ministre le rappellera peut-être bientôt à Brest, nous avons lancé dans le cadre du comité interministériel de la mer un plan « grands fonds ». L’objectif est de mieux connaître, grâce à des campagnes d’exploration, les ressources et les potentiels du pays et de permettre à la France de parler d’une voix forte au niveau international ou européen.

**M. le président Roland Lescure.** Merci, Madame la ministre. Comme à votre habitude, vous avez parlé avec beaucoup de conviction de ces sujets que vous connaissez bien. Nous avons bien compris qu’il y avait des choses à éviter pour prendre rendez-vous avec vous : même si les modes de communication peuvent trouver un écho ces temps-ci, la politique s’accommode mal du sensationnalisme et du catastrophisme.

Nous vous recevrons à nouveau d'ici quelques mois pour dresser un premier bilan de l'accord avec le Royaume-Uni. Le diable est dans les détails et il faut attendre que les choses se rodent. Au nom des députés de la commission des affaires économiques, je vous remercie pour le temps et la motivation que vous mettez au service des pêcheurs français – qui en ont bien besoin.

VI. – 10 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES) : TABLE RONDE SUR LA NOUVELLE RELATION ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UNION EUROPÉENNE AVEC MME CATHERINE MATHIEU, ÉCONOMISTE À L'OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES CONJONCTURES ÉCONOMIQUES (OFCE), SPÉCIALISTE DU ROYAUME-UNI ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, M. DUNCAN FAIRGRIEVE, PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE ET SENIOR RESEARCH FELLOW EN DROIT COMPARÉ, ET MME PAULINE SCHNAPPER, PROFESSEURE DE CIVILISATION BRITANNIQUE CONTEMPORAINE À L'UNIVERSITÉ DE PARIS IV ([http://videos.assemblee-nationale.fr/video.10327307\\_60241a379d9b7.commission-des-affaires-europeennes-table-ronde-sur-la-nouvelle-relation-entre-le-royaume-uni-et-l-10-fevrier-2021](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.10327307_60241a379d9b7.commission-des-affaires-europeennes-table-ronde-sur-la-nouvelle-relation-entre-le-royaume-uni-et-l-10-fevrier-2021))

Compte-rendu vidéo uniquement.

VII. – 10 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE) : AUDITION DE M. OLIVIER DUSSOPT, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS, SUR LES CONSÉQUENCES DU BREXIT ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_fin/15cion\\_fin2021055\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_fin/15cion_fin2021055_compte-rendu#))

**M. le président Éric Woerth.** Mes chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir cet après-midi M. Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, qui va évoquer les conséquences du Brexit, comme cela a été souhaité par la Conférence des présidents. Un document de synthèse des réunions tenues par les différentes commissions sur le sujet sera d'ailleurs élaboré.

La semaine dernière, nous avons auditionné, conjointement avec la commission des affaires économiques et la commission des affaires européennes, M. Michel Barnier, qui a dirigé l'équipe des négociateurs de l'Union européenne depuis 2016.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous nous donniez des informations précises sur l'impact du Brexit pour la France du point de vue de Bercy, c'est-à-dire d'un point de vue économique et financier. Je n'oublie pas que vous êtes également à la tête de l'administration des douanes, qui est directement concernée par le sujet. Il serait donc intéressant que vous nous éclairiez sur le fonctionnement des nouvelles procédures, essentielles dans la mise en œuvre du Brexit.

**M. Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur général, mesdames et messieurs les députés, tout au long du processus de négociation, le négociateur a respecté le mandat que nous lui avons confié ; il a conservé une position équilibrée, qui consistait à la fois à respecter le choix démocratique exprimé par les Britanniques et à veiller à ne pas mettre en danger l'Union européenne ni à réduire ses principes. Le Brexit étant une décision du Royaume-Uni, il ne pouvait se traduire par un affaiblissement du projet européen.

En février 2020, dès la formalisation du Brexit, nous avons pu définir un accord de retrait temporaire concernant différents sujets. D'abord, nous avons veillé à la protection des droits des ressortissants européens vivant au Royaume-Uni et des Britanniques vivant dans l'Union européenne, afin que ces citoyens ne soient pas les otages d'une recherche d'accord. Ensuite, nous avons défini les obligations budgétaires pesant sur le Royaume-Uni, pour ne pas mettre en danger le fonctionnement de l'Union européenne. Des précautions ont été prises sur les indications géographiques existantes et sur le règlement à court terme de la situation des entreprises qui préparaient leur sortie du marché intérieur. Enfin, cet accord prévoyait une période de transition, entre février 2020 et le 31 décembre 2020, afin de permettre tant aux particuliers qu'aux entreprises de se préparer aux conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de donner du temps aux négociateurs britanniques et européens pour se mettre d'accord sur la relation future.

Le négociateur en chef a mené la négociation dans le respect de nos principes et nous sommes arrivés, le 24 décembre, à un accord qui nous permet de défendre nos intérêts et d'éviter les effets perturbateurs d'une fin désordonnée de la période de transition.

Nous avons été particulièrement vigilants sur plusieurs points.

Sur la question de la concurrence équitable, d'abord, qui a été un point d'achoppement majeur en fin de négociation. Il me semble que l'équilibre atteint est le bon. Nous n'avons jamais exigé du Royaume-Uni qu'il renonce à sa capacité de légiférer mais nous sommes restés extrêmement fermes sur la protection du marché intérieur, puisqu'il n'est pas question d'ouvrir notre marché sans la garantie que nos entreprises ne seront pas exposées à une concurrence qui pourrait être déloyale.

Ensuite, la conclusion d'un partenariat commercial qui prévoit une absence de droits de douane est une bonne nouvelle, tant pour l'Union européenne que pour la France. Le Royaume-Uni est un partenaire commercial majeur, il est même le premier excédent commercial de la France, avec plus de 12 milliards d'euros. Le commerce intra-branche, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, de l'aérospatiale, de l'automobile, de la chimie et de la pharmacie, témoigne de cette interdépendance en matière commerciale entre la France et la Grande-Bretagne. Par

ailleurs, le Royaume-Uni réalise près de la moitié de ses importations et de ses exportations avec l'Union européenne.

Pour autant, les enjeux commerciaux de cette négociation ne se résument pas à des chiffres. Le Royaume-Uni n'est pas simplement un partenaire économique pour l'Union européenne, c'est aussi un concurrent, qui ne peut pas être comparé au Japon, au Canada ou au Chili, du fait de sa proximité et de sa relation économique avec l'Union européenne, qui se caractérise par un très haut degré d'intégration des chaînes de valeur. Cette intégration des économies justifie l'ambition européenne en matière de concurrence équitable, car aucun accord commercial avec l'un de nos partenaires, aussi important soit-il, ne doit nous conduire à affaiblir le marché intérieur et sa compétitivité relative, qui sont les biens communs de toutes les entreprises européennes. Au nom de ces principes, nous avons veillé à la fois à un encadrement rigoureux des aides d'État, et au maintien de normes environnementales, sociales et climatiques équivalentes entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, avec un principe de non-régression.

S'agissant des règles d'origine, qui déterminent quelles marchandises britanniques sont exemptées de droits de douane à l'entrée du marché européen, nos exigences ont été transposées dans l'accord, ce qui nous prémunit de voir la Grande-Bretagne se transformer en plateforme de réexportation aux portes de l'Union européenne.

Enfin, la pêche a été un point majeur des négociations jusqu'au 24 décembre. Nous avons affirmé très tôt et de manière constante que le pêcheur français ne pouvait pas être la variable d'ajustement d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Les pêcheurs européens peuvent donc continuer à pêcher dans les eaux britanniques, alors que le Royaume-Uni voulait initialement les en exclure. Finalement, ce sont 75 % de la valeur des pêcheries européennes qui seront préservés ; les pêcheries historiques dans les zones côtières seront également préservées. La France, comme les autres États membres, contribuera à la réduction progressive des quotas de poissons, à hauteur de 25 % en valeur – 15 % la première année –, qui étaient pêchés par l'Union européenne dans les eaux du Royaume-Uni. Au-delà de 2025, les quotas ne pourront plus être remis en cause et l'évolution du volume des captures dépendra essentiellement de projections scientifiques. Par ailleurs, des mesures compensatoires sont prévues en cas de remise en cause de l'accès de l'Union européenne aux eaux britanniques, qui permettent de garantir durablement la qualité de cet accord.

Nous avons anticipé le pire en la matière. J'avais eu l'occasion, avec Clément Beaune, de rencontrer à plusieurs reprises les pêcheurs, notamment à Calais et à Boulogne-sur-Mer, pour préciser les dispositifs d'aide que nous avons prévus, au cas où nous n'aurions pas trouvé d'accord satisfaisant pour toutes les parties. Ils ne seront évidemment pas mobilisés mais nous allons continuer à accompagner les pêcheurs qui subiraient des pertes de tonnages ou des difficultés en matière douanière et de transit.

Si l'accord nous paraît équilibré, il ne faut cependant pas sous-estimer ce qui s'est passé le 1<sup>er</sup> janvier, à zéro heure. Le Royaume-Uni est désormais formellement un État tiers en droit et dans les faits, ce qui a des conséquences, encore difficiles à mesurer, pour les citoyens et les entreprises. Si les citoyens qui résident depuis plus de cinq ans dans l'Union européenne ou au Royaume-Uni sont éligibles à un statut de résident permanent, nous devons prendre conscience que la libre circulation des personnes est bien terminée ; la frontière extérieure de l'Union européenne est rétablie au milieu de la Manche.

En outre, le Royaume-Uni a fait un certain nombre de choix lors de la négociation qui ont des conséquences très concrètes sur les Français et les entreprises concernées. Les travailleurs de l'Union européenne, qui ne bénéficient plus de la liberté de circulation, sont désormais soumis aux règles de l'immigration britannique. Les règles migratoires britanniques sont beaucoup plus strictes qu'en 2020, un certain nombre de dispositions ayant été votées par le Parlement britannique. Par ailleurs, je rappelle que le Royaume-Uni n'a pas souhaité continuer à participer au programme Erasmus, alors même que l'Union était prête à lui en proposer le bénéfice.

Pour ce qui concerne les échanges économiques, le Royaume-Uni n'a pas souhaité rester au sein du marché intérieur ou de l'union douanière. Les conséquences de ce choix sont majeures pour les entreprises françaises – et européennes – que nous avons accompagnées pendant de nombreux mois pour les aider à franchir sereinement le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les conséquences sont aussi importantes pour les administrations, et leur travail de préparation doit être salué.

Nous avons recréé une frontière. C'est un événement inédit, d'autant plus qu'il s'agit d'un des points de passage les plus actifs de notre territoire. Cette frontière est exceptionnelle à plusieurs égards : par la proximité du territoire britannique, la diversité des modes de son franchissement et le volume du trafic, en provenance ou à destination du Royaume-Uni, qui s'élève à 30 millions de voyageurs et 5 millions de poids lourds par an. Dans les Hauts-de-France, il faut ajouter à cela une fréquence importante des rotations avec, par exemple, une circulation dans le tunnel toutes les trois minutes et cinquante rotations de ferries par jour dans le port de Calais – les temps de traversée pouvant varier de trente-cinq minutes à deux heures.

Nous devons également garder en mémoire que les installations portuaires, comme le site du tunnel sous la Manche, ont été conçues à une période où la Grande-Bretagne appartenait au marché intérieur et à l'Union européenne. En conséquence, elles n'ont pas été conçues pour traiter des flux tiers à l'Union européenne mais, au contraire, aménagées pour une libre circulation des personnes et des biens. Il a donc fallu anticiper et faire preuve d'imagination, mais aussi investir. Je souhaite saluer tout particulièrement la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) pour son rôle moteur à l'égard des acteurs économiques et des gestionnaires du lien transmanche, ainsi que pour son rôle de coordination des autres administrations.

Où en sommes-nous dans la mise en œuvre du Brexit et combien ce dernier nous a-t-il coûté ?

S'agissant des contrôles douaniers, nous avons inventé un système, la frontière intelligente, qui permet de ne pas engorger les installations existantes. Elle a pour principe de n'arrêter que les moyens de transport qui contiennent des marchandises devant faire l'objet de formalités douanières supplémentaires ou d'un contrôle douanier. Cette solution innovante est fondée sur trois principes : d'abord, l'anticipation des formalités douanières par les opérateurs avant le chargement du moyen de transport ; ensuite, l'identification des moyens de transport grâce aux plaques d'immatriculation ; enfin, l'automatisation de la gestion et de l'orientation des flux, qui permet l'aiguillage des moyens de transport en file verte ou, lorsqu'un contrôle douanier ou sanitaire est requis, en file orange.

La douane a également renforcé son système d'information pour faire face à une charge de dédouanement supplémentaire, de l'ordre de 8 à 10 % en volume. Nous avons donc prévu un renforcement des forces de la douane, avec 700 douaniers supplémentaires, dont 600 ont déjà été recrutés, formés et affectés. Les multiples reports de l'échéance du Brexit nous ont amenés à procéder à des manœuvres un peu complexes en matière de ressources humaines, puisque les reports intervenaient alors que les agents étaient déjà en place. Parmi les 600 agents recrutés, 277 ont été affectés à la région Hauts-de-France, où quatre services et deux bureaux ouverts 24 heures sur 24 ont été créés, pour gérer le port de Calais, l'Eurotunnel et les ferries à Dunkerque.

La police aux frontières (PAF) a également renforcé ses effectifs, à hauteur de 177 équivalents temps plein (ETP), auxquels s'ajoutent 84 réservistes, pour gérer les contrôles supplémentaires effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Pour renforcer les contrôles sanitaires et phytosanitaires, 466 ETP supplémentaires ont été déployés à la frontière. Cet effort a permis l'ouverture renforcée du centre de contrôle vétérinaire de Boulogne-sur-Mer, 24 heures sur 24. Pour démontrer l'engagement de l'État dans la protection de la filière de transformation des produits de la mer, le choix a été fait d'orienter sur le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) de Boulogne-sur-Mer la totalité des arrivages de produits de la mer, quel que soit le port de débarquement.

Au total, ce sont plus 1 300 ETP qui ont été créés, dans un contexte budgétaire que je ne rappellerai pas. Il a par ailleurs fallu adapter les infrastructures, notamment sur la façade de la Manche et la mer du Nord. Les travaux des collectivités, des opérateurs et de l'État ont permis de dimensionner les aménagements nécessaires en matière de parkings, de circulation et de bâtiments.

Les différents gestionnaires d'infrastructures ont également adapté leur organisation et leurs processus de travail ainsi que leur informatique pour s'interfacer avec le système d'information du Brexit. Pour ce faire, ils ont procédé à des embauches, notamment d'agents de liaison, pour la gestion des camions au

contrôle. Pour l'État, cette adaptation des infrastructures nécessite un investissement de plus de 60 millions d'euros, qui sera engagé d'ici à 2022. L'État soutiendra l'ensemble des gestionnaires, notamment Eurotunnel et le port régional de Boulogne-Calais. Entre les embauches et les frais d'aménagement des infrastructures, le coût de la préparation du Brexit pour l'État s'élève à 200 millions d'euros. À cette somme s'ajoutera le soutien à la filière pêche, dont le montant évoluera avec la mise en œuvre des différents accords.

En parallèle, nous avons porté à Bruxelles le projet d'un fonds européen de soutien au Brexit, qui viendra en partie compenser ce coût et aider les entreprises à franchir le cap. Les modalités de répartition de ce fonds, doté de 5,370 milliards d'euros, sont en cours de négociation.

La préparation du Brexit a constitué un chantier majeur de communication et d'information des entreprises et des particuliers, en France, en Europe et au Royaume-Uni. Ce chantier a été complexe durant les trois années qu'a duré la préparation du Brexit, puisqu'il a été marqué par différents reports et la conclusion d'un accord en toute dernière minute. Certains, notamment au Royaume-Uni, ont vu à tort, dans cet accord, une disparition des formalités dues au franchissement de la frontière, ce qui n'est pas le cas. Nos efforts en matière de communication n'ont pas concerné que les douanes. Les enjeux réglementaires et fiscaux sont un autre aspect majeur des conséquences du Brexit sur les entreprises. La création d'un site spécifique, [brexit.gouv.fr](http://brexit.gouv.fr), un outil d'autodiagnostic mis à la disposition des entreprises, a permis à ces dernières de se préparer au mieux.

L'administration fiscale a reçu plus de questions au cours du mois de janvier 2021 qu'au cours de l'ensemble de l'année 2020 concernant les conséquences fiscales du Brexit, dont certaines n'ont pas été totalement anticipées. Je pense notamment au fait que les propriétaires d'un plan d'épargne en actions (PEA) en France contenant des actions de sociétés britanniques disposent de quelques mois pour les céder, celles-ci ne pouvant plus faire partie d'un PEA tel qu'il est commercialisé sur le marché bancaire français.

Aujourd'hui, en termes de flux et de gestion de la frontière, un premier constat s'impose, qui est plutôt positif : la congestion généralisée qui était crainte par certains n'a pas eu lieu. Les flux sont proches de la normale, avec plus de 90 % du trafic habituel et plus de 33 000 camions par semaine à l'importation. L'organisation fonctionne. Le processus de frontière intelligente fonctionne aussi, tout comme le système informatique dédié, même s'il doit faire l'objet d'améliorations ponctuelles et que nous avons dû l'adapter au premier système d'information mis en place par les Britanniques. Le dimensionnement des infrastructures, d'après le court retour d'expérience que nous en avons, semble adapté à la nature du trafic, même si celui-ci croît encore et que nous n'excluons pas la nécessité de devoir l'adapter et l'aménager.

Quelques constats sont moins positifs. D'abord, les opérateurs de dédouanement ne sont pas suffisamment nombreux ; ensuite, les entreprises ne sont

pas toutes préparées ; enfin, il y a une asymétrie du degré de préparation entre la France, que nous considérons comme bon, voire très bon, et le Royaume-Uni. Des dysfonctionnements sont à noter dans les dispositifs mis en place par le Royaume-Uni, notamment en ce qui concerne le transit ; ils ont occasionné des arrêts répétés à la frontière. Notons également le manque de bureaux de douane et le manque de personnels douaniers britanniques pour les questions liées à la pêche et au débarquement en Écosse, aujourd'hui impossible. Je rappelle que de nombreuses entreprises françaises pêchaient en mer du Nord, mais débarquaient leurs poissons en Écosse ; ils étaient ensuite transportés par la route vers le sud de l'Angleterre, d'où ils traversaient la Manche. Un important travail technique reste à réaliser. Il est effectué chaque jour par la douane, en lien avec les différents services de leurs homologues britanniques, mais aussi avec les services du ministère de l'agriculture en France.

Nous travaillerons, dans les semaines à venir, sur trois axes.

D'abord, il convient d'accentuer l'effort d'information et d'accompagnement des entreprises. Les pôles d'action régionaux de la douane restent mobilisés pour accompagner les entreprises, en lien avec les organisations professionnelles. Il faut, ensuite, développer l'attractivité de nos territoires, notamment la région Hauts-de-France, pour faire face à un certain nombre d'outils qui peuvent être mis en place par le Royaume-Uni, notamment sur la question des ports francs. Enfin, nous devons améliorer, au jour le jour, le processus de passage à la frontière.

Le Royaume-Uni n'a pas encore déployé sa réglementation douanière à l'importation ; il ne le fera que le 1<sup>er</sup> juillet. Je songe notamment à l'introduction de droits de douane sur les produits qui ne seraient pas d'origine communautaire, ou encore aux formalités non tarifaires qu'ils appliqueront pour l'accès des marchandises et des personnes au territoire britannique. Cela nécessitera pour nos services, comme pour les entreprises et les particuliers, une nouvelle période d'adaptation que nous essayons d'anticiper au mieux, sachant que d'ici au 1<sup>er</sup> avril, les informations dont nous disposons pour nous adapter sont extrêmement parcellaires. Cela nécessitera un travail intense au cours du deuxième trimestre.

**M. le président Éric Woerth.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de nous avoir communiqué le coût du Brexit pour la France. Je comprends que les 200 millions d'euros prennent en compte les 1 300 postes créés, dont le coût est récurrent, tout comme celui des systèmes informatiques. Pouvez-vous nous indiquer quel est le coût de fonctionnement et le coût en investissement ?

Lorsque nous avons reçu Michel Barnier, je lui ai demandé s'il connaissait le montant du chèque de divorce britannique. Nous n'avons jamais eu de réponse très précise à ce sujet et je me demande pourquoi. Peut-être n'a-t-il pas encore été négocié ? Comment les Britanniques vont-ils verser l'argent qu'ils doivent à l'Union européenne, du fait de leurs engagements passés ?

Michel Barnier nous a indiqué que les Britanniques participeront financièrement aux politiques et aux programmes européens qu'ils continueront à utiliser. Avez-vous une idée de la participation britannique à ces programmes ?

Le départ du Royaume-Uni aura-t-il une incidence sur les ressources propres de l'Union européenne ? Va-t-il augmenter la participation française, en recettes non perçues ou en contributions ?

Quel sera l'impact, sur les entreprises importatrices, des nouvelles procédures de douane ? Quel sera le coût administratif du Brexit pour elles ?

Enfin, s'agissant de la pêche, j'ai cru comprendre que les quotas seront maintenus à hauteur de 75 % pendant cinq ans ?

**M. Olivier Dussopt, ministre.** Vous avez raison, il s'agit bien de 75 %.

**M. Laurent Saint-Martin, rapporteur général.** Monsieur le ministre, nous nous interrogeons, le président l'a dit, sur le coût du divorce, et nous en avons longuement discuté avec le négociateur, Michel Barnier.

Ce que nous savons, en tant que commissaires aux finances, c'est que, dans le projet de loi de finances pour 2021, le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR-UE) a fortement augmenté du fait du Brexit. Comment pouvons-nous anticiper les évolutions à venir en la matière dans les prochains PLF ? L'augmentation constatée a-t-elle vocation à stagner, parce qu'il constituerait, *de facto*, la quote-part de la France pour la sortie du Brexit ? Ou bien constatera-t-on une diminution, le Brexit ayant entraîné, ponctuellement, des dépenses exceptionnelles ?

Vous avez évoqué les moyens supplémentaires alloués à nos douanes françaises, et je vous en remercie. Comment qualifiez-vous qualitativement l'état d'esprit et l'action de la douane britannique depuis le début de l'année ?

Comment envisagez-vous les échanges entre les administrations fiscales française et britannique, à la suite du Brexit ? Par ailleurs, les effectifs de la direction des impôts des non-résidents (DINR) ont-ils été revus à la hausse ?

Concernant la fiscalité des entreprises, disposez-vous d'une première estimation de l'impact du Brexit sur nos dépenses fiscales ? Je pense notamment au crédit d'impôt recherche (CIR), aux réductions d'impôt pour les dons ou au mécénat.

Par ailleurs, les services gouvernementaux britanniques conseilleraient à leurs entreprises qui exportent dans la zone euro de s'installer, via une filiale, dans les pays européens. Disposez-vous d'éléments sur cette question et avez-vous procédé à une simulation de l'impact sur les recettes fiscales, pour la France, de telles implantations ?

En ce qui concerne la fiscalité des ménages, le Brexit a eu des conséquences notables sur les flux d'expatriation : pouvez-vous les quantifier, notamment pour les contribuables les plus aisés ? Des interprétations peuvent-elles déjà être réalisées ?

Les Britanniques qui résident sur le territoire français seront désormais assujettis aux prélèvements sociaux sur leurs revenus du patrimoine au même titre que les contribuables français – soit 17,2 %. Ces recettes supplémentaires ont-elles été calculées ? Enfin, avez-vous relevé des mouvements de ressortissants britanniques sur le territoire français depuis le 1<sup>er</sup> janvier ?

**M. Alexandre Holroyd.** Monsieur le ministre, je m'associe aux félicitations que vous avez adressées au négociateur et au Gouvernement pour le travail qui a été réalisé pour parvenir à un accord. J'aimerais également féliciter les douanes pour le travail remarquable de préparation qu'elles ont réalisé depuis près de deux ans.

Pouvez-vous nous donner un aperçu de l'impact du Brexit, après accord, sur l'économie et sur ses différents secteurs ? Concernant la frontière intelligente, je suis bien conscient que nous n'avons pas le recul suffisant, mais pouvez-vous déjà tirer des enseignements sur ce qu'elle apporte et sur son fonctionnement ? Pendant la négociation, une dilution des liens quotidiens qui existent entre les administrations françaises et britanniques a été nécessaire, pour que les négociations puissent être menées entre Bruxelles et Londres. Le dialogue entre les douanes françaises et britanniques a-t-il repris depuis l'accord ?

Reste-il des sujets que cet accord ne couvre pas ou des questions qui ont besoin de précisions et qui justifieraient des échanges bilatéraux ?

Concernant la liquidation des PEA, il me semble que, dans l'habilitation donnée au Gouvernement, la question des PEA est évoquée et qu'une ordonnance a été publiée pour y remédier.

**M. Fabrice Brun.** En 1954, Jean Monnet affirmait : « L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises. »

Il est inutile de préciser que l'année écoulée aura été, dans tous les domaines, une année de rupture. Le choix démocratique et souverain du peuple britannique a été respecté et, par l'accord de décembre 2020, conclu après des discussions serrées, longues et difficiles, menées avec beaucoup de talent par Michel Barnier, l'Union européenne a su préserver les intérêts fondamentaux de ses États membres.

Alors que l'encre n'est pas encore sèche, nous continuons à nous interroger sur les conséquences du Brexit, sur ce partenariat inédit avec un pays tiers, hors du marché unique. L'absence d'accord aurait eu des conséquences catastrophiques, tant pour les pêcheurs, qui auraient perdu l'accès aux eaux britanniques, que pour

nos entreprises exportatrices, qui auraient dû s'acquitter de droits de douane très pénalisants.

Je rappellerai, en ma qualité de rapporteur du commerce extérieur, que la France a un excédent commercial de plus de 10 milliards d'euros avec le Royaume-Uni. C'est dire, monsieur le ministre, si les questions qui concernent votre périmètre ministériel sont importantes. L'absence de tarifs douaniers et de quotas n'empêchera pas des surcoûts importants pour les opérations d'export. Les contrôles sanitaires, notamment pour la filière agroalimentaire, constituent de fait une contrainte et un coût supplémentaire.

Comment la France compte-t-elle aider ses entreprises à maintenir leur position, voire à la développer dans le Royaume-Uni ? Pouvons-nous imaginer un soutien financier national pour celles qui connaîtront des surcoûts importants ? Enfin, quels sont les mécanismes de gouvernance pour décider de la politique de contrôle douanier des différents États ?

**M. Christophe Jerretie.** Monsieur le ministre, voilà des mois que nous faisons des points réguliers sur le Brexit, le cadre financier et les ressources propres. Nous devons saluer le travail réalisé ces derniers mois par l'ensemble des services et des dirigeants politiques pour aboutir à cet accord, qui nous permet d'avancer. Sera-t-il suffisant pour tourner la page du Brexit ? Je n'en suis pas certain, dans la mesure où des points importants n'ont pas trouvé de solutions satisfaisantes.

Michel Barnier nous a indiqué que l'Union européenne représentait 46 % des exportations britanniques, alors que le flux inverse ne s'élevait qu'à 8 %. Quelle est la part de la France ? Une perte potentielle est-elle prévue ? De quel ordre est-elle ?

À travers les ressources propres, nous avons défini et voté une augmentation des recettes de douane, avec les frais de perception. Étant donné que nous devrions bénéficier d'une augmentation du volume de marchandises des pays tiers, disposez-vous d'une estimation ?

Enfin, avez-vous conservé ou mis en place, au sein de vos services, une *task force* dédiée aux négociations futures et à l'aboutissement des éléments non finalisés ? La vigilance sera de mise avec nos amis britanniques...

**Mme Christine Pires Beaune.** Une controverse assez vive agite l'opinion publique britannique à propos de l'évolution du commerce extérieur du Royaume-Uni. Les exportations vers l'Union européenne auraient connu en début d'année une baisse de 68 % par rapport au volume exporté à la même période en 2020, d'après l'association britannique des transporteurs routiers.

Ce chiffre a été contesté par le chancelier du duché de Lancastre, Michael Gove, mais il nous interpelle. Quelles sont, côté français, au-delà de l'accord de libre-échange, les barrières non tarifaires susceptibles d'affecter temporairement à plus ou moins long terme nos échanges avec le Royaume-Uni ? Quelle est l'ampleur

de ces barrières ? Pouvons-nous chiffrer ce qu'elles coûtent aux exportateurs français et si elles ont fait renoncer certains à être présents sur le marché britannique ?

Pouvez-vous également nous renseigner sur la situation d'ensemble des mouvements de biens et de personnes vers le Royaume-Uni depuis la France ? Quelles sont leurs évolutions et leurs perspectives ? Les flux de marchandises et de personnes sont-ils encore ralentis actuellement ? Si oui, pourquoi ?

Je terminerai en vous posant différentes questions sur l'activité des services de douane. À quel nouveau contrôle sur les marchandises entrantes procèdent-ils ? Avez-vous à ce propos des précisions à nous donner ? Par exemple, l'agroalimentaire fait-il l'objet de contrôles renforcés ? Quelles conséquences immédiates le Brexit a-t-il sur les recettes perçues par la direction générale des douanes et des droits indirects ?

**Mme Sabine Rubin.** Monsieur le ministre, l'accord conclu avec le Royaume-Uni suscite des inquiétudes, notamment du fait de cette injonction contradictoire : il faut rendre au Royaume-Uni sa souveraineté, tout en défendant l'intégrité du marché unique. Le Royaume-Uni sort de l'union douanière mais on n'a prévu ni droits de douane, ni quotas. Est-ce un oubli ?

L'accord ne comporte que des clauses de non-régression sociale ou environnementale, alors qu'il aurait fallu un alignement des normes : c'est donc un accord *a minima*. Nous pouvons craindre un *dumping* social britannique, concernant notamment les droits des travailleurs. À ce risque s'ajoute un possible *dumping* fiscal, puisque Boris Johnson a annoncé à plusieurs reprises qu'il souhaitait baisser les impôts – nous aussi, vous me direz.

Autre inquiétude : l'accord ne présente aucune garantie concernant le mécanisme de règlement des différends susceptibles de se produire. Par exemple, quelle cour de justice sera compétente en cas de désaccord sur le respect des normes ? La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ? Si oui, comment ferons-nous respecter ses décisions, dès lors que le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne ?

Enfin, en matière de gouvernance, c'est un Conseil de partenariat qui supervisera la mise en œuvre de l'accord et qui pourra le modifier ; le Parlement européen sera seulement informé.

Une gouvernance inédite, des oublis volontaires – ou pas –, une architecture évolutive... Quelles garanties avons-nous sur l'applicabilité de cet accord, sur sa dimension véritablement démocratique et sur ses conséquences possibles en matière de *dumping* fiscal et social ?

**M. Fabien Roussel.** L'accord du Brexit n'est pas forcément pour nous un accord gagnant-gagnant ; disons que c'est « moins pire » que pas d'accord du tout.

Tout dépendra de la capacité de la France à négocier ou à renégocier des accords bilatéraux avec le Royaume-Uni.

Les régions Normandie et Hauts-de-France, avec leurs ports de pêche, comme celui de Boulogne-sur-Mer, et leurs liaisons transmanche de Dieppe à Calais sont fortement impactées. Dans ma région, 80 % des pêches françaises ont lieu dans les eaux britanniques. Si un accord a été signé pour les cinq prochaines années, la très grande majorité des pêcheurs du Boulonnais sont toujours dans l'attente des licences leur permettant d'avoir accès aux eaux britanniques. Seules onze licences ont été attribuées, et si la France n'intervient pas rapidement, les autres pêcheurs vont mourir. Monsieur le ministre, pouvez-vous régler cette question rapidement ?

Concernant les liaisons transmanche, la principale compagnie, P&O Ferries, a réduit le nombre de ses navires à destination de Calais et a supprimé 1 100 emplois. La compagnie DFDS vient, quant à elle, de supprimer 142 emplois sur cet axe. Certes, le Brexit n'est pas la seule cause et la pandémie explique aussi une partie de ces licenciements. Le plan de soutien que vous avez évoqué prévoit-il de soutenir ces liaisons depuis la France ?

Et puis, il y a la question des frontières, à laquelle nous sommes attachés. D'abord, la frontière fiscale. Le Brexit libère la City, qui est un véritable paradis fiscal. La City va être encore plus agressive pour attirer la finance de l'Union européenne, notamment française, et pour développer le commerce de services financiers. Est-il prévu de revoir les conventions fiscales entre la France et le Royaume-Uni, pour empêcher les financiers de délocaliser à Londres les richesses produites dans notre pays ?

Enfin, le Brexit devrait nous amener à reconsidérer la question de la frontière franco-britannique, notamment les accords du Touquet de 2003, qui l'ont déplacée en France, à Calais, sous le tunnel et même à la gare du Nord, avec l'Eurostar. Ce déplacement de la frontière transforme le Nord de la France – le Calaisis et le Dunkerquois – en un véritable cul-de-sac pour tous ces hommes et ces femmes qui quittent leur pays et aspirent à rejoindre la Grande-Bretagne.

La France doit assumer la lourde responsabilité d'un accueil désastreux de milliers de pauvres gens et faire face à des morts de plus en plus nombreux dans la Manche. C'est la raison pour laquelle nous posons la question suivante : cette frontière, qui se trouve sur le sol français, ne doit-elle pas faire l'objet de discussions avec le Royaume-Uni, en vue de son rétablissement sur le sol britannique ?

**M. Michel Castellani.** Monsieur le ministre, vos anticipations prévoient-elles des pertes de recettes sur plusieurs années, notamment pour les entreprises ? Avez-vous mesuré l'impact prévisionnel sur le rythme de croissance ? Avez-vous des éléments sur la stratégie d'adaptation des entreprises britanniques et de leurs éventuelles installations de filiales sur le territoire européen ? Réfléchissez-vous à des mécanismes pour répondre à la concurrence fiscale ? Le Gouvernement prévoit-il des mécanismes de compensation face à l'impact avéré du Brexit sur les finances

des collectivités ? Le Brexit altère cruellement l'image et l'attractivité de l'Union européenne. Le Gouvernement compte-t-il prendre des mesures, à l'échelle européenne, pour rendre l'Europe moins technocratique, plus proche des citoyens et des territoires ?

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** En tant que co-présidente du groupe d'études « Vigne, vin et œnologie », je rappellerai que l'importation de vins au Royaume-Uni est le premier marché en volume des vignerons français. Nous nous félicitons donc qu'aucun droit de douane n'ait été instauré. Nous sommes cependant un peu inquiets de la lourdeur administrative. Il ne faudrait pas qu'elle soit un frein pour le commerce du vin, un secteur qui est déjà impacté par la crise sanitaire.

**M. Jean-Louis Bricout.** Monsieur le ministre, vous nous avez dit que le pêcheur français ne pouvait être la seule variable d'ajustement. C'est d'autant plus juste que l'accord actuel ne couvre les pêcheurs que jusqu'en 2026, ce qui laisse craindre une baisse des quotas et du nombre de licences dans un futur proche. Vous avez souligné que le quota de captures serait déterminé de façon scientifique. Un accompagnement spécifique des pêcheurs est-il prévu ? Par ailleurs, on assiste parfois à une forme de détournement des routes maritimes pour l'import et l'export, notamment des transits par l'Irlande, pour éviter des complications administratives. Quelle incidence cela peut-il avoir sur l'activité des ports français – une hausse ou une baisse ?

Vous annoncez la création de 277 emplois dans la région Hauts-de-France. S'agit-il de nouveaux emplois dans l'administration ou d'un redéploiement, qui serait synonyme de restructuration des services ?

Enfin, s'agissant des coûts supplémentaires supportés par les entreprises, envisagez-vous des accords avec les régions, notamment les Hauts-de-France, pour soutenir le secteur économique, puisqu'il s'agit d'une compétence régionale ? Mener des actions conjointement est souvent vertueux.

**M. Fabrice Le Vigoureux.** L'Union européenne a prévu un financement spécifique pour compenser les effets négatifs du Brexit pour les États les plus exposés en matière de commerce et de pêche ; c'est ce que nous appelons « la réserve d'ajustement au Brexit ». Cette réserve est dotée d'un peu plus de 5 milliards d'euros, qui seront essentiellement mobilisés en 2021, dont 420 millions d'euros pour la France.

En tant qu'élu normand, je me réjouis de ce mécanisme, puisque ma région est exportatrice nette avec le Royaume-Uni, qui est sa sixième destination, pour près de 2 milliards d'euros. Ce sont 5 000 entreprises qui doivent s'adapter à cette nouvelle donne.

Sont prises en compte pour le calcul de cette dotation, les dépenses liées au Brexit engagées à partir 1<sup>er</sup> juillet 2020. Or notre pays n'a pas attendu cette date pour

réaliser un certain nombre d'investissements ou de dépenses rendus nécessaires par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Ma question concerne la future ventilation régionale de cette réserve d'ajustement. Comment, selon quels principes et selon quel calendrier ces sommes seront-elles réparties entre les régions françaises, qui sont inégalement impactées par le Brexit ?

Ma seconde question concerne l'un des programmes phares de l'Union européenne, le programme Erasmus, qui permettait à un étudiant français de s'inscrire dans une université britannique en ne s'acquittant que des frais d'inscription de son université d'origine. Il pouvait par ailleurs bénéficier d'une bourse d'études qui pouvait se cumuler avec la bourse délivrée sur critères sociaux. À compter de la prochaine rentrée, il devra s'acquitter de frais de scolarité qui avoisinent très souvent les 10 000 euros par année universitaire s'il souhaite réaliser une partie de ses études en Angleterre. Je rappelle que l'Angleterre était la deuxième destination des étudiants français, après l'Espagne. Des dispositifs alternatifs à Erasmus sont-ils à l'étude, pour maintenir cette fructueuse mobilité de nos étudiants ?

**M. Benoît Simian.** Ma question concerne le régime fiscal suspensif à l'exportation, qu'il serait opportun de réformer pour que nos vins soient stockés et exportés depuis la France, et non depuis la plateforme de Londres.

J'ai rencontré vos services en 2019 pour anticiper les choses et pour signaler cette distorsion de concurrence qui perdure depuis plusieurs années ; en effet, la Grande-Bretagne s'était déjà affranchie de la réglementation européenne. La politique fiscale sur la période de stockage est bien plus allégée en Grande-Bretagne qu'en France, de sorte que ces plateformes londoniennes de stockage de vins prospèrent de jour en jour. Le régime fiscal suspensif à l'exportation (RFSE) offre, en outre, une durée de stockage illimitée.

Est-il envisageable que la France relocalise cette activité de stockage viticole en alignant la fiscalité proposée dans le cadre du RFSE sur celle des Anglais ? Il y a là une véritable piste de développement économique, notamment pour le Bordelais. Et, surtout, est-il envisageable de ne plus appliquer une pénalité de 0,2 % d'intérêt de retard, lorsque les frais sont dus au marché national ? Cette pénalité financière renforce la distorsion de concurrence, mais elle complique aussi la fiscalité des opérateurs. Aujourd'hui, pour des questions douanières, les négociants stockent leurs vins à Londres, même ceux qui seront vendus en France – ce qui est regrettable, notamment du point de vue du bilan carbone.

**M. Michel Lauzzana.** Ma question porte sur la sécurité alimentaire et sur les enjeux qui y sont liés. Vous l'avez dit, de nouvelles infrastructures ont été créées et des recrutements, notamment de vétérinaires, ont été effectués. Sommes-nous prêts ? Ces nouveaux personnels ont-ils eu le temps de suivre des formations en lien avec cette nouvelle frontière ? Je souhaiterais également que vous nous décriviez en

détail le rôle joué par l'Europe dans l'établissement et le fonctionnement de la frontière intelligente.

**M. Mohamed Laqhila.** Londres est une grande place financière et concurrence largement celle de Paris. Quelles mesures mettez-vous en place pour attirer les institutions financières, notamment leurs sièges sociaux ? Prévoyez-vous, par ailleurs, une modification de la convention fiscale franco-britannique ?

**M. Olivier Dussopt, ministre.** Il est trop tôt pour apporter des réponses à certaines de vos questions. Nous ne savons pas, à ce stade, calculer l'impact du Brexit sur l'économie et la croissance françaises, ni sur la croissance européenne ou la croissance britannique. Nous ne pouvons que mesurer des difficultés et noter des réussites.

Il s'agit d'un accord très libéral, dans la mesure où il prévoit du commerce, des échanges, sans droit de douane ni quota, avec des mécanismes de rétorsion et un encadrement en matière de concurrence équitable, qui nous paraissent équilibrés et utiles. Par ailleurs, en termes de gouvernance, nous nous sommes assurés que, dès lors que le différend touche à une question de droit européen, la Cour de justice de l'Union européenne est compétente ; qu'à défaut de règlement, la Commission, en lien avec les Britanniques, peut mettre en place des mesures de compensation et qu'à défaut d'accord, la Commission ou les États directement concernés peuvent aussi adopter un certain nombre de mesures de compensation et de rétorsion.

Le coût du Brexit sera pérenne. L'État a déjà engagé, hors collectivités et hors ports autonomes, 200 millions d'euros de dépenses et nous estimons qu'une centaine de millions d'euros de dépenses restent à réaliser. Les équipements, une fois réalisés, auront un coût d'entretien pérenne, tout comme le coût des emplois créés – nous l'estimons à 54 millions d'euros par an. Je précise que les 600 postes de douaniers, les 466 ETP du secteur de l'agriculture et des contrôles vétérinaires et phytosanitaires et les 177 postes de la PAF sont tous des créations de postes. Je n'intègre pas de la même manière, même si leur concours est extrêmement précieux, les 84 réservistes que nous avons mobilisés.

Le chèque britannique de sortie et l'impact du Brexit sur le prélèvement au profit de l'Union européenne sont, à ce stade, difficiles à définir. Nous estimons que les Britanniques vont participer, en 2021, à hauteur de 1,3 milliard d'euros au reste à liquider et que leur contribution totale pourrait s'élever à un peu plus de 6 milliards d'euros. En réalité, le chèque de sortie des Britanniques dépendra étroitement des discussions qui sont encore en cours sur leur participation à telle ou telle politique sectorielle et à leur financement.

L'évolution du prélèvement au profit de l'Union européenne a un impact très net sur le PSR français, à savoir une augmentation de 4,6 milliards d'euros en 2021, que vous avez votée en loi de finances et qui a vocation à être pérenne dans le cadre pluriannuel financier tel qu'il a été arrêté par l'Union européenne et par le Parlement européen. La correction britannique – avec le rabais – s'élève à

1,1 milliard d'euros. Nous sommes donc sur un ressaut durable du PSR-UE de 3,5 milliards d'euros. Je ne tiens pas compte dans ce calcul du 1,3 milliard d'euros payé par les Britanniques au titre du reste à liquider. Nous avons des mécanismes de rétorsion si les Britanniques ne respectaient pas leurs engagements en matière financière.

Nous avons, avec la douane britannique, des échanges réguliers. Je dois rencontrer mon homologue dans les jours qui viennent pour avoir une discussion plus approfondie. J'ai évoqué l'asymétrie de la préparation de la sortie du Brexit entre la France et le Royaume-Uni ; je me dois aussi d'évoquer l'asymétrie de la répartition des compétences en matière de gestion des frontières, de gestion d'accès au marché et de gestion des questions migratoires.

Nous notons, par ailleurs, un manque de moyens en matière douanière du côté britannique. Par exemple, les bateaux français pêchant au nord de la Grande-Bretagne et débarquant leur pêche à Glasgow doivent obtenir une attestation de la douane britannique pour que leur pêche, après avoir traversé la Grande-Bretagne et emprunté le ferry ou le transmanche, soit considérée comme une pêche du marché intérieur. Or les Britanniques n'ont pas encore eu le temps, ou les moyens, d'installer des bureaux douaniers dans les ports autour de Glasgow, ce qui nous oblige à une certaine souplesse.

Nous n'envisageons pas, à ce stade, la modification de la convention fiscale, qui concerne, je le précise, les particuliers et non les services, notamment les services financiers de la City. L'accord, tel qu'il est conçu, est extrêmement libéral s'agissant de la circulation des marchandises et beaucoup plus dur en ce qui concerne les services. C'est un point fort auquel nous tenons, car nous souhaitons qu'à l'occasion de la mise en œuvre du Brexit, un certain nombre de sociétés de services qui interviennent sur la place britannique soient incitées à installer leurs services dans le marché intérieur, notamment en France. Nous avons pris des dispositions en la matière. Theresa May a d'ailleurs souligné, lors de l'adoption de l'accord de retrait par le Parlement britannique, qu'elle regrettait que l'accord, qui est très ouvert sur la question des marchandises, le soit beaucoup moins sur la question des services.

Nous prévoyons d'ajuster légèrement le dispositif fiscal côté français en matière de moyens et d'effectifs. La direction des impôts des non-résidents (DINR) a vu ses effectifs augmenter au cours des trente-six derniers mois de façon très importante : plusieurs dizaines d'ETP pour une direction qui en comptait moins de 500 avant la mise en œuvre de ce dispositif et la réforme de la fiscalité des non-résidents.

La part de la France dans les exportations britanniques est de 7 %. Nous avons noté une difficulté de circulation des marchandises, essentiellement dans le sens Grande-Bretagne-marché intérieur. Il est trop tôt pour en tirer un bilan et avancer un chiffre définitif, mais le constat dressé par la douane est que les camions qui reviennent sont beaucoup moins chargés – et parfois mêmes vides. Chargés en

moyenne à 70 % en temps normal, ils le seraient aujourd'hui à 50 %. Cela s'explique par les difficultés de préparation que j'ai évoquées et par les difficultés liées aux formalités et aux barrières non tarifaires.

Nous sommes dans l'incertitude sur les barrières non tarifaires qui seront appliquées dans le sens export du marché intérieur vers la Grande-Bretagne pour une mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet. La seule chose que nous savons, c'est que dans le cadre de l'accord, la mise en œuvre des droits de douane ne pourra être que conforme à l'accord ; il n'y aura donc pas de droits de douane pour les marchandises qui ont une origine propre au marché intérieur, comme il n'y a pas de droits de douane pour les marchandises originaires de Grande-Bretagne et qui entrent dans le marché intérieur.

Nous estimons que sur les 27 à 28 milliards d'euros de marchandises qui entrent sur le marché intérieur en provenance de Grande-Bretagne, 6 à 7 milliards d'euros ne sont pas d'origine britannique et doivent faire l'objet d'une taxation au titre du marché intérieur. En la matière, les droits de douane sont ceux qui sont fixés par l'Union européenne pour les pays tiers.

Je veux dire un mot au sujet des conséquences du Brexit sur l'application de la jurisprudence de Ruyter, notamment sur la fiscalité du patrimoine et son assujettissement aux prélèvements sociaux. La première lecture qui a été faite de l'accord nous laisse penser que les personnes concernées qui vivent au Royaume-Uni perdraient le bénéfice de l'exonération qui avait été acquise à l'occasion de la jurisprudence de Ruyter. L'analyse juridique en cours, et qui fait l'objet de discussions, nous indiquera s'il pourrait y avoir une gestion en flux et en stock, et que seuls les résidents installés après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ne bénéficieraient pas de cette exonération. Il nous reste quelques mois pour régler cette question, puisque seront concernés les revenus acquis en 2021 et faisant l'objet d'une déclaration en 2022.

Le coût des formalités administratives supplémentaires pour les entreprises est limité. Nous encourageons les entreprises à privilégier le régime du transit, qui leur permet de faire des déclarations mensuelles plutôt que des opérations de dédouanement à chaque passage. Les dispositions qui ont été prises par la douane, notamment avec la création de la frontière intelligente et du système d'information, facilitent très largement ces opérations de dédouanement.

Nous travaillons actuellement, en matière logistique, à un nouveau système – France SÉSAME – qui nous permettra de gagner encore plus de temps. Il vise à rassembler et à centraliser sur une même plateforme informatique une vingtaine de formalités liées à l'export-import avec les pays tiers.

La *task force* existe. Le directeur interrégional des douanes pour les Hauts-de-France en est le coordonnateur et prête une attention toute particulière à ce sujet.

La question de la pêche nous a particulièrement occupés. Les quotas sont maintenus à hauteur de 75 %, et je précise qu'ils sont calculés en valeur. Les

modifications des volumes qui s'appuient aujourd'hui sur ces valeurs dépendront, après 2025, de données scientifiques liées notamment au renouvellement des espèces et à la soutenabilité de la pêche dans les eaux concernées. Notre objectif, après 2025, est évidemment de rester très vigilants. Nous bénéficions, dans l'accord, de mesures compensatoires et de mesures de rétorsion si les conditions venaient à changer.

Les difficultés liées aux licences ont été réglées rapidement pour les zones économiques exclusives. Elles ont été intégralement réglées pour les zones de Jersey et de Guernesey. En revanche, il reste des difficultés pour l'octroi des licences dans la bande territoriale entre 6 et 12 milles. La Commission a pour l'instant délivré 59 licences sur les 172 demandées, ce qui justifie le maintien des dispositifs d'aide que nous avons prévus pour le secteur de la pêche.

Les flux de marchandises sont proches de la normale. Cela s'explique en partie par le fait qu'on a assisté, avant le 24 décembre, à un phénomène de sur-importation de la part des Britanniques et de sur-exportation de la part des entreprises du marché communautaire qui craignaient l'absence d'accord. Nous n'avons aucune visibilité à ce stade sur l'impact du Brexit sur la circulation des personnes, d'autant que la crise sanitaire ralentit tous les trafics. Je précise qu'à partir du mois d'octobre 2021, un passeport sera obligatoire pour traverser la frontière ; l'utilisation de la carte d'identité ne sera plus possible.

S'agissant des vins et du secteur viticole, nous encourageons également le régime de transit. Nous ne sommes pas en mesure de vous dire quelles seront les formalités non tarifaires que les Britanniques instaureront.

Concernant le régime fiscal suspensif, ce point est à l'étude et pas encore tranché.

S'agissant des questions liées à la sécurité alimentaire, nous ne rencontrons aucune difficulté pour recruter les 466 ETP prévus, ni pour les former. Par ailleurs, les contrôles phytosanitaires et alimentaires étant obligatoires, nous avons réarmé les SIVEP et les avons réorganisés en fonction de leurs spécialités afin d'optimiser les contrôles.

En ce qui concerne la réserve d'ajustement liée au Brexit, à hauteur de 5,370 milliards d'euros, une négociation porte actuellement sur plusieurs points. Le premier point est relatif à la date ; il a été précisé que seules les dépenses intervenues après le 1<sup>er</sup> juillet 2020 seraient prises en compte. Nous essayons d'avancer cette date, qui nous paraît tardive. Nous tentons aussi de faire préciser les conditions dans lesquelles il sera procédé à une ventilation territoriale de cette aide et la nature des dépenses éligibles.

À ce stade, il n'y a pas d'alternative au programme Erasmus. La Grande-Bretagne développerait un programme alternatif intitulé Turing, mais nous n'avons aucune information à ce stade sur ses modalités et son coût.

J'en viens aux questions relatives à la fiscalité. Pour ce qui concerne les particuliers, je confirme que les titres britanniques ne sont plus éligibles au PEA. Cependant, une période de tolérance court jusqu'au 30 septembre 2021, pour laisser le temps aux épargnants d'adapter leur portefeuille. Il appartient aux sociétés de gestion d'informer les titulaires de PEA de l'obligation de modifier la composition de leurs actifs.

Pour les cessions immobilières, qu'il s'agisse de biens possédés par des Européens au Royaume-Uni ou par des Britanniques en France, il sera nécessaire de désigner un représentant fiscal pour accompagner la cession et l'imposition des plus-values.

En matière d'imposition des entreprises, des modifications sont à prendre en compte pour la question de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En outre, un certain nombre de modifications interviennent pour l'imposition sur les dividendes puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les entreprises britanniques ne bénéficient plus de l'exonération de retenue à la source pour un seuil de détention entre 5 et 10 %. Il y a aussi des conséquences pour l'intégration fiscale des groupes, puisque les filiales françaises des sociétés britanniques sortent du périmètre de l'intégration fiscale. Dans certains cas, notamment quand la société britannique est la mère du groupe, l'intégration fiscale va cesser.

Je précise enfin que les dépenses de recherche sous-traitées à des entreprises britanniques ne seront plus éligibles au crédit impôt recherche.

Je rappellerai que si 30 000 entreprises françaises réalisent des exportations vers le Royaume-Uni, 100 000 importent des marchandises et des services. L'asymétrie que j'évoquais laisse présager des difficultés si des formalités plus importantes étaient mises en place.

Les secteurs économiques les plus impactés sont ceux dont la chaîne de valeur est fortement intégrée, comme l'automobile, l'aéronautique ou la pharmacie.

**M. le président Éric Woerth.** Je n'ai pas bien compris comment cela va fonctionner avec l'Irlande, puisque la frontière n'est pas rétablie entre les deux Irlande. Une entreprise qui produit en Irlande du Nord et exporte vers la France est-elle soumise à des critères douaniers ou est-elle considérée comme faisant partie de l'Union européenne ? De même, qu'en est-il d'une entreprise française qui exporte en Irlande du Nord ?

**M. Olivier Dussopt, ministre.** C'est effectivement une question compliquée. L'Irlande du Nord étant de droit dans l'union douanière britannique, elle connaît les mêmes modifications liées au Brexit que le reste du territoire britannique. Mais, dans les faits, l'Irlande du Nord, en application de l'accord de retrait, respecte scrupuleusement les règles de l'union douanière européenne. C'est ce qui nous permet de dire qu'il n'y a pas de frontière, sachant que nous travaillons aussi dans un cadre qui est celui de la définition des règles d'origine, qui nous permet, en cas de besoin, d'éviter les plateformes de réexport.

Pour la République d'Irlande a été arrêté le principe dit du *landbridge* : il s'agit de la possibilité pour les exportateurs de la République d'Irlande de traverser la Grande-Bretagne par la route pour ensuite traverser la Manche et être considérés, d'un point de vue douanier, comme membres du marché intérieur. La réalité est que la régulation du trafic à l'entrée du comté de Kent et l'accès aux infrastructures portuaires sont extrêmement compliqués. C'est une opportunité pour le port de Cherbourg, puisque nous voyons depuis quelques semaines, se développer des transits maritimes directs entre la République d'Irlande et celui-ci.

J'en profite pour revenir sur l'organisation en file verte et orange. La file verte accueille, lors de l'entrée sur le marché intérieur, dans le sens de l'importation, les cargaisons et les moyens de transport qui ont fait l'objet d'un dédouanement préalable ou qui bénéficient d'un régime de transit et pour lesquels les formalités ont été correctement accomplies – il n'y a pas de criblage de la part de nos services douaniers et la cargaison ne relève pas d'un contrôle obligatoire comme dans le secteur du phytosanitaire ou alimentaire.

Aujourd'hui, environ 20 % des moyens de transport sont orientés en file orange. Outre les contrôles nécessaires en raison de la présence d'animaux vivants, l'orientation en file orange relève pour l'essentiel d'un défaut dans les opérations de dédouanement et la préparation du transit. Nous travaillons sur cette question avec nos partenaires britanniques. La fluidité sera d'autant plus importante que la préparation sera bonne. Nous estimons, à terme, que seuls 7 à 8 % des véhicules seront orientés en file orange.

**M. le président Éric Woerth.** Le rétablissement de la frontière aura-t-il pour conséquence de limiter le volume du trafic ?

**M. Olivier Dussopt.** Ce n'est qu'un sentiment, mais il me semble que pour les entreprises de taille importante, le Brexit n'aura, à terme, aucun impact sur le niveau du trafic. Seuls les importateurs ou exportateurs occasionnels, du fait de la complexité des procédures, pourraient être impactés.

**M. le président Éric Woerth.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

VIII. – **11 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE) : AUDITION DE M. ÉRIC DUPOND-MORETTI, GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, SUR LES CONSÉQUENCES, POUR LA FRANCE, DE L'ACCORD CONCLU LE 24 DÉCEMBRE 2020 ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION JUDICIAIRE** ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_lois/115cion\\_lois2021057\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_lois/115cion_lois2021057_compte-rendu#))

**Mme la présidente Yaël Braun-Pivet.** Le 12 janvier dernier, la conférence des présidents a décidé que les commissions, dans leurs domaines de compétences respectifs, mèneraient l'audition de ministres sur les conséquences pour la France de l'accord conclu le 24 décembre 2020 entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, afin de préparer le débat qui aura lieu à ce sujet en séance publique au cours de la première semaine du mois de mars. L'Assemblée publiera le compte rendu de ces auditions.

Dans ce cadre, nous avons le plaisir de recevoir M. Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la justice, venu faire le point avec nous. Le Brexit apparaît en effet lourd de conséquences pour la coopération judiciaire, en matière pénale – notamment pour ce qui concerne les mandats d'arrêt, l'entraide pénale, le gel et la confiscation d'avoirs –, comme en matière civile.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice.** Le Brexit, désormais effectif, est un choc pour tous les pays européens, dont la France. Il résulte d'une décision du peuple britannique que nous regrettons, car le Brexit n'est sans doute bon ni pour l'Europe, ni pour les Britanniques même si nous respectons leur choix, ni pour nous. Il a des conséquences sur le plan judiciaire : sortir de l'Union européenne, c'est perdre le bénéfice des mécanismes efficaces de coopération judiciaire civile et pénale – perdre, en particulier, le principe de la reconnaissance mutuelle des décisions de justice, pierre angulaire de l'espace judiciaire européen.

En matière civile comme en matière pénale, un Brexit sans accord n'aurait pas entraîné un *no man's land* juridique puisque le Royaume-Uni et la France sont liés par la convention pénale du Conseil de l'Europe et par les conventions de La Haye en matière civile. Ces textes permettaient, quelle que soit l'issue des négociations sur les relations futures, de poursuivre une coopération dans un cadre juridique connu. La négociation visait à améliorer ce cadre de base, dans le respect des équilibres généraux.

En raison de notre proximité géographique et des nombreux échanges entre nos deux pays, la coopération en matière pénale est importante, tant pour l'entraide que pour la remise des personnes. C'est pourquoi nous avons échangé des magistrats de liaison avec le Royaume-Uni, ce qui contribue à fluidifier nos relations. Le Royaume-Uni est confronté, comme nous le sommes, à de nombreux phénomènes criminels et à la menace terroriste ; comme nous, il a subi plusieurs attentats

meurtriers. Un cadre de coopération efficace était nécessaire et la France a œuvré en ce sens lors des négociations.

Pour la remise des personnes, nous avons soutenu le principe d'un mécanisme inspiré du mandat d'arrêt européen, dont on connaît l'efficacité. Il a fallu dix ans de procédure pour obtenir l'extradition de Rachid Ramda, condamné pour l'attentat commis dans les transports publics parisiens en juillet 1995 ; de telles longueurs doivent évidemment être évitées à tout prix dans nos relations futures avec le Royaume-Uni. Nous pourrions donc bénéficier, pour la remise des personnes, d'une procédure qui se rapproche fortement du mandat d'arrêt européen, mais en mode quelque peu dégradé.

Pour l'entraide pénale, les fondements de notre relation avec le Royaume-Uni sont désormais la convention d'entraide du Conseil de l'Europe de 1957 et les protocoles de 1978 et de 2001. Ces instruments, bien connus, sont régulièrement utilisés, et les dispositions de l'accord relatives à l'entraide pénale visent seulement à compléter ces conventions par des mécanismes de coopération plus étroits, inspirés du droit de l'Union européenne – cela vaut, par exemple, pour les délais à respecter pour l'exécution des demandes. Au nombre des points importants de l'accord, je signale le dispositif retenu en matière de gel et de confiscation des produits de crimes, ainsi que le mécanisme d'échange d'informations sur les condamnations pénales, autrement dit les casiers judiciaires. Ces deux outils sont proches de ceux dont s'est dotée l'Union européenne. En revanche, l'ensemble des autres instruments communautaires permettant la reconnaissance mutuelle des décisions cesse de s'appliquer. Il en est de même pour la participation des Britanniques à Eurojust, même s'ils continuent de disposer d'un magistrat de liaison auprès d'Eurojust.

L'accord du 24 décembre 2020 ne comprenant aucune disposition relative à la coopération judiciaire en matière civile et commerciale, celle-ci s'établira désormais sur la base des conventions de La Haye ; des dispositions transitoires ont toutefois été prévues pour les litiges en cours, qui continueront de bénéficier du régime juridique antérieur. Je ne détaillerai pas ces conventions, bien connues des juridictions françaises, sinon pour dire un mot de la coopération en matière familiale. Les questions relatives aux enlèvements internationaux d'enfants sont toujours difficiles et douloureuses. À ce jour, quinze affaires de déplacement d'enfant sont en cours de traitement ; dans dix d'entre elles, la France est requise. Indépendamment du Brexit, la coopération avec le Royaume-Uni en matière d'affaires familiales peut être qualifiée de positive, tant pour la qualité de la communication que pour la célérité de traitement des dossiers.

L'assistance judiciaire continuera de s'appliquer : nos ressortissants respectifs pourront toujours bénéficier de l'assistance judiciaire gratuite de part et d'autre des frontières, sous réserve qu'ils remplissent les conditions exigées.

Pour ce qui concerne l'établissement des avocats, question sensible, nous avons souhaité sécuriser l'existant tout en prenant en compte le fait que se placer

hors de l'Union a aussi des conséquences sur la libre circulation des prestations de services juridiques. Aussi les avocats britanniques qui exercent avec un titre français ou qui ont demandé leur régularisation avant décembre 2020 pourront continuer d'exercer en France. En revanche, un titre britannique ne confère plus à un avocat britannique qui voudrait s'installer en France maintenant le droit à la libre prestation de services juridiques dont il aurait bénéficié auparavant. Pour les personnes morales, nous avons avant la signature de l'accord clarifié les conditions dans lesquelles les sociétés d'avocats pourraient continuer d'exercer en France. L'accord apporte quelques modifications dont nous étudions la portée.

Plus généralement, le Brexit est l'occasion de renforcer l'attractivité de la place juridique de Paris et nous sommes très vigilants à cet égard. Le Royaume-Uni souhaite conserver son rayonnement international en cette matière, mais nous disposons d'avantages qu'il faut désormais mettre en exergue. Les Britanniques ont fait part de leur intention d'adhérer à la convention de Lugano sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale ; nous y sommes défavorables. La reconnaissance des décisions de justice confère aux pays membres de l'Union européenne un attrait supplémentaire dont nous devons profiter.

Un mot enfin sur la protection des données. Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) a représenté pour l'Union européenne un progrès important. Les Britanniques ont appliqué le RGPD jusqu'au 31 décembre dernier ; pour des raisons que tout le monde comprend ici, nous ne souhaitons pas que le Royaume-Uni continue de bénéficier de transferts de données si sa législation venait à diverger substantiellement de celle de l'Union.

Tels sont les éléments essentiels du nouveau cadre juridique qui nous lie au Royaume-Uni depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour la parfaite information des juridictions, nous avons diffusé le 30 décembre 2020 deux dépêches, l'une en matière civile, l'autre en matière pénale. Nous n'avons encore qu'un faible recul, mais à ce jour aucune difficulté significative n'est apparue dans la mise en œuvre opérationnelle de l'accord, qui prévoit par ailleurs la création d'un comité spécialisé dans la coopération des services répressifs et judiciaires, chargé de s'assurer de l'application correcte des nouvelles dispositions. Nous veillerons, bien sûr, à y siéger.

Le Brexit a forcément un impact, car il y a une différence entre être membre de l'Union européenne et ne pas l'être. Mais je veux rassurer quant à la sécurité de nos concitoyens : qu'il s'agisse de la remise des personnes, de l'entraide judiciaire, des équipes communes d'enquête – qui demeurent possibles –, du gel des avoirs, des échanges de casiers judiciaires, nous avons encore les moyens de travailler avec les Britanniques pour faire fonctionner la justice.

**Mme Nicole Dubré-Chirat.** Le Brexit aura pour conséquences l'allongement et la complication des procédures juridiques. Le nombre de dossiers déposés auprès d'Eurojust a doublé entre 2017 et 2019. Il s'agit principalement

d'escroqueries, de fraudes, de trafics de stupéfiants et de trafics de migrants. Ces dossiers demandent une coopération internationale qui a fait ses preuves et qui reste nécessaire. Quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour maintenir ce partenariat ? Comme s'appliqueront les conventions de La Haye, dont l'usage risque d'allonger les procédures et de limiter l'efficacité de la justice ? Un procureur ou un juge d'instruction qui a besoin d'entendre un suspect pourra le faire parce qu'il est prévu de nommer un procureur de liaison, mais pour combien de temps ? Quel processus sera substitué au principe d'entraide européenne ?

**M. Raphaël Schellenberger.** Quels moyens votre ministère entend-il mettre en œuvre pour coopérer avec le Royaume-Uni dans la lutte contre le terrorisme ? Combien de Britanniques sont sous écrou en France et combien de citoyens français emprisonnés au Royaume-Uni ?

**Mme Marietta Karamanli.** Quelles conséquences précises aura pour l'espace judiciaire européen et français le fait que le Royaume-Uni soit devenu un pays tiers ? *A priori*, la coopération judiciaire européenne ne s'appliquant plus avec les Britanniques, un État membre de l'Union ne pourra plus leur demander la remise d'un individu, et inversement. Qu'en sera-t-il vraiment du mécanisme visant à remplacer celui de l'entraide judiciaire qui vise à faciliter les échanges de preuves et d'informations ? Y aura-t-il des mesures transitoires ou un accord bilatéral particulier à ce sujet ?

**Mme la présidente Yaël Braun-Pivet.** L'application des poursuites suppose désormais le respect du principe de la double incrimination : un délit doit être défini comme tel en France et au Royaume-Uni pour pouvoir être poursuivi dans l'autre pays. Or, de nombreux couples franco-britanniques ont des enfants, et le délit d'abandon de famille, qui existe en France pour poursuivre les parents ne remplissant pas leurs obligations alimentaires à l'égard de leurs enfants n'existe pas en droit britannique. Que pourrons-nous faire en de tels cas ?

**M. le garde des Sceaux.** Il n'y avait pas de mandat d'arrêt possible pour cette raison ; le Brexit ne change donc rien. Pour ce qui est de la remise, entre la France et le Royaume-Uni, des personnes recherchées, le mandat d'arrêt européen ne s'applique plus mais, je l'ai dit, l'accord du 24 décembre 2020 en reprend les grands principes, avec certaines particularités. D'abord, nous ne remettons plus nos ressortissants au Royaume-Uni puisque le mandat d'arrêt européen est une exception à la règle selon laquelle la France ne livre pas ses nationaux. D'autre part, le contrôle de la double incrimination est naturellement rétabli. Le mandat d'arrêt européen permettait une plus grande fluidité et donc une plus grande efficacité ; nous avons sauvé l'essentiel, mais nous avons évidemment perdu quelques plumes... En effet, la diffusion d'une notice d'Interpol, puisque c'est par ce biais que nous travaillerons désormais avec les Britanniques, ne vaut pas demande d'arrestation provisoire, contrairement au mandat d'arrêt européen, mais une coopération demeure. Le magistrat de liaison auprès d'Eurojust peut rester aussi longtemps que souhaité.

Les procédures d'entraide internationale, en matière de lutte contre le terrorisme par exemple, sont connues et utilisées. Ainsi, les règles qui régissent nos relations avec les États-Unis ne sont pas celles qui s'appliquent au sein de l'Union européenne, mais une coopération judiciaire existe bel et bien, sur le fondement d'un traité bilatéral. La France a des relations judiciaires avec la plupart des pays du monde ; les mécanismes fonctionnent certes moins bien qu'au sein de l'Union – c'est l'un des avantages de l'Union. D'autre part, la possibilité d'enquêtes communes demeure, tout comme les mécanismes classiques : un juge d'instruction français peut obtenir certains actes, notamment des auditions à Londres, par le biais d'une commission rogatoire internationale. En pratique, le juge ou, par délégation, des officiers de police judiciaire se rendent dans le pays concerné ; ils sont alors assistés par des officiers de police judiciaire locaux et les auditions ont lieu. Sur ce plan, on ne perd rien. De même, le transfert de détenus restera possible, sur le fondement de la convention du Conseil de l'Europe. Enfin, je vous ferai transmettre au plus vite le nombre de Britanniques emprisonnés en France et de Français écroués au Royaume-Uni.

**M. Raphaël Schellenberger.** Comment entendez-vous accentuer l'attrait de la place judiciaire de Paris ?

**Mme Marietta Karamanli.** Le Brexit rendra donc la coopération judiciaire avec le Royaume-Uni et le suivi des dossiers plus difficiles. Des réflexions sont-elles engagées en vue de mesures transitoires puis d'un accord bilatéral visant à fluidifier ce qui peut l'être ?

**M. le garde des Sceaux.** Par l'accord obtenu le 24 décembre 2020, on s'est efforcé de résoudre certaines difficultés. Bien sûr, la Chancellerie reste vigilante parce que nous souhaitons que la coopération entre les Britanniques et les Français fonctionne. Si nous étions amenés à proposer de nouvelles mesures, nous le ferions évidemment. Mais nos relations judiciaires avec le Royaume-Uni sont désormais sur le même plan que celles que nous entretenons avec d'autres pays qui ne sont pas membres de l'Union. Cela étant, je vous l'ai dit, nous avons sauvegardé l'essentiel ; je vous en donnerai pour autre exemple le fait que nous continuerons d'échanger les casiers judiciaires. Que le Royaume-Uni soit sorti de l'Union européenne fait que nous ne pourrons plus considérer une condamnation prononcée par une juridiction britannique comme le premier terme d'une récidive lors d'une nouvelle procédure pénale ; pour autant, le juge français qui saura qu'un individu a déjà été condamné à Londres pourra en tenir compte pour fixer le quantum de la peine. Le Brexit aura aussi des conséquences sur la confusion des peines, dont le régime ne sera plus le même. Les Britanniques ont souhaité sortir d'un système fluide qui fonctionnait bien ; cela emporte quelques conséquences mais, comme le montre l'exemple des casiers judiciaires, elles sont d'une certaine manière rattrapables – les juridictions vont évidemment s'adapter. La place judiciaire de Paris est un lieu d'excellence juridique en raison du nombre et de la qualité de ses professionnels. Londres est également une grande place judiciaire, chacun le sait. Mais l'Union européenne a pour considérable avantage que les décisions rendues dans un de ses pays membres sont exécutoires sur tout le territoire européen. Ce n'est plus le cas pour les décisions

rendues par les tribunaux britanniques, et si la France s'oppose à l'adhésion du Royaume-Uni à la convention de Lugano c'est parce que, lorsqu'on sort de l'Union, on doit en tirer les conséquences. Nous en sommes membre, et nous souhaitons en avoir les bénéfices.

**Mme la présidente Yaël Braun-Pivet.** Monsieur le garde des Sceaux, je vous remercie.

**IX. – 16 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES, COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES), AUDITION, OUVERTE À LA PRESSE, DE M. CLÉMENT BEAUNE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES, SUR L'ACCORD DE COMMERCE ET DE COOPÉRATION CONCLU ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/15duel20210177\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/duel/15duel20210177_compte-rendu#))**

**Mme la présidente Sabine Thillaye.** Nous organisons aujourd'hui une nouvelle réunion conjointe entre la commission des affaires européennes et celle de la défense nationale, afin d'entendre Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur l'accord relatif à la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Je remercie le secrétaire d'État d'avoir accepté notre invitation et me réjouis de poursuivre notre travail commun avec la commission de la défense. La commission des affaires européennes a organisé en ce début d'année un cycle de travail sur le Brexit. Nous avons notamment entendu l'ambassadeur britannique ainsi que Michel Barnier, et nous avons organisé la semaine dernière une table ronde avec des experts. Nous pourrions discuter plus spécifiquement des aspects relatifs à la politique de sécurité et de défense commune – je laisserai Mme la présidente Françoise Dumas développer ces points.

Cet accord est crucial pour notre avenir, puisqu'il permet d'éviter une rupture brutale avec nos amis britanniques. Il est remarquable par la diversité des sujets qu'il couvre, allant du climat à la coopération sanitaire, en passant par la sécurité intérieure, la pêche ou encore l'espace.

Toutefois, Monsieur le secrétaire d'État, je souhaiterais vous interroger sur les manques de cet accord. Le Royaume-Uni et l'Union européenne continueront-ils à négocier sur les sujets qui restent en suspens, notamment les questions d'asile et d'immigration ? S'agissant de la protection des données personnelles, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont conclu un accord spécifique relatif à la sécurité intérieure et à la coopération judiciaire. Mais les députés européens de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ont regretté la faible ambition de l'accord sur ce point et déploré que peu de garanties soient accordées quant au respect des normes contenues dans le règlement général sur la protection des données (RGPD). Quelles sont les garanties que le Royaume-Uni offre en la matière ?

Enfin, en tant que secrétaire général pour la coopération franco-allemande, pourriez-vous nous dire quelques mots à ce sujet ?

**Mme la présidente Françoise Dumas.** Monsieur le secrétaire d'État, je suis moi aussi ravie de vous accueillir pour cette audition conjointe. C'est la première fois que la commission de la défense a le plaisir de dialoguer avec vous, et plus précisément de vous entendre sur les conséquences de la sortie britannique de l'Union européenne en matière de défense.

Dans les années cinquante, l'Europe a incarné un rêve de paix, d'unification interne et non une ambition de puissance, alors l'apanage des nationalismes belliqueux du XX<sup>e</sup> siècle. Elle a même repoussé explicitement – la France y a pris sa part – l'idée d'une communauté européenne de défense.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Comme le soulignait Pascal Lamy, président du Forum de Paris sur la paix, le refus européen de la logique de puissance semble une négligence surannée quand nous le mesurons à l'aune de l'affrontement sino-américain et de la brutalisation plus intense de notre monde. Nous devons changer de paradigme, car l'Europe est désormais condamnée à la puissance.

Depuis 2017, sous l'impulsion du Président de la République, dont vous étiez le conseiller spécial Europe, les Européens ont commencé à faire converger les analyses de leur environnement géopolitique. Ils devraient se doter, à l'horizon du premier semestre 2022, sous la présidence française de l'Union européenne, d'une boussole stratégique, afin de faire le point sur les enjeux de la sécurité européenne et de ses liens avec une souveraineté beaucoup plus affirmée.

Bien évidemment, la coopération franco-allemande est traditionnellement considérée comme le moteur d'une Europe plus solidaire et souveraine, comme en témoigne le Traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, conclu à Aix-la-Chapelle en janvier 2019. Cependant, notre lien avec les Britanniques en matière de défense a toujours été très étroit, comme en témoignent les accords de Lancaster House, dont nous avons fêté le dixième anniversaire, et au bilan desquels nos collègues Jacques Marilossian et Charles de la Verpillière ont consacré un brillant rapport en novembre. Ces accords sont la concrétisation d'une coopération unique en son genre entre les deux puissances militaires européennes, dans les domaines cruciaux du capacitaire et de la dissuasion nucléaire.

Les interrogations suscitées par le Brexit en matière de défense sont nombreuses. La France et le Royaume-Uni représentaient à eux seuls 60 % des dépenses européennes de défense et 80 % des dépenses de recherche et développement qui y sont consacrées. Ces deux pays possèdent tous deux la capacité et la volonté de mener des opérations militaires, y compris de combat, là où leurs intérêts l'exigent, là où la présence de l'Europe est attendue, souhaitée et soutenue. Enfin, leurs bases industrielles et technologiques de défense (BITD) comptent parmi les premières au monde.

Au niveau opérationnel, les états-majors s'interrogent sur le risque de dilution de la relation franco-britannique, compte tenu de la démarche de diversification des partenariats impliquée par la politique dite du *Global Britain*. Dans le domaine industriel, les inquiétudes portent davantage sur les modalités de la participation du Royaume-Uni au projet capacitaire européen, souhaité dans certains cas et redouté dans d'autres. D'aucuns craignent enfin que le Royaume-Uni ne se focalise sur ses nouvelles priorités, la réponse aux menaces « sous le seuil de la guerre », qu'il considère comme émergentes – les *Sunrise capabilities* – au détriment des menaces du haut du spectre.

À plus long terme, certains se demandent si les accords de Lancaster House ne pourraient pas devenir une coquille vide capacitaire, au cas où le Royaume-Uni deviendrait un État tiers comme un autre ; ils s'interrogent sur la capacité de l'Allemagne à remplacer le Royaume-Uni comme un partenaire réellement engagé dans l'Europe de la défense, prêt à combattre à nos côtés.

Monsieur le secrétaire d'État, nous souhaitons connaître votre analyse des conséquences du Brexit, tant sur les relations franco-britanniques en matière de défense que sur le projet d'Europe de la défense, ainsi que sur les liens de l'Europe avec les États-Unis.

Avant de vous laisser la parole, je voudrais aborder un dernier point d'actualité, eu égard aux récentes conclusions de l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne sur l'application aux militaires de la directive 2003/88/CE concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail. Il ne s'agit pas de l'enjeu principal de notre débat de ce soir, mais cette question est cruciale pour nos armées. Je saisis donc l'opportunité que constitue cette audition pour vous interroger sur l'applicabilité de cette directive et la position du Gouvernement français.

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargées des affaires européennes.** Mesdames les présidentes, Monsieur le président Bourlanges, Mesdames et Messieurs les députés, je suis très honoré d'être reçu dans ce format d'audition, qui pour moi est une première.

Je vais revenir brièvement sur la négociation du Brexit et l'accord conclu à la fin de l'année dernière, et évoquer un certain nombre de sujets complémentaires qui n'ont pas trouvé leur place dans cet accord, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai. J'aborderai évidemment les questions de défense et de sécurité, et des questions connexes, comme celle de la protection des données.

Je commence par l'esprit dans lequel nous avons mené les négociations avec le Royaume-Uni. Elles ont constitué un défi sans précédent pour l'Union européenne. Il était inédit qu'un pays décide de sortir de la famille européenne, et, à l'été 2016, les prédictions allaient vers le délitement de l'Union européenne plutôt que vers sa consolidation ; or l'Union européenne a démontré sa solidité dans la négociation face au Royaume-Uni, vu non pas comme un adversaire, mais comme un partenaire qui devenait progressivement un pays tiers.

Nous avons défini des objectifs extrêmement clairs et des lignes directrices communes. Nous avons identifié ce qui faisait le cœur de nos intérêts européens et de la construction européenne, en premier lieu la préservation du marché unique. Sous l'égide de Michel Barnier, auquel je veux rendre hommage, les Européens ont montré, tout au long de cette négociation, une unité impressionnante.

Nous avons séquencé la négociation en deux phases. Une première phase a permis de mener à terme l'accord de retrait, conclu à la fin de l'année 2019. Cet

accord a préservé trois intérêts fondamentaux communs de l'Union européenne en général, et de la France en particulier : nos intérêts financiers, en assurant le règlement financier, dans la durée, de ce que le Royaume-Uni devait à l'Union européenne, au titre de son appartenance pendant plus de quarante années à l'Union ; les droits des citoyens, garantissant aux 3 millions de citoyens européens résidant au Royaume-Uni, dont 300 000 Français, la continuité de leurs droits ; la frontière de l'Irlande, qui concerne toute l'Union européenne et assure l'intégrité de notre marché unique, et, plus largement la paix et la stabilité au cœur de l'Europe.

Cette phase de négociation a été compliquée, mais ce n'était que l'apéritif ! Ensuite, en quelques mois seulement – nous devons mesurer l'ampleur de la tâche réalisée – nous avons négocié un accord essentiellement économique et commercial avec le Royaume-Uni, conclu le 24 décembre et signé le 30 décembre. Son ambition est extrêmement importante, et il est positif à trois égards.

Premièrement, il préserve non seulement les intérêts fondamentaux de la France et des vingt-sept États membres de l'Union européenne dans les secteurs économiques centraux et sensibles comme celui de la pêche, mais plus largement des conditions de concurrence équitables pour nos entreprises et pour nos emplois. Alors que nous menions ces débats nécessaires et légitimes sur la politique commerciale de l'Union européenne avec un pays qui est de loin son premier partenaire commercial, au regard de tous les accords économiques et commerciaux que nous avons signés jusqu'à présent, nous avons pour la première fois introduit le respect de l'accord de Paris comme clause essentielle. Nous avons intégré des mécanismes de respect de conditions sanitaires, alimentaires et sociales, et d'un certain nombre de standards. Il faudra les faire appliquer avec vigilance. Leur respect est la condition pour l'accès complet à notre marché sans droits de douane. Ainsi, le respect des intérêts fondamentaux de l'Union européenne constitue le pilier central de l'accord, et c'est la raison pour laquelle la France y a apporté son soutien.

Deuxièmement, nous avons préservé l'unité européenne au cours de cette négociation, ce qui était loin d'être évident. Le symbole est important et beaucoup de sujets nous attendent : la question de la défense européenne, ensemble, à vingt-sept, la régulation du monde numérique, notre ambition climatique, la réforme des politiques commerciale ou migratoire et d'autres défis encore. Si nous avons brisé l'unité des vingt-sept, nous ne serions pas en mesure, aujourd'hui, de faire avancer, à quelques mois de la présidence française de l'Union européenne, ces priorités communes. Et je ne parle pas de la réponse à la crise sanitaire et économique !

Troisièmement – et ce point renvoie aux incomplétudes de cet accord – nous avons préservé, condition même de cet accord, un cadre de coopération positif et vaste avec le Royaume-Uni. Cet accord a essentiellement une dimension économique et commerciale, mais pas seulement. En matière de coopération judiciaire, de coopération policière, de cyber coopération ou de cyberspace, il inclut un certain nombre d'éléments importants pour notre sécurité.

Toutefois, des points d'interrogations ou des manques subsistent. Nous devons construire des solutions avec le Royaume-Uni. Comme transition entre le contenu de l'accord et ce qu'il reste encore à bâtir avec nos partenaires britanniques, j'ajouterai que l'accord autorise la participation britannique à un certain nombre de programmes, sous réserve d'une contribution financière. Il s'agit de programmes clefs auxquels d'autres pays tiers participent : Horizon Europe, en matière de recherche et de développement ; Copernicus, en matière spatiale et d'observation de la terre, programme qui a une dimension essentielle, aussi bien civile que de sécurité ; enfin, un certain nombre d'autres programmes auxquels le Royaume-Uni, de lui-même n'a pas souhaité coopérer, ce que je regrette – je pense en particulier à Erasmus.

Nous avons veillé à maintenir le champ de coopération le plus large possible en défendant nos intérêts le mieux possible, tout en préservant un canal de coopération que nous pourrions amplifier à l'avenir.

La période de ratification puis de mise en œuvre est en cours, puisque cet accord fait l'objet d'une application provisoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier, pour éviter, même temporairement, les effets d'un *no deal*. Sans doute faudra-t-il prolonger de quelques semaines la période de transition, dont le terme était fixé à la fin du mois de février, pour permettre à l'Union européenne d'établir les versions authentifiées de cet accord dans l'ensemble des langues européennes. Au-delà du symbole, et au regard de la complexité, de la précision et de la longueur de cet accord, ce n'est ni secondaire ni une mince affaire que d'en vérifier intégralement les termes dans notre langue. Nous devons aussi mettre à profit ce délai pour renforcer les propres mesures autonomes de l'Union européenne, qui ne seront pas finalisées d'ici la fin du mois de mars ou la fin du mois d'avril, échéance probable du nouveau délai, pour préparer par exemple nos capacités de réplique ou de rétorsion si les règles d'accès à notre marché n'étaient pas respectées. Voilà qui fait partie des éléments de mise en œuvre et de vigilance que j'évoquais.

Cet accord contient un certain nombre de manques ou d'incomplétudes, que nous devons progressivement combler, toujours dans le respect de nos intérêts et de la meilleure coopération possible.

Madame la présidente Thillaye, pour répondre à l'un des points que vous avez soulevés, j'évoquerai deux éléments clefs à la frontière de la sphère économique et de celle de la sécurité.

Le premier élément est plus économique ; il concerne les services financiers. Dans ce domaine, aucune coopération avec le Royaume-Uni n'a été prévue dans cet accord, pour une raison simple, très stratégique, de défense des intérêts de l'Union européenne : dans notre droit, les décisions sur l'accès à notre marché européen en matière de services financiers sont unilatérales – nous avons constamment défendu cette position au cours des quatre ans de négociation. Nous sommes en train de discuter avec le Royaume-Uni des fameuses décisions d'équivalence : c'est l'Union européenne qui examine, pour une durée que la

Commission européenne nous proposera de fixer, durée déterminée et donc révocable, un accès total ou partiel, jamais inconditionnel ni irrévocable, à notre marché des services financiers. L'Union européenne a donc cet outil entre les mains. Les décisions sont prises en fonction des critères de régulation que les Britanniques imposent à leurs propres services financiers. Autrement dit, en cas de dumping réglementaire dans ce domaine, nous pourrions retirer ou restreindre l'accès à notre marché des services financiers. Notre négociateur a su préserver cet intérêt fondamental tout au long de la négociation.

Le deuxième élément concerne les données, notamment personnelles. De même, les décisions sont des décisions d'équivalence. Cette exigence extrêmement stricte nous est imposée par la Cour de justice de l'Union européenne, en application des traités. Nous l'avons vu avec les États-Unis : lors de la signature des accords de transfert automatique des données, à deux reprises, la Cour de justice a jugé que les exigences américaines sur le degré de protection des données n'étaient pas suffisantes pour autoriser une équivalence et un transfert automatique. Nous réaliserons dans les prochaines semaines la même analyse, *ad hoc*, avec le Royaume-Uni, pour délivrer une équivalence ou non. Notre intérêt serait d'accorder une équivalence, mais à condition que les engagements de la part des Britanniques soient sérieux. Nous devons maintenir le niveau de protection des données, notamment du RGPD, qui ne lie plus directement les Britanniques, au cas où ils souhaiteraient diminuer leurs standards en matière de protection des données. Ce n'est ni ce qu'ils nous ont indiqué, ni ce que nous souhaitons, mais des vérifications sont nécessaires. Dans tous les cas, la décision est révocable, ce qui exige de réévaluer régulièrement le niveau de protection entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, non seulement des données personnelles, mais aussi, plus largement, de toute une série de données, notamment dans le domaine de la sécurité.

Le champ qui intéresse tout particulièrement votre commission de la défense est celui de la politique étrangère, de la défense et de la sécurité. Sur ce point, le Royaume-Uni a considéré qu'il n'était pas urgent ou nécessaire d'inclure le volet de politique extérieure et de défense dans l'accord d'ensemble. Nous le regrettons, alors que notre négociateur l'avait proposé à plusieurs reprises.

Notre histoire et nos discussions avec le Royaume-Uni ne s'arrêtent pas là pour autant. Mme la présidente Dumas a rappelé que des coopérations bilatérales avec le Royaume-Uni demeurent. Nous avons célébré il y a quelques semaines les dix ans du traité de Lancaster House. Des avancées supplémentaires avaient été réalisées lors du sommet de Sandhurst en 2018. Il serait vraisemblablement opportun de tenir prochainement un sommet bilatéral avec le Royaume-Uni, notamment sur ces questions de défense, car il n'est de l'intérêt ni de la France ni du Royaume-Uni ni de l'Union européenne que cette coopération bilatérale et que nos coopérations concrètes en matière d'industrie de défense, d'interventions extérieures et de services de renseignement s'affaiblissent dans les mois qui viennent.

Existent aussi un certain nombre de coopérations européennes, au sens le plus souple et le plus large du terme, qui incluent le Royaume-Uni, à l'initiative de la France d'ailleurs. Je pense à l'initiative européenne d'intervention, que le Président de la République a lancée lors de son discours de la Sorbonne. Ce format souple de coordination de nos forces armées, de planification et d'analyse des menaces fonctionne bien. Il s'élargit progressivement, tout en préservant un format le plus informel et agile possible. Il s'agit d'un cadre de coopération européen que nous préservons avec le Royaume-Uni.

Nous aurons certainement à inventer – nous ne sommes qu'au début de cette réflexion – un cadre de coopération de défense, de sécurité et de politique étrangère avec le Royaume-Uni, qui reste évidemment notre voisin et notre allié. Voilà qui pourrait prendre des formes que nous avons déjà évoquées. En disant cela, je ne fais qu'ouvrir des pistes de réflexion avant notre échange. Le Président de la République avait évoqué en mars 2019, pour lancer cette discussion avec le Royaume-Uni et montrer que notre souhait n'était certainement pas de casser cette relation de coopération, un conseil de sécurité européen, enceinte de coordination entre les positions européennes et les positions britanniques. Peu importe le nom de cette enceinte ; par ailleurs, ses missions devraient être précisées. Dans tous les cas, il y va de notre intérêt en matière de sanctions, de définition des grandes orientations de politique étrangère et de formats *ad hoc* – comme celui de l'*European 3*, ou E3, entre l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni – qui, ont vocation à se poursuivre.

Mesdames les présidentes, vous m'avez interrogé sur quelques sujets d'actualité importants pour la coopération franco-britannique. Sur les questions d'asile et d'immigration, qui nous éloignent un tout petit peu de notre sujet, mais touchent aussi à notre sécurité de très près, nous n'avons pas établi un cadre de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans cet accord. Un certain nombre de coopérations bilatérales existent cependant, sur les mineurs isolés, la gestion de notre frontière et la lutte contre l'immigration illégale dans la Manche, cette dernière ayant été encore renforcée par les ministres de l'intérieur français et britannique à la fin de l'année dernière.

Nous menons une réflexion pour remplacer les accords de Dublin, qui prévoient la possibilité de réaliser des transferts. Nous pouvons imaginer un accord bilatéral avec le Royaume-Uni, compatible avec nos obligations européennes, ou un cadre directement européen, qui transposerait de manière *ad hoc* les règles de Dublin en matière de transferts entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Mon sentiment personnel, à ce stade, est qu'un cadre bilatéral serait plus facile à mettre en œuvre à court terme.

J'en viens, Madame la présidente Dumas, à la directive sur le temps de travail, sujet qui n'est pas lié au Brexit, mais qui est éminemment important pour l'activité opérationnelle de nos forces armées, notre sécurité et notre souveraineté, qu'elle soit française ou européenne – sur ce point, je n'ai personne à convaincre dans cette enceinte. Nous devons toutefois expliquer régulièrement à nos partenaires que nos opérations extérieures, au Sahel et ailleurs, sont au service de la sécurité

européenne ; comme Florence Parly l'a souligné, la prise de conscience est de plus en plus importante au niveau européen, et aujourd'hui, nous ne sommes plus seuls au Sahel. C'est parce que notre engagement militaire sert la sécurité et la souveraineté de l'Europe que nous sommes à la fois préoccupés et combattifs sur la question du temps de travail.

Les conclusions de l'avocat général ne constituent qu'une indication sur la décision qui sera rendue d'ici l'été par la Cour de justice – en pratique, cette dernière les suit souvent mais elle reste libre. Pour être très transparent, j'essaie de voir le verre à moitié plein et le verre à moitié vide. Avec Jean-Yves Le Drian et Florence Parly, nous sommes en train d'analyser plus avant les conclusions. Nous notons que les contraintes spécifiques de l'engagement opérationnel, spécifiquement mentionné, des armées françaises, sont reconnues, ce qui est important. Partant, nous examinons la souplesse permise par l'avocat général dans l'application de la directive. Il n'en reste pas moins que, dans les conclusions, le principe d'application de la directive sur le temps de travail est toujours reconnu comme nécessaire. Seul l'effet utile compte. Si l'effet opérationnel pour nos armées reste le même, ce sera une bonne nouvelle. Mais nous avons encore une inquiétude sur la future décision de justice, sur le suivi éventuel des conclusions de l'avocat général et sur les options et les ouvertures permises. Nous vous tiendrons au courant, de manière transparente, de notre analyse juridique et de nos démarches.

Nous sommes mobilisés, avec plusieurs partenaires européens, qui, sans montrer le même engagement, partagent cette préoccupation de sécurité. Dans tous les cas, il est hors de question que l'engagement opérationnel de nos armées soit remis en cause. Florence Parly demeure très vigilante sur ce point. Tout en étant de parfaits européens sur le plan juridique, au regard de notre engagement et de notre ambition, nous devons garantir la capacité d'intervention de nos forces armées au service de l'Europe.

**Mme la présidente Sabine Thillaye.** Je vous remercie pour ces propos liminaires. Il s'agit avant tout de recréer une base de confiance avec le Royaume-Uni. Comme le dit Michel Barnier, il n'est pas évident de diverger après avoir convergé. La ligne de crête est étroite.

**M. Stéphane Trompille.** Je vous remercie, Monsieur le secrétaire d'État, pour cet exposé très précis. L'espace n'est pas qu'un lieu de confrontation, c'est aussi un lieu de coopération. Vous avez brièvement évoqué le programme Copernicus. Le fonds de défense européen, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier, s'élève à 7 milliards d'euros pour la période 2021-2027, et d'autres coopérations existent dans le domaine de la surveillance spatiale et pour des projets d'armement communs. Un partenariat en matière militaire, entre Allemagne, l'Italie et la France, est assuré par deux accords. Il existe également des partenariats entre l'Allemagne et la France pour l'observation radar, avec le futur successeur du radar Graves, et l'observation optique par satellite. Toutefois, l'Allemagne a développé une filière optique concurrente de la composante spatiale optique (CSO). Il s'agit d'un coup

de canif dans les accords, marque d'une rivalité stratégique, technologique et industrielle qui perdure entre la France et l'Allemagne.

Concernant le domaine spatial et la problématique du Brexit, Galileo pose un problème. Les Britanniques veulent disposer d'un moyen de contrôle sur le signal sécurisé, appelé « service public réglementé », ou PRS, pour se prémunir de tout défaut d'accès, ce qui reste inacceptable pour les autres pays européens. Qu'en est-il aujourd'hui des négociations ?

J'en viens à la préférence européenne. En 2014, cinq lancements d'Ariane étaient prévus. Cependant, l'Allemagne a préféré mettre en concurrence Ariane 6 avec le Falcon de SpaceX, pour le lancement du satellite Georg. Il est possible, comme sur le modèle américain, de mettre en place un *Buy European Act*, et réserver ainsi les lancements institutionnels européens à des lanceurs exclusivement européens. Cela constituerait un début de réflexion en faveur de la viabilité d'Ariane 6. Seuls cinq ou six lancements sont prévus par an, et seulement quatre lancements ont eu lieu pour l'Europe, ce qui représente 3,8 % des lancements mondiaux.

**M. Pierre-Henri Dumont.** Sur un sujet aussi important que le Brexit, les parlementaires doivent exercer leur mission de contrôle. Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie d'être revenu vous exprimer devant les membres des commissions des affaires européennes et de la défense.

Ma première question concerne la nature même de l'accord. Il a été décidé qu'il s'agirait d'un accord non mixte. Comment en est-on arrivé à cette conclusion ? Négocier le plus grand accord de libre-échange entre les pays membres de l'Union européenne et un pays tiers, qui plus est situé à 32 kilomètres de la porte d'entrée de l'Union, aurait mérité une réflexion sur le type d'accord, et, pour une meilleure intelligibilité, un vote des parlements nationaux.

Ensuite, je voudrais exprimer la grande déception du groupe Les Républicains face à la sortie du programme Erasmus. Ce pas en arrière est malheureusement gigantesque pour de très nombreux étudiants ! Des modalités nouvelles seront-elles mises en place à destination des universités d'autres pays européens, comme la République d'Irlande, pour augmenter le nombre d'étudiants accueillis ? Peut-on imaginer un système d'accompagnement des étudiants français qui désireraient étudier pour une année ou quelques mois au Royaume-Uni ?

J'appelle votre attention sur quelques points de vigilance. Les Britanniques n'ont pas hésité à utiliser la pêche comme levier de pression au cours des négociations, mais aussi après leur issue : les licences de pêche ont été accordées très tardivement aux marins-pêcheurs français. La clause de revoyure nous fait craindre qu'ils ne connaissent une nouvelle situation dramatique et incertaine dans cinq ans et demi, alors qu'ils doivent investir, rémunérer leurs équipages et rembourser leurs emprunts. Quelles sont nos marges de négociation, étant donné

que nous avons contraint les Britanniques à nous autoriser la pêche dans leurs eaux, et que le réchauffement climatique conduit les bancs de poisson plus au nord ?

Ma vigilance porte aussi sur le *level playing field*, qui exige un bon équilibre des normes et des pratiques commerciales, industrielles, environnementales et sociales entre les pays. Comment contraindre les Britanniques à respecter ce cadre normatif généralisé, alors qu'ils ont décidé de sortir de l'Union pour pouvoir diverger – et qu'ils ont déjà annoncé leur volonté de le faire ?

Concernant les questions migratoires, la sortie de l'Union européenne signifie également la sortie du mécanisme de Dublin III. Les passeurs laisseront entendre aux migrants qu'ils peuvent se rendre au Royaume-Uni sans risque de se voir renvoyés dans le premier pays où leurs empreintes ont été relevées et où ils ont demandé l'asile : cela risque de créer un goulot d'étranglement encore plus important à Calais. De plus, Chris Philp, sous-secrétaire d'État parlementaire au ministère de l'immigration britannique, souhaite revenir sur l'amendement Dubs, qui limite les possibilités de regroupement familial pour les mineurs isolés. Vous dites que l'accord n'aborde pas cette question migratoire, mais un accord annexe permet de régler cette question. Où en sommes-nous ?

Enfin, pour célébrer les 500 ans du Camp du Drap d'Or, organisez le prochain sommet bilatéral à Calais !

**M. Philippe Michel-Kleisbauer.** Chaque année, les Britanniques et les Français participent à l'exercice Lynx, en mer Baltique. Nous mettons à disposition d'un commandement anglais un escadron de 400 hommes, pour nous aguerrir face à une menace potentielle sur les pays de la Baltique, à la suite de la révolution du Maïdan, de l'annexion par la Russie de la Crimée et de la guerre déclenchée par des séparatistes dans le Donbass.

Nos experts ont rendu leurs conclusions, il y a un mois et demi, au secrétaire général de l'OTAN ; leurs travaux avaient été entrepris sur la demande insistante du Président de la République française pour revisiter les processus politiques de l'OTAN. Nous en sommes aux balbutiements d'une Europe de la défense et d'une initiative européenne de défense, bienvenue, mais qui ne sera efficiente que dans un certain temps. Ne pensez-vous pas que l'axe de coopération de défense Royaume-Uni-France reste indispensable à la défense de l'Europe ?

**M. Jean-Charles Laronneur.** Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre exposé d'une clarté remarquable. Je souhaite revenir sur les effets directs du Brexit sur l'industrie de défense et la BITD. Je pense notamment à la sortie du Royaume-Uni de la directive de 2009 sur les transferts intracommunautaires et à des sujets douaniers qui peuvent concerner des industriels binationaux. Vous avez évoqué des manques dans l'accord du 30 décembre, les Britanniques ayant souhaité ne pas aller plus avant sur les questions de politique étrangère, de défense et sécurité. Premièrement, quelles sont les attentes de la France et de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) pour

l'accord à venir ? Disposez-vous d'une feuille de route et quelles sont vos priorités ? Les remédiations doivent-elles avoir lieu dans un cadre communautaire ? Deuxièmement, que doit-on traiter dans un cadre bilatéral ?

Le message général revient à dire que, pour les grands programmes d'armement, nous continuons comme avant, dans un cadre bilatéral. Nous avons cependant constaté des impacts négatifs des négociations du Brexit sur les accords de Lancaster House, que l'on peut qualifier de décevants. En vue de la PFUE, la France sera-t-elle à initiative d'un accord communautaire, ou penche-t-elle plutôt pour un accord bilatéral ?

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** Monsieur Trompille, concernant les questions spatiales et de défense, vous avez rappelé que les nouveaux accords européens et le budget 2021-2027 incluent quelques avancées politiques et budgétaires importantes, même si nous aurions souhaité collectivement aller plus loin. Ils permettent de financer un fonds européen de défense de 7 milliards d'euros. S'y ajoute, en matière spatiale, et donc militaire à certains égards, un financement de plus de 13 milliards d'euros sur cette même période de sept ans. Clairement, ce n'est pas parfait pour couvrir toutes nos ambitions, mais il s'agit d'une première étape très importante, d'un renforcement en matière spatiale et d'une création en matière de défense qui sont particulièrement bienvenus. Nous pourrions ainsi faire avancer un certain nombre de projets européens, notamment sur l'avion du futur et le char du futur, que nous développerons dans un cadre franco-allemand, avec également quelques partenaires de l'Union européenne.

Concernant Galileo, vous avez rappelé un point de vigilance très important. Notre position n'a pas changé. Nous avons toujours dit aux Britanniques, avant même la conclusion de l'accord, que nous étions prêts à les associer au programme Galileo, y compris au signal sécurisé, mais qu'ils ne pouvaient participer à la maîtrise d'un certain nombre d'infrastructures et de la dimension militaire du programme. Ils ne peuvent pas produire de signal ni accéder à la dernière brique, qui est la plus sécurisée. Pour tout le reste, nous étions prêts à discuter avec les Britanniques – nous le serions encore –, mais ils ont fait le choix d'un programme *ad hoc*. Voilà qui doit être clarifié, mais telle est l'annonce qu'ils ont faite il y a quelques mois. Nous pourrions reprendre cette discussion, sur les mêmes bases et avec les mêmes lignes rouges, mais, pour l'instant, tel n'est pas le souhait de la partie britannique.

La question spatiale, plus généralement, est très importante. Il ne s'agit pas d'un sujet franco-britannique, mais essentiellement franco-allemand. Vous avez raison, des difficultés sont apparues sur la question spatiale, ces derniers mois et ces dernières années, dans notre relation franco-allemande. Jusqu'à la fin de l'année 2019, nous ne partagions pas l'idée selon laquelle une sorte de préférence européenne systématique pour les lanceurs était nécessaire. Les torts sont sans doute partagés entre la puissance publique et les industriels, entre la France, l'Allemagne et d'autres partenaires – il ne s'agit pas de se défaire sur qui que ce soit. Cependant, force est de constater, alors même que cette filière constitue un atout

stratégique majeur et un domaine européen d'excellence industrielle, militaire et stratégique, que nous avons fragilisé la filière des lanceurs européens par défaut de coopération. Certains acteurs allemands, comme l'entreprise OHB System, se sont insérés sur le marché – c'est leur droit – dans l'idée de créer progressivement une potentielle filière de lanceurs concurrente de la filière Ariane. Cette dernière n'est d'ailleurs pas spécifiquement française, mais européenne, notamment franco-allemande. Des tensions se sont aussi manifestées avec l'Italie.

Nous avons créé des divisions européennes sur la filière des lanceurs, mais nous ne pouvons évidemment pas nous permettre ce luxe, face à la montée en puissance de nouveaux acteurs du *New Space*, américains et privés. Ces acteurs présentent une dimension tout à fait stratégique, et certains acteurs publics européens recourent à ces acteurs privés américains, notamment nos partenaires allemands, pour des lancements de satellites à vocation souveraine. Ce temps-là, récent, qui ne fut pas un moment glorieux de la coopération spatiale européenne, me semble être derrière nous – je ne suis ni naïf ni excessivement optimiste en disant cela. La chancelière Merkel et le Président de la République ont acté au sommet franco-allemand de Toulouse, à la fin de l'année 2019, de manière explicite, que nous devons défendre une préférence européenne en matière de lanceurs. Bruno Le Maire et son homologue allemand Peter Altmaier ont relancé, il y a quelques semaines à peine, une coopération industrielle publique, pour éviter tout effet de concurrence malvenue, pour donner corps à la préférence européenne et renforcer notre avantage sur des domaines stratégiques comme la filière des lanceurs, des petits lanceurs et des lanceurs réutilisables, dans lesquels l'Europe avait sans doute sous-investi ces dernières années. Pilotée par Bruno Le Maire, Frédérique Vidal et Florence Parly, cette démarche est absolument stratégique pour la nécessaire consolidation européenne. Nous pourrions envisager des coopérations avec le Royaume-Uni à l'avenir, mais l'enjeu, aujourd'hui, n'est pas là ; il est dans le rétablissement d'une bonne coopération franco-allemande, et, dans un second temps, franco-germano-italienne.

Monsieur Dumont, vous avez posé plusieurs questions importantes touchant au contenu de l'accord ou à sa méthode. Sur la non-mixité qui a été choisie, nous aurions pu trancher d'un côté ou de l'autre sur le plan juridique, et sans doute pour la mixité sur le plan politique. J'entends votre argument, fondé, sur le fait que l'ampleur de l'accord aurait justifié un débat parlementaire devant votre assemblée, et plus largement devant l'ensemble des parlements nationaux. Nous aurions sans doute pris plus de temps. En Europe, le débat est permanent entre l'exigence démocratique et la nécessaire urgence. Nous aurions sans doute pris plus de temps. Le caractère tardif de la conclusion politique de l'accord à la fin du mois de décembre nous a fait basculer *de facto* vers la non-mixité.

Nous avons tenu une séance spécifique de questions d'actualité sur les questions européennes, et nous sommes convenus avec les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat que le Gouvernement, moi-même et l'ensemble de mes collègues – un grand nombre d'auditions thématiques ont eu lieu, même si elles ne remplacent pas totalement un vote sur le texte – étions à votre disposition,

encore dans les prochaines semaines, d'ici à la finalisation juridique et politique de l'accord. Ainsi nous pouvons avoir ce débat démocratique et transpartisan sur le contenu de l'accord, l'expliquer et défendre non pas la réouverture des négociations, mais nos exigences dans sa mise en œuvre, en termes de concurrence équitable sur la pêche ou sur d'autres sujets. L'accord propose des garanties, mais nous devons encore en assurer à la fois le respect et l'avenir. Enfin, je souligne un élément démocratique essentiel : le Parlement européen devra voter en faveur de l'accord dans les prochaines semaines, condition *sine qua non* de sa ratification.

La question des étudiants Erasmus est importante, parce que le Royaume-Uni était le troisième pays d'accueil des étudiants dans le cadre du programme. C'était une richesse pour nos étudiants et une destination favorite des étudiants français. Le Royaume-Uni était le premier ou le deuxième pays de destination des étudiants Erasmus français, avec l'Espagne. J'ai exprimé un regret devant une telle perte, qui est un pur choix britannique, un choix politique que je déplore. C'est aussi une perte de richesse académique et humaine pour le Royaume-Uni.

Les étudiants français engagés dans un cursus d'études au Royaume-Uni peuvent le poursuivre avec les mêmes droits et avec les mêmes frais de scolarité, qu'ils soient engagés dans une licence, donc pour trois ans, ou un master, pour deux ans. Ainsi, ils ne subiront pas l'augmentation des frais de scolarité qui s'imposera en revanche à tous ceux qui commencent un cursus ou en changent après le Brexit. Sur Erasmus même et la mobilité étudiante, nous trouverons des compensations. Le problème est plus important pour le Royaume-Uni que pour nous-mêmes. Coïncidence bienvenue, nous sommes au début de la nouvelle période budgétaire. Dans le budget 2021-2027, nous doublons les crédits en euros courants affectés au programme Erasmus, qui concerne non seulement les vingt-six autres États membres de l'Union européenne, mais aussi d'autres pays qui se sont associés au programme Erasmus sans être membres de l'Union, via les programmes Erasmus + et Erasmus Mundus. Beaucoup plus de mobilité étudiante et de bourses Erasmus seront offertes aux étudiants français et européens dans les années à venir. Nous montons en puissance – j'en parlais encore hier avec la ministre Frédérique Vidal – pour que, après une période forcément difficile liée à la crise sanitaire, nous développiions les mobilités étudiantes à partir de la rentrée 2021.

Erasmus ne doit pas être un exercice purement anglophone. Cependant, puisqu'il existe un appétit légitime de perfectionnement ou d'apprentissage de l'anglais à travers ce programme, nous pourrions favoriser des mobilités vers l'Irlande, ou d'autres pays qui offrent une formation anglophone. Ainsi, après le Brexit, nous pourrions offrir plus de mobilité étudiante, en anglais ou dans d'autres langues, à nos étudiants français.

Sur la question de la pêche, la garantie obtenue pour cinq ans et demi représente effectivement un équilibre un peu étrange, mais qui correspond essentiellement à six campagnes de pêche, puisque cette période nous amène à l'été 2026. Nous devons dès à présent préparer la suite – je m'y suis engagé en venant dans les Hauts-de-France le 1<sup>er</sup> janvier. Cette suite n'est ni blanche ni noire.

Il est possible que les Britanniques reprennent la maîtrise annuelle de l'accès à leurs eaux ; toutefois, Michel Barnier a posé une condition, sous notre impulsion, ou plutôt avec notre plein soutien, jusqu'au bout de la négociation : en retour, nous disposons de leviers, notamment l'accès à nos propres eaux. Si les Britanniques nous ferment l'accès à leurs eaux, nous fermerons le nôtre. Surtout, nous aurions le droit d'appliquer des droits de douane sur les produits de la mer ou autres. Par ailleurs, un certain nombre d'accords voient leur durée calibrée sur les dispositions relatives à la pêche : je pense à l'énergie, qui est un levier puissant face au Royaume-Uni. Ainsi, nous aurons une négociation à mener le plus tôt possible, sans attendre le début de l'année 2026, pour mettre en balance ce que nous pouvons appliquer aux Britanniques et l'accès que nous souhaitons conserver à leurs eaux. Il ne me semble pas que nous soyons en mauvaise posture pour cette négociation. Cependant, comme nous nous sommes battus ensemble pour garantir, pour les six prochaines campagnes de pêche, les intérêts de nos pêcheurs, nous devons le faire à nouveau pour l'après 2026.

Sur le fameux *level playing field*, ou les conditions de concurrence équitable, nous devons être extrêmement vigilants quant à l'application des mesures et le complément de l'accord. Voilà qui dépend beaucoup des mesures que nous prenons, nous, dans l'Union européenne. La boîte à outils est assez complète. Mon équipe avait préparé un résumé détaillé de ce que contient le mécanisme de *level playing field*, que nous pourrions vous transmettre. Au cas où une mesure de divergence serait prise par le Royaume-Uni, nous pourrions saisir un comité et appliquer des mesures de rétorsion, dont les délais sont encadrés. Il n'existe pas d'effet suspensif à un recours devant ce comité, ce qui signifie que la partie lésée par une mesure de divergence peut réagir sans tarder. Certes, cela a lieu après une procédure de type juridictionnel, mais, à court terme, nous pouvons réagir, ce qui est très important. Nous avons défendu ce dispositif jusqu'au bout.

Cela vaut aussi pour les aides d'État ; même si nous devons rester vigilants dans l'application qu'ils feront de l'engagement pris, les Britanniques devront contrôler les aides d'État avec les mêmes définitions que les nôtres, dans les mêmes secteurs, pour qu'aucun avantage concurrentiel ne bénéficie au Royaume-Uni.

Le risque zéro n'existe pas, et tout dépend du mécanisme que nous développerons au sein de l'Union européenne et de la manière dont nous surveillerons le comportement du Royaume-Uni. Cependant, clef et condition de l'acceptation de l'accord, nous disposons des moyens de réagir face à une stratégie potentielle de dumping ciblé du Royaume-Uni dans tel ou tel domaine. Je note toutefois que, quand le gouvernement britannique a fait quelques annonces tonitruantes en matière sociale, par exemple sur le temps de travail, elles n'ont pas rencontré spontanément un soutien unanime ou évident au Parlement ou dans l'opinion britannique. Nous devons toujours faire la part des choses entre les annonces et la réalité, tout en restant vigilants.

La question de l'asile doit aussi être traitée. Deux voies sont possibles : un accord européen avec le Royaume-Uni, pour appliquer des règles équivalentes à

celles de Dublin, règles qui ont montré leur utilité, ou un accord bilatéral qui reproduise ces règles, ce qu'autorise le droit de l'Union européenne. Nous devons creuser les deux options et accélérer les travaux. La voie bilatérale me semble plus rapide et plus efficace, parce qu'elle serait le prolongement du traité de Sandhurst conclu, à propos des mineurs isolés, il y a un peu plus de deux ans avec le Royaume-Uni. Ce sujet est éminemment important. La coopération bilatérale, à l'instar de l'accord Darmanin-Patel de ces dernières semaines, est la voie que nous devons explorer en priorité avec les élus et les collectivités de la région.

La mission Lynx et notre coopération dans la région de la Baltique ne sont pas affectées par le Brexit. Plus largement, nos actions dans la région, dans le cadre de l'OTAN, avec la présence avancée renforcée, correspondent à des engagements hors cadre de l'Union européenne que nous maintenons. Ce cadre de coopération avec les Britanniques est étroit, et nous souhaitons évidemment le préserver. Il constitue un élément de sécurité européenne, sans pour autant relever de l'Union. Nos troupes, en 2020, ont été engagées en Lituanie. Le Président de la République, Jean-Yves Le Drian, Florence Parly et moi-même avons eu l'occasion de leur rendre visite à la fin du mois de septembre. Elles changent chaque année de théâtre d'intervention et se redéployeront en Estonie à partir de mars 2021, en lien, selon les cas, avec les Allemands ou avec les Britanniques comme nation-cadre. Nous préservons cet engagement et ce lieu de coopération avec le Royaume-Uni ; ils sont absolument essentiels à notre sécurité commune. Le Brexit ne les affecte en rien.

Concernant les transports et transferts d'armements, et plus largement le cadre dans lequel nous situons notre coopération de défense, les deux voies sont pertinentes. Nous devons consolider notre relation bilatérale, comme en matière d'industrie de défense, grâce à des champions tels que MBDA, comme pour des coopérations que nous avons inscrites dans le prolongement des accords de Lancaster House. Au Sahel, le soutien opérationnel des Britanniques est essentiel ; il a fait l'objet d'un accord bilatéral conclu avec Theresa May. Ces engagements se prolongent et constituent un appui absolument vital.

En complément de cette coopération bilatérale, nous aurons besoin d'un cadre euro-britannique qui n'existe pas et que nous devons construire, pour produire un certain nombre de textes législatifs européens sur des questions de transfert ou de transport par exemple, et plus largement pour coordonner nos positions, dans une optique de sécurité de la défense. Quand nous prenons, en réponse à une crise internationale, des sanctions, il est nécessaire de coordonner autant que possible les mesures que nous prenons avec les Britanniques.

Nous devons nous guider selon deux boussoles. La première est l'autonomie de décision de l'Union européenne, que nous avons défendue tout au long de la négociation – cela n'est pas faire insulte aux Britanniques, mais est indispensable. Le Royaume-Uni, aussi proche soit-il, tout allié qu'il soit de la France et de l'Union européenne, n'est plus un pays membre de l'Union. Par voie de conséquence, nous décidons de nos éventuelles sanctions, nous décidons de nos positions de politique étrangère, nous décidons d'un accord migratoire, commercial ou autre avec tel ou

tel partenaire. À côté de cette exigence d'autonomie, la seconde boussole est la coopération la plus systématique et encadrée possible. Tel était l'esprit de cette proposition qui visait à ouvrir le débat sur un conseil de sécurité européen. Au-delà de l'initiative européenne d'intervention, il faut un format de coordination à vingt-sept, plus le Royaume-Uni.

Autonomie des vingt-sept et concertation avec le Royaume-Uni, voilà les deux boussoles pour aligner au mieux nos positions internationales. Nous sommes deux alliés, deux démocraties libérales, deux membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, deux puissances nucléaires qui avons besoin de travailler ensemble à la sécurité européenne. Cela ne fait aucun doute, malgré les péripéties et les tensions qui ne manqueront pas de se manifester dans le sillage du Brexit. Cela est inévitable, même si tel n'est pas notre souhait. Dans tous les cas, ces tensions ne doivent pas affecter cette coopération sécuritaire essentielle.

**M. Thierry Michels.** Cela fait un an que les eurodéputés et fonctionnaires européens ont déserté le siège du Parlement européen à Strasbourg. Je vous sais pleinement mobilisé sur cette problématique, que ce soit à court terme pour le retour des eurodéputés ou à moyen et long termes pour le renforcement des activités du Parlement européen à Strasbourg.

Le contrat triennal qui fédère les actions des collectivités locales et de l'État est toujours en cours de négociation. Que pouvez-vous nous dire de sa finalisation et de la date à laquelle il pourrait être officiellement signé ?

Par ailleurs, ce dimanche 14 février, l'Allemagne a décidé unilatéralement de fermer, en raison de la pandémie du covid-19, certaines de ses frontières avec la République tchèque et la région du Tyrol en Autriche. Elle a laissé entendre qu'elle pourrait faire de même avec la France dans les prochains jours. La fermeture des frontières entre la France et l'Allemagne a constitué un réel traumatisme lors de la première vague, sans compter les innombrables difficultés rencontrées par les habitants des régions frontalières. Que pouvez-vous nous dire concernant l'état d'avancement des discussions engagées avec le gouvernement allemand, et, au niveau européen, de la concertation nécessaire sur l'ouverture et la fermeture des frontières ?

Toutes ces difficultés mettent en évidence l'ardente obligation d'une meilleure coordination au niveau européen, en particulier en matière de santé. Après l'action très positive d'acquisition des vaccins contre le coronavirus par l'Union européenne, nous pouvons saluer l'ambition de la Commission européenne de créer une Europe de la santé dotée d'un budget de 5 milliards d'euros sur sept ans. Ces premiers jalons d'une Europe de la santé étant posés, comment, Monsieur le secrétaire d'État, s'assurer de leur pérennité ? Quelle est la stratégie de la France pour promouvoir et renforcer la coopération sanitaire entre les vingt-sept États membres ?

**Mme Aude Bono-Vandorme.** Un très récent rapport du think tank *Policy Exchange* exhorte le Royaume-Uni à faire son virage post-Brexit vers la zone indopacifique, en consacrant davantage de ressources militaires, financières et diplomatiques à la menace croissante de la Chine. Parallèlement, nous pouvons raisonnablement envisager que le nouveau président américain relancera la stratégie du pivot vers l'Asie, développé par l'administration Obama, quitte à délaissier quelque peu l'alliance atlantique. Depuis le Brexit, la France, via ses territoires ultramarins dans le Pacifique, porte seule le drapeau de l'Union européenne, mais, par son déploiement militaire, elle peut devenir une pièce majeure non seulement pour l'Europe, mais aussi pour les États-Unis, dans le cadre de sa stratégie vers l'Asie. Si cette ligne moins eurocentrique de Londres et Washington se concrétise, comment voyez-vous l'avenir de leurs relations avec l'Union européenne en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense ?

**Florence Morlighem.** Les entreprises du Nord rencontrent de grandes difficultés pour exporter au Royaume-Uni, à cause du Brexit. Les dirigeants d'entreprise que j'ai rencontrés m'ont fait part de retards, de surcoûts liés au rétablissement des formalités douanières et de bugs informatiques chez les autorités britanniques. Certains chefs d'entreprise de mon département sont ainsi décontenancés devant les obstacles qui s'accumulent dans les échanges commerciaux avec les Britanniques. Le système est certes en train de se roder, mais j'ai souhaité vous faire part de ces difficultés qui illustrent une nouvelle fois l'inanité du Brexit !

**Mme Nicole Le Peih.** Le Brexit est un accord perdant-perdant ; c'est un affaiblissement. Pour la première fois, nous signons un accord de divergence, pour aller moins loin que nous étions hier. S'ajoute le risque évident pour l'Union européenne du dumping. Que ce soit sur les standards sociaux ou environnementaux, l'accord prévoit un principe de non-régression par rapport aux standards applicables à la fin de l'année 2020. En cas de distorsion de concurrence, que ce soit pour des aides de l'État ou pour des assouplissements de réglementation – par exemple la non-utilisation des substances chimiques –, nous pourrions répondre en imposant une taxation sur les produits échangés. Voilà un point d'accord équilibré, si nous sommes stricts dans son application. Monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous nous préciser les moyens dont nous sommes dotés pour assurer le respect de l'accord ? En cas de distorsion de concurrence, qui signale et qui sanctionne ?

**M. Didier Quentin.** J'aurai trois questions rapides à vous poser. Quelles sont, à terme, les clauses de revoyure, par exemple sur la question des quotas, des antériorités des droits de pêche ou encore sur les tensions commerciales à venir, qui peuvent poser le plus de difficultés dans l'accord de sortie ?

Londres n'a pas voulu inclure dans cet accord les questions de sécurité et de défense, même si le Royaume-Uni entend contribuer à l'initiative européenne d'intervention et s'il participe, certes modestement, à nos opérations au Sahel, avec un détachement de trois hélicoptères lourds – d'ailleurs partagés avec la mission

multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Quelles sont les initiatives en cours pour une meilleure coopération dans les domaines de la sécurité intérieure et de la défense, y compris sur le segment industriel, qui est un peu le parent pauvre des accords de Lancaster House ?

Enfin, à la suite de l'accord sur le Brexit, le *french bashing* est revenu en force, semble-t-il, dans l'opinion britannique, notamment par ce que j'appellerais un effet miroir de la position jugée intransigeante du Président Macron, bien que le Royaume-Uni demeure un partenaire commercial de premier plan. Quelles initiatives entendez-vous prendre pour améliorer l'image de notre pays auprès de l'opinion publique britannique et de ses tabloïds ?

**Mme Natalia Pouzyreff.** Permettez-moi de revenir rapidement sur le cadre dans lequel pourrait s'inscrire la coopération future en matière de défense. Si l'accès du Royaume-Uni à la coopération structurée permanente peut se faire au titre de la participation en tant que pays tiers, le Royaume-Uni pourrait aussi vouloir privilégier des coopérations bilatérales, au cas par cas, préférer coopérer avec les États-Unis, voire se poser en compétiteur sur un certain nombre de programmes – bref, faire du *pick and choose*. Dans ce contexte, n'aurions-nous pas intérêt, nous, Européens, à prendre les devants et à essayer de les engager dans des accords assez structurants, voire contraignants, en matière de sécurité et de défense, et selon quelle temporalité ? Dans la mesure où la France reste un interlocuteur privilégié du Royaume-Uni sur les sujets de défense, tant au niveau opérationnel qu'au titre des accords de Lancaster House, aurait-elle un rôle spécifique d'intermédiaire à jouer auprès des autres partenaires européens ?

**M. Philippe Meyer.** En écho aux propos de mon collègue bas-rhinois Thierry Michels, nous attendons avec beaucoup d'impatience le retour des députés européens à Strasbourg. Vous disiez que les accords de décembre n'abordaient pas la politique extérieure et de défense. Ils ont été conclus un peu dans l'urgence, et sont essentiellement économiques et commerciaux. Concernant les accords bilatéraux de défense entre la France et le Royaume-Uni, existe-t-il un calendrier précis pour revoir ou confirmer nos accords post-Brexit ? Cet éloignement britannique peut-il entraîner des changements significatifs dans les relations entre les deux puissances nucléaires, qui sont aussi les seuls pays européens membres du Conseil de sécurité ? Cela ne semble pas souhaitable, mais, avec les Britanniques, il ne faut rien écarter. Quel est votre sentiment sur ce point ?

**M. Jean-Pierre Pont.** Ces accords ont été difficiles à obtenir. La pêche a été la clé de voûte : pas d'accord commercial sans accord sur la pêche. Le statut actuel, qui court jusqu'à juillet 2026, implique une perte de 25 % des quotas sur certaines espèces, ce qui était acceptable. Cependant, après 2026, renégocier de nouveaux accords tous les ans ne donne pas beaucoup de visibilité aux marins-pêcheurs, qui investissent beaucoup d'argent dans leurs bateaux. Vous avez répondu en partie sur ce point.

Concernant l'accessibilité aux eaux britanniques, j'ai toujours dit que la question portait moins sur l'accessibilité aux eaux territoriales que sur les conditions dans lesquelles l'accès se fait. Un problème apparaît pour les zones situées dans les 6-12 milles marins : seuls 15 des 110 bateaux des Hauts-de-France ont reçu une licence, quarante-cinq jours après le Brexit ! Les marins-pêcheurs sont en extrême difficulté : ils ne demandent qu'à pêcher, mais ils ne peuvent pas. Ils ne veulent pas se retrouver comme les bourgeois de Calais, la corde au cou ! Je ne pense pas qu'ils feront comme Napoléon à Caen et à Boulogne. Ils demandent simplement de pouvoir retravailler. Ils vous adressent un appel au secours !

**M. Jacques Marilossian.** Dans notre rapport sur le bilan des accords de Lancaster House du 2 novembre 2010, Charles de la Verpillière et moi-même constatons que la France et le Royaume-Uni avaient des cultures stratégiques très proches. Un rapprochement des intérêts et des visions des deux pays dans le domaine de la défense est évident et nécessaire. Le Brexit, lui, a marqué une césure : il oblige à repenser nos relations de défense par rapport à la construction d'une autonomie stratégique européenne, face à la tentation otanienne de bien des États européens – Royaume-Uni en tête.

L'accord du 24 décembre ne comporte pas de clause concernant la défense. Parallèlement, la Commission européenne a approuvé, le 28 octobre, l'élargissement des projets de la coopération structurée permanente (CSP) aux industries des États tiers, dont, bien sûr, celle du Royaume-Uni. Que devons-nous faire, alors que les Britanniques gardent un pied dans les projets de défense de la CSP ? Devons-nous établir de nouveaux accords bilatéraux, à l'image de la déclaration de Saint-Malo en 1998, ou mobiliser nos moyens capacitaires européens ? Rappelons que le premier ministre Boris Johnson vient d'annoncer que le budget britannique de la défense allait repartir à la hausse de manière significative, avec plus de 18 milliards d'euros en quatre ans. Permettez à l'ancien rapporteur du budget de la marine que je suis de souligner la commande de treize nouvelles frégates, dans le but de faire de la *Royal Navy* la première marine en Europe !

S'agissant des relations de défense entre nos deux pays, dans le cadre d'une véritable défense européenne, quelle est la feuille de route de la France ? Comment entendez-vous travailler avec Florence Parly sur ce thème ?

**Mme Liliana Tanguy.** La période transitoire de cinq ans et demi permet à nos pêcheurs européens d'accéder aux eaux britanniques ; progressivement, les captures devront baisser, pour atteindre 25 % de prises en moins. Ces quotas feront alors l'objet de négociations annuelles, qui seront vraisemblablement difficiles. Certains de mes collègues ont déjà évoqué la question de la redistribution des quotas. Quelle est la stratégie que la France souhaite adopter pour anticiper ces négociations ?

Les pêcheurs français s'interrogent sur l'opportunité des investissements que nous allons engager, grâce au plan de relance et dans l'optique de la transition

écologique, étant donné qu'ils n'ont aucune visibilité au-delà des cinq ans. Comment la France et l'Union européenne peuvent-elles œuvrer pour préserver l'ensemble de la filière de la pêche ?

Le départ des Britanniques n'est pas sans conséquence, puisque ce partenaire dispose d'un appareil de défense important et est membre du Conseil de sécurité. Cependant, le Brexit a eu pour effet de faciliter l'accord scellé entre partenaires européens sur la mise en place d'un fonds européen de la défense pour la période 2021-2027. Cet accord n'avait pas pu voir le jour auparavant, puisque les Britanniques s'y opposaient systématiquement. Dans quelle mesure l'Union européenne peut-elle tirer profit de cette volonté commune de renforcer la défense européenne, pour pallier les difficultés que représente le retrait britannique ?

**M. Xavier Paluszkiwicz.** Ma qualité de commissaire aux finances et d'ancien frontalier français travaillant au sein d'une banque française au Luxembourg justifie que ma question porte sur l'avenir des quatre libertés du marché européen entre le Royaume-Uni et l'Union, notamment de la liberté de circulation des capitaux.

Londres demeure l'une des deux places les plus attractives en termes de financement sur les marchés. L'Union européenne me semble quelque peu à la traîne au sujet du développement de ces marchés financiers, de ses infrastructures de capital-risque et des mécanismes de financement extra-bancaires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette situation nuit au développement d'entreprises nouvelles, lesquelles n'ont accès qu'au financement bancaire, et ampute *in fine* l'Union de son potentiel de croissance.

Je vous interpelle donc sur le rétablissement du passeport financier à l'entrée de l'Union. Ne risque-t-il pas de fragiliser davantage l'accès au financement pour nos jeunes entreprises ? Ne nous faudrait-il pas accélérer la mise en œuvre de l'union du marché des capitaux, afin de bénéficier de notre propre infrastructure de marché, et ainsi être en mesure de financer nos entreprises de manière plus efficiente ?

**Mme Monica Michel.** La politique étrangère et la coopération en matière de défense ont pour l'instant été exclues des négociations sur la relation post-Brexit. Cela a permis de conclure l'accord du 24 décembre de commerce et de coopération. Cependant, la conclusion d'un accord en matière de sécurité et de défense reste nécessaire, sachant que les Britanniques contribuent au quart du financement du budget européen de défense.

Dans ces conditions, comment la France envisage-t-elle la relation future en matière de défense avec nos amis britanniques ? La presse fait état d'un possible statut particulier des Britanniques dans ce domaine. Cette option semble néanmoins difficile à défendre politiquement pour le Royaume-Uni, qui devrait alors continuer à participer au financement du fonds européen de défense. Que ferions-nous, dans l'hypothèse où le Royaume-Uni ne serait pas en mesure de remplir ces conditions ?

**M. Patrice Anato.** Monsieur le secrétaire d'État, vous avez répondu en partie à mes interrogations. La première portait sur Erasmus +. Comment la France entend-elle négocier les accords bilatéraux avec les universités britanniques ?

La seconde question concerne les exportations britanniques en France. Le gouvernement britannique promeut une stratégie de dumping et est en faveur du développement des organismes génétiquement modifiés (OGM) et de l'autorisation de pesticides et de néonicotinoïdes en Grande-Bretagne ; or ces produits sont interdits en Europe, notamment en France. Comment la France contrôlera-t-elle les importations britanniques ?

**Mme Marguerite Deprez-Audebert.** La menace terroriste plane toujours sur nos territoires. L'accord conclu entre Bruxelles et Londres prévoit un cadre de coopération en matière de sécurité intérieure, qui permet aux autorités britanniques et européennes telles qu'Europol et Eurojust de continuer à partager des informations. Cette coopération se fait désormais dans un cadre intégré et moins institutionnalisé. Quelles sont les conséquences concrètes qu'aura le Brexit sur la coopération européenne en matière de lutte antiterroriste, tant sur le plan extérieur que sur le plan intérieur ? Le retrait britannique de la coopération européenne en matière de sécurité portera-t-il atteinte aux efforts européens en matière de lutte antiterroriste ?

**M. Jean-Louis Bourlanges.** Nous avons assisté, ces derniers jours, à l'effondrement des volumes de transactions financières gérées par la place de Londres. Est-ce une saute de caractère conjoncturel, ou l'amorce d'un tassement assez structurel des activités de la place de Londres ?

Il semble qu'il y ait de l'eau dans le gaz dans les relations franco-allemandes sur la coopération militaire, notamment sur la construction de l'avion du futur. Cela ne fonctionne pas ! Comment débloquer ce dossier ? Le programme du char franco-allemand avance bien, parce que nous avons consenti à un leadership allemand ; mais celui de l'avion du futur est freiné, parce que les Allemands sont moins disposés à nous consentir ce leadership.

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** La question de Strasbourg me tient particulièrement à cœur. Je regrette, comme vous, que le retour à Strasbourg n'ait toujours pas lieu. Nous continuons à nous battre pour qu'il advienne le plus vite possible. Il ne s'agit pas d'un voyage du Parlement européen, mais de la tenue de ses sessions, à son siège, prévue par les traités, qui n'auront malheureusement pas lieu en février et en mars. Je reparlerai dans les prochains jours au Président Sassoli, en espérant que la situation sanitaire autorisera, au printemps, la transhumance des personnels du Parlement européen entre Bruxelles et Strasbourg. Je peux comprendre que les déplacements soient compliqués. Nous-mêmes cherchons à les restreindre. J'espère que cette contrainte ne sera plus valable prochainement, et je continue à me battre à vos côtés, avec vous, pour le retour nécessaire et rapide du Parlement européen à son siège.

Le Président de la République, en accord avec le Président du Parlement européen, a souhaité organiser un hommage au président Valéry Giscard d'Estaing, à Strasbourg, au Parlement européen, dans les prochaines semaines. Nous l'avons reporté, compte tenu de la situation sanitaire. Cet hommage devrait néanmoins se tenir à la fin du mois d'avril. Si le Parlement européen accueille cet événement commémoratif important, il peut aussi accueillir une session parlementaire bien organisée.

J'en viens au contrat triennal. Nous n'avons pas une approche seulement déclaratoire pour faire de Strasbourg la capitale européenne et conforter son statut. Nous mettons des moyens sur la table, État comme collectivités, pour renforcer l'accessibilité et le rayonnement culturel et démocratique de cette ville. Strasbourg n'est pas seulement le siège du Parlement européen, mais aussi la ville de France, après Paris, qui accueille le plus d'organisations européennes et internationales, dont le Conseil de l'Europe. Le contrat triennal, c'est tout cela ! Comme je m'y suis engagé, je tiendrai, dans les prochains jours, une visioconférence mensuelle, avec les élus de toutes les sensibilités et les députés européens concernés, sur la ville de Strasbourg comme capitale européenne. Nous rendrons compte de l'avancement du contrat triennal, qui est presque prêt. Nous pourrons le conclure rapidement, et le Président de la République pourra, lors d'un prochain déplacement, confirmer l'engagement de l'État et la valeur essentielle de ce contrat. Il s'agit d'une question de jours avant que nous ne disposions d'une maquette financière, politique et stratégique de soutien à ce statut de Strasbourg auquel nous tenons tous.

Sur la question des frontières européennes, notamment franco-allemandes, je me suis entretenu, encore aujourd'hui, avec un grand nombre de collègues allemands des gouvernements des trois Länder frontaliers, et avec mon homologue du gouvernement fédéral. Le ministre de la santé s'est entretenu avec son homologue allemand, et nos contacts restent nourris, puisque des décisions allemandes sont rapidement attendues. Nous ne souhaitons évidemment pas que les mesures appliquées depuis dimanche, non sans difficulté – l'Allemagne le reconnaît désormais elle-même –, avec ses voisins tchèque et autrichien, s'appliquent à nos frontières. J'y suis tout à fait défavorable. Il ne s'agit pas de le déclarer, mais de discuter avec nos partenaires allemands. La concertation est bonne, et personne n'a envie de revivre la situation malheureuse du printemps dernier. Nos frontaliers ont besoin de cet accès, tout simplement pour vivre, faire leurs courses et travailler. Des restrictions sont malheureusement nécessaires, mais nous cherchons à éviter toute fermeture et empêchement dans la vie quotidienne. Nous menons des concertations très activement avec nos partenaires allemands. Je vous en dirai plus rapidement – il s'agit d'une question d'heures – mais je crois que nous éviterons les mesures les plus excessives ou les plus radicales.

Nous avons créé pour la première fois, dans le budget européen 2021-2027, un programme consacré à la santé, de 5 milliards d'euros. J'espère que nous irons plus loin dans le prochain budget, mais c'est un démarrage important, qui permettra l'acquisition d'équipements communs formant une sorte de réserve sanitaire

européenne, et qui complètera le financement de l'acquisition des vaccins dans les prochains mois.

Cette Europe de la santé ne doit pas se limiter à un slogan un peu abstrait. Elle doit avoir deux priorités. La première est de renforcer sur le territoire européen nos capacités industrielles de production de vaccins à court terme, et de principes actifs, de médicaments ou d'équipements médicaux essentiels dans les prochaines années. Une mission a été confiée au commissaire français Thierry Breton pour renforcer nos capacités industrielles. L'objectif fixé par la Présidente de la Commission est notre autonomie en matière de recherche et de production vaccinale dans un délai de dix-huit à vingt-quatre mois. C'est à la fois tard au regard de la situation actuelle, mais nous produisons d'ores et déjà en Europe. Cette idée d'autonomie est très importante, pour répondre à d'autres situations sanitaires difficiles, à des campagnes de rappels vaccinaux ou à des adaptations de nos vaccins. Cette consolidation de la capacité industrielle est le cœur de l'Europe de la santé.

La seconde priorité est de renforcer les réserves sanitaires d'urgence, en matière de respirateurs, de gants, de kits de tests, de toute une série d'équipements dont nous avons découvert la nécessité absolue au niveau européen.

Concernant le rapport à la Chine et la dimension indopacifique, vous avez raison de dire, Madame Bono-Vandorme, que la France a beaucoup défendu cette position, de manière un peu isolée au départ. Nous avons néanmoins convaincu l'Allemagne de soutenir cette position, d'abord dans son discours politique, ce qu'a fait il y a quelques mois la ministre de la défense Mme Kramp-Karrenbauer, mais aussi, maintenant, grâce à des projets communs franco-allemands en matière de sécurité dans la zone ; j'espère que ces projets seront de plus en plus européens.

Avant la Présidence française de l'Union européenne, nous devons disposer des premiers éléments d'une stratégie européenne commune sur l'indopacifique, soutenue par le Conseil européen. Un jalon important sur ce chemin sera le sommet entre l'Union européenne et l'Inde, qui se tiendra au début du mois de mai sous la présidence portugaise, à Porto. Nous devons encore construire ce chemin, mais la dimension indopacifique comme priorité stratégique est maintenant mieux comprise au niveau européen.

La relation des États-Unis avec cette région, et avec la Chine, constitue non pas une préoccupation, mais un point de vigilance, avec l'installation de la nouvelle administration américaine. Désormais, l'agenda transatlantique doit rendre cette question prioritaire. En effet, notamment sur le plan commercial, nous n'avons pas su construire, avec la précédente administration américaine, principalement par refus de sa part, une stratégie euroatlantique en matière commerciale, en matière de technologies clés comme la 5G, face à la Chine, ou par exemple pour mener ensemble une réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui doit aussi être l'une des priorités de l'agenda transatlantique dans les prochains mois, face à la Chine.

Les difficultés d'exportation pour les entreprises des Hauts-de-France sont réelles. Je ne veux pas entrer dans une polémique idiote, mais il me semble que les autorités britanniques ont mis du temps à se préparer et qu'elles ont présenté trop tardivement les modalités et les formalités pour que nos exportateurs continuent à accéder au marché britannique. S'ajoutent un certain nombre de difficultés spécifiques, par exemple dans le secteur de la pêche, où nous avons du mal, en particulier pour les fameuses bases avancées en Écosse, à obtenir les documents administratifs. Je n'y vois pas spécifiquement de la malveillance ; l'adaptation administrative prend du temps. Le Brexit impliquera aussi plus de formalités. L'idée n'est ni de les multiplier ni de les accumuler pour le plaisir. Nous faisons tout, grâce aux services de l'État, aux chambres de commerce, grâce à un travail avec les collectivités, avec les douanes en particulier, pour accompagner, expliquer et alléger le fardeau. Nous-mêmes, dans l'autre sens, nous nous sommes beaucoup préparés pour que le trafic soit le plus fluide possible. Cependant, ces perturbations continueront inévitablement.

J'en profite pour répondre directement à la question de Patrice Anato sur les exportations du Royaume-Uni vers la France. Nous avons facilité au maximum les procédures, parce qu'il y va de notre intérêt économique et de l'intérêt des régions concernées. Je veux rendre hommage, au nom du Gouvernement en général, et d'Olivier Dussopt en particulier, au travail extraordinaire réalisé par les services des douanes ces quatre dernières années. Nous avons recruté plus de 700 personnels. En y ajoutant les services vétérinaires et les services de la police aux frontières, 1 300 agents publics ont été spécifiquement recrutés pour le Brexit et déployés principalement dans les Hauts-de-France, mais aussi en Normandie et en Bretagne. Vous l'avez constaté, les procédures douanières et les systèmes d'information ont fonctionné. Dans l'autre sens, c'est parfois plus compliqué, ce que je regrette.

Nous assurons les contrôles et faisons respecter nos standards grâce au travail des douaniers, et des vétérinaires en particulier. Un certain nombre de doutes subsistent sur l'importation de produits alimentaires. Les contrôles sanitaires et phytosanitaires ont révélé des défaillances, ce qui montre l'utilité de ces contrôles, leur efficacité et la nécessité de leur renforcement. Nous avons montré une forme de tolérance nécessaire, dans les premières semaines, pour ne pas abîmer complètement le trafic et laisser les usagers s'habituer aux procédures et aux nouveaux contrôles. Désormais, nous serons intransigeants sur le respect des normes sanitaires et alimentaires, grâce aux contrôles qu'exercent les 300 vétérinaires supplémentaires que nous avons recrutés et déployés pour assurer une qualité de l'alimentation et des importations parfaitement conforme aux normes européennes.

J'en viens aux distorsions de concurrence. Le *level playing field*, ou conditions de concurrence équitables, est un mécanisme assez compliqué. Je me propose de vous en renvoyer un résumé qui explique les étapes en cas de divergence, les mesures de réplique, la saisine d'un comité et les sanctions, dans des délais précis. La non-régression dans le domaine environnemental, social et climatique constitue un socle intangible. Les Britanniques se sont engagés à ne pas revenir en

arrière par rapport à des normes que nous avons fixées ensemble, les années précédentes, dans le cadre de l'Union européenne. Le respect de leurs engagements devra être vérifié ; leur non-respect peut être sanctionné.

Qui signale un problème ? Ce sont les États membres qui signalent un manquement à la Commission, qui peut ensuite enclencher une procédure. Pour recenser l'information, nous avons mis en place, au sein du ministère des finances, une plateforme de signalement des difficultés, en termes de formalités ou de manquements constatés. Il s'agissait d'une demande du Medef. Nous demandons à la Commission européenne de mettre en place une plateforme de cette nature au niveau européen, pour que les entreprises elles-mêmes puissent signaler tout type de difficultés très concrètes, un peu sur le modèle des procédures anti-dumping.

Concernant les clauses de revoyure, une clause assure la vérification de l'accord tous les quatre ans. Certaines dérogations existent, mais le cœur commercial et économique de l'accord est ainsi examiné régulièrement.

La question de notre feuille de route et des coopérations que nous avons initiées pour un partenariat structuré en matière de défense avec les Britanniques est centrale. Sur le plan européen, des pistes existent. J'ai évoqué le Conseil de sécurité européen et un certain nombre de domaines de coopération de défense au sens large, en matière de cybersécurité ou de transfert des données. Cependant, cette feuille de route stratégique manque toujours. Je souhaite que nous puissions l'établir le plus rapidement possible, pour définir les formats de coopération, le type de gouvernance et les grandes priorités communes en matière de défense de nos valeurs démocratiques, d'analyse des menaces extérieures, de relation avec les Américains, de rapport à nos grands voisins, russes, turcs et autres, qui sont, par la géographie et par l'histoire, nos voisins les plus proches.

Nous participons à des sommets Union européenne-Chine, Union européenne-Inde, Union européenne-Asean (Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Nous devons sans doute inventer un sommet Union européenne-Royaume-Uni, à une échéance qu'il faut encore déterminer, comme nous devons sans doute réactiver des sommets Union européenne-États-Unis, que nous n'avons plus l'habitude de tenir. Nous devons inventer des formats et construire cette feuille de route.

Pendant quelques mois, ce travail sera compliqué. Il faut attendre que « la poussière retombe », après l'accord et cette négociation, que nous avons menée dans l'unité européenne et, malgré des tensions inévitables, dans un respect mutuel avec le Royaume-Uni. Cependant, des travaux de mise en œuvre sont encore nécessaires, comme nous le voyons sur la pêche ou sur les conditions de concurrence équitables.

La rhétorique est parfois difficile dans la relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. L'Union doit défendre ses intérêts et la valeur de son projet politique. Le Royaume-Uni a à cœur – je regrette le choix du Brexit, mais il s'agit d'un choix démocratique – de montrer que le Brexit fonctionne. Des moments

politiques compliqués sont devant nous, il nous faut le reconnaître. Nous ne devons surtout pas lâcher ce qui existe, notamment la coopération de défense bilatérale. Nous ne devons surtout pas renoncer à préparer cette feuille de route et des formats de coopération nouveaux. Nous y réfléchissons, avec l'Assemblée nationale d'ailleurs, dans les prochaines semaines. Ce temps de reconstruction en matière de défense et de sécurité arrivera probablement au cours du second semestre 2021, et sans doute sous la Présidence française de l'Union européenne. Nous sommes bien placés pour mener ce chantier, parce que nous sommes à la fois les défenseurs ardents des intérêts de l'Union européenne, un partenaire bilatéral de sécurité de premier plan, sinon le premier, du Royaume-Uni, et le voisin le plus direct.

Vous souhaitez savoir à quels formats existants, en matière d'Europe de la défense, les Britanniques participeront. Ils participent à l'initiative européenne d'intervention, ce qui ne changera pas. Il s'agit d'une initiative souple et informelle de coordination politique, proposition faite par le Président Macron à l'été 2017, précisément en vue du Brexit. Le fonds européen de défense vient financer nos propres projets d'autonomie stratégique européenne. Il est exclu de financer les pays tiers, y compris le Royaume-Uni, aussi importante que soit notre relation de défense. Enfin, la coopération structurée permanente, qui est une coopération de projet, inclut la possibilité d'intégrer des pays tiers à bord de certains projets, avec des règles d'approbation par les pays de l'Union européenne au cas par cas. Certains projets ont d'ailleurs été initiés avec les Britanniques ; nous pouvons, si nous le souhaitons, continuer à travailler avec les Britanniques dans le cadre de ces projets, mais sans financement du fonds européen de défense.

Monsieur Pont, vous avez lancé un cri d'alarme, que j'entends. J'ai été en contact avec plusieurs acteurs de la région et des représentants du secteur de la pêche, ces derniers jours encore. La situation n'est pas satisfaisante. Je ne nierai pas l'évidence, et je mesure que six ou sept semaines après le Brexit, le problème de mise en œuvre est bien réel, même si cet accord protège fondamentalement l'intérêt de nos pêcheurs. Annick Girardin et moi-même, cet après-midi, juste après la séance de questions au Gouvernement, avons eu un échange avec le commissaire à la pêche, qui amplifie sa pression sur les autorités britanniques. La situation des Hauts-de-France est sans doute aujourd'hui la plus difficile, parmi nos trois régions les plus directement concernées.

Pour la zone économique exclusive (ZEE), nous avons obtenu, dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, quasiment toutes les autorisations. Tant mieux. Cela ne suffit pas, mais voilà un acquis important. Nous avons obtenu de haute lutte – Annick Girardin s'y est beaucoup employée – les autorisations pour les îles anglo-normandes. Tous les bateaux qui demandaient l'accès l'ont obtenu, de manière provisoire, ce qui nécessite une consolidation future.

Le vrai problème concerne la bande des 6-12 milles et touche particulièrement les Hauts-de-France. Les derniers chiffres sont un peu plus encourageants, mais ne sont pas encore satisfaisants : sur 370 bateaux, 60 licences sont garanties. Cependant, nous devons aller plus loin. J'ai aussi échangé

récemment avec le président Rapin, au Sénat. Je sais que, sur place, l'impatience se transforme en détresse. Nous avons besoin de ces licences dans les prochains jours. Je ne minimise pas le problème et sais quel est le combat à mener, sans polémique et en bonne intelligence. À une lenteur peut-être délibérée s'ajoute la complexité des procédures entre les autorités opérationnelles et le Gouvernement central de Londres. Il est en outre très difficile de reconstituer les antériorités. Ce travail est pénible et fastidieux, mais, une fois réalisé, il nous garantira une bonne stabilité pour cette fameuse période de cinq ans et demi. J'aimerais pouvoir vous donner de meilleures nouvelles ; nous maintenons la pression pour que cette petite centaine de bateaux obtiennent leur licence dans les prochains jours.

Je me permets un complément sur la pêche, en réponse à Mme Tanguy. Il existe bien un risque de négociation annuelle, mais ce n'est pas une fatalité et je ne me résigne pas à ce nous basculions dans un tel système. Nous nous battons et nous devons préparer maintenant un cadre de négociations pour l'après 2026, qui, je l'espère, permettra de donner de la visibilité et de la stabilité sur les quotas et sur les accès. La baisse des quotas de 25 %, qui se fera progressivement sur cette période de cinq ans et demi, n'ira pas plus loin, quoi qu'il arrive. Cela est acté par les Britanniques. Restera évidemment la question centrale de l'accès, parce que des quotas sans accès ne servent pas à grand-chose.

J'en viens à la question de la place financière, de l'union des marchés de capitaux et de la concurrence entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le passeport financier, c'est non ! Il ne reviendra pas « par la fenêtre ». L'appartenance à l'Union européenne l'exige. Le passeport financier n'existe plus, au sens d'un accès durable et systématique à notre marché. En revanche, il reste possible de donner un accès provisoire à certains segments et à certaines activités financières, voire à toutes. Cet accès dépend de l'analyse que nous faisons des mesures de réglementation financière du pays, que la Commission est en train d'examiner. Cette autorisation dépend donc d'une décision unilatérale et révocable de l'Union européenne à l'égard du Royaume-Uni.

En contrepoint, nous devons renforcer l'union des marchés de capitaux. Le slogan a été beaucoup usité, mais nous avons peu progressé. Nous avons beaucoup progressé sur l'union bancaire, et pas assez sur les marchés de capitaux, parce que cela touche à beaucoup de règles de nature très différente, par exemple en matière de faillites d'entreprises ou en matière de constitutions de sociétés. L'unification du droit des sociétés et du droit des affaires est l'un des grands chantiers européens, qui pourrait être de même nature que la monnaie unique, mais qui est encore très peu avancé. Nous devons retrouver un élan franco-allemand sur ce sujet, car nous faisons face à nos propres difficultés d'harmonisation, notamment en matière de droit des faillites. Le Brexit constitue une opportunité pour relancer ce chantier. Sur le plan économique, financier et budgétaire, nous avons obtenu des avancées majeures, notamment sur le filet de sécurité et la garantie des dépôts. Le vrai chantier à venir, c'est l'union des marchés de capitaux.

Concernant la menace terroriste, des domaines de coopération policière et judiciaire demeurent aux termes de cet accord. Heureusement, cet accord n'est pas uniquement commercial et économique. Nous conservons un équivalent du mandat d'arrêt européen, si utile dans des cas d'extradition avec le Royaume-Uni. Dans les prochaines années, son effet sera maintenu. Notre coopération est aussi préservée dans le domaine des données passager, dites PNR, des échanges liés à l'ancien traité de Prüm, notamment en matière d'empreintes digitales. Nous devons renforcer la coopération de nos services de renseignement, mais nous disposons déjà, à l'issue de cet accord, et à la différence du domaine de la défense et de la sécurité, d'un cadre robuste en matière de lutte contre le terrorisme et de coopération policière et judiciaire.

Je donnerai à la question de M. Bourlanges sur les places financières une réponse de normand. Le tassement assez spectaculaire que nous avons observé ces derniers jours sur la place de Londres constitue un signal important. Le mouvement retour pourrait avoir lieu. Les flux se sont orientés vers Amsterdam, mais aussi Paris et Francfort, parce qu'une incertitude demeure sur ces décisions d'équivalence, et que, quoi qu'il arrive – les investisseurs le savent – il n'y aura plus de passeport financier. À nous de consolider cette position, sans mauvaise pensée, mais en jouant en faveur de nos intérêts légitimes. Des mouvements industriels renforcent cette consolidation européenne, par exemple le rachat par Euronext de la Bourse de Milan. Avec Paris, Amsterdam ou Milan, nous pouvons construire des consolidations qui renforcent l'attractivité de nos places financières. Il nous appartient d'en faire un mouvement durable, dans notre cadre d'équivalences. Ce signal est donc positif ; il indique un avantage comparatif que nous devons consolider dans les années à venir. Je ne crois pas au déclin massif et soudain de la City, mais je crois au renforcement de nos places européennes. Il nous revient de ne pas en faire une compétition sauvage entre places européennes, mais un réseau mieux coordonné dans certains domaines, notamment dans la finance verte ou les technologies financières, la *fintech*, pour lesquelles beaucoup de places européennes sont extrêmement bien placées, et parfois mieux que Londres.

La coopération franco-allemande pourrait faire l'objet d'une audition spécifique. Je serais heureux de revenir dans cette enceinte pour m'exprimer plus longuement sur le sujet.

**Mme la présidente Sabine Thillaye.** Nous en serions ravies !

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** Cette coopération est difficile. Le partage de leadership a été réalisé en 2017 : le char pour l'Allemagne, l'avion pour la France. Cependant, le système de validation de tout contrat de plus de 25 millions d'euros, en Allemagne, se fait par un passage au Bundestag, avec parfois des réticences au sein de la coalition qui est au pouvoir, notamment au sein du SPD ; voilà qui complique les choses. Nous devons prendre un peu de recul sur les difficultés du moment : nous savions que la coopération engagée en 2017 sur le char et sur l'avion du futur avec l'Allemagne était un pari, qui serait forcément jalonné de difficultés. Cette coopération était inédite, elle ne correspondait pas aux

habitudes de nos industriels, et nous savions que les modalités de décision et le rapport à la défense étaient très différents en France et en Allemagne.

Nous connaissons d'autres moments difficiles, mais je suis convaincu que nous les surmonterons. Alors que j'exerçais d'autres fonctions aux côtés du Président de la République, lors du sommet franco-allemand de Toulouse, il y avait déjà un blocage sur la répartition de certains contrats entre la France et l'Allemagne, sur le site de production, sur le leadership concret, pour l'avion en particulier. Ces blocages furent surmontés à l'époque. Ce projet, j'en suis sûr, verra le jour, et sera probablement élargi. Nous avons commencé à travailler avec l'Espagne, avec d'autres partenaires européens, sur une base *ad hoc*. Je crois beaucoup à cette coopération militaire franco-allemande, parce qu'elle est nécessaire. Elle fera date et précédent. Parce que des blocages reviendront, il sera difficile de faire aboutir ces deux premiers projets historiques.

Mais cela vaut la peine. Il s'agissait de la première décision franco-allemande du couple Macron-Merkel à l'été 2017, parce qu'ils savaient que le projet structurant post-Brexit pour assoir la crédibilité de l'Union européenne, c'était la défense. Si nous voulons donner des signes de crédibilité à la coopération européenne, c'est l'industrie de défense d'abord. Il s'agit d'un pari, que nous pouvons réussir – nous avons déjà surmonté à deux ou trois reprises des difficultés depuis 2017, nous surmonterons celles qui se posent aujourd'hui. Nous ferons aboutir ce projet d'une décennie avec l'Allemagne, et peut être quelques autres partenaires européens. Nous coopérerons encore avec les Britanniques dans des domaines de l'industrie militaire, mais nous avons besoin de l'industrie de défense de l'Union européenne.

**Mme la présidente Sabine Thillaye.** Merci beaucoup, monsieur le secrétaire d'État, d'avoir répondu si précisément à nos questions.

Beaucoup de projets doivent se concrétiser sous la Présidence française de l'Union européenne, comme la boussole stratégique, lancée sous la présidence allemande. Je m'interroge. Vous avez dit que nous avons besoin d'une articulation, d'un cadre européen concernant la défense, qui devrait cependant être complété par des coopérations bilatérales avec le Royaume-Uni. En parlant de boussole stratégique, nous sommes plus proches d'une culture stratégique avec le Royaume-Uni qu'avec l'Allemagne. Comme disait toujours l'ancien ambassadeur de l'Allemagne en France, M. Meyer-Landrut, quand on parle d'industrie de la défense, la France entend « sécurité et capacités d'intervention », l'Allemagne entend « industrie et retombées économiques », cela se vérifie avec l'avion du futur et le char du futur. N'aurions-nous pas déjà intérêt à associer, d'une manière ou d'une autre, le Royaume-Uni à cette fameuse boussole stratégique ?

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** La feuille de route que nous évoquons doit associer le Royaume-Uni. Quant à la boussole stratégique, elle doit sans aucun doute rester un outil exclusif de l'Union européenne, ce qui ne veut pas dire que nous ne prenons pas en compte des partenariats, y compris des partenariats

très rapprochés que nous avons inventés. Il est clair que la relation de défense que nous aurons à inventer avec le Royaume-Uni comme pays tiers constituera un lien que nous n'aurons avec aucun autre pays, même avec les États-Unis. Nous devons assurer l'autonomie de nos décisions et définir nous-mêmes nos intérêts. Tel est le but de cet exercice long de boussole stratégique, qui devrait aboutir sous la Présidence française. Ces débats, que nous ouvrons aujourd'hui sur un conseil de sécurité, sur des formats de coordination, sur nos mesures de sanctions, doivent faire l'objet de discussions à vingt-sept, tout d'abord franco-allemandes. Ensuite, sur le fondement de cette boussole stratégique, nous devons définir un certain nombre de formats et de projets de coopération avec le Royaume-Uni.

**Mme la présidente Sabine Thillaye.** Monsieur le secrétaire d'État, je retiens votre suggestion d'organiser une réunion spécifique sur la coopération franco-allemande, peut-être avec nos trois commissions. Avant de nous quitter, je souhaiterais accueillir au sein de notre commission M. Philippe Benassaya et lui souhaiter la bienvenue.

**Mme la présidente Françoise Dumas.** Cette audition conjointe a été d'une très grande richesse. Nous avons étudié plus précisément la question du Brexit, mais nous constatons que, sur un certain nombre de sujets de sécurité et de défense, qui sont aussi liés à la vie quotidienne de nos concitoyens, rien n'est encore arrêté. Il nous faut poursuivre et renforcer ce travail européen à vingt-sept. Nous sommes encore très inquiets sur la manière dont la coopération franco-allemande se met ou ne se met pas en œuvre, du moins de manière pas aussi rapide que nous pourrions le souhaiter.

La coopération capacitaire franco-allemande ne va pas encore de soi. Cependant, pour nos amis britanniques, il sera nécessaire de poursuivre notre coopération bilatérale. D'une part, nous devons avancer sur une stratégie d'intervention commune au niveau européen : que voulons-nous défendre ? Que voulons-nous faire ensemble, au-delà des aspects capacitaires et industriels ? D'autre part, nous devons poursuivre cette relation bilatérale, ce que nous avons su faire pendant si longtemps avec nos amis britanniques.

Je vous propose de revenir dans cette enceinte, peut être au cours du deuxième semestre, spécifiquement sur les questions de défense. La Présidence française à venir nous préoccupe, mais nous engage aussi. Je pense aux grands projets industriels, à notre capacité à assurer notre propre défense et notre propre sécurité au niveau européen et au niveau national, et dans cette relation bilatérale essentielle avec nos amis britanniques. Nous pourrions aussi mener une audition commune avec la commission des affaires étrangères, car toutes les questions sont liées. Ainsi, notre présence au Sahel et l'implication de nos partenaires européens dans cette zone ne sont pas sans lien avec les grandes questions qui nous intéressent et la manière dont nous concevons notre sécurité.

**M. Clément Beaune, secrétaire d'État.** Le rendez-vous est pris. Je répondrai avec joie à votre invitation.

**X. – 18 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE) : AUDITION DE M. GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, SUR LES CONSÉQUENCES, POUR LA FRANCE, DE L'ACCORD CONCLU LE 24 DÉCEMBRE 2020 ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**  
[\(\[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\\_lois/115cion\\\_lois2021062\\\_compte-rendu#\]\(https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\_lois/115cion\_lois2021062\_compte-rendu#\)\)](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_lois/115cion_lois2021062_compte-rendu#)

**Mme la présidente Yaël Braun-Pivet.** Mes chers collègues, à la demande du président de l'Assemblée nationale, les commissions permanentes sont chargées d'effectuer des auditions des ministres dans leur champ de compétences, d'une part sur les conséquences pour la France de l'accord conclu le 24 décembre 2020 entre le Royaume-Uni et l'Union européenne en matière de sécurité intérieure, et d'autre part sur l'application des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Nous avons entendu le garde des Sceaux la semaine dernière sur la coopération judiciaire avec le Royaume-Uni après le Brexit et nous accueillons aujourd'hui M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur.

Monsieur le ministre, il m'a semblé opportun d'aborder les deux thématiques dans une même audition. Je vous propose que nous commençons par votre propos liminaire et les questions des députés sur les conséquences du Brexit, puis que nous procédions de même avec le second sujet.

**M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur.** L'accord conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et ses conséquences touchent le ministère de l'Intérieur à plusieurs titres.

Un premier sujet est le contrôle aux frontières, que mon prédécesseur a particulièrement bien anticipé, de même qu'il organisé la transition dans ce domaine. Nous avons sans doute aussi été aidés par la baisse du trafic, notamment du fait du covid-19. Dans la zone nord, 126 effectifs supplémentaires ont été déployés pour faire face aux obligations de contrôle aux frontières. Ils seront portés à 145 à partir du 15 mars. Pour passer le mois de janvier, le plan de gestion du trafic a mobilisé cinq unités de force mobile (UFM) – il a été levé depuis. Une forte baisse du trafic, de 70 % entre janvier 2020 et janvier 2021, a été constatée. Elle est liée à la situation sanitaire ainsi qu'aux difficultés douanières. L'instauration des contrôles a montré que l'on a su faire face à la situation, y compris à des moments de trouble. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 75 000 personnes en moyenne ont été contrôlées par semaine. Le trafic est resté fluide, avec un maximum de 3 kilomètres de bouchons à Calais et à Coquelles, au plus fort de la période de transition.

Deuxième sujet : le droit au séjour des ressortissants britanniques. Là encore sous l'égide de Christophe Castaner, le ministère de l'Intérieur a parfaitement anticipé la question, notamment en ouvrant une plateforme sur laquelle les ressortissants britanniques habituellement présents sur le territoire français peuvent demander la délivrance d'un titre de séjour. Parmi les 200 000 citoyens britanniques concernés, 100 000 ont déjà accédé à la plateforme et déposé un dossier. À ma

connaissance, aucun retour négatif n'a été enregistré, notamment dans les circonscriptions où de nombreux citoyens britanniques sont installés. Dans le cas contraire, nous sommes à la disposition des parlementaires pour traiter les éventuelles difficultés.

Troisième sujet : la coopération migratoire. Elle est difficile avec nos amis britanniques depuis longtemps, avant Sangatte. Les conditions météorologiques, le froid et, sans doute aussi, la crise sanitaire, ont fait naturellement baisser la pression migratoire depuis les côtes françaises vers la Grande-Bretagne, mais des améliorations peuvent également être constatées. Le transport routier reste la voie la plus fréquente d'immigration clandestine : plus de 22 000 interceptions, notamment dans des camions, ont été enregistrées, pour 15 000 personnes dans de petits bateaux, les fameux *small boats*.

Chacun s'en souvient, nous avons eu une discussion rude mais efficace avec la ministre de l'Intérieur britannique, que je remercie devant la représentation nationale, ainsi qu'avec les ambassadeurs français et britannique. Nous sommes parvenus à trouver un accord pour la continuité du financement des moyens que le gouvernement britannique met à la disposition du gouvernement français. Grâce à la réserve opérationnelle de gendarmerie et de police, aux caméras et autres systèmes de surveillance des côtes françaises, ainsi qu'aux moyens de communication, nous interceptons 56 % des bateaux dans la bande du nord de la France, qui s'étend jusqu'à la Belgique. Puisque 60 % des migrants qui traversent, par Boulogne-sur-Mer ou Calais, le détroit qui sépare la France et la Grande-Bretagne viennent de Flandres, nous avons renforcé les contrôles à la frontière belge.

Les financements octroyés s'élèvent à 228 millions d'euros depuis 2014, et à 30 millions pour l'année qui vient, en vertu de l'accord que nous avons conclu le 28 novembre 2020 avec la ministre britannique. Le Brexit n'a pas eu de conséquence négative, ni sur notre relation bilatérale avec nos partenaires britanniques ni sur la vague migratoire que l'on redoutait au moment de sa conclusion. Alors que la Grande-Bretagne compte déjà plus d'1 million d'étrangers en situation irrégulière, du fait des conditions sanitaires et sans doute de la façon dont nous avons géré la transition avec les Britanniques, l'appel d'air n'a pas eu lieu. Au total, 3 081 étrangers en situation irrégulière ont été interceptés en janvier 2021, et 5 032, en décembre 2020. Durant ces deux mois la situation au regard du covid et l'état de la mer ont été sensiblement identiques ; les interceptions plus nombreuses en décembre qu'en janvier montrent donc que le Brexit n'a pas entraîné l'appel d'air migratoire annoncé.

La crainte concerne surtout la coopération qui existait au sein de l'Union européenne, notamment dans le cadre du règlement Dublin. Aujourd'hui, il n'y a plus de lien avec les Britanniques pour renvoyer des étrangers en situation irrégulière. Pour l'instant, nous n'avons pas souhaité signer d'accord sur ce plan – nous n'y voyons pas d'intérêt pour la France –, mais nous devons continuer nos relations avec le gouvernement britannique, si possible au nom de l'Union

européenne. C'est ce que nous demandons à la Commission européenne, comme nous l'avons fait lors de notre rencontre avec la commissaire européenne aux affaires intérieures.

Le territoire britannique exerce une forte attractivité sur l'immigration clandestine. La ministre de l'Intérieur britannique la connaît : elle a récemment communiqué dans la presse sur un changement de législation du travail concernant les personnes immigrées, notamment celles qui demanderaient des documents sur le territoire britannique. C'est une bonne chose – chacun sait que les migrants ne restent pas à Calais pour le seul climat des Hauts-de-France. Mme Patel et M. Johnson modifient donc l'attractivité sociale que les gouvernements britanniques précédents avaient maintenue. Une autre difficulté est que les contrôles de pièce d'identité n'existent pas en Grande-Bretagne. Nous considérons que ces contrôles restent insuffisants, ce qui encourage une immigration clandestine de travail encore forte et les vellétés de passages à la frontière maritime.

Enfin, la coopération en matière de sécurité entre les services britanniques et français, ainsi qu'entre les ministères est très bonne. Le Brexit n'a pas eu de conséquence, ni politique – c'était le souhait de la ministre et de moi-même –, ni dans le droit de l'Union. Reste que la coopération policière est rendue difficile par le refus, de la part des Britanniques, des règles qui auraient pu nous permettre de poursuivre l'utilisation du système d'information Schengen de chaque côté de la Manche – notamment, ils n'ont pas voulu appliquer certaines prescriptions du droit de l'Union sur les données personnelles. La déconnexion du Royaume-Uni du système d'information ne leur permet ni d'avoir accès à ces systèmes, ni de faire des signalements. La coopération est étroite entre nos services, mais il y a cette difficulté que nous essayons de résoudre avec nos collègues britanniques. Dès la fin de la pandémie, je me rendrai à Londres, à l'invitation de la ministre, pour discuter notamment de cette question.

**M. Vincent Bru.** Le regroupement familial est autorisé dans le cadre du règlement Dublin III, qui ne s'applique plus au Royaume-Uni. En particulier, depuis janvier 2020, le droit britannique ne reconnaît plus de protection aux mineurs non accompagnés. Il n'assure la réunification familiale que si la personne est déjà sur le territoire britannique ou si elle bénéficie du statut de réfugié. Ce vide juridique concernant le respect des droits de l'enfant et du droit d'asile ne risque-t-il pas de faire le jeu des filières de passeurs ?

**M. Jean-Michel Mis.** Il y a deux ans, j'ai participé à une réflexion organisée par l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) avec nos partenaires anglais, sur les enjeux de cybersécurité et de souveraineté numérique, notamment dans le cadre du sommet de Sandhurst et du traité de Lancaster House. Les annonces capitales du Président de la République sur la stratégie française en matière de cybersécurité et vos propos sur la question de l'échange des données me confirment que les enjeux ne sont pas seulement français et qu'une coopération est manifestement nécessaire, non seulement avec l'Union européenne, mais aussi, depuis le Brexit, avec le Royaume-Uni. J'imagine que les relations très étroites de

partenariat qui existaient dans le cadre des accords de Lancaster House vont se poursuivre. Quels en seront les enjeux dans la période post-Brexit ?

**M. Gérard Darmanin, ministre.** Nous ne souhaitons pas négocier un accord bilatéral sur les aspects d’immigration – il trouverait vite sa limite et ce serait une petite défaite pour l’Union européenne. Nos amis britanniques exercent une pression, sans doute nécessaire, pour obtenir un accord migratoire, mais nous répondons que la négociation doit se faire au niveau européen, quand bien même la France est géographiquement la première concernée. Nous pourrions imaginer un principe de réadmission, mais pas sans réciprocité ; celle-ci pourrait consister en l’accueil par la Grande-Bretagne des mineurs isolés qui souhaitent s’y rendre. Ce point est à négocier avec les Britanniques.

Nous présiderons l’Union européenne au début de l’année 2022. Puisque la présidence portugaise a commencé ce travail, nous pouvons espérer le conclure, et aboutir à cet accord sur l’immigration.

Les questions de sécurité en général ne font pas partie du droit de l’Union. En la matière, nous avons conservé une excellente collaboration avec les services britanniques, qu’il s’agisse du contre-terrorisme, de la lutte contre la grande délinquance ou encore de la lutte contre les stupéfiants – la surveillance des côtes antillaises en fait notamment partie. La cybersécurité, elle, figure dans l’accord, ce qui répond aux priorités énoncées par le Président de la République et à la conscience qu’ont les gouvernements de la nécessité d’une coopération dans ce domaine crucial. Nous devons renforcer notre cadre bilatéral pour lutter contre le terrorisme, les grands trafics et aussi la cybercriminalité. Ces enjeux seront à l’ordre du jour des discussions avec Mme Patel. Nous en avons déjà évoqué l’importance au cours de nos deux entretiens. Que la cybersécurité soit consignée dans l’accord n’empêche pas d’y travailler indépendamment du divorce qu’a représenté le Brexit.

**Mme Nicole Dubré-Chirat.** Le Brexit met fin à un cadre bien construit en matière de coopération policière et judiciaire entre le Royaume-Uni et les autres pays européens, en particulier pour lutter contre la criminalité transfrontalière et le terrorisme.

La menace terroriste reste très élevée aujourd’hui. Durant les deux dernières années, nos deux pays ont été alternativement concernés par des attaques sévères, et la question de la coopération future se pose. Avec le Brexit, les Britanniques quittent l’espace Schengen et n’ont plus accès aux systèmes d’information, tels que le fichier de police auquel le Royaume-Uni contribuait. En juin 2018, Michel Barnier avait souligné que le pays perdrait son accès aux bases de données policières européennes. Or le système d’information Schengen (SIS) est devenu un instrument précieux pour traquer les djihadistes entrés en Europe. La question de la continuité de cette collaboration devra donc être résolue lors de futures discussions. Quelles sont les actions menées durant la période transitoire ? Quelles sont celles qui sont prévues ultérieurement ?

De nombreux migrants, dont de jeunes mineurs non accompagnés, arrivent à Calais avec l'espoir de passer en Angleterre par des voies dangereuses comme la route et les bateaux. Des accords ont été passés pour l'accueil et le partage des frais inhérents à la surveillance des accès au tunnel. Qu'en est-il désormais ? Quelles solutions perdurent ou sont remises en cause, et dans quels délais ?

**M. Gérard Darmanin, ministre.** La coopération policière et judiciaire ne figure pas dans l'accord qui lie à présent l'Union européenne et la Grande-Bretagne. Cependant, notre coopération policière et judiciaire continue – M. le garde des Sceaux a dû le préciser –, et elle continue bien. Les chefs d'État ont la ferme intention de la maintenir, car la sécurité est trop importante : vous l'avez dit, la Grande-Bretagne et la France ont été touchées hier par le terrorisme, elles le seront peut-être demain. Parce qu'ils ont des frontières en commun, nos États doivent continuer leur coopération en matière de voisinage et de renseignement. Il est hors de question de la remettre en cause. Au contraire, il faut la poursuivre et l'améliorer.

Pour l'instant, nos amis britanniques n'ont pas accepté les conditions qui leur permettraient d'accéder à certains fichiers. L'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) permet certaines solutions de contournement, mais les échanges sont toutefois moins fluides. L'intelligence des services et du travail politique devrait nous aider à retrouver une situation normale. Il est bien compréhensible que l'Union européenne et la France conditionnent le maintien de l'accès à certains outils généraux, notamment de Schengen, à une utilisation des données conforme au droit de l'Union. Nous continuerons d'en discuter avec les Britanniques. Il ne s'agit pas pour nous de leur « faire payer » le Brexit à travers la coopération policière ou judiciaire.

**M. Dimitri Houbron.** Le volet « coopération sécuritaire » de l'accord communautaire avec le Royaume-Uni suscite des inquiétudes. Outre qu'il laisse un vide juridique en matière d'enquêtes et de mandats d'arrêt, les agences européennes craignent de ne plus pouvoir bénéficier de la puissance des services de sécurité intérieure et extérieure britanniques pour démanteler les cellules djihadistes avant qu'elles ne passent à l'action. L'Union européenne pourrait également perdre sa facilité d'accès aux données américaines et canadiennes, un atout dont elle disposait grâce à la relation privilégiée du Royaume-Uni avec les services nord-américains. Il convient de gommer cette zone grise.

Cette période de transition est aussi source de difficultés au regard du fonctionnement du mandat d'arrêt européen. Peu d'éléments auraient été définis en matière d'arrestation et d'extradition, et plusieurs dossiers sont pendants. Concrètement, pour les demandes d'extradition avec le Royaume-Uni, les procédures désormais appliquées dépendent de chaque État.

S'agissant des demandes d'enquête, le Royaume-Uni n'y participant plus, les États européens doivent envoyer des demandes de commissions rogatoires classiques, ce qui prend plus de temps. Cela pourrait ralentir les enquêtes

internationales portant, par exemple, sur un trafic d'armes ou le démantèlement d'une cellule terroriste.

La lutte contre la criminalité organisée ou le terrorisme semble être mieux définie, même si les échanges d'information peuvent perdre en efficacité et en fluidité.

Pouvez-vous apporter des éclairages sur l'avancement des négociations en vue de structurer notre coopération en matière de mandat d'arrêt et de demande d'enquête avec notre partenaire britannique ?

**M. Gérald Darmanin, ministre.** En toute franchise, nous n'avons pas besoin des Britanniques pour coopérer avec les Canadiens et les Américains. Nous entretenons des liens directs de grande confiance, qu'il s'agisse de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) ou, plus globalement, du ministère de l'Intérieur. Il n'y a donc pas de problème de ce point de vue.

Indépendamment de Schengen, il y a toujours des coopérations sur les données relatives à l'ADN, aux empreintes ou aux dossiers passagers (PNR). Ces informations restent mutualisées et échangeables.

Il reste, en effet, un vide juridique sur la procédure de l'Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (EUROJUST) et de l'Office européen de police (EUROPOL), mais nous pouvons continuer de fonctionner dans ces cadres, indépendamment des accords.

S'agissant des mandats d'arrêt, le Royaume-Uni a effectivement des accords avec les pays d'Europe continentale. Le lien juridique que nous avons avec nos partenaires britanniques est désormais moins étroit que celui qui nous lie à un État dans l'Union européenne, mais il l'est bien davantage qu'avec tout autre pays tiers. C'est désormais la spécificité de notre relation avec nos voisins britanniques. En tout cas, en matière de lutte contre le terrorisme ou la grande criminalité, il ne s'agit pas de poser des conditions excessives de droit ; il faut fluidifier l'information pour pouvoir répondre aux demandes de renseignement, d'un côté comme de l'autre. Le partage d'informations entre services de renseignement – qui se fait quasiment quotidiennement – et la coopération doivent continuer, indépendamment des relations économiques et douanières. C'était le cas avant le droit de l'Union ; ce sera évidemment le cas après.

(...)

**XI. – 18 FÉVRIER 2021 (COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION) : AUDITION DE MME ROSELYNE BACHELOT, MINISTRE DE LA CULTURE** ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-cedu/l15cion-cedu2021033\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion-cedu/l15cion-cedu2021033_compte-rendu#))

**M. le président Bruno Studer.** Madame la ministre, mes chers collègues, je suis heureux de vous retrouver pour cette nouvelle audition, en visioconférence.

La conférence des présidents de l'Assemblée nationale a souhaité que les commissions permanentes organisent des auditions des ministres au sujet du Brexit. À l'issue de ces auditions, une discussion se tiendra en séance publique. Nous avons déjà auditionné la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à ce titre.

La culture n'est probablement pas le domaine le plus touché par le Brexit. Néanmoins, la sortie du Royaume-Uni de l'Union peut avoir des conséquences dans certains des secteurs dont vous avez la tutelle. Les tournées de spectacle sont totalement à l'arrêt depuis le printemps dernier – non pas à cause du Brexit, mais du fait des restrictions sanitaires. Une fois ces contraintes levées, les artistes et les équipes de production pourront-ils circuler librement entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ? Des conséquences sont-elles à prévoir pour le marché de l'art français – les antiquaires, les salles des ventes ? Le respect des droits d'auteur et des droits voisins risque-t-il de pâtir du Brexit ? Quelles dispositions prenez-vous pour garantir que les droits d'auteur seront versés ? Enfin, comment la Grande-Bretagne sera-t-elle appréhendée s'agissant des quotas de production et de diffusion d'œuvres européennes applicables aux chaînes de télévision ?

Je vous laisse d'abord la parole, puis nous entendrons les questions des orateurs des groupes.

**Mme Roselyne Bachelot, ministre de la Culture.** Merci, monsieur le président. Je suis ravie d'être à nouveau à vos côtés, pour la troisième fois en deux mois. L'Assemblée nationale mène un travail assidu quant aux conséquences du Brexit dans les différents secteurs d'activité. Il est donc important que nous nous livrions, ce matin, à cet exercice. Je suis très attachée à la dimension européenne de mon portefeuille. J'ai été députée européenne et je collabore étroitement avec mes homologues européens depuis mon entrée en fonction.

L'Europe a vécu, ces derniers mois et même ces dernières années, nombre de défis et de bouleversements. Outre la crise sanitaire qui met à l'épreuve nos institutions communes, le départ du Royaume-Uni marque certainement un bouleversement majeur de la construction européenne, un événement qui fait date dans notre histoire commune. Cette épreuve montre combien nous, Européens, avons su rester unis malgré nos différences et nos divergences. Je veux saluer le travail de la Commission européenne et de son négociateur en chef, Michel Barnier, qui ont su parfaitement défendre les intérêts des États membres dans les discussions avec le Royaume-Uni, dans la concorde et dans un souci constant de compromis.

Avec l'accord de commerce et de coopération du 24 décembre 2020, la souveraineté culturelle européenne est préservée, nos modèles de régulation européens sont affirmés et les acteurs des secteurs culturels sont protégés. À la demande forte de la France, cet accord conserve l'exception culturelle européenne en excluant les services audiovisuels. Grâce à ce succès, la capacité des États et de l'Union à réguler ce secteur est garantie. L'Europe continuera à préserver la diversité culturelle européenne face aux géants du numérique.

Avec cet accord, les Britanniques ne bénéficient plus des avantages du marché intérieur de l'Union européenne et de la solidarité commune. C'est ainsi que, d'une part, les artistes n'auront plus la liberté de circulation totale qu'ils connaissaient et que le droit national s'appliquera. D'autre part, la participation de ressortissants britanniques au capital de certaines sociétés du secteur culturel établies en France ne sera plus possible au-delà d'une certaine limite. Qui plus est, les professionnels diplômés au Royaume-Uni – qu'ils soient professeurs de danse, restaurateurs du patrimoine ou encore guides-conférenciers – n'auront plus accès à la reconnaissance de leur diplôme en France et dans l'Union européenne. C'est aussi la raison pour laquelle les ressortissants britanniques ne bénéficieront plus de certains tarifs préférentiels d'accès aux établissements culturels français, par exemple la gratuité pour les jeunes de moins de 26 ans dans les musées nationaux.

L'accord ne marque cependant pas la fin de toute relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Ce dernier pourra ainsi continuer à bénéficier de certains programmes de financement européens en tant que pays tiers associé. Ce sera, par exemple, le cas du programme Horizon Europe. Si le Royaume-Uni en fait la demande, cela pourrait aussi être le cas du programme Europe créative. Certaines règles pourront aussi continuer de s'appliquer, notamment en matière de sécurité sociale ou s'agissant du régime concernant les travailleurs détachés européens tel que la France en a fait le choix. C'est important pour faciliter la mobilité des artistes et éviter les surcoûts et les difficultés administratives liées à un changement de régime. Ainsi, des deux côtés de la Manche, des mesures sont prévues pour faciliter la venue d'artistes à des fins professionnelles.

Certes, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne marque un tournant dans l'histoire de la construction européenne. Pour autant, elle ne signifie pas que nous ne continuerons pas à travailler de concert avec nos voisins d'outre-Manche avec lesquels nous partageons tant. C'est une nouvelle relation que nous devons bâtir maintenant, dans le respect de la souveraineté et des cultures de chacun.

La sortie du Royaume-Uni ne signifie pas non plus la fin de l'histoire de l'Union européenne. Plus que jamais, l'Union continue à se construire. C'est d'autant plus vrai dans le domaine de la culture : l'Europe de la culture prend de plus en plus forme chaque jour. Nous avons réussi à obtenir, dans le cadre du plan de relance post-covid, un budget exceptionnel pour soutenir nos artistes et nos professionnels de la culture. En France, cela se concrétise par une enveloppe de 2 milliards d'euros. Nous avons su préserver, en même temps, un ambitieux budget européen de la culture. Le programme Europe créative, dont le budget a été

augmenté, continuera à financer des projets dans les domaines du spectacle vivant, du patrimoine, du cinéma, de l'audiovisuel et du multilinguisme partout en Europe. D'autres programmes de financement, comme Horizon Europe ou Erasmus +, pourront bénéficier aux acteurs culturels et aux jeunes. Nous y porterons une attention particulière.

La Commission a également annoncé un plan d'action dans les médias, lequel se donne pour ambition de relancer et d'accélérer la transformation des médias européens frappés par la crise et par les changements liés à la révolution numérique. Nous avançons, enfin, vers une plus grande régulation des plateformes numériques grâce au texte relatif aux services et aux marchés numériques en cours de négociation, afin qu'internet ne soit plus un espace de non-droit. Il s'agit aussi de permettre à nos acteurs du livre, du cinéma et de l'audiovisuel de tirer pleinement profit des opportunités offertes par ces nouveaux marchés.

À travers la devise « puissance, relance, appartenance », la présidence française de l'Union européenne sera l'occasion de renouveler ses engagements pour une Europe de la culture plus forte, plus ambitieuse, au service de la diversité culturelle et linguistique, mais également plus responsable et égalitaire. Nous aurons certainement l'occasion de reparler, devant votre commission, des enjeux culturels de la présidence française.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, l'avenir de la culture qui se dessine devant nous : un avenir très loin du repli sur soi, résolument européen et riche en collaborations nouvelles.

**M. Raphaël Gérard.** Dans un contexte de fragilité et de ralentissement des échanges culturels pour cause de pandémie mondiale, le Brexit est venu soulever de nouvelles inquiétudes chez les acteurs culturels, en particulier s'agissant de son incidence sur la capacité de rebond du secteur dans les mois et les années à venir.

Le plan de relance européen permet d'atténuer l'impact budgétaire de la sortie du Royaume-Uni du programme Europe créative. L'augmentation des taxes liées au rétablissement des barrières douanières ainsi que l'absence d'accord en matière de visa artistique, par exemple, pourraient affaiblir la coopération culturelle entre la France et le Royaume-Uni, en limitant la circulation des artistes et des œuvres. Dans le même temps, l'alliance européenne des industries culturelles et créatives et le comité Colbert en France estiment que la fin du remboursement de la TVA locale pour les touristes internationaux pourrait entraîner une chute significative des dépenses de ces derniers sur place, et ainsi freiner la croissance du secteur du luxe dans l'archipel. Cette perspective est de nature à limiter les investissements et la capacité d'export des grandes maisons dont sont dépendants de nombreux artisans d'art dans notre pays. Pour rappel, le luxe et la mode représentent près de 600 000 emplois directs en France et près d'un million d'emplois indirects. Ce sont aussi des axes structurants de sa diplomatie culturelle et de son rayonnement à l'international.

Pouvez-vous nous éclairer sur les discussions en cours avec les autorités britanniques pour lever les difficultés administratives résultant du Brexit ? Des mesures de soutien sont-elles à l'étude pour la compétitivité des métiers d'art dans le cadre de la stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives pour pallier ces effets, ainsi que ceux résultant de la crise sanitaire ?

**Mme Constance Le Grip.** Au nom du groupe Les Républicains, je tiens à redire l'inquiétude et le regret que nous éprouvons à la suite de l'entrée en vigueur du Brexit, qui est incontestablement un échec, y compris pour nos pays même si nous savons que ses conséquences se feront plus lourdement sentir au Royaume-Uni.

Dans ce contexte de crise pandémique, qui met à mal les activités culturelles et s'avère très éprouvant pour les acteurs de ce secteur, le ralentissement des échanges culturels entre les pays de l'Union européenne et le Royaume-Uni est une perspective dommageable. J'appartiens à une génération très marquée par l'explosion des talents musicaux britanniques, qui a continué avec les suivantes. Même si nous savons que les relations culturelles entre les deux côtés de la Manche ne s'arrêteront pas complètement, il y a fort à parier que des freins et des contraintes se feront sentir en matière de mobilité des artistes.

La directive européenne SMA, relative aux services des médias audiovisuels, et celle relative au droit d'auteur et droits voisins ne s'appliqueront plus au Royaume-Uni, même si l'accord négocié avec le Royaume-Uni par Michel Barnier au nom des Etats membres prévoit des dispositions pour la protection des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle. Pouvez-vous revenir plus en détail sur ce qui a été sauvé en la matière ?

Enfin, la sortie du Royaume-Uni du programme Europe créative aura des conséquences déplorables, notamment pour les artistes et les créateurs britanniques. En effet, nombre de créations britanniques étaient financées par ce programme, qui pourrait rester – à l'instar d'autres programmes européens – accessible au Royaume-Uni en tant que pays tiers. Savez-vous si ce pays entend formuler, dans un avenir plus ou moins proche, une demande de participation au programme Europe créative ?

**Mme Sophie Mette.** Le 31 décembre 2020, le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne. Les conséquences économiques, d'un côté comme de l'autre, sont amplement discutées. S'agissant des incidences sur les économies culturelles et, plus généralement, sur l'art, j'évoquerai le domaine de la musique, des concerts et des festivals, car le transport de matériel de part et d'autre de la Manche sera plus difficile et plus coûteux pour les artistes comme pour les techniciens. Le prix des billets montera lui aussi, automatiquement. Une pétition britannique réclame au gouvernement Johnson la création d'un passeport culturel pour les musiciens. Cette pétition a recueilli plusieurs centaines de milliers de signatures dès la mi-janvier. Les arguments sont forts, puisque la scène musicale

live britannique est l'une des principales au monde. La France sera-t-elle volontaire pour permettre la création d'un tel passeport ?

Par ailleurs, avec la crise clarificatrice du Brexit, n'est-il pas temps de faire émerger une ambition culturelle européenne forte ? Cela s'est vu dans d'autres domaines. Au sein de notre groupe politique, ainsi que chez nos homologues du Parlement européen – je pense notamment à Laurence Farreng –, nous croyons essentiel pour notre avenir de voir émerger une Europe de la culture. La directive SMA prévoit déjà la présence d'un minimum de 30 % d'œuvres européennes dans le catalogue des plateformes et, surtout, la possibilité pour les États membres d'exiger que celles qu'ils diffusent investissent dans des productions locales. Irons-nous plus loin ? Nous sommes le continent qui a inventé le cinéma. Nous avons un patrimoine de studios et de décors naturels unique, les festivals de cinéma les plus prestigieux. Nous disposons également de grandes écoles du cinéma et de professionnels reconnus. Les axes de travail ne manquent pas, avec l'établissement d'un programme massif de productions pouvant doper le catalogue des œuvres européennes et ré-irriguer les salles, l'investissement dans les compétences artistiques et techniques, notamment numériques, à l'échelle du continent, ou encore une harmonisation sociale. Qu'en pensez-vous ?

**M. Pierre-Yves Bournazel.** Nous traversons des moments difficiles et le monde de la culture n'est pas épargné. Je salue votre action résolue de soutien à ce monde, ainsi qu'aux artistes, aux intermittents et à toutes celles et ceux qui font vivre le monde de la culture. Je me réjouis de votre annonce récente d'organiser des concerts expérimentaux à Paris et à Marseille dans les prochaines semaines, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Le Brexit est un sujet d'inquiétude. Le départ du Royaume-Uni a déjà eu des effets dans le domaine culturel outre-manche. Des orchestres sont partis, des projets ont été abandonnés, des collaborations ont été annulées. Alors que la culture est la libre circulation des idées, des femmes et des hommes, le Brexit limitera indéniablement les échanges culturels. Les procédures administratives sont alourdies et plus onéreuses. Il est nécessaire d'obtenir des visas de travail. Quelle collaboration bilatérale pourrions-nous mener avec le Royaume-Uni ? Quelles perspectives envisagez-vous ? Nos artistes vous ont-ils fait part d'idées nouvelles et imaginatives pour renforcer cette collaboration bilatérale ?

**M. Michel Larive.** Nos voisins d'outre-Manche ont choisi de quitter l'Union européenne près d'un demi-siècle après l'avoir rejointe. Des visas de travail seront obligatoires pour les Britanniques qui souhaiteront travailler en France, et réciproquement. L'intermittence n'existe pas, au Royaume-Uni. En France, 12 % des salariés du secteur culturel ont bénéficié de l'activité partielle entre mars et août dernier. C'est très peu. Nombre d'employeurs n'y ont pas eu recours, afin de ne pas payer le reste à charge. L'année blanche ne concerne que l'allocation et ne remplace pas les cachets. Selon les estimations, les revenus des intermittents sont divisés par deux. Comment les intermittents pourront-ils travailler les 507 heures effectives en douze mois dont ils ont besoin pour accéder à leurs droits ? Il nous semble

indispensable de prolonger l'année blanche au moins jusqu'à un an après la réouverture des lieux culturels. Nous ne connaissons toujours pas votre décision à ce sujet. Avez-vous l'intention de soutenir les artistes dans l'épreuve qu'ils traversent ?

La crise sanitaire aura des conséquences sur le secteur culturel pendant plusieurs années, en France comme au Royaume-Uni. Plusieurs organisateurs ont déjà annoncé l'annulation de festivals importants. C'est le cas de Glastonbury au Royaume-Uni, comme de Solidays ou de Minuit avant la Nuit en France. La semaine dernière, vous avez déclaré que l'hypothèse d'un été sans festival était exclue. Pourtant vous semblez vouloir condamner certains festivals qui poseraient problème selon vous, en l'occurrence ceux dont le public est debout. Or ils sont très nombreux. Vous savez à quel point les lieux de diffusion culturelle ont été exemplaires dans le respect des protocoles sanitaires. Aucun d'entre eux n'a été un foyer avéré de contamination. Quand allez-vous, enfin, déconfiner la culture ?

**Mme Roselyne Bachelot, ministre.** Je commencerai par rappeler les différences entre le système britannique et le système français s'agissant des politiques culturelles. Au Royaume-Uni, la question culturelle n'a pratiquement jamais été abordée dans les débats relatifs au Brexit. Car s'il est un secteur particulièrement marqué par les conséquences de cette décision, c'est bien le secteur culturel britannique, lequel est très important pour l'économie de ce pays et bénéficiait d'un facteur de diffusion considérable en Europe. Le fait que ce secteur n'ait pas su communiquer au cours de la campagne consacrée au Brexit – qui a duré quelques années – est très dommageable. Les questions culturelles n'ont jamais affleuré dans le débat au sein des grands bassins industriels en déshérence qui ont emporté le vote.

À cela s'ajoute que le secteur culturel britannique vit un véritable drame avec la crise pandémique. On estime ainsi que près de la moitié des musiciens britanniques auront quitté le métier à la sortie de la crise. Pour se maintenir à flot, le Royal Opera House vend son patrimoine, en particulier le fameux tableau de David Hockney. Heureusement, il n'en est pas de même dans les grandes institutions lyriques françaises, grâce à notre système performant de protection de nos artistes. Le secteur culturel français est tellement important qu'il mobilise 750 000 personnes. Nous nous battons pour cette exception culturelle française. Cela doit amener ceux qui rêvent d'un Frexit et certains contempteurs de l'Union européenne à réfléchir aux conséquences qu'auraient les tentations séparatistes pour le modèle culturel français. C'est au moins une leçon que nous devons tirer de toute cette affaire.

S'agissant des droits d'auteur, l'accord conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni conserve un certain nombre d'acquis en matière de droits de propriété intellectuelle. L'économie de la directive 2004/48 relative au respect des droits de propriété intellectuelle et traitant de la contrefaçon est précisément reprise dans cet accord, témoignant de la volonté partagée de protéger les auteurs et leurs œuvres. L'accord permet aussi de maintenir les avancées obtenues dans la directive

de 2019 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, comme le droit voisin des éditeurs de presse ou l'article 17 dédié à l'utilisation de contenus protégés dans les plateformes de partage de contenus.

Malheureusement, certains acquis n'ont pas pu être repris. Ainsi, les producteurs de vidéogrammes européens ne bénéficient plus, au Royaume-Uni, des droits donc ils bénéficiaient au titre du droit de l'Union européenne – droits de reproduction, droits de location et de prêt, droits de distribution et droits de mise à disposition du public à la demande. Les logiciels et les bases de données au Royaume-Uni ne bénéficient plus non plus des protections offertes par le droit européen.

En revanche, l'accord innove par rapport aux accords commerciaux classiques en actant le principe commun d'un droit de suite en cas de revente de biens culturels. Il est important que les places londonienne et parisienne du marché de l'art soient encadrées avec les mêmes objectifs.

Je regrette que nous n'ayons pu aboutir à un accord plus ambitieux. Toutefois, le match n'est pas joué et j'ai confiance en notre capacité à avancer dans le cadre de la coopération et du dialogue partagé avec le Royaume-Uni. À cet égard, et pour répondre à Constance Le Grip, il me semble que la sortie de l'Union européenne est trop récente pour que le Royaume-Uni se projette dans l'approfondissement des négociations, d'autant que la crise pandémique n'y invite pas. Nous pourrions avancer le moment venu, notamment lorsque les Brexiteurs se seront rendu compte des effets désastreux des décisions qui ont été prises pour des pans de leur économie, en particulier culturelle.

Dans le secteur audiovisuel, la relation reste régie par la convention du Conseil de l'Europe de 1989 relative à la télévision transfrontière, qui autorise à qualifier d'œuvres européennes les œuvres britanniques, permettant à ces dernières d'entrer dans le quota européen défini par la directive SMA. En 2018, l'Observatoire européen de l'audiovisuel notait que « au Royaume-Uni, la proportion de films de l'UE-28 distribués dans les salles et diffusés à la télévision et en VOD transactionnelle (TVOD) est inférieure à la moyenne de l'UE-28. Le public britannique tend à privilégier les films nationaux et les importations américaines, de sorte que la part des films de l'UE-27 est plutôt faible au Royaume-Uni. Inversement, le pays est un grand exportateur de films vers le reste de l'Union européenne. Il est numéro deux, après la France, pour le nombre de films exportés (cinéma et télévision) et numéro un pour les exportations de films en TVOD ». Au moment où le Royaume-Uni vient de mettre en œuvre une partie de la directive SMA et a avancé avec les États-Unis l'hypothèse d'un accord de libre-échange entre les deux pays, la question de la relation dans ce secteur mériterait que la Commission européenne lance une réflexion sur ce sujet. J'en suis, évidemment, d'accord.

Vous m'avez également interrogée au sujet des qualifications professionnelles. Les négociations rapides de l'accord n'ont pas permis d'aboutir à

un dispositif de reconnaissance mutuelle des qualifications des professions reconnues comme réglementées dans l'Union européenne. Pour le secteur culturel, cette situation a des conséquences très importantes sur les architectes, dont la reconnaissance automatique des qualifications était assurée jusqu'à présent. Mais elle concerne aussi les restaurateurs du patrimoine, les professeurs de danse et les guides conférenciers. L'accord pose cependant les jalons d'accords ultérieurs qui pourront être négociés afin de faciliter l'exercice des professions réglementées.

Les personnes titulaires d'un diplôme britannique qui avaient obtenu une reconnaissance de leurs qualifications professionnelles avant la sortie du Royaume-Uni conservent le bénéfice de celle-ci. Pour l'avenir, selon les professions et les situations, des dispositifs ad hoc pourront offrir à certains professionnels la possibilité d'exercer en France. Pour les autres, des discussions conduites avec les organisations professionnelles des secteurs concernés permettront de déterminer les modalités futures de reconnaissance des qualifications professionnelles. Les enjeux sont importants pour nos professionnels, dont le haut niveau de qualification est reconnu. J'ai demandé à mes services de rester mobilisés avec les autres départements ministériels concernés, pour accompagner au mieux nos professionnels.

Plusieurs d'entre vous ont soulevé la question des mobilités des professionnels du secteur culturel, qui pourraient avoir une incidence sur certaines manifestations culturelles – notamment certains grands festivals de musiques actuelles dont les têtes d'affiche sont des groupes ou des stars. M. Larive, qui a tenu un discours décalé puisqu'il a plutôt parlé de la situation en France que des conséquences du Brexit, assure que les nouveaux variants du virus n'auront aucune conséquence pour les conditions de sécurité. Il a peut-être des renseignements quant à la qualification des nouveaux variants du virus. Pour ma part, je n'en ai aucun et ce n'est pas ce qu'indiquent les experts scientifiques, qui ont qualifié ces variants de plus mortels, plus contaminants et touchant beaucoup plus les populations jeunes. Mais si M. Larive a des références scientifiques à me donner à ce sujet, je suis preneuse.

**M. Michel Larive.** Je n'ai rien assuré de tout cela.

**Mme Roselyne Bachelot, ministre.** Je discute avec les professionnels des grands festivals de musiques actuelles. La qualification du virus original de la pandémie n'est absolument pas la même que celles des variants que nous affrontons actuellement.

S'agissant de la mobilité, il existe deux sortes de flux : ceux des professionnels de la culture française qui souhaitent se rendre au Royaume-Uni, pour moins de trois mois avec un visa sans frais à la frontière ou pour plus de trois mois avec un visa en amont avec frais ; ceux des professionnels de la culture britannique qui souhaitent venir en France. S'agissant des professionnels salariés, la France n'exige pas d'autorisation de travail pour les séjours de moins de trois mois. Pour les non-salariés, une autorisation de travail peut être demandée y

compris pour des séjours de moins de trois mois. Le Brexit, conformément à la volonté des Britanniques, met fin au principe de la libre circulation des personnes, qui est la pierre angulaire de l'Union européenne. Cette conséquence n'est pas une découverte. Les professionnels de la culture sont désormais soumis aux règles de droit national de chacun de nos deux pays comme des dizaines de pays tiers, avec une exemption de visa pour les séjours de moins de trois mois.

La mobilité implique également d'autres démarches, pour exercer à titre professionnel. L'accord prévoit des souplesses en faveur de la fourniture de services des architectes et des guides – il faut s'en féliciter. Je regrette que les négociations n'aient pas permis d'obtenir ces mêmes souplesses en faveur des autres professionnels de la culture, dont les artistes. Michel Barnier a fourni tous les efforts, mais la complexité de négociation de cet accord n'a pas permis d'obtenir satisfaction pour tous les points importants.

Je le répète, il existe des marges de manœuvre pour un dialogue destiné à faciliter les démarches de nos professionnels. Je vais m'y employer. Mes services travaillent avec les départements ministériels pilotes concernant ces questions. Pour reprendre cette image, le match n'est pas joué. Nous continuons à travailler, ce qui sera facilité par la sortie de la pandémie et par la prise de conscience, au Royaume-Uni, des conséquences dramatiques du Brexit pour les professions culturelles.

L'idée d'un passeport culturel au Royaume-Uni est excellente, faut-il qu'elle y fleurisse. Je ne m'occuperai pas de la politique intérieure du royaume ! Il faut que les Britanniques avancent en la matière et nous fassent une proposition. Ils sont encore loin du compte, dans cette affaire. Il faut aussi qu'ils écoutent leurs artistes. Le moins que l'on puisse dire est que, pour l'instant, tel n'a pas vraiment été le cas.

**M. le président Bruno Studer.** Avant de passer la parole aux commissaires, je vous propose d'entendre Mme Victory, qui nous a rejoints, au nom du groupe Socialistes et apparentés.

**Mme Michèle Victory.** Merci. Je vous prie de m'excuser pour ce retard. Mon propos reprendra certains éléments qui ont déjà été abordés par Mme la ministre. Je vous remercie pour vos réponses. Je partage certaines de vos observations. Le monde anglais de la culture a en grande majorité voté contre le Brexit et se retrouve dans une situation dramatique, que nous regrettons même s'il ne s'agit pas directement de nos affaires.

Vous avez répondu en partie aux questions que j'avais prévu de vous poser concernant la directive SMA – car il est important que les scènes européennes et britannique puissent se mélanger –, la libre circulation des artistes et des œuvres ou le retrait du programme Europe créative qui permet l'octroi de financements à des projets de collaborations. À cet égard, il m'a semblé voir que 44 % des projets financés avaient un partenaire britannique. Cela souligne l'interaction entre nos deux pays.

En revanche, il ne me semble pas que vous ayez répondu aux taxes applicables au marché des œuvres d'art. J'imagine que le ministère travaille à instaurer des mécanismes préventifs et incitatifs. Pouvez-vous les préciser ?

La culture ne saurait se satisfaire d'interdictions et de replis identitaires. Un important travail mérite d'être fourni par les différents ministères, pour que nous puissions continuer à œuvrer ensemble. L'Europe est la scène naturelle de nombreux artistes et musiciens britanniques, dont certains sont en grande difficulté.

**Mme Roselyne Bachelot, ministre.** Je me rapprocherai de Bercy avant de vous transmettre une note relative aux taxes pour le marché des œuvres d'art.

**M. Stéphane Testé.** Vous avez largement répondu, dans votre propos liminaire, à mes interrogations quant aux mesures d'accompagnement des artistes en matière de formalités administratives. Je vous en remercie.

**M. Grégory Labille.** En quittant l'Union européenne, le Royaume-Uni sort des traités qui régulaient et simplifiaient la libre circulation des hommes et des femmes. Dans ma région de la Somme, des bus de touristes britanniques viennent quotidiennement visiter les musées de la Grande guerre à Péronne et le musée Somme 1916 à Albert. Appartenir à l'Union européenne facilitait les déplacements de ces touristes, qui pouvaient aisément prendre le ferry puis un bus pour rejoindre notre beau département. Avec le Brexit, les musées craignent que ces visiteurs étrangers, parfois motivés par l'idée de se recueillir sur la tombe de leurs ancêtres, ne puissent plus venir. La création d'un visa tourisme culturel d'une journée pour les ressortissants britanniques serait-elle possible ?

**M. Bertrand Bouyx.** Les diplômes des guides-conférenciers britanniques ne sont plus reconnus en France. De ce fait, on peut craindre le développement incontrôlé et une aggravation de la présence des *greeters*, qui constituent une sorte d'ubérisation de la profession. Face à l'absence de guides anglais et à la généralisation des *greeters*, le Gouvernement envisage-t-il de soutenir le développement et la reconnaissance des guides-conférenciers ?

**Mme Céline Calvez.** La question de la visibilité de la culture européenne outre-Manche se pose, avec la fin de l'application de la directive SMA au Royaume-Uni. Se pose aussi celle de la visibilité de la culture européenne hors Europe sans les atouts de la langue anglaise. Ces dernières années, les capacités d'export de films et de séries en langues autre qu'anglaise ont été dopées. Mais le Brexit est-il une opportunité ou une menace pour cette capacité d'export de la culture européenne ? Pourrons-nous rayonner sans la langue anglaise ? Ou est-ce enfin une opportunité pour que les langues européennes autres que l'anglais puissent rayonner partout à l'étranger ?

**M. Pascal Bois.** Le budget d'Europe créative a été largement augmenté pour la période 2021-2027, avec 2,2 milliards d'euros. Toutefois, des questions demeurent. Quid du financement des projets reprogrammés en 2021 avec des partenaires britanniques ? Quelles alternatives envisager si le Royaume-Uni ne

participe pas à ce programme, même en tant que pays tiers, pour que la création française n'en souffre pas en matière de diffusion ou d'aide à la traduction et au sous-titrage ?

**Mme Emmanuelle Antoine.** Dans le cadre de l'accord de commerce et de coopération, le Royaume-Uni et l'Union européenne sont convenus que le règlement général sur la protection des données (RGPD) resterait applicable de manière transitoire au Royaume-Uni, pour une durée supplémentaire maximale de six mois. Toutefois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, à défaut de décision contraire, toute communication de données personnelles vers le Royaume-Uni sera considérée comme un transfert de données vers un pays tiers. Quelle est la position du Gouvernement à ce sujet ? Quelle incidence cela pourrait-il avoir sur la circulation et la protection des données entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ?

**Mme Roselyne Bachelot, ministre.** Cette dernière question ne relève pas strictement du ministère de la culture. Ce sujet transversal est plutôt de la responsabilité du ministère de l'économie. Je participerai aux réflexions. Pour l'instant, rien n'est tranché et je ne suis pas le ministère pilote de ces affaires.

Les Britanniques qui souhaitent effectuer un séjour de moins de trois mois en France n'ont pas besoin de visa. Ainsi, les touristes qui viendront visiter les plages du Débarquement ou les cimetières militaires n'auront pas besoin de visa pour passer la journée ou même séjourner quinze jours à l'hôtel. Nous les accueillerons sans visa.

La question des guides-conférenciers soulève un problème plus global, comme nous avons pu le voir au travers de plusieurs manifestations. Dans la tragédie qu'ont vécue certains, la majorité des guides-conférenciers ont été pris en considération par les différents moyens de soutien instaurés par le Gouvernement, qu'il s'agisse des mesures transversales ou sectorielles. Il existe toutefois, selon l'expression consacrée mais contestable s'agissant d'êtres humains, des trous dans la raquette. Ainsi, parmi les 7 000 guides-conférenciers qui exercent dans notre pays, 200 à 300 ne sont pas pris en considération par ces mesures. De fait, ils relèvent d'un système d'économie grise dans lequel, par exemple, des tour-opérateurs facturent des visites guidées aux touristes, lesquelles sont assurées par du personnel intégralement rémunéré au pourboire. En dépit des systèmes extrêmement légers d'authentification de l'activité professionnelle exercée que j'ai déployés, il leur est très difficile de faire prévaloir leurs droits. Cette situation engendre un travail considérable dans le ministère, pour établir une cartographie de cette profession – car les travaux relatifs à ce secteur datent déjà de plusieurs années –, rendre la carte professionnelle infalsifiable et mettre un terme à ces pratiques éminemment contestables. Ce travail dépasse les relations entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne. Il s'agit de réguler cette profession qui relève parfois, hélas, de l'économie grise, afin de protéger ceux qui l'exercent.

L'interpellation de Céline Calvez et la question posée par Sophie Mette me permettent de rappeler les objectifs de la présidence française de l'Union

européenne en matière de culture. Nous travaillons d'arrache-pied avec Clément Beaune et six axes prioritaires devraient être portés dans le domaine de la culture. Nous voulons réaffirmer la souveraineté culturelle européenne, en accordant une place centrale aux discussions liées aux défis du numérique et à la responsabilisation des plateformes ; favoriser le pluralisme des médias et la fiabilité de l'information ; réinventer la préservation du patrimoine culturel face aux nouveaux risques – risque pandémique, risque climatique, surfréquentation des lieux culturels, trafic illicite des œuvres, préservation du patrimoine dans les zones de conflit ; promouvoir la diversité linguistique à l'heure du numérique – avec une réflexion sur le multilinguisme et la traduction, qui favorisent la circulation des œuvres ; soutenir la création dans un contexte de crise, avec une réflexion sur le renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience des secteurs culturels et des artistes ; encourager une culture responsable et solidaire – développement durable et égalité entre les femmes et les hommes. Ces priorités permettront de couvrir l'ensemble des défis des secteurs culturels et de développer des actions pour renforcer la place de la culture en Europe.

S'agissant de la participation aux programmes financiers et d'échanges de l'Union européenne, de nombreuses initiatives et projets associant des professionnels, des artistes et des étudiants de l'enseignement culturel français et britannique sont menés avec l'appui des programmes Europe créative, Erasmus et Horizon Europe. Dans le cadre du budget européen 2027, la relation de coopération franco-britannique se poursuivra au travers du programme de recherche Horizon Europe. C'est acté. En revanche, à ce stade, le Royaume-Uni n'a pas souhaité renouveler sa participation aux programmes Europe créative et Erasmus +. Je ne peux que le regretter avec vous, en songeant aux très nombreux programmes de coopération culturelle qui s'étaient lancés, mais c'est une décision que nous devons respecter.

Les projets de coopération de mobilité initiés dans ces programmes pendant la période budgétaire précédente continueront à recevoir un financement jusqu'à leur clôture. Les étudiants désireux de se rendre au Royaume-Uni pour effectuer leurs études artistiques et culturelles devront désormais payer des frais de scolarité aussi élevés que les autres étudiants étrangers, et se procurer un visa étudiant. Les programmes Erasmus + et Europe créative prévoient l'association de pays tiers. Si le Royaume-Uni, revenant à une vision moins romantique et plus opérationnelle du Brexit, évoluait dans sa position, il pourrait rejoindre ce programme, moyennant une contribution financière et certaines conditions comme le respect de la directive SMA, que le Royaume-Uni applique d'ailleurs partiellement.

Je suis convaincue de l'intérêt des échanges culturels et des coopérations conduites à plusieurs pays. Je suis confiante. Une fois que nous sortirons du maelstrom émotionnel du Brexit – tant du côté de ceux qui souhaitent rester dans l'Union que de ceux qui souhaitent en sortir –, nous reprendrons le dialogue sous l'égide du programme Europe créative. Tout se passera bien, mais ce n'est pas pour tout de suite.

**M. le président Bruno Studer.** Nous vous remercions, Madame la ministre, d'avoir répondu à nos questions.

Chers collègues, nous nous retrouvons le 3 mars pour une communication de la mission d'information sur le suivi de l'application de la loi du 29 juillet 2019 pour la restauration de Notre-Dame de Paris, et pour un compte rendu de ma part de la dernière réunion du comité de suivi de la collecte nationale pour la conservation et la restauration de la cathédrale.

**ANNEXES :**  
**LIENS VERS LES COMPTES RENDUS DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS**  
**ORGANISÉES DEPUIS LE DÉBUT DE LA LÉGISLATURE**  
**(PAR COMMISSION)**

**ANNEXE N° 1 :**  
**COMPTES RENDUS DES TRAVAUX**  
**DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

– 25 juillet 2017 : Audition, ouverte à la presse, de Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargées des Affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1617005\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1617005_compte-rendu#).

– 16 novembre 2017 : Audition conjointe avec la commission des affaires économiques et la commission des affaires européennes, à huis clos, de M. Michel Barnier, négociateur en chef responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni.

Cette audition s'est tenue à huis clos : pas de compte rendu.

– 6 mars 2018 : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1718046\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1718046_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 17 juillet 2018 : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1718079\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1718079_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 24 juillet 2018 : Audition, à huis clos, de M. Philippe Léglise-Costa, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1718082\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1718082_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 12 décembre 2018 : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1819028\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1819028_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 12 février 2019 : Audition, ouverte à la presse, de Mme Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargées des Affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1819041\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1819041_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 19 février 2019 : Audition, ouverte à la presse, de Mme Nicola Sturgeon, Première ministre d'Écosse : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1819044\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1819044_compte-rendu#).

– 28 mai 2019 : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1819064\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1819064_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 25 septembre 2019 : Audition, ouverte à la presse, de Son Exc. M. Edward Llewellyn, ambassadeur du Royaume-Uni en France : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1819085\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1819085_compte-rendu#).

– 9 octobre 2019 : Audition, ouverte à la presse, de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargées des affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1920005\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1920005_compte-rendu#)

– 15 janvier 2020 : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1920024\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1920024_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 19 février 2020 : Communication de MM. Pierre-Henri Dumont et Alexandre Holroyd, co-rapporteurs de la mission d'information sur le partenariat futur entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, suivie d'un échange de vues : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1920030\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1920030_compte-rendu#).

– 26 juin 2020 : Réunion de travail de la commission avec Mme Catherine Colonna, ambassadrice de France au Royaume-Uni.

Cette audition s'est tenue à huis clos : pas de compte rendu.

– 9 juillet 2020 : Audition de M. Michel Barnier, chef de la négociation avec le Royaume Uni pour la relation future: [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr1920058\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr1920058_compte-rendu#).

– 13 octobre 2020 : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2021 : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr2021004\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr2021004_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 22 octobre 2020 : Présentation, ouverte à la presse, d'un point d'étape par MM. Pierre Henri Dumont et Alexandre Holroyd, co-rapporteurs de la mission d'information sur la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr2021008\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr2021008_compte-rendu#).

– 25 novembre 2020 : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 2021 : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr2021012\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr2021012_compte-rendu#).

[rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr2021015\\_compte-rendu#](#) (cette audition a été partiellement consacrée au Brexit).

– 16 décembre 2020 : communication, ouverte à la presse, des co-rapporteurs de la mission d'information sur le partenariat futur entre l'Union européenne et le Royaume-Uni (MM. Pierre-Henri Dumont et Alexandre Holroyd, co-rapporteurs) : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion\\_afetr/115cion\\_afetr2021021\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/115cion_afetr2021021_compte-rendu#).

## **ANNEXE N° 2 : COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES**

– 19 décembre 2017 : Audition à la suite du Conseil européen de Mme Nathalie Loiseau, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due17180022\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due17180022_compte-rendu#)

– 11 avril 2019 : Audition de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due18190088\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due18190088_compte-rendu#)

– 26 juin 2019 : Audition de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État aux affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due18190098\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due18190098_compte-rendu#) (cette audition a été partiellement consacrée au Brexit).

– 20 novembre 2019 : Communication de M. Alexandre Holroyd, rapporteur du groupe de travail sur le suivi de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due19200112\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due19200112_compte-rendu#)

– 17 décembre 2019 : Audition de Mme Amélie de Montchalin, secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due19200116\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due19200116_compte-rendu#) (cette audition a été partiellement consacrée au Brexit).

– 23 juin 2020 : Audition de Mme Amélie de Montchalin, Secrétaire d'État aux affaires européennes sur les résultats du Conseil européen du 19 juin 2020 : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due19200141\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due19200141_compte-rendu#).

– 17 septembre 2020 : Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due19200150\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due19200150_compte-rendu#) (cette audition a été partiellement consacrée au Brexit).

– 20 octobre 2020 : Audition de M. Clément Beaune, secrétaire d’État aux affaires européennes : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due20210155\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due20210155_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 15 décembre 2020 : Audition de M. Clément Beaune, Secrétaire d’État aux affaires européennes sur les résultats du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020 : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due20210166\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due20210166_compte-rendu#) (*cette audition a été partiellement consacrée au Brexit*).

– 16 décembre 2020 : Communication sur le régime fiscal applicable à la liaison fixe transmanche et examen d’un projet de conclusions (MM. Pierre Henri Dumont et Damien Pichereau) : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due20210167\\_compte-rendu#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/du/115due20210167_compte-rendu#).

### **ANNEXE N° 3 : COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE**

– 29 octobre 2020 : Réunion en visio-conférence des Présidents des quatre commissions chargées de la défense des deux côtés de la Manche : chambre des communes, chambre des Lords, Assemblée nationale et Sénat.

Communiqué de presse.

– Octobre 2020 : Mission d’information sur le bilan des accords de Lancaster House qui bien évidemment consacre un focus sur les incertitudes liées au Brexit (partie II. B. 4)

Rapport :

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion\\_def/115b3490\\_rapport-information#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/115b3490_rapport-information#)

– Décembre 2018 : Mission d’informations commune Assemblée nationale-Chambre des communes sur la prochaine génération de missiles anti-navires

Rapport :

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion\\_def/115b1493\\_rapport-information#\\_Toc256000040](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/115b1493_rapport-information#_Toc256000040)